



Centre de ressources
pour les acteurs de jeunesse,
d'éducation populaire et de sport

95, avenue de France – 7^e étage – Nord – 75650 Paris Cedex 13
<http://www.injep.fr/-centre-de-ressources>
Contacts : 01 70 98 94 13 – documentation@injep.fr
Ouverture : du mardi au vendredi de 9h30 à 17h (public interne)
et de 13h à 17h (public externe)

DOSSIER DOCUMENTAIRE

JANVIER 2013

Un an de politiques de jeunesse

JANVIER À DÉCEMBRE 2012

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

► **Olivier TOCHE**, directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

INTRODUCTION :

► **Francine LABADIE**, chef de projet Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse

RESPONSABLE ÉDITORIAL :

► **Isabelle FIÉVET**, coordonnatrice de la mission Documentation

CONCEPTION RÉALISATION :

► **Agnès COCHET**, chargée de ressources documentaires - documentaliste

ISSN : 1763-623X

AVANT-PROPOS

L'année 2012 a été marquée par la tenue d'élections majeures et une alternance politique. C'est donc une période intéressante car propice à l'ouverture de « fenêtres d'opportunités »¹ concernant, en l'occurrence, la mise à l'agenda de l'enjeu d'action publique que constitue l'avenir de la jeunesse. En effet, les conditions sont réunies pour des changements de politiques publiques dans la mesure où trois dynamiques convergent pour favoriser des réformes²:

- La question jeune se pose avec encore plus d'acuité en période de crise (*problem stream*). On observe en effet un creusement des inégalités entre jeunes³ lié principalement à un déficit d'efficacité du système éducatif, au renforcement de la compétition entre jeunes dans l'accès au marché du travail, à la précarisation des conditions d'emploi et enfin à l'accroissement de la pauvreté juvénile. Ces inégalités intragénérationnelles ne font que renforcer les inégalités intergénérationnelles dans le partage de l'emploi et des transferts.
- Des pistes renouvelées d'action publique sont disponibles (*policy stream*), qui résultent tant des expériences des collectivités territoriales devenues des acteurs majeurs en ce qui concerne les parcours et les conditions de vie des jeunes, que des expérimentations sociales lancées par le précédent gouvernement. Par ailleurs, des solutions nouvelles ont été élaborées dans le cadre de l'intense débat qui a précédé l'élection présidentielle⁴. La perspective d'une action publique transversale en direction des jeunes en sort renforcée, qui se traduit par la relance du comité interministériel de la jeunesse (CIJ).
- Enfin la victoire du parti socialiste à l'élection présidentielle conduit à faire d'un thème de campagne, la jeunesse, une priorité politique, à l'aune de laquelle sera mesuré le succès du mandat du Président de la République François Hollande, selon ses propres déclarations (*political stream*).

Dans ce contexte, il est intéressant d'analyser, à travers le recensement des textes, documents et méthodes du nouveau gouvernement, quels sont les premiers changements dans l'action publique en faveur des jeunes.

La novation est encore peu visible en ce qui concerne les enjeux majeurs d'action publique à l'agenda. La continuité semble l'emporter, si on observe la similarité des priorités, en particulier le caractère central et permanent des questions d'éducation et d'emploi : décrochage scolaire, apprentissage/alternance, ... mais aussi l'intérêt particulier porté à la participation des jeunes, en particulier à travers le service civique qui figuraient déjà à l'agenda de la précédente équipe.

Un changement d'importance cependant mérite d'être relevé : l'un des enjeux fortement mis en avant durant la présidence Sarkozy -la délinquance juvénile et la sécurité -, n'est plus au premier plan de l'action publique gouvernementale, du moins en début de mandat⁵. S'y substitue une attention marquée du gouvernement aux conditions de vie des jeunes, à leurs droits sociaux (logement, santé, protection sociale en particulier), et en particulier, à la situation des jeunes précaires (emplois d'avenir, garantie jeune...), au nom du principe réaffirmé de justice sociale.

Par conséquent, la philosophie d'action apparaît en rupture avec la perspective précédente – orientée vers la responsabilisation individuelle- et s'inscrit délibérément *a contrario* dans une visée égalitaire et solidaire. L'action publique en faveur de la jeunesse contribue à la cohésion de la société. Agir pour la jeunesse, c'est agir pour l'avenir

¹ John Kingdon, *Agendas, alternatives and public policies*, Longman classics edition, 2011 [première édition, 1984]

² John Kingdon, *ibidem*

³ *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, rapport de l'observatoire de la jeunesse 2012, Francine Labadie (dir.), INJEP, la Documentation française, décembre 2012.

⁴ Cf. Un an de politiques de jeunesse, INJEP, janvier 2012 (introduction : Francine Labadie).

⁵ L'année 2013 devrait voir s'ouvrir la refondation de la justice des mineurs.

de la société dans son ensemble ; agir pour la jeunesse, c'est inscrire les interventions publiques en faveur des jeunes dans des politiques de droit commun.

Partant, cette démarche conduit à faire de la jeunesse un usage métonymique, comme Patricia Loncle a pu déjà le souligner⁶ : « Pour l'Etat, il ne s'agit pas tant de développer des politiques substantielles en faveur de la jeunesse que de montrer qu'il place cette catégorie de population au centre de ses préoccupations ». La jeunesse a une fonction symbolique, elle désigne dans la production discursive du gouvernement la société toute entière. Cette posture débouche aussi sur une ambition réformatrice de forte ampleur, concernant des dimensions structurelles : refondation de l'école, de l'enseignement supérieur, sécurisation des parcours professionnels, effectivité des droits sociaux... Elle privilégie ainsi une approche générationnelle sur une approche catégorielle.

Enfin, l'une des dimensions les plus explicites du changement réside dans la méthode. La concertation est revendiquée comme moyen « de restaurer la confiance indispensable dans l'action publique »⁷. Il est ainsi signifié une rupture majeure avec le style politique précédent reposant sur une stratégie très offensive de communication du Président de la République, qui a pu être qualifiée de « *carpet bombing* »⁸. Un volontarisme sans précédent est affiché pour mettre en œuvre la concertation dans tous les champs de la politique gouvernementale : concertation sur l'école de la République, assises de l'enseignement supérieur, conférence sociale, conférence pauvreté, conférence « Quartiers, engageons le changement ! », concertation sur l'éducation artistique et culturelle, ...

Cette évolution n'a toutefois rien d'inédit. Comme le souligne Cécile Blatrix, spécialiste du sujet, « la mise en débat de l'action publique, au sens de possibilité donnée au(x) public(s) de participer à la formulation et à la mise en œuvre de la décision publique apparaît aujourd'hui comme une caractéristique incontournable de nos systèmes politiques »⁹. Il s'agit à la fois de renforcer l'efficacité de l'action publique (nécessité d'obtenir de meilleures décisions, d'accroître l'adhésion des acteurs à celles-ci), mais aussi de « démocratiser » la démocratie (notamment en développant la démocratie participative). Nouveau rituel de légitimation de l'action publique, la concertation n'est pas dénuée d'ambivalences : si, d'un côté elle peut favoriser des apprentissages favorisant le changement, de l'autre, elle peut, comme le montre la littérature scientifique, aboutir à des résultats « pas forcément bénéfiques en termes d'intérêt général »¹⁰.

Ce risque ne peut être mis de côté pour un observatoire de la jeunesse appelé à jouer un rôle dans l'animation de la concertation (alimenter la délibération) : il lui faut à la fois fournir des données objectives au système d'acteurs (non seulement l'Etat, mais aussi les groupes d'intérêts, les acteurs politiques infra-étatiques, la société civile dans ses formes structurées), et incorporer l'expertise socialement située des acteurs de jeunesse, en d'autres termes, garantir l'intérêt général, en assurant au cœur du triangle « magique » entre l'Etat, les acteurs et la recherche un équilibre entre le politique et l'expertise.

Francine Labadie

Chef de projet Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse

⁶ Loncle P., *Politiques de jeunesse, les défis majeurs de l'intégration*, Presses universitaires de Rennes, 2010.

⁷ Valérie Fourneyron, discours de cérémonie des vœux aux corps constitués, janvier 2013.

⁸ Cahuc P., Zylberberg A., *Les réformes ratées du président Sarkozy*, Flammarion, 2010. Pour une analyse approfondie, voir surtout : *Les politiques publiques sous Sarkozy*, Maillard J., Surel Y. (dir.), Presses de Sciences-Po, 2012.

⁹ Blatrix C., « Concertation et débat public », chapitre 8, in « Politiques publiques, 2 Changer la société, Borraz O., Guiraudon V. (dir.), Presses de Sciences-Po, 2010.

¹⁰ Blatrix C., *ibide*

SOMMAIRE

A – PROPOSITIONS 2012 POUR LA JEUNESSE (DÉBAT PUBLIC)

DE JANVIER À MAI 2012

Partis politiques	P 14
Associations – Collectifs citoyens	P 15
Laboratoires d'idées	P 16
▶ Quelle réforme de la carte scolaire ? Pour rompre avec les logiques ségrégatives – Note de Terra Nova, site web de Terra Nova, 31/08/2012	

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

Associations	P 17
▶ Législatives : l'Unhaj présente ses 25 propositions pour la jeunesse – Communiqué de presse de l'Unhaj, site web de l'Unhaj, 30/05/2012	

Assemblée nationale	P 21
▶ Livre blanc parlementaire : « libérer les générosités associatives », MARLAND-MILITELLO, Muriel, XIII ^e législature, 06/2012	

Conseil économique, social et environnemental (CESE)	P 22
▶ 4 avis : L'emploi des jeunes : 27/09/2012, la démocratisation de l'enseignement supérieur : 25/09/2012, droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes : 12/06/2012, le logement autonome des jeunes : une nouvelle autosaisine de la section de l'aménagement durable des territoires : 14/05/2012	

Rapport de l'Observatoire de la jeunesse	P 27
▶ Inégalités entre jeunes sur fond de crise, LABADIE, Francine, Injep, La Documentation Française, 2012, 240 p.	

B – DERNIÈRES ACTIONS DU GOUVERNEMENT FILLON ET PREMIÈRES ACTIONS DU GOUVERNEMENT AYRAULT

I. APPROCHE TRANSVERSALE DE LA JEUNESSE

P 31

DE JANVIER À MAI 2012

Textes	P 32
▶ Décret n° 2012-782 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Légifrance, 25/05/2012	

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

Textes	P 35
▶ Directive nationale d'orientation pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, de la ville, des droits des femmes, de sports, de jeunesse et de vie associative pour l'année 2013 – Directive, Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, 25/10/2012	P 35
▶ Document de politique transversale (Annexe du Projet de Loi de Finances pour 2013) : Politique en faveur de la jeunesse – site Web de la performance publique, 29/10/2012	P 36

Communiqués

P 37

▶ Forum Français de la Jeunesse et rôle de l'Injep, communiqué, site de l'Injep, 03/07/2012	P 37
▶ Rapport d'activité du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) 2009-2011, site Jeunes.gouv.fr, 13/07/2012	P 38
▶ Valérie Fourneyron réaffirme sa priorité pour la jeunesse et dévoile son plan d'action – Communiqué, site web Jeunes.gouv.fr, 17/09/2012	P 39
▶ Valérie Fourneyron présente le budget 2013 – Communiqué, site web Jeunes.gouv.fr, 02/10/2012	P 40
▶ Priorité jeunesse : « Répondre aux besoins, accompagner les aspirations, construire dans le dialogue » (Le communiqué évoque la tenue du Comité Interministériel de la	

Jeunesse début 2013) - Communiqué, Portail du gouvernement, 16/11/2012 **P 42**

- Allocution de Valérie Fourneyron au Conseil économique, social et environnemental sur le rapport de l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse « Inégalités entre jeunes sur fonds de crise », 04/12/2012 **P 43**

II. PARTICIPATION / ENGAGEMENT / CITOYENNETÉ **P 49**

DE JANVIER À MAI 2012

Communiqués **P 50**

- Le Service Civique deux ans après sa création - Communiqué de presse - Luc Chatel - 07/03/2012 **P 50**
- Institut du service civique : l'appel de Martin Hirsch à l'enseignement supérieur - Actualité, site web service-civique.gouv.fr, 13/04/2012 **P 52**

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

Textes **P 54**

- Circulaire n° ASC/2012/343 du 21 septembre 2012 relative aux orientations pour l'année 2012-2013 en matière de contrôle du Service Civique, Agence du Service Civique, 20/09/2012

Communiqués

- Allocution de Valérie Fourneyron sur le Service Civique, Communiqué, site web jeunes.gouv.fr, 25/06/2012 **P 55**
- Rassemblement national des jeunes volontaires en Service Civique - Communiqué, site web jeunes.gouv.fr, 28/06/2012 **P 57**
- Valérie Fourneyron au Congrès national des conseils des enfants et des jeunes - Communiqué de Valérie Fourneyron, site web Jeunes.gouv.fr, 30/10/2012 **P 58**

III. ÉDUCATION / INFORMATION / ORIENTATION **P 59**

DE JANVIER À MAI 2012

ÉDUCATION

Textes **P 60**

- Décret n° 2012-222 du 15 février 2012 relatif aux dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège - Légifrance, 17/02/2012 **P 60**

- Circulaire « Pérennisation des Cordées de la réussite », site wev ville.gouv.f, 25/04/2012 **P 62**

Communiqués **P 63**

- Des réponses contre le harcèlement à l'école - Communiqué, Portail du gouvernement, 30/01/2012 **P 63**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Communiqués **P 64**

- La quasi-totalité des universités devient autonome en 2012 - Communiqué, Portail du gouvernement, 19/01/2012 **P 64**

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

ÉDUCATION

Textes **P 65**

- Décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés, Légifrance, 25/07/2012 **P 65**
- Circulaire n° 2012-119 du 31-7-2012 : Rentrée scolaire 2012-2013 « Information des parents », Site web du ministère de l'éducation nationale, 31/07/2012 **P 66**
- Circulaire « Financement de l'accueil en internat d'excellence des élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'année scolaire 2012/2013, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, ministère délégué à la ville, Site web villes.gouv.fr, 20/08/2012 **P 67**
- Proposition de loi visant à abroger la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire - Exposé des motifs, site web du Sénat, 10/09/2012 **P 68**
- Remise du rapport du Haut Conseil de l'Éducation, rapport, site web du HCE, 07/12/2012 **P 69**

Communiqués **P 70**

- L'allocation de rentrée scolaire revalorisée de 25 % pour la rentrée 2012 - Communiqué, Portail du gouvernement, 31/05/2012 **P 70**
- Rentrée scolaire 2012 : de nouveaux moyens pour le secondaire - Communiqué, Portail du gouvernement, 29/06/2012 **P 71**
- La mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège - Article, Site web education.gouv.fr, août 2012 **P 73**
- Ecole de la Deuxième Chance : « un potentiel formidable » pour Jean-Marc Ayraut - Communiqué, Portail du gouvernement, 12/09/2012 **P 74**
- Éducation : recrutement de 500 assistants de prévention et de sécurité - Communiqué, Portail du gouvernement, 20/09/2012 **P 76**

- ▶ Refondation de l'école : Vincent Peillon annonce une première série d'arbitrages - Communiqué, Portail du gouvernement, 12/10/2012 **P 78**
- ▶ Rythmes scolaires : le ministre demande aux communes de prendre en charge 3 heures par semaine - Communiqué, site web Maire Info, 14/11/2012 **P 80**
- ▶ Lancement du dispositif «Objectif formation-emploi» pour les jeunes décrocheurs - Communiqué -Vincent Peillon - George Pau-Langevin, site web du ministère de l'Éducation nationale, 04/12/2012 **P 81**
- ▶ Faire entrer l'École dans l'ère du numérique - Dossier de presse de Vincent Peillon, site web du ministère de l'éducation nationale, 13/12/2012 **P 83**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Textes **P 84**

- ▶ Circulaire n° 2012-0012 du 22 juin 2012 : Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013 **P 84**
- ▶ Arrêté du 3 août 2012 portant sur les taux des bourses et aides attribués aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture pour l'année 2012-2013 - Légifrance, 24 août 2012 **P 85**
- ▶ Arrêté du 3 août 2012 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la culture et de la communication pour l'année universitaire 2012/2013 - Légifrance, 24 août 2012 **P 85**

Communiqués **P 86**

- ▶ Réunion interministérielle sur Marseille : cinq propositions pour les étudiants - Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 06/09/2012 **P 86**
- ▶ Rentrée étudiante 2012/2013 : Objectif réussite - Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 18/09/2012 **P 87**
- ▶ Un étudiant sur six en alternance à l'horizon 2020 - Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 11/10/2012 **P 89**
- ▶ Remise à Geneviève Fioraso du rapport de la mission Peylet sur l'opération Campus - Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 29/10/2012 **P 90**

ORIENTATION

Communiqués

- ▶ Le Service Public de l'Orientation tout au long de la vie - Communiqué, ARF, 22/11/2012 **P 92**

IV. INSERTION PROFESSIONNELLE / EMPLOI **P 95**

DE JANVIER À MAI 2012

Textes **P 96**

- ▶ Décret n° 2012-566 du 24 avril 2012 relatif à l'accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance - Légifrance, 26/04/2012 **P 96**
- ▶ Circulaire n° NOR / abrogation : INTV1224696C relative à l'accès au marché du travail des diplômés étrangers - Circulaires.gouv.fr, 31/05/2012 **P 97**

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

Textes **P 98**

- ▶ Arrêté du 6 juillet 2012 relatif au modèle type de contrat d'apprentissage - Légifrance, 01/07/2012 **P 98**
- ▶ Circulaire DGEFP n° 2012/15 du 19 juillet 2012 relative à la mise en œuvre du contrat de professionnalisation - Circulaires.gouv.fr, 19/07/2012 **P 99**
- ▶ Accord national interprofessionnel relatif au contrat de génération - Partenaires sociaux, 19/10/2012 **P 100**
- ▶ Loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir - Exposé des motifs - Légifrance, 26/10/2012 **P 101**
- ▶ Projet de loi portant création du contrat de génération - Exposé des motifs, Légifrance, 19/12/2012 **P 102**

Communiqués

- ▶ Contrat de génération : Michel Sapin adresse un document d'orientation aux partenaires sociaux - Communiqué de Michel Sapin, site web du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 06/09/2012 **P 103**
- ▶ La bataille pour l'emploi passe également par l'apprentissage des jeunes - Communiqué, site web du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 17/09/2012 **P 104**
- ▶ Présentation du projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur l'emploi des jeunes - Communiqué, site web Jeunes.gouv.fr, 27/09/2012 **P 105**
- ▶ Contrat de génération : aboutissement de la négociation avec les partenaires sociaux - Communiqué, site web du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 19/10/2012 **P 106**

- ▶ Signature des premières conventions d'engagement pour les emplois d'avenir – Communiqué – site Jeunes.gouv.fr, 31/10/2012 **P 107**
- ▶ Présentation du projet de loi sur les contrats de génération – Communiqué, site du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 12/12/2012 **P 109**
- ▶ La conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – Une « garantie » jeunes pour les 18-25 ans, Communiqué du gouvernement, site web du Portail du gouvernement, 12/12/2012 **P 110**
- ▶ Priorité à la jeunesse : Jean-Marc Ayrault salue le travail des missions locales à l'occasion de leurs 30 ans - Communiqué, Portail du gouvernement, 19/12/2012 **P 111**

V. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE **P 113**

DE JANVIER À MAI 2012

- Textes **P 114****
- ▶ Circulaire n° NOR : VILV 1208256C relative à la prévention de la délinquance dans les quartiers de la politique de la ville, circulaires.gouv.fr, 20/03/2012 **P 114**

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

- Textes **P 115****
- ▶ Rapport de l'ONZUS – rapport, site du ministère de l'égalité des territoires et du logement, ministère délégué à la ville, 16/11/2012 **P 115**
 - ▶ Circulaire relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre de la ville et les ministres concernés par la politique de la ville – Site web Résovilles, 05/12/2012 **P 116**

VI. JUSTICE / DÉFENSE **P 117**

DE JANVIER À MAI 2012

- Textes **P 118****
- ▶ Décret n° 2012-282 du 29 février 2012 pris pour l'application de la loi n° 2011-1940 du 26 décembre 2011 visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants – Légifrance, 01/03/2012 **P 118**
 - ▶ Décret n° 20126283 du 29 février 2012 modifiant le décret n° 2005-888 du 2 août 2005 relatif à l'allocation et à la prime versée aux volontaires pour l'insertion – Légifrance, 01/03/2012 **P 119**

ARMÉE

Communiqués

- ▶ Note aux rédactions sur l'accueil de mineurs en contrat de service par les centres EPIDE – Communiqué de presse de l'EPIDE, site web de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE), 10/01/2012 **P 120**

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

- Textes **P 121****
- ▶ Circulaire n° NOR : INTK1229197J relative à la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires - circulaires.gouv.fr, 30/07/2012 **P 121**
 - ▶ Circulaire de politique pénale, Site web du ministère de la justice, 19/09/2012 **P 122**
 - ▶ Circulaire NOR/INT/K/12/29181/C sur les orientations de la politique de prévention de la délinquance et d'emploi des crédits du Fonds interministériel de la délinquance (FIPD) en 2013, ministère de l'intérieur, 31/10/2012 **P 123**

ARMÉE

Communiqués

- ▶ Journée Défense et Citoyenneté (JDC) à Magny-les-Hameaux : Entre citoyenneté et souvenir – Communiqué, site web du ministère de la Défense, 08/11/2012 **P 124**

VII. LOGEMENT **P 125**

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

- Textes **P 126****
- ▶ Décret n° 2012-894 du 20 juillet 2012 relatif à l'évolution de certains loyers, pris en application de l'article 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 – Légifrance, 21/07/2012 **P 126**

Communiqués

- ▶ L'encadrement des loyers s'applique à 38 agglomérations – Communiqué, Portail du gouvernement, 17/08/2012 **P 127**
- ▶ Projet de loi sur le logement social : davantage de logements pour les étudiants – Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 05/09/2012 **P 128**
- ▶ Relever le défi du logement pour tous, Communiqué, site ville.gouv.fr, 26/09/2012 **P 129**
- ▶ Priorité jeunesse : « Répondre aux besoins, accompagner les aspirations, construire dans le dialogue » - Communiqué de Valérie Fourneyron, site web jeunes.gouv.fr, 16/11/2012 **P 130**

VIII. SANTÉ / BIEN-ÊTRE

P 131

- Synthèse : évaluation du dispositif de médiation culturelle, ASDO études pour Arcadi, 05/2012 P 151

DE JANVIER À MAI 2012

Communiqués

P 132

- Remise du rapport d'Israël Nisand relatif à la contraception chez les jeunes – Communiqué, site web jeunes.gouv.fr, 02/03/2012 P 132
- Rapport de Chantal Jouanno sur l'hypersexualisation des petites filles – Communiqué, site du ministère des Affaires sociales et de la Santé, 05/03/2012 P 133
- Suicide : État des lieux – Communiqué du ministère de la santé, 12/03/2012 P 134

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

Textes

P 137

- Décret n° 2012-910 du 24 juillet 2012 relatif à la délivrance de médicaments indiqués dans la contraception d'urgence dans les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé – Légifrance, 26/07/2012 P 137

Communiqués

P 138

- Charte alimentaire sur les programmes et les publicités télévisées : remise du rapport annuel du CSA à la ministre des affaires sociales et de la santé – Communiqué, site du ministère des Affaires sociales et de la Santé, 30/08/2012 P 138
- La santé des ados à la loupe – Publication des données françaises de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) - Communiqué, site du ministère des Affaires sociales et de la Santé, 06/09/2012 P 139
- Contraception, IVG : 100 % remboursées ! – Communiqué du ministère des Droits des Femmes, site web Femmes.gouv.fr, 25/10/2012 P 142

IX. CULTURE / USAGES DU NUMÉRIQUE

P 143

DE JANVIER À MAI 2012

Communiqués

- Signature de la charte « Protection de l'enfant dans les médias », Communiqué, site web ActuaLitté.com, 22/02/2012 P 144
- L'éducation artistique et culturelle : de la maternelle au baccalauréat – Communiqué, site web du ministère de l'éducation nationale, 03/2012 P 146
- Lancement de la plateforme « Culture-lycée » - Communiqué de Luc Chatel, site web education.gouv.fr, 21/03/2012 P 150

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

Communiqués

P 152

- Les Portes du temps – Communiqué d'Aurélié Filippetti, site web du ministère de la culture et de la communication, 31/08/2012 P 152
- Inciter les jeunes à la lecture de la presse écrite. Bilan de l'opération « Mon journal offert » et des autres actions aidées sur fonds publics – Rapport de Michel Balluteau, La Documentation française, 09/2012 P 154
- Remise au Président de la République du rapport consacré aux droits de l'enfant « Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique », Communiqué, site web du Défenseur des droits, 23/11/2012 P 155

X. ANIMATION / ÉDUCATION POPULAIRE

P 157

DE JANVIER À MAI 2012

Textes

P 158

- Décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif – Légifrance, 27/04/2012 P 158

Communiqués

P 159

- Luc Chatel a reçu le rapport du groupe de travail sur le Contrat d'engagement éducatif (CEE) – Communiqué de Luc Chatel, jeunes.gouv.fr, 21/03/2012 P 159

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

Communiqués

P 160

- Valérie Fourneyron au lancement « d'Educ'pop' en Fête » - Communiqué, site jeunes.gouv.fr, 19/06/2012 P 160
- Déplacement de Valérie Fourneyron auprès des Accueils Collectifs de Mineurs pour la promotion des loisirs éducatifs en France – Communiqué, site jeunes.gouv.fr, 16/07/2012 P 161
- Discours de M^{me} Valérie Fourneyron « l'Éducation populaire, une singularité constitutive de l'identité de la France » – Site des relations presse du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, 18/12/2012 P 162

XI. VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

P 167

DE JANVIER À MAI 2012

Communiqués P 168

- ▶ Investir dans les associations pour réussir l'intégration : l'avis du HCI, site web du Haut Conseil à l'Intégration, 06/03/2012 P 168

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

Communiqués P 169

- ▶ Rencontre à Londres avec les jeunes de l'association « Sport'A Vie » - Communiqué du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, site Jeunes.gouv.fr, 10/08/2012 P 169
- ▶ Déplacement de Valérie Fourneyron à Angers - Communiqué, site web Jeunes.gouv.fr, 23/10/2012 P 170
- ▶ Le Haut Conseil à la vie associative remet son avis sur le congé d'engagement - Communiqué, site web associations.gouv.fr, 15/11/2012 P 171

XII. SPORT

P 173

DE JANVIER À MAI 2012

Communiqués P 174

- ▶ « Le sport à l'école et le sport scolaire » : rapport parlementaire de Monsieur Robert Lecou, député de l'Hérault - Information, site web education.gouv.fr, 09/02/2012 P 174

DE JUIN À DÉCEMBRE 2012

Communiqués P 175

- ▶ Lancement de la troisième journée nationale du sport scolaire, et de l'opération « Sentez-vous sport ! » - Communiqué, site web sports.gouv.fr, 19/09/2012 P 175
- ▶ Le sport, un outil majeur de la politique de santé publique - Communiqué site web sports.gouv.fr, 11/10/2012 P 177
- ▶ Valérie Fourneyron souhaite élargir le champ de la médaille « Jeunesse et sports » à l'ensemble des acteurs de la vie associative - Communiqué, site web du ministère des sports, 10/12/2012 P 178

C – CONCERTATIONS GOUVERNEMENTALES

I. APPROCHE TRANSVERSALE DE LA JEUNESSE

P 181

- ▶ Contribution au débat sur la refondation de l'éducation, actualité du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, site web Jeunes.gouv.fr, 03/10/2012 P 182
- ▶ L'investissement dans les jeunes ne peut être oublié pendant sept ans, Forum Européen Jeunesse - Communiqué, Site Youth Forum.org, 20/11/2012 P 183

II. ÉDUCATION

P 185

ÉDUCATION

- ▶ Lancement de la concertation sur l'école - Information, Vincent Peillon, George Pau-Langevin, site web du ministère de l'éducation nationale, 04/07/2012 P 186
- ▶ Comment lutter contre le décrochage scolaire ? - La ligue de l'enseignement, site web de La Ligue, 02/10/2012 P 188
- ▶ Refondation de l'École : les propositions de la JOC - article, site web de la JOC, 09/10/2012 P 191
- ▶ « Refondons l'école de la République » : contribution publique des Francas - Communiqué, site web des Francas, 09/10/2012 P 192
- ▶ Discours du Président de la République sur la refondation de l'école, Vidéo, site web du ministère de l'éducation nationale, 09/10/2012 P 194
- ▶ Refondation de l'école : la feuille de route du quinquennat - Communiqué, portail du gouvernement, 10/10/2012 P 195
- ▶ Premiers arbitrages après la remise du rapport de la concertation : discours de Vincent Peillon - Discours, site web du ministère de l'éducation nationale, 11/10/2012 P 198
- ▶ Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - Exposé des motifs, Café pédagogique, 5/12/2012 P 203
- ▶ Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) : une majorité favorable au projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République - Communiqué de presse de Vincent Peillon, site web du ministère de l'éducation nationale, 14/12/2012 P 204

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- ▶ Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche : une ambition partagée pour l'avenir de notre pays – Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 11/07/2012 **P 205**
- ▶ Rapport au Président de la République sur les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, Vincent Berger, Rapporteur général, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 18/12/2012 **P 207**

III. EMPLOI **P 209**

- ▶ Discours de M. le Président de la République lors de l'ouverture de la grande conférence sociale, Extraits sur la jeunesse, site web de l'Élysée, 09/07/2012 **P 210**
- ▶ Les Régions s'engagent pour la réussite des emplois d'avenir – communiqué de l'ARF, site web de l'Association des régions de France, 19/09/2012 **P 211**
- ▶ Le Premier ministre a fait le point sur l'avancement des chantiers de la grande conférence sociale – Communiqué, Portail du gouvernement, 24/10/2012 **P 212**
- ▶ Discours de Michel Sapin au congrès de l'AMF, site web du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 21/11/2012 **P 215**

IV. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE / LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS **P 219**

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

- ▶ Note d'orientations sur l'emploi et le développement économique, un enjeu essentiel pour les quartiers en politique de la ville – Conseil national des villes, site web ville.gouv.fr, 13/09/2012 **P 220**
- ▶ Note d'orientations sur le logement, une dimension essentielle de la politique de la ville : éléments de contribution à une politique du logement **P 221**
- ▶ François Lamy lance la concertation « Quartiers : engageons le changement ! », le 11 octobre à Roubaix – Communiqué, site web Territoires.gouv.fr, 04/10/2012 **P 222**
- ▶ Conférence nationale contre la pauvreté : les 7 rapports des groupes de travail, Portail du gouvernement, 07/12/2012 **P 223**
- ▶ Discours de Jean-Marc Ayrault en clôture de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – Extraits sur la jeunesse - Discours, Portail du gouvernement, 11/12/2012 **P 224**

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- ▶ Comité interministériel aux Droits des femmes le 30 novembre 2012, site du ministère des droits des femmes, 30/11/2012 **P 227**
- ▶ Lutte contre l'homophobie : l'audition à l'Assemblée Nationale – Site du ministère des droits des femmes, 04/12/2012 **P 228**

V. JUSTICE **P 231**

- ▶ Conférence de consensus sur la prévention de la récidive, site web conference-consensus.justice.gouv.fr, 18/09/2012 **P 232**
- ▶ Mineurs : l'éducation à l'épreuve de la détention – IIIèmes journées d'études internationales consacrées à la prise en charge spécifique et pluridisciplinaire des mineurs délinquants ouvertes par Christiane Taubira, site web du ministère de la justice, 30/10/2012 **P 234**

VII. SANTÉ **P 235**

- ▶ Groupe de travail sur la protection sociale et la santé des étudiants – Sénat, site web du Sénat, 20/04/2012 **P 236**

VI. CULTURE **P 237**

- ▶ Education artistique et culturelle – Communiqué, site du Ministère de la culture et de la communication, 21/11/2012 **P 238**

VIII. VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE **P 239**

- ▶ Orientations et calendrier du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire – Communiqué, site web du ministère de l'économie et des finances, 27/09/2012 **P 240**

D. UNION EUROPÉENNE

Textes

- Proposition de résolution au nom de la commission des affaires européennes, en application de l'article 73 quater du Règlement, sur « Erasmus pour tous », le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, site web du Sénat, 04/04/2012 **P 242**
- Pour aider les jeunes, priorité à l'emploi et à l'intégration sociale, dit l'Union européenne dans son rapport sur la jeunesse, Rapport européen jeunesse, site web Europa, 10/09/2012 **P 246**
- « NEETs » – Les jeunes sans emploi, sans diplôme ni formation : caractéristiques, coûts et réponses politiques dans l'Union Européenne – Rapport, site web Eurofound, 22/10/2012 **P 249**

Communiqués

- Davantage d'efforts au niveau de l'UE pour lutter contre le chômage des jeunes – Actualité du Parlement européen, 24/05/2012 **P 250**
- Lutte contre l'abandon des études et augmentation du nombre de diplômés en Europe : des progrès ont été réalisés, mais il reste du chemin à parcourir - Communiqué de la Commission européenne, site web Europa, 07/06/2012 **P 252**
- Le chômage des jeunes : l'apprentissage et les stages sont utiles, mais doivent être améliorés - Communiqué de la Commission européenne, site web Europa, 02/07/2012 **P 254**
- La Commission incite les Etats membres à reconnaître les aptitudes acquises en dehors de l'école et de l'Université - Communiqué de la Commission européenne, site web Europa, 05/09/2012 **P 256**
- Un rapport met en évidence d'importantes disparités géographiques en matière d'éducation, site web Europa, 14/09/2012 **P 258**
- Valérie Fourneyron au conseil des ministres de l'Union Européenne – Communiqué, Site web Jeunes.gouv, 28/11/2012 **P 261**
- Emploi des jeunes : la Commission propose un train de mesures (dont notamment la création d'une Garantie pour la jeunesse) - Communiqué de la Commission européenne, Site web Europa, 05/12/2012 **P 263**

ANNEXES – RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

- **Annexe 1 : TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES** **P 267**
- **Annexe 2 : AVIS ET RAPPORTS** **P 271**
- **Annexe 3 : SITES INTERNET** **P 275**
- **Annexe 4 : LU DANS LA PRESSE** **P 283**
- **Annexe 5 : SELECTION D'OUVRAGES SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE** **P 293**
- **Annexe 6 : PUBLICATIONS DE L'INJEP** **P 295**
- **LE CENTRE DE RESSOURCES** **P 299**



De janvier à mai 2012

Propositions pour la jeunesse

Consulter le dossier documentaire au lien ci-dessous pour voir toutes les propositions de tous les partis politiques, des associations – collectifs citoyens et des laboratoires d'idées :

<http://www.injep.fr/2012-Propositions-pour-la-jeunesse>

Partis politiques

- **Europe Ecologie Les Verts**

[Pour une société éducatrice](#) – Convention du 7/05/2012

[Eva Joly "Remettre l'école au centre du combat pour l'égalité" : entretien](#) dans le site "café Pédagogique", 22/01/2012

[Le projet 2012](#) – décembre 2012, inclut une partie consacrée à l'éducation, axée sur "une société émancipatrice". Le projet prévoit également l'éducation pour la santé de tous, des logements "spécifiques", etc.

- **La Gauche Moderne (LGM)**

Thèmes dont : [L'éducation](#) • [Sécurité et Prévention](#) [des mineurs] • [Le travail](#) • Société ([un service civique au service des citoyens](#))

- **Parti Socialiste :**

[Le Programme pour 2012](#)

[Parmi les 60 engagements de François Hollande](#), il s'agit de "[redonner espoir aux nouvelles générations](#)", dont les mesures phares : le contrat de génération, 150 000 emploi d'avenir dans les des quartiers populaires, « une allocation d'autonomie » aux jeunes en formation, etc. , janvier 2012

[Discours de François Hollande au meeting du Bourget](#) - 22 janvier 2012

[François Hollande : « je ferai de la jeunesse une priorité pour l'outre-mer »](#) Discours de François Hollande en Guadeloupe, 14/01/2012

[Priorité jeunesse : lutter contre la violence et le décrochage scolaire](#)-13/01/2012

[Jeunesse : Les candidats font leurs propositions](#)

- **République solidaire**

[Présentation du Projet 2012 de République Solidaire par Dominique de Villepin](#) – 14/04/2012

[Le Projet 2012](#) - [Le revenu citoyen](#)

- **Union pour un mouvement populaire (UMP)**

[Le projet 2012 pour l'UMP](#) marqué par la montée en puissance de la formation et de l'apprentissage, dès 14 ans, la création de classes "métiers-études", de développer les

filières d'excellence, ou de passer au "collège pour tous" et d'abonner le collège unique, etc.

[Vœux de Nicolas Sarkozy au monde de l'éducation et de la recherche](#), 05/01/2012

Associations – Collectifs citoyens

- **Afev, Association de la fondation étudiante pour la ville**
Lancement du ["pacte contre l'échec scolaire"](#), janvier 2012, voir aussi sur le site dédié : <http://www.pacteechecscolaire.org/>
L' Afev lance un pacte contre l'échec scolaire. Cet appel est adressé à tous les candidats à l'élection présidentielle pour qu'« un débat de fond s'ouvre sur le modèle éducatif ».
http://www.afev.fr/appel_suppressio...
- **ANIMAFAC**
Mise en place du site [« 2012memepaspeur.net » : le manifeste](#)
- **Enseignement catholique**
["Manifeste"](#) du 24 janvier 2012
- **Jeunesse au plein air - JPA**
[Rythmes scolaires et de vie des enfants et des jeunes : une lettre ouverte aux candidats](#) 21/12/2011, mis en ligne le 13/01/2012
- **Ligue de l'enseignement**
La Ligue de l'enseignement adresse [50 propositions pour "faire société"](#) candidats républicains des échéances électorales de 2012. Elle y réaffirme ses valeurs et se positionne, dans le champs de l'éducation, pour la suppression du collège au profit d'un école communale, organisée de 3 à 16 ans. 31 janvier 2012
[Écouter l'émission de France Info, "Question d'Éducation", 31/01/2012, avec l'Interview d'Eric Favey, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement](#) - 5'57
- **UNICEF**
[Élection 2012 : Manifeste de l'UNICEF France. Engageons-nous pour les Enfants !](#) - janvier 2012, 16 p.
Unicef France publie un « Manifeste pour l'enfance », qui appelle les candidats à l'élection présidentielle à s'engager publiquement en faveur des enfants et des adolescents. [L'UNICEF France lance aussi une campagne de signatures citoyennes du manifeste.](#)

Laboratoires d'idées

Quelle réforme de la carte scolaire ? Pour rompre avec les logiques ségrégatives – Note de Pierre Merle, site web de Terra Nova, 31/08/2012

La politique d'assouplissement de la carte scolaire mise en place en 2007 s'était targuée de favoriser l'égalité des chances et de promouvoir la mixité sociale. Elle les a en réalité réduites. Alors que le gouvernement entend revenir sur cette politique, cette note pose la question de la réforme de la carte scolaire, en posant comme préalable la recherche de la mixité sociale dans les établissements, fondement d'un système éducatif performant et levier efficace dans la lutte contre les violences scolaires. Une nouvelle réforme des modalités d'affectation des élèves doit entre autres s'appuyer sur le "choix régulé", l'homogénéisation de l'offre pédagogique des établissements pour réduire les logiques de choix, l'adoption d'un principe général de modulation des dotations financières et en personnels des établissements selon les caractéristiques de leur recrutement, le traitement similaire des établissements publics et privés.

Références à télécharger :

[Quelle réforme de la carte scolaire ? Pour rompre avec les logiques ségrégatives](#) – Note de Pierre Merle, site web de Terra Nova, 31/08/2012

De mai à décembre 2012

Associations

Législatives : l'Unhaj présente ses 25 propositions pour la jeunesse – Communiqué de presse de l'Unhaj, site web de l'Unhaj, 30/05/2012

Paris, le 30 mai 2012 - A la veille des élections législatives, l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) s'invite dans le débat en diffusant un document pour porter les situations de jeunesse auprès des candidats et les alerter notamment en matière d'accès au logement, d'emploi, de mobilité, de citoyenneté et de ressources financières.

Alors que selon le tout récent rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), le taux de chômage des jeunes vient d'atteindre son plus haut niveau mondial en 2012* et qu'en France, près d'un tiers des jeunes actifs occupent un emploi précaire** aggravant leur situation notamment en matière d'accès au logement, l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes lance une contribution intitulée « Pour que la jeunesse soit le temps des possibles », pour alerter les candidats aux législatives.

L'UNHAJ – une union de 330 associations réparties sur l'ensemble du territoire oeuvrant pour la socialisation des jeunes par l'habitat – y présente 25 propositions réparties sur 7 points-clés : le logement, l'emploi, les ressources financières, l'émancipation, la mobilité, la citoyenneté, la santé et la culture des jeunes. Avec cette contribution, l'UNHAJ veut alerter et sensibiliser les candidats et plus largement le grand public sur la nécessité d'épauler la jeunesse et de renforcer ce qui peut contribuer à son autonomie.

Comme l'explique Patrick Quinqueton, Président de l'UNHAJ : « *Les jeunes connaissent depuis plusieurs décennies des difficultés d'accès à l'emploi et au logement, la crise actuelle ne faisant qu'accentuer la précarité de leurs situations. C'est ce que nous constatons auprès des 200 000 jeunes que nous accueillons chaque année sur l'ensemble du territoire. Parallèlement nous remarquons aussi que les politiques publiques menées depuis des dizaines d'années échouent à apporter des solutions pérennes à ces problèmes. En tant qu'acteurs de la socialisation des jeunes, il est de notre responsabilité d'attirer l'attention des candidats sur les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes, les leviers sur lesquels agir pour aplanir ces obstacles et, plus généralement, sur l'urgence de mettre en place une véritable réflexion sur la place des jeunes dans la société.* »

**Rendu public le 22 mai, il fait état de 75 millions de jeunes sont au chômage dans le monde, soit une augmentation de 4 millions depuis le début de la crise en 2007*

*** Source Insee, enquête emploi en continu 2010 : 32,3 % des actifs occupés de 15 à 29 ans occupent un contrat à durée déterminée (CDD), contrats aidés, stages ou sont en apprentissage, contre 7,7 % des 30-49 ans.*

L'Union nationale pour l'habitat des Jeunes, c'est :

- 330 adhérents (associations et personnes morales) présents dans plus de 250 villes, porteurs de projets pour l'habitat des jeunes :

> Ils accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome

> Ils proposent 40 000 logements en collectif (de type Résidences sociales-FJT) ou en diffus

UN AN DE POLITIQUES DE JEUNESSE

> Ils offrent un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...

- 200 000 jeunes accueillis chaque année

L'Union nationale pour l'habitat des jeunes a pour mission d'accompagner les jeunes dans leur parcours de socialisation et leur accès à l'autonomie. Elle organise ses 3èmes assises nationales pour l'Habitat des jeunes le 16, novembre autour de la question de l'émancipation des jeunes.

« Pour que la jeunesse soit le temps des possibles » - Contribution de L'Union nationale pour l'Habitat des Jeunes aux élections législatives

Trouver sa place pour « faire société »

L'éclatement de la société, la précarité, la complexité du monde dans lequel nous vivons - dans un contexte de profonde crise économique et sociale - conduisent à de nouvelles formes d'individualisme et de repli sur soi, facteurs d'immobilisme et de paralysie. Les efforts doivent, dans ce contexte, être redoublés afin de permettre à chacun d'être citoyen conscient, critique et engagé, acteur du « vivre-ensemble ». Nous proposons donc de :

1-Favoriser la participation des jeunes, dans les conseils régionaux de jeunes et dans toutes les instances locales de démocratie participative.

2-Soutenir les actions et le développement des organisations de jeunesse, essentielles pour le développement de la citoyenneté.

3-Créer les conditions de l'apprentissage de la citoyenneté, par la formation au développement de l'esprit critique en s'appuyant sur des démarches d'éducation populaire.

Le logement : une nécessité

La crise du logement a rendu de plus en plus difficile l'accès au logement notamment pour les jeunes. Les exigences des propriétaires paraissent toujours plus excessives en termes de garanties, de cautions ou de ressources. Il ne suffit plus d'avoir un emploi pour espérer avoir un logement, il faut aussi qu'il soit régulier et qu'il assure un niveau de ressources auquel peu de jeunes peuvent prétendre. Nous proposons donc de :

4-Réexaminer et améliorer l'efficacité des aides personnelles au logement pour toutes les situations de jeunesse.

5-Faciliter l'accès des jeunes au logement autonome.

6-Encadrer l'augmentation des loyers.

7-Déployer un dispositif universel de caution solidaire.

8-Prendre en compte les changements fréquents de logements en soutenant le développement de résidences Habitat Jeunes.

9-Conforter les actions des associations (Service Logements, CLLAJ) agissant avec les jeunes et en médiation avec les bailleurs, permettant un accès aux droits, un accompagnement à la recherche et une mobilisation d'une offre de logements adaptée à leur demande.

Travailler pour s'émanciper !

Les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage qui concerne ¼ des actifs âgés de 15 à 24 ans. Et lorsqu'ils décrochent un emploi, celui-ci est précaire pour plus de 30% d'entre eux (contre 10% pour le reste de la population active). Malgré cela, les jeunes ont un niveau d'attente de plus en plus fort par rapport au travail, qui doit désigner une activité porteuse de sens, et un lieu d'expression de soi-même. Nous proposons donc de :

10-Améliorer le service public de l'orientation, l'accès à la formation et, pour les étudiants, à des expériences variées dans le monde professionnel.

11-Favoriser l'accès à un premier emploi sécurisant les parcours sur une période suffisamment longue.

12-Soutenir les dispositifs d'accompagnement des jeunes à la création d'activités, en s'appuyant notamment sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

13-Mettre fin aux contrats aidés qui n'ont pas de résultats significatifs sur l'insertion des jeunes à long terme sur le marché de l'emploi et qui de surcroît peuvent participer à leur stigmatisation.

L'argent ne fait pas tout mais sans ressources on ne fait rien

Les jeunes de moins de 25 ans qui sont au chômage et sans soutien familial ne disposent d'aucune ressource financière. Disposer de ressources financières suffisantes est un facteur essentiel de dignité. Nous proposons donc de :

14-Mettre fin à l'incohérence qui existe actuellement entre la majorité pénale à 16 ans, et la majorité sociale à 25 ans en défendant une politique de droit commun pour la jeunesse.

15-Ouvrir des droits à l'assurance chômage à l'issue d'une première expérience professionnelle d'une durée supérieure à deux mois.

Accéder à la mobilité pour être autonome

Pour trouver un emploi, suivre une formation, rencontrer ses amis, aller au cinéma, chez le médecin... il est indispensable de pouvoir se déplacer facilement et à peu de frais. Nous proposons donc de :

16-Développer et diversifier les modes de transports publics locaux et territoriaux (Bus, TER, Vélos...).

17-Favoriser les tarifs réduits pour tous les jeunes (pas simplement étudiants) dans les transports.

18-Soutenir le passage du permis de conduire (à travers notamment les auto-écoles sociales).

19-Soutenir et développer des systèmes de co-voiturage, d'auto-partage...

20-Élargir l'accès à la mobilité internationale, en favorisant la sensibilisation aux programmes d'échange internationaux pour tous les jeunes en formation, avec notamment un soutien au volet financier de ces programmes.

La santé, ce n'est pas que pour les vieux !

Avoir des soucis de santé, cela peut arriver à tout âge. Lorsqu'on est jeune, qu'on doit gérer un budget serré, régler ce type de problème n'est pas toujours une priorité. Être jeune ne protège pas des baisses de forme et de moral qui ne sont pourtant pas moins graves à 20 ans qu'à 40 ! Nous proposons donc de :

21-Garantir un accès de tous les jeunes aux mutuelles complémentaires de santé.

22-Favoriser les dispositifs de prévention santé à destination des jeunes, contribuer à réduire les obstacles (financiers) dans l'accès aux soins.

23-Accompagner l'accès à une alimentation de qualité (restaurations collectives, dispositifs de subventionnement des repas...).

Se cultiver pour s'épanouir

La culture est essentielle à l'équilibre des individus et de la société dans son ensemble. Elle contribue à l'acquisition d'un esprit critique, à la libération de la créativité, au brassage culturel et, tout simplement, au bien-être. Nous proposons donc de :

24-Favoriser les dispositifs facilitant l'accès à la culture pour tous les jeunes (du point de vue tarifaire, comme du point de vue des horaires, de l'accessibilité...).

25-Soutenir les initiatives, les pratiques créatrices et artistiques des jeunes.

La jeunesse est une force vive, porteuse d'initiatives et d'innovations. Agir pour et avec les jeunes, c'est favoriser l'inventivité, le courage d'oser, d'entreprendre.

Créer les conditions de l'émancipation des jeunes, c'est donner un nouveau souffle à la société toute entière !

Livre blanc parlementaire : « libérer les générosités associatives », MARLAND-MILITELLO, Muriel, XIIIe législature, 06/2012

Le livre blanc parlementaire "libérer les générosités associatives" publié en juin 2012 se propose de dresser un état des lieux sur la situation associative en France. Il traite de ce sujet sous l'angle de ses deux principales ressources, à savoir la générosité matérielle (dons, legs, mécénat) et la générosité temporelle (bénévolat). Les questions relatives à la fiscalité des associations, la générosité des particuliers, la valorisation du bénévolat ou encore la validation des acquis de l'expérience font l'objet de développements et de propositions. L'annexe 1 de ce document recense 72 propositions en la matière.

Références à télécharger :

[Livre blanc parlementaire](#) : « libérer les générosités associatives », MARLAND-MILITELLO, Muriel, XIIIe législature, 06/2012

Quatre avis du Conseil économique, social et environnemental**Rapport du Conseil économique, social et environnemental sur l'emploi des jeunes, site web du CESE, 27/09/2012**

Les jeunes sont les principales victimes de la forte dégradation de l'emploi consécutive à la crise économique. Le CESE souligne cependant que le sur-chômage des jeunes, loin d'être un phénomène nouveau, est installé de longue date dans la réalité sociale française. Pour combattre cette tendance lourde à la précarisation de la situation des jeunes, il formule des recommandations visant à réduire la segmentation du marché du travail, à améliorer les conditions d'accès à la formation, à renforcer l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi et à développer les dispositifs de la deuxième chance. Enfin, il porte un regard nuancé sur les nouveaux emplois aidés mis en œuvre par les pouvoirs publics pour répondre à l'urgence de la situation.

Références à télécharger :

[Rapport](#) du Conseil économique, social et environnemental sur l'emploi des jeunes, site web du CESE, 27/09/2012

Rapport du Conseil économique, social et environnemental sur la démocratisation de l'enseignement supérieur, site web du CESE, 25/09/2012

L'enseignement supérieur joue, au-delà de la formation et de la recherche, un rôle majeur dans l'orientation et le destin professionnels d'un très grand nombre de jeunes. Toutefois, les difficultés à s'orienter dans le paysage complexe de l'enseignement supérieur et l'échec particulièrement lourd en premier cycle universitaire alimentent la déception et l'inquiétude de nombreux étudiants. Afin d'impulser un véritable mouvement de réussite, le Conseil économique, social et environnemental préconise une meilleure articulation des diverses voies de l'enseignement supérieur, en redonnant toute leur attractivité aux universités, et en ouvrant plus largement les IUT et les sections de techniciens supérieurs aux bacheliers technologiques et professionnels. Pour atteindre ces objectifs, il recommande la mise en œuvre d'un véritable plan de réussite en premier cycle portant sur l'accueil des étudiants, les conditions d'enseignement et la transition entre lycée et université.

Références à télécharger :

[Rapport](#) du Conseil économique, social et environnemental sur la démocratisation de l'enseignement supérieur, site web du CESE, 25/09/2012

Avis du Conseil économique, social et environnemental intitulé « les droits formels/droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », site web du CESE, 12/06/2012

La situation d'une partie de la jeunesse au regard de l'emploi, du logement et de la santé est aggravée par les difficultés rencontrées dans l'accès aux droits sociaux ; le manque de lisibilité et la complexité des dispositifs favorisant en effet un non-recours important. Afin d'apporter des réponses concrètes à cet enjeu essentiel pour l'avenir de notre modèle social, le CESE préconise de renforcer les structures d'accompagnement des jeunes, de rénover la gouvernance en désignant clairement un chef de file au plan national et local, de favoriser la participation des jeunes aux politiques publiques, et enfin de sécuriser les parcours d'insertion en rénovant des outils existants et en engageant une réflexion sur l'instauration d'un droit à la qualification et à la formation.

Références à télécharger :

[Rapport](#) du Conseil économique, social et environnemental intitulé « les droits formels/droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », site web du CESE, 12/06/2012

Le logement autonome des jeunes : une nouvelle autosaisine de la section de l'aménagement durable des territoires – site web du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), 14/05/2012

Le Bureau dans sa réunion du mercredi 9 mai 2012 a confié à la section de l'Aménagement durable des territoires la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur cette question.

Le coût des logements s'est beaucoup accru dans la période récente en France, faisant du mal-logement une problématique récurrente. Selon le [Centre d'analyse stratégique](#), le prix réel (c'est-à-dire corrigé du niveau général d'inflation) des logements anciens a ainsi été depuis trente ans multiplié par deux, tandis que les loyers réels augmentaient de 30 %.

Les jeunes, plus encore que les autres catégories d'âge, subissent les conséquences de cette hausse, du fait de la conjonction de plusieurs phénomènes qui les concernent plus particulièrement. Leur mobilité régulière pour étudier (qu'il s'agisse de se rapprocher du lieu de formation, de stage ou d'alternance) ou pour trouver de premières expériences salariées est souvent entravée par la recherche d'un logement (comme le note l'avis récent du CESE sur « [La mobilité des jeunes](#) ») et les expose davantage aux hausses de loyers lors des renouvellements de bail. Le chômage et la précarité de l'emploi les mettent particulièrement en difficulté pour offrir des garanties aux bailleurs.

Le coût des loyers dans le parc privé est le principal facteur de difficulté, d'autant plus qu'ils y sont plus représentés que le reste de la population : alors que 20 % des ménages sont en moyenne locataires du secteur libre, ce taux atteint 53 % pour les moins de 30 ans. De plus, le fort taux de célibataires dans cette catégorie d'âge rend moins probable un partage des coûts du logement et les petites surfaces sont généralement plus chères au m². S'y ajoute la problématique des cautions et garanties exigées, freins souvent importants.

Les réponses offertes par l'action publique sont à l'heure actuelle insuffisantes : nombre limité de places offertes en résidences universitaires et en foyers de jeunes travailleurs, faible part des petits logements dans le parc total (le nombre des logements de 1 pièce a tendu à baisser jusqu'en 2006) et accès de plus en plus faible des jeunes au logement social. Il convient aussi d'interroger le système d'aides publiques permettant l'accès au logement des jeunes.

Il en résulte que trop de jeunes sont dans l'obligation de s'éloigner des centres urbains, de faire face à des taux d'effort particulièrement élevés, voire d'accepter des logements indécents : selon l'enquête nationale logement de 2006, les moins de 30 ans consacrent en moyenne 18,7 % de leurs revenus au logement, taux qui décroît ensuite avec l'âge. Ce contexte tend à retarder l'âge de la décohabitation d'avec les parents, élément majeur de l'accès à l'autonomie, ou à provoquer des retours contraints au domicile parental, particulièrement dans les grandes agglomérations.

Le Bureau dans sa réunion du mercredi 9 mai 2012 a confié à la section de l'Aménagement durable des territoires la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur cette question. La fin des travaux est prévue pour fin janvier 2013.

Il s'agira de faire des propositions pour améliorer l'accès des jeunes au parc privé ainsi qu'au parc public dans les zones sous tensions, mais aussi de réfléchir, en s'appuyant sur les bonnes pratiques déjà mises en oeuvre par certaines collectivités, aux conditions d'aménagement et d'attractivité des territoires à même de faciliter une meilleure répartition de l'installation des jeunes dans les territoires et de prévenir leur concentration dans les zones sous-tension.

Pour ce faire, elle pourra se baser sur les travaux de la section des Affaires sociales, qui élabore un avis sur [Droits réels, droits formels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes](#), et de celle du Travail, qui consacre un avis à [L'emploi des jeunes](#), avec pour échéances respectives juin et septembre 2012.

Références à télécharger :

[Saisine sur le logement autonome des jeunes](#) (Décision du Bureau du 9 mai 2012 – NS 121920)

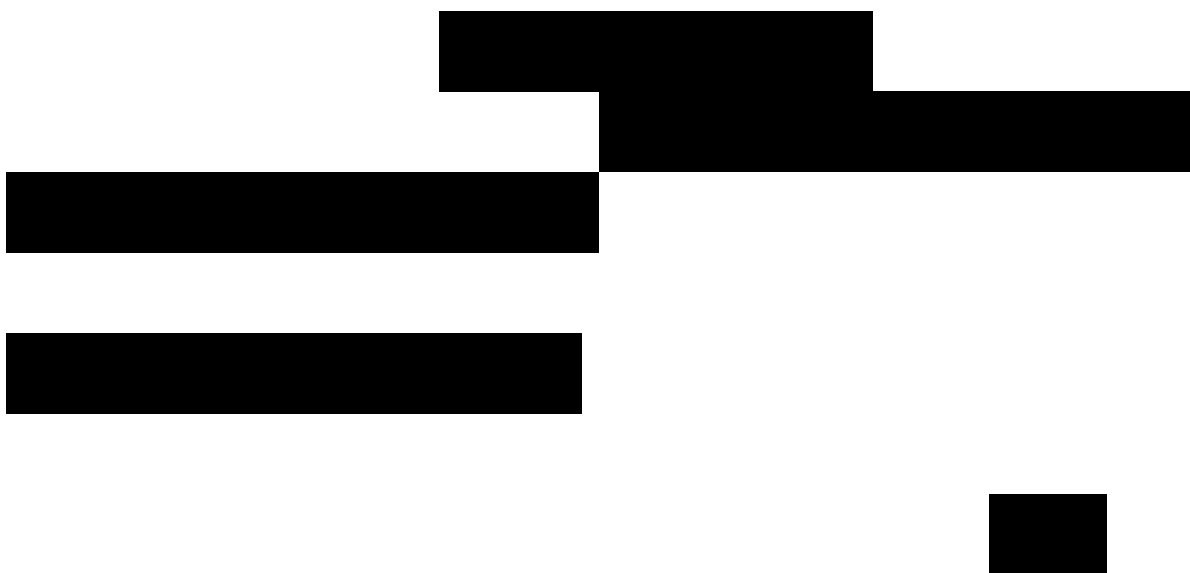
Inégalités entre jeunes sur fonds de crise : rapport de l'Observatoire de la jeunesse

La fragmentation de la jeunesse paraît se renforcer en temps de crise ; elle est porteuse de risques pour notre cohésion sociale. Pourtant le débat public se préoccupe encore peu de cette évolution. C'est pour l'éclairer que l'INJEP, Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, a retenu la problématique des inégalités entre jeunes comme thème de son premier rapport, réalisé à l'aide de contributions diversifiées de chercheurs, de statisticiens, d'acteurs de jeunesse.

Ce rapport livre d'abord un diagnostic sur la situation des jeunes en temps de crise. Les jeunes les moins diplômés sont les plus fragilisés et la mise à l'écart du marché du travail les expose au risque d'exclusion. Les jeunes diplômés, quant à eux, connaissent avant tout une dégradation relative de la qualité de l'emploi. Le rapport met aussi en exergue la forte imbrication des dimensions à la fois conjoncturelles et structurelles de cette crise et souligne la nécessité pour l'action publique de combiner réponses d'urgence et réformes de fond.

Inégalités entre jeunes sur fonds de crise : rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012, sous la direction de Francine Labadie, Injep / Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, [La Documentation française](#), 2012.

Voir le [lien](#) vers la page sur le site de l'Injep





JORF n°0121 du 25 mai 2012 page 9271
texte n° 25

DECRET

Décret n° 2012-782 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Légifrance, 25/05/2012

NOR: SPOX1223394D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,
Vu le [code du travail](#), notamment ses articles L. 6123-3 à L. 6123-5 ;
Vu le [décret n° 59-178 du 22 janvier 1959](#) relatif aux attributions des ministres ;
Vu le [décret n° 97-244 du 18 mars 1997](#) modifié portant création d'une délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;
Vu le [décret n° 2000-685 du 21 juillet 2000](#) modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'emploi et de la solidarité et aux attributions de certains de ses services ;
Vu le [décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005](#) modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
Vu le [décret n° 2006-572 du 17 mai 2006](#) modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le [décret n° 2008-1142 du 5 novembre 2008](#) instituant un délégué interministériel aux grands événements sportifs ;
Vu le [décret n° 2009-639 du 8 juin 2009](#) modifié relatif à l'administration centrale des ministères chargés de la santé, des affaires sociales, de la protection sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative et complétant le [décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005](#) portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
Vu le [décret n° 2010-95 du 25 janvier 2010](#) relatif à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales et portant création d'une direction générale de la cohésion sociale ;
Vu le [décret n° 2011-499 du 5 mai 2011](#) relatif aux attributions du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales ;
Vu le décret du 15 mai 2012 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le décret du 16 mai 2012 relatif à la composition du Gouvernement ;
Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ;
Le conseil des ministres entendu,
Décrète :

Article 1

Le ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative :

- 1° Aux actions en faveur de la jeunesse ;
- 2° Au développement de la vie associative ;
- 3° Au développement de l'éducation populaire ;
- 4° Aux activités physiques et sportives.

Il coordonne les actions menées dans ces domaines lorsqu'elles relèvent de plusieurs départements ministériels.

Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

Article 2

I. — Le ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a autorité sur l'inspection générale de la jeunesse et des sports et sur le bureau de la communication mentionné au [dernier alinéa de l'article 1er du décret du 30 décembre 2005 susvisé](#).

II. — Il a, conjointement avec le ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, autorité sur le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales.

III. — Pour l'exercice de ses attributions en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative, le ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

- 1° A autorité sur la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- 2° A autorité, dans la limite de ses attributions en matière de jeunesse, sur les services et directions d'administration centrale suivants, conjointement avec les ministres dont ils relèvent :

- a) La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;
- b) La direction générale de la cohésion sociale ;
- c) La direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, pour ses services en charge des conditions de vie des étudiants ;

3° Dispose, en tant que de besoin, du délégué à l'information et à l'orientation mentionné à [l'article L. 6123-4 du code du travail](#) ;

4° Peut faire appel, en tant que de besoin, à la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques et à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

IV. — Pour l'exercice de ses attributions en matière de sport, le ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a autorité sur :

- 1° La direction des sports ;
- 2° Le délégué interministériel aux grands événements sportifs.

V. — Il dispose, en tant que de besoin, du secrétariat général mentionné à [l'article 1er du décret du 17 mai 2006 susvisé](#), de la direction générale de la santé et de la direction générale de l'enseignement scolaire.

Article 3

Le ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative assure, conformément à leurs dispositions statutaires, la tutelle des établissements publics relevant de ses attributions.

Article 4

Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, la ministre des affaires sociales et de la santé, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 mai 2012.

François Hollande

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jean-Marc Ayrault
La ministre des sports, de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative,
Valérie Fourneyron
Le ministre de l'éducation nationale,
Vincent Peillon
La ministre des affaires sociales
et de la santé,
Marisol Touraine
Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,
Michel Sapin

Références à télécharger :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025915991&dateTexte=&categorieLien=id>

Directive nationale d'orientation pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, de la ville, des droits des femmes, de sports, de jeunesse et de vie associative pour l'année 2013 – Directive, Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, 25/10/2012

La présente circulaire fixe les orientations pour 2013 des politiques de cohésion sociale, de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, de sports, de jeunesse, de vie associative, d'éducation populaire, et de la ville dont les préfets de région vont piloter la mise en œuvre territoriale avec les secrétaires généraux aux affaires régionales – pour l'égalité femmes - hommes -, directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ou les directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour l'Outre-Mer (DRJSCS), ainsi qu'avec la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Références à télécharger :

<http://www.ffr.fr/var/Corporate/storage/original/application/3945592cc7d378fab113bdda5de44909.pdf>

**Document de politique transversale (Annexe du Projet de Loi de Finances pour 2013) :
Politique en faveur de la jeunesse – site Web jeunes.gouv.fr, 29/10/2012**

Ce rapport comprend les parties suivantes : la politique transversale, la présentation stratégique de la politique transversale avec les sous - parties suivantes : renforcer l'animation interministérielle des politiques publiques en faveur de la jeunesse, assurer à tous les jeunes l'accès à l'éducation, à l'orientation et à la formation, favoriser un cadre de vie protecteur pour la jeunesse, participer au développement personnel des jeunes et accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Références à télécharger :

[Document de politique transversale](#) (Annexe du Projet de Loi de Finances pour 2013) :
Politique en faveur de la jeunesse

Forum Français de la Jeunesse et rôle de l'Injep, communiqué, site de l'Injep, 03/07/2012

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a encouragé le Forum Français de la Jeunesse à solliciter l'INJEP.

A l'occasion du lancement, mercredi 20 juin 2012, du Forum Français de la Jeunesse par 19 organisations de jeunes, Valérie Fourneyron, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, a souhaité que cette démarche novatrice conduite par des organisations de jeunes dirigées par des jeunes puisse s'appuyer sur les ressources de l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse que porte l'INJEP.

Le lancement du Forum Français de la Jeunesse intervient à la suite de travaux entamés, il y a plus d'un an, par les principales organisations de jeunesse mobilisées par la participation des jeunes au débat public. Se voulant espace autonome d'expression de la jeunesse en France, reconnu par les pouvoirs publics, le Forum Français de la Jeunesse souhaite construire un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs désireux de permettre aux jeunes de participer pleinement à la vie de la cité à l'instar des dynamiques existantes au niveau européen.

Avant même son officialisation, l'INJEP avait été sollicité par le Forum Français de la Jeunesse pour un échange sur les différents régimes d'engagement de la jeunesse. Cet échange a été animé, le 9 mai dernier, par Jean-Claude Richez, coordonnateur de la mission Observation et évaluation à l'INJEP, contribuant à la préparation du premier avis rendu public par le Forum.

L'INJEP, de son côté, s'est engagé à ouvrir les ressources de l'Observatoire et à préparer des contacts au niveau européen, notamment avec le Forum européen de la Jeunesse, en mobilisant si besoin des crédits du programme européen « Jeunesse en action ».

Le Forum Français de la Jeunesse réunit les organisations suivantes : Animafac, Associations des élus et de la vie lycéenne (AEVL), EMEVIA, Fédération des Associations généralistes étudiantes (FAGE), Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), La Mutuelle des étudiants (LMDE), les Jeunes centristes, les Jeunes écologistes, les Jeunes populaires, les Jeunes radicaux de gauche (JRG), le Mouvement des étudiants (MET), le Mouvement des jeunes communistes de France (MJCF), le Mouvement des Jeunes socialistes (MJS), le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), la Promotion et défense des étudiants (PDE), l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), l'Union nationale des lycéens (UNL).

Références à télécharger :

Lire l'avis du Forum Français de la Jeunesse « [La représentation des jeunes en France](#) »

Rapport d'activité du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) 2009-2011, site Jeunes.gouv.fr, 13/07/2012

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), créé en 2009, met l'expérimentation au service des politiques de jeunesse. Il a pour objet de favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 25 ans.

Le rapport d'activité du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse pour la période 2009-2011 dresse un bilan intermédiaire des trois premières années d'existence du FEJ. Depuis 2009, ce sont plus de 462 000 jeunes de moins de 25 ans sur l'ensemble du territoire qui ont bénéficié des actions soutenues dans le cadre de ce fonds. Le FEJ finance des actions innovantes répondant aux besoins prioritaires des jeunes.

Références à télécharger :

Voir le [rapport d'activité 2009-2011](#) du FEJ

Voir les [annexes](#)

Valérie Fourneyron réaffirme sa priorité pour la jeunesse et dévoile son plan d'action – Communiqué, site web Jeunes.gouv.fr, 17/09/2012

Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative s'est rendue cet après-midi à Rennes, à la Maison des Jeunes et de la Culture Antipode, à la rencontre des acteurs du projet jeunesse de territoire.

A l'occasion de sa visite en Bretagne, Valérie FOURNEYRON a réaffirmé l'exigence du gouvernement de mettre la jeunesse au cœur des priorités du quinquennat. Les premières mesures en faveur des jeunes ont déjà été prises avec les emplois d'avenir, le lancement du contrat de générations, l'encadrement des loyers, la création de postes dès la rentrée 2012 dans l'Education nationale.

Inscrivant l'action du gouvernement dans la durée, la Ministre en charge de la Jeunesse a présenté sa feuille de route pour « *donner un cap, porter des espoirs, remettre de l'égalité* » dans les politiques publiques destinées à répondre aux attentes et aux besoins des jeunes.

« Agir dans l'urgence est nécessaire. Notre ambition pour la jeunesse se construit dans la durée : nous voulons que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012. C'est-à-dire que la situation très concrète des jeunes en matière de santé, d'emploi, de logement, de mobilité, d'autonomie soit meilleure dans cinq ans. »

Pour répondre à ces enjeux, Valérie Fourneyron a annoncé la première réunion du Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) qui se tiendra sous la présidence du Premier ministre en janvier 2013. Ce Comité, qui aura pour mission d'engager et coordonner les réformes structurelles concrètes pour piloter la politique jeunesse du gouvernement, se réunira tous les ans.

Cette politique sera transversale et impliquera l'ensemble des ministères. Elle associera étroitement les jeunes et les collectivités locales à son élaboration. Un dialogue permanent s'établira avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire et avec le Forum français de la Jeunesse, instance représentative créée par les organisations de jeunes. « *Nous faisons confiance aux jeunes* », a rappelé Valérie Fourneyron.

La Ministre a souligné sa volonté de mettre fin à l'empilement des dispositifs « *illisibles* » et de développer une politique « *cohérente et concertée* ». Coordonner les volontés et les actions, réunir tous les acteurs autour de la table, faire avec les jeunes plutôt que pour les jeunes, innover et expérimenter avec les collectivités locales, aller plus loin dans la réponse juste à donner à leurs préoccupations : telles sont les ambitions du CIJ pour ouvrir la route au vrai changement pour la jeunesse.

Valérie Fourneyron présente le budget 2013 – Communiqué, site web Jeunes.gouv.fr, 02/10/2012

Valérie Fourneyron a dévoilé, mardi 2 octobre, le budget 2013 du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative. Un budget placé sous trois exigences : l'engagement, la solidarité, la responsabilité.

Valérie Fourneyron l'a rappelé dès sa prise de parole : « *Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative contribue à la stratégie collective de redressement des comptes publics opérée par le gouvernement.* » Ces mesures nécessaires, à hauteur de 30 milliards d'euros en 2013, dont 10 milliards d'économies sur les dépenses, seront équitablement partagées. La contribution du ministère se traduit par un effort juste dans la préparation du budget 2013-2015. Elle a porté de manière équilibrée sur une maîtrise exigeante des dépenses et une gestion raisonnée des crédits. La ministre a rappelé que trois principes avaient prévalu dans les arbitrages budgétaires : la prudence dans les investissements ; l'équité dans les choix de dépenses ; la justice dans la répartition des crédits.

En écho à la priorité donnée à la jeunesse, le programme « Jeunesse et Vie associative » du ministère est préservé pour engager, autrement, une politique jeunesse volontariste. Les capacités d'intervention du programme s'élèvent à 366 millions d'euros. Ces moyens, hors crédits de personnels, sont en hausse de 7% à périmètre comparable, par rapport à 2012. « *Et entre 2013 et 2015, le programme continuera sa progression ambitieuse à hauteur de 40% par rapport à 2012* », a affirmé la ministre. Le programme « Jeunesse et Vie associative » propose aussi des économies dans ses dépenses en recentrant ses interventions et en contenant les dépenses de fonctionnement des opérateurs. Au total, ces économies représentent 9,5 millions, soit 4% du montant des crédits 2012 à périmètre constant. 26 millions de crédits supplémentaires seront consacrés au Service civique, qui reste un outil privilégié d'engagement salué par tous dans le parcours des jeunes et qui montera en charge conformément à la promesse du gouvernement. 10 000 volontaires supplémentaires seront recrutés en 2013. Le soutien à la vie associative et à l'éducation populaire sera également très important puisque 12,8 M€ seront alloués pour la mobilité internationale ; 10,8 M€ pour la formation des bénévoles ; 9,5 M€ pour le soutien aux associations ou fédérations nationales jeunesse et éducation populaire ; 26 M€ pour les subventions par le biais du FONJEP (fonds de coopération servant au financement des mouvements de jeunesse, des associations d'éducation populaire, des organismes de droit privé à but non lucratif concourant à l'action sociale), y compris pour les Centres de ressource et d'information des bénévoles.

Le budget du sport, quant à lui, se confronte à un héritage difficile, dû à une absence de crédits disponibles pour honorer des dispositifs annoncés. Certains seront pris en charge dès cette année (les primes aux médaillés olympiques et paralympiques). D'autres pèseront sur le budget 2013 (la retraite des sportifs de haut niveau par exemple). D'autres encore sont revus en fonction des priorités ou étalés dans le temps (investissements dans les établissements par exemple). « *En tout état de cause, l'État tiendra les engagements qui ont été pris sur des projets solides* », a rappelé Valérie Fourneyron. Le programme « Sport »

s'élèvera en 2013 à 232 millions d'euros. À périmètre comparable, il diminuera de 5 % par rapport à 2012. Son montant sera stabilisé sur le triennal. *« J'ai en effet souhaité que le monde sportif bénéficie, en contrepartie de son engagement sur la maîtrise des dépenses, d'une visibilité à 3 ans pour planifier et optimiser ses actions et son organisation »*, a convenu la ministre. Les subventions versées par le ministère diminueront de 6% l'année prochaine, soit 5,5 millions d'économies. Ces baisses des crédits ne seront pas appliquées uniformément. Seront préservés les programmes des fédérations cohérents avec les orientations du ministère. L'effort budgétaire sera concentré sur le développement de la pratique à tous les âges, pour tous les publics et tout au long de la vie, comme un des facteurs d'épanouissement personnel et de lien social ; la lutte contre les inégalités d'accès, quelles qu'en soient les causes ainsi que la promotion résolue et systématique de la santé par le sport, qui permettra d'inscrire les activités physiques et sportives au cœur d'une politique gouvernementale de santé publique. En matière de sport de haut niveau, Valérie Fourneyron a indiqué que l'accent serait mis sur l'accompagnement individualisé des sportifs, notamment dans la construction de leur projet de vie après leur carrière sportive. *« Nous y consacrons même des moyens supplémentaires cette année, de l'ordre de 6 millions d'euros, avec la prise en charge des cotisations retraite des non professionnels et qui n'exercent pas d'activité leur permettant de les acquérir »*, admet la ministre. Des crédits essentiels concentrés sur cet accompagnement individuel des sportifs (aides personnalisées, crédits dédiés à l'insertion professionnelle, parcours d'excellence sportive des établissements) seront préservés des restrictions. L'intégrité sportive et la préservation de la sincérité des résultats sportifs seront également au cœur de l'action du ministère, avec une attention accrue portée à la lutte contre le dopage et à la lutte contre les matchs truqués.

« Pour porter ces orientations fortes de notre politique sportive, je souhaite m'appuyer sur toutes les forces vives du sport. Sur les fédérations sportives bien sûr mais aussi, et j'ai envie de dire surtout, sur les collectivités locales qui font beaucoup pour le sport en France et pour lutter contre les inégalités d'accès », note Valérie Fourneyron. La ministre a également annoncé que le CNDS serait recentré sur son objet initial, le développement des pratiques sportives et la lutte contre les inégalités d'accès sur les territoires, et qu'un effort prioritaire porterait sur le redressement des comptes de l'établissement. Enfin, les diminutions d'effectifs seront limitées à 1,1% au sein des personnels mettant directement en œuvre les politiques du MSJEPVA au niveau national et dans les services déconcentrés et mises en œuvre dans un souci d'effort équitable entre les différents échelons de l'administration, de préservation de la capacité opérationnelle du ministère dans les territoires et dans le respect du dialogue social.

Priorité jeunesse : « Répondre aux besoins, accompagner les aspirations, construire dans le dialogue » - Communiqué, Portail du gouvernement, 16/11/2012

Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative est intervenue vendredi 16 novembre 2012 lors des troisièmes Assises nationales pour l'Habitat des Jeunes. Organisée à l'initiative de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), la manifestation, qui se déroulait à Toulouse, avait pour thème central « Etre jeune et s'émanciper ».

Répondant à la question « Comment les politiques publiques peuvent-elles contribuer à l'autonomie des jeunes ? », la ministre a rappelé l'engagement prioritaire du gouvernement à structurer une politique de jeunesse ambitieuse, en accordant aux jeunes eux-mêmes toute leur place dans sa construction. Placée sous le signe de la confiance, du mouvement et de la détermination, la relation entre les jeunes et les pouvoirs publics doit être réinventée, pour remettre la jeunesse au cœur d'un projet de société rénové.

Premier sésame vers l'autonomie des jeunes, l'accès au marché du travail est au cœur de l'action gouvernementale. Les premières mesures d'urgence ont été prises en ce sens avec la création des emplois d'avenir, qui permettront à 150 000 jeunes peu ou pas qualifiés d'intégrer un parcours d'insertion sociale grâce à une expérience professionnelle et d'accéder à une formation.

A ces actions pour l'emploi, se sont ajoutées des mesures concrètes en faveur de la jeunesse, comme l'encadrement des loyers, le recrutement de nouveaux enseignants pour améliorer les conditions de la rentrée scolaire 2012, ou encore le remboursement à 100% des contraceptifs pour les mineures de 15 à 18 ans.

Pour aller plus loin dans cette dynamique, un Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) se réunira au début de l'année 2013, sous l'autorité du Premier ministre, pour élaborer et coordonner la feuille de route transversale du gouvernement en faveur de la jeunesse. Cinq groupes de travail interministériels ont été constitués et commenceront leurs travaux dès la semaine prochaine.

Parallèlement, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative va accompagner le Forum Français de la Jeunesse, rassemblement de 19 mouvements de jeunes, dans sa structuration et son développement, afin que la voix de la jeunesse et sa capacité d'agir soient pleinement prises en compte dans la définition de l'action publique.

[Cliquez ici pour télécharger l'allocution complète de Mme la Ministre](#)

Allocution de Valérie Fourneyron au Conseil économique, social et environnemental sur le rapport de l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse « Inégalités entre jeunes sur fonds de crise », 04/12/2012

Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les élus locaux,
Mesdames et messieurs les responsables associatifs,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je clôture la première édition des rencontres de l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse.

Ces rencontres sont organisées par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. L'Injep, établissement public de mon ministère, vient de faire paraître le rapport « Inégalités entre jeunes sur fond de crise » à la Documentation française. Grâce notamment à ce rapport les rencontres d'aujourd'hui ont été l'occasion de débats riches et intenses.

Permettez-moi de remercier tous les acteurs présents, les intervenants et les animateurs des tables rondes, le Comité économique, social et environnemental pour son accueil et Jean-Baptiste de Foucault pour son travail de synthèse. Je tiens également à féliciter l'INJEP, son président, ses personnels et tout particulièrement son directeur, Olivier Toche.

La mise en place de l'observatoire de la jeunesse était un défi. L'Institut et ses équipes l'ont non seulement relevé mais ont également mis en oeuvre avec efficacité les nouvelles missions qui leur ont été confiées :

J'en veux pour preuves ses différentes productions – aujourd'hui le rapport de l'Observatoire, il y a peu l'Atlas des jeunes en France aux éditions Autrement.

Je veux également parler de l'ouverture de son conseil d'administration aux collectivités territoriales, signe de l'articulation nouvelle à donner aux politiques de jeunesse.

Le champ d'action de l'Injep tourné vers l'évaluation des politiques publiques et leur mise en débat est en cohérence avec la volonté de notre gouvernement d'appréhender les questions de jeunesse de manière intégrée, sur le mode du dialogue et de la co-construction.

Cette politique rapproche la France des pays européens déjà à l'origine d'initiatives semblables. Je pense à l'Allemagne, la Suède, le Luxembourg, l'Espagne, ou depuis 2009, la Commission européenne elle-même.

Lieu d'expertise et de croisement des recherches, des regards et des expériences, l'observatoire permet désormais de disposer de points de mesure régulièrement actualisés sur les évolutions de la situation des jeunes et sur les impacts des politiques publiques les concernant.

Ces indicateurs aideront à mieux appréhender les enjeux, à concevoir des réponses plus adaptées. Car le constat est aujourd'hui alarmant.

La pauvreté des jeunes s'accroît. Le taux de pauvreté des 16 – 25 ans est de moitié plus élevé que celui des plus de 25 ans. Alors que les jeunes de 16 à 29 ans ne représentent que 22% de la population active en moyenne sur l'année 2011, ils représentent 40% des chômeurs. Ces chiffres le prouvent : les inégalités intergénérationnelles sont indéniables.

Mais le rapport, dont je salue la qualité et la solide documentation, souligne une autre donnée importante : les inégalités intragénérationnelles. Il n'existe pas une jeunesse mais bien des jeunesse. Écarts dans les conditions de vie au quotidien, écarts surtout dans les parcours scolaires et les destins sociaux, cet état des lieux souligne que les inégalités se creusent y compris entre les jeunes. Plus que jamais le diplôme est la variable majeure qui détermine les trajectoires professionnelles, sociales et conditionne les difficultés de l'entrée sur le marché du travail. Une donnée publiée dans cet ouvrage est évocatrice. Elle concerne cette fameuse promotion 2007 qui sert d'objet d'étude. Trois ans après leur entrée dans la vie active, 79% des Bac+5 sont en CDI, contre 39% pour les non-diplômés.

Les pouvoirs publics, et moi la première, seront attentifs à ces enjeux : développer les possibilités de seconde chance, valoriser les compétences des jeunes acquises hors de l'école, dans l'éducation non-formelle, l'éducation populaire, le service civique. Il faut permettre que les actions des jeunes en dehors du seul cadre scolaire, comme dans le secteur associatif soient encouragées, mieux prises en compte, qu'elles participent à l'orientation professionnelle et qu'elles constituent un tremplin.

S'il y a bien un domaine dans lequel les statistiques nous montrent une hausse qui me réjouit c'est celui de l'engagement. Dans le secteur associatif, dans le secteur sportif, ils sont de plus en plus nombreux à s'investir et à prendre des responsabilités.

Le service civique est un signe de confiance pour permettre de répondre à ce désir d'engagement, d'être utile aux autres. Au sein d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, il ouvre une première porte vers l'engagement ou une étape supplémentaire dans un parcours d'engagement. Pour les 16-25 ans c'est un bel outil qui permet de conjuguer la prise d'initiatives, l'implication au service de l'intérêt général et une expérience très enrichissante.

20 000 jeunes auront effectué un service civique cette année, nous passerons à 30 000 l'année prochaine avec l'idée de bien distinguer ses missions de l'emploi, assurer une plus grande mixité sociale et un pilotage collectif du dispositif.

Mais au delà des inégalités face au diplôme s'ajoutent des inégalités spatiales, des inégalités pour se déplacer, des inégalités face au logement, des inégalités dans l'accès aux soins, des inégalités face aux discriminations.

Le rapport interpelle aussi en soulignant qu'une part de ces inégalités est liée au fonctionnement de l'école, à celui des marchés du travail et du logement, à la distribution de l'offre publique sur les territoires...

Nous serons particulièrement vigilants à chaque moment où s'opèrent des bifurcations :

l'orientation,

le début des carrières professionnelles,

la segmentation de l'offre des politiques publiques.

Alarmante est l'accentuation de la pauvreté chez les jeunes, et même de la grande pauvreté comme l'avaient déjà pointé les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion et les études de la FNARS, du Secours catholique. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine conférence de lutte contre la pauvreté et les exclusions préparée par ma collègue Marie-Arlette Carlotti.

Au-delà, il nous faut réfléchir aux protections qu'offre l'État social aux jeunes et à l'amélioration de la sécurisation de leurs parcours. Je suis particulièrement sensible à l'enjeu de la citoyenneté sociale des jeunes. Je veux leur permettre de recourir aux droits sociaux comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte lors du vote de l'avis du CESE produit par Antoine Dulin du groupe des mouvements étudiants et des organisations de jeunesse.

Dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, je retiens cinq enjeux majeurs :

1. Permettre à tous les jeunes de se former, de choisir leur orientation et de réaliser leur insertion professionnelle ;
2. Assurer la protection sociale des jeunes, en mettant fin à la superposition de dispositifs et adopter enfin une logique de droit commun et de citoyenneté sociale ;
3. Favoriser l'autonomie des jeunes, leur développement et leur engagement personnel ;
4. Construire un cadre protecteur, notamment pour les jeunes les plus fragilisés en donnant la priorité à l'éducation ;
5. Enfin, une nouvelle gouvernance pour une stratégie jeunesse de l'État visant à renforcer les capacités des jeunes, à accompagner leur parcours, à leur permettre de prendre toute leur place dans la société avec les autres générations.

Que les choses soient claires : il n'y a pas une jeunesse, il y en a deux, trois, quatre, cinq... Il y a autant de situation qu'il y a de jeunes. Ne refaisons pas les erreurs du passé. Je ne vais pas commencer à découper la jeunesse en tranches pour inventer de nouveaux dispositifs ciblés.

UN AN DE POLITIQUES DE JEUNESSE

Les constats dressés par l'observatoire nous indiquent que l'empilement actuel des mesures est inefficace. Pire, il stigmatise, il dresse nos jeunes les uns contre les autres. Mon objectif, notre objectif est bien de faire une politique pour toute la jeunesse, de restaurer la cohésion sociale, de réconcilier notre pays.

Aujourd'hui, il faut changer la manière de concevoir les politiques de jeunesse.

Trente ans de politiques publiques et autant de rapports montrent que la multiplication de ces dispositifs est un millefeuille dont personne ne comprend l'organisation et dont l'efficacité est extrêmement douteuse.

Le « RSA jeune » l'illustre parfaitement. Voilà un dispositif qui a été pensé pour surtout ne pas être utilisé. Lors de son lancement, on estimait à 130 000 jeunes le nombre de bénéficiaires potentiels.

Ils sont aujourd'hui moins de 9 000 à en bénéficier alors que la pauvreté des jeunes a progressé. Les conditions d'accès à ce minimum social sont évidemment en cause.

Ce rapport arrive aujourd'hui mais nous ne l'avons pas attendu pour agir. Près de 30% du budget de l'Etat en 2013, soit 82,5 milliards d'euros, sont consacrés aux jeunes de 3 à 30 ans. Ce budget est en hausse de 8% par rapport aux années précédentes, ce qui prouve bien que la priorité de notre action c'est la jeunesse.

Les emplois d'avenir deviennent depuis quelques jours une réalité. Ils sont un premier élément de réponse dans cette bataille prioritaire contre le chômage des jeunes que le gouvernement mène depuis son entrée en fonction.

Pour les jeunes peu ou pas qualifiés, ils constituent une première expérience professionnelle et surtout une deuxième chance d'acquérir une formation.

Les jeunes veulent un travail, nous leur proposons une réponse qui va au-delà en prévoyant un accompagnement et un parcours individualisé pour leur permettre d'obtenir une qualification. Avec l'expérience acquise, nous parions qu'à l'issue de ces 3 ans, ils seront sur les rails d'une intégration professionnelle et sociale réussie.

En matière de logement, le blocage des loyers dans certaines zones urbaines a été décidé. Cela concerne directement les jeunes qui sont très largement locataires de ces appartements. Ces mesures ne seront pas isolées et seront suivies de bien d'autres pour permettre aux jeunes de se loger décemment.

A l'Assemblée nationale, le remboursement à 100% des contraceptifs pour les mineures de 15 à 18 ans a été adopté.

A cette liste, permettez-moi d'ajouter le recrutement de nombreux enseignants qui ont permis d'assurer la rentrée des classes.

Emploi, logement, santé, éducation, ces premières réponses se concrétisent pour la jeunesse. La jeunesse, priorité du Président de la République. La Jeunesse, priorité du quinquennat.

C'est en réponse à cette priorité que le Premier Ministre m'a confié l'organisation d'un Comité Interministériel de la Jeunesse. Il est l'outil d'une politique intégrée et cohérente de l'action publique, la première pierre d'une politique de long terme associant l'ensemble des acteurs, dont les organisations de jeunes elles-mêmes. Il se réunira, sous la présidence du Premier ministre, début 2013 et aura vocation à s'inscrire dans la durée avec une fréquence annuelle – rappelons qu'il n'y a eu que 2 CIJ en 20 ans. Nous rendrons publique notre feuille de route.

Les groupes de travail interministériels sont déjà à l'oeuvre. Leur but : construire des réponses globales et travaillées collectivement ainsi dans cinq domaines primordiaux :

la trajectoire formation emploi,

l'accès aux droits sociaux,

l'engagement et l'accès aux loisirs,

la protection des jeunes les plus fragiles

et les questions de gouvernance et d'articulation de l'action publique.

Copilotés par plusieurs ministères ces groupes expérimentent une autre manière de travailler et sont l'illustration concrète que la jeunesse est un sujet mobilisant l'ensemble du gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre, que la jeunesse est sa grande priorité.

UN AN DE POLITIQUES DE JEUNESSE

Comme ministre de la jeunesse, je suis la cheville ouvrière de cet ensemble et mon ministère est pleinement investi. Je pense aux cadres et aux agents de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ainsi qu'à ceux de l'Injep.

Depuis quelques semaines, j'ai rencontré la plupart de mes collègues pour construire ce Comité. Tous sont déterminés, conscients des enjeux, des espoirs suscités, et des réponses, concrètes, que nous devons absolument apporter.

Parmi ces réponses, nombreuses sont celles qui sont déjà en réflexion et qui devront être coordonnées notamment à l'occasion du CIJ.

Pour l'emploi, je pense à la sécurisation des parcours, les jeunes sont les plus précaires et les moins couverts par l'indemnisation chômage, et au contrat de génération

Pour la formation : l'accès à un droit au parcours, marqué par la possibilité d'avoir une 2^e, une 3^e chance qui doit être la concrétisation d'un droit à la formation tout au long de la vie pour tous.

Pour le logement : nous voulions créer un système de garantie solidaire pour les jeunes mais, en travaillant avec Cécile Duflot, il nous semble plus logique de construire un système universel.

Cela permet de répondre à une situation qui ne concerne pas que les jeunes, de ne pas les stigmatiser, et de rendre le risque plus collectif.

Pour la santé : je pense à la facilitation d'accès au fonds CMU alors qu'ils y ont droit, avec Marisol Touraine, nous voulons faciliter leur accès à ce dispositif pour tous.

Pour les étudiants, je pense à l'allocation d'études dont le chantier va être ouvert par Geneviève Fioraso.

Quant à la question du RSA jeunes, elle fait partie de celles posées dans le cadre de la conférence de la pauvreté. Nous ferons le lien avec les travaux du CIJ pour qu'une réponse cohérente soit apportée sur la question des ressources.

Voilà nos premières pistes de travail.

Les constats sont connus et partagés depuis déjà un moment. Il y a toujours lieu de les renouveler et de les préciser, la publication du rapport et les travaux d'aujourd'hui nous sont, de ce point de vue, très utiles. Ils nous rappellent qu'il est plus que temps d'agir.

Pour commencer, l'État doit reprendre la place qui est la sienne dans un domaine et des sujets sur lesquels il est attendu, et dont il était absent ces dernières années. Je pense à la transversalité et à l'articulation des politiques entre-elles. Régulièrement l'État était questionné sur son rôle, la place qu'il devait occuper. Je vous le dis aujourd'hui très tranquillement l'État revient dans le jeu. Non pour tout faire, non pour dire ce que les autres doivent faire mais oui pour prendre sa place, toute sa place. Il y a urgence, il faut agir, agir ensemble, tous ensemble.

Mon rôle, en tant que ministre chargée de la jeunesse, est d'être présente pour rassembler les réflexions, aider à fixer le cap et entraîner tout le monde dans la même direction : l'État, les partenaires sociaux, les collectivités territoriales, les associations et les organisations de jeunes.

La méthode est nouvelle. Elle prendra un peu de temps pour être totalement efficace mais, je le rappelle, nous nous inscrivons dans la durée : pour qu'en 2017, les jeunes vivent mieux qu'en 2012.

Sur la méthode encore, nous avons trop longtemps imaginé qu'il suffisait de bâtir des actions et des politiques en faveur des jeunes pour qu'elles soient satisfaisantes. Je veux également changer cela avec le principe de co-construction au coeur de la méthode. Avec les jeunes comme avec les autres acteurs.

Le Forum Français de la Jeunesse, qui réunit 19 organisations de jeunes dirigées par des jeunes, permettra de dialoguer directement avec les jeunes dans la durée. Ce n'est pas mon outil, c'est celui que les organisations de jeunes, dirigés par des jeunes, ont souhaité se donner. Je respecte leur choix en soutenant leur démarche et en faisant d'eux un interlocuteur régulier de l'État.

Car il faut bâtir les conditions d'un dialogue structuré, un dialogue qui soit à la fois pérenne et bien réel. Je m'en porte garante.

Tous les jours, je rencontre des jeunes. Je les écoute lors de mes déplacements et des moments que je partage avec eux. Dans toute leur diversité, ils me confortent dans cette conviction qu'ils ne sont en aucun cas résignés, ils ont des idées et des propositions. Samedi matin encore, j'étais à Grenoble et que ce soit à La Villeneuve, quartier populaire, ou aux Assises régionales de la jeunesse, les jeunes m'ont dit la même chose : nous avons des difficultés qu'il faut résoudre mais nous sommes là et nous pouvons agir, faites-nous confiance et ce sera déjà un grand pas.

Confrontée à bien des obstacles pour trouver toute sa place dans la société, à la mesure de son énergie et de ce qu'elle peut apporter, bien intentionnée, mais souvent sans boussole, la jeunesse ne demande qu'à se lancer et franchir le premier pas. A condition qu'on lui reconnaisse plus qu'aux autres le droit à l'erreur, le droit aux doutes.

En quête de sens dans ce qu'ils entreprennent, les jeunes revendiquent leur désir d'autonomie et ne demandent qu'à se réaliser, sans vouloir systématiquement ressembler aux générations qui les ont précédées.

Nous devons être à leur côté en ces instants déterminants pour les accompagner, valoriser leurs avancées, les rassurer sur leurs échecs et tout faire pour résoudre les situations bloquées. Nous devons créer les conditions de leurs choix, et non pas les faire à leur place en décrétant ce qui est bon pour eux.

En mai dernier, la jeunesse a voté pour une politique jeunesse ambitieuse, le gouvernement en a fait sa priorité, et nous sommes au rendez-vous.

C'est le cœur de notre défi quotidien, le cœur de notre projet gouvernemental, à la hauteur de notre ambition : redonner espoir à la jeunesse. Alors faisons lui confiance !



Le Service Civique deux ans après sa création - Communiqué de presse - Luc Chatel - 07/03/2012

Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Jeannette Bougrab, secrétaire d'État chargée de la vie associative et Martin Hirsch, président de l'Agence du service civique ont présenté, lors d'une conférence de presse, un point d'étape du service civique, deux ans après sa création, par la loi du 10 mars 2010.

Luc Chatel s'est réjoui du **succès de ce dispositif**, qui constitue une contribution majeure de la politique du Gouvernement en faveur de la jeunesse et une réponse à la volonté d'engagement des jeunes. **Depuis juin 2010, plus de 20 000 jeunes se sont en effet engagés au service d'une cause d'intérêt général**, dans le domaine de la solidarité (27% des missions), de l'éducation pour tous (18%), de la culture et des loisirs (15%) ou de l'environnement (15%).

Le ministre a également tenu à souligner le respect de l'esprit de la loi, tant au niveau de la diversité des profils des jeunes engagés que de celle des missions proposées.

Jeannette Bougrab a, par ailleurs précisé, que le service civique était **valorisé aussi bien dans les établissements d'enseignement supérieur que dans les entreprises** :

- quelques universités, par exemple, facilitent déjà l'attribution de crédits à un étudiant engagé en service civique,
- de nombreuses entreprises, comme Casino, Axa, Orange et EDF, se sont engagées, elles aussi, à valoriser le service civique dans leur processus de recrutement : en signant des chartes de valorisation du service civique.

Martin Hirsch a, quant à lui, souligné la **forte mobilisation des associations, qui sont près de 3 000 à avoir obtenu l'agrément depuis deux ans, l'implication des collectivités territoriales**, qu'il encourage toutes à soutenir les volontaires en service civique en favorisant leur accès aux transports à des tarifs préférentiels, **ainsi que l'action efficace des services de l'État dans les régions et les départements**, qui ont su intégrer le service civique comme l'une de leurs priorités.

Enfin, **les ministres ont rappelé la volonté du gouvernement de tout mettre en œuvre pour atteindre dans de bonnes conditions l'objectif de 10% d'une classe d'âge en service civique en 2014**, soit 75 000 jeunes.

Pour rappel, **25 000 contrats de service civique seront signés en 2012**, confirmant ainsi la rapide montée en puissance de cet ambitieux dispositif, auquel le gouvernement a attribué les moyens nécessaires, malgré un contexte budgétaire difficile (134 millions d'euros en 2012).

Un décret relatif au versement d'une indemnité aux organismes d'accueil pour l'organisation d'une formation civique et citoyenne (dont le PSC1) est paru ce jour au Journal Officiel.

Enfin, des spots mettant en scène 5 jeunes en mission de service civique ont été présentés. Ils seront diffusés par France Télévisions, sur France 2, du 12 au 16 mars à 13h55.

Pour mémoire

Le service civique offre la possibilité à tous les jeunes de 16 à 25 ans, quel que soit leur âge, leur niveau de qualification ou leur parcours, de s'engager 6 à 12 mois au sein d'une association ou d'une collectivité publique sur une mission d'intérêt général.

- 23% des jeunes en mission ont un niveau inférieur au bac, 36% un niveau bac et 41% un niveau supérieur au bac.
- 17% des volontaires habitent les quartiers de la politique de la ville
- Les jeunes ultramarins sont très bien représentés avec 10% des jeunes en mission.
- 74 % des missions sont réalisées au sein d'associations, 12 % au sein des collectivités territoriales (14% environ au sein d'établissements publics comme l'Office national des forêts, ou dans les services de l'État comme la police, la gendarmerie ou la protection judiciaire de la jeunesse).
- Les spots seront diffusés par France Télévisions du 12 au 16 mars à 13h55.

Institut du Service Civique : l'appel de Martin Hirsch à l'enseignement supérieur - Actualité, site web service-civique.gouv.fr, 13/04/2012

Martin Hirsch, le président de l'Agence du service civique, lance dans les prochains jours le recrutement de la première promotion de l'Institut du service civique. Dans une lettre exclusive publiée par EducPros, l'ancien Haut-commissaire à la jeunesse appelle les responsables de l'enseignement supérieur à l'aider à faire reconnaître l'engagement civique comme une nouvelle forme d'excellence.

— Je m'adresse à vous, responsables de l'enseignement supérieur, car vous pouvez contribuer à faire émerger une nouvelle forme d'excellence.

L'Institut du service civique est une réponse neuve à une vieille question : peut-on véritablement valoriser l'engagement, détecter l'excellence dans des parcours peu classiques ? Nous avons imaginé l'institut pour cela. Une grande école ou une université dont la classe préparatoire serait l'engagement, et dont les lauréats seraient ceux qui, indépendamment de leur parcours scolaire, auraient montré pendant cette période d'engagement des aptitudes particulières à exercer des responsabilités, à se former, à mener à bien des projets originaux.

Le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010, votée à la quasi-unanimité du Parlement. Il permet à des jeunes de s'engager pour une période de six mois à un an, au service d'une cause d'intérêt général, auprès d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, en France ou à l'étranger. 6.000 jeunes se sont engagés en 2010, 15.000 en 2011, 25.000 en 2012. Ils devraient être 10 % d'une classe d'âge, soit 75.000 jeunes à partir de 2014. Il est ouvert à tous les jeunes : certains ont raté trois fois leur CAP, d'autres ont fait HEC, une école d'ingénieurs, certains sont au milieu de leurs études, d'autres n'en ont jamais commencé. 20 % d'entre eux viennent des zones urbaines sensibles et des zones d'éducation prioritaires. Ils choisissent leur mission, perçoivent une petite indemnité, et sont 90 % à en être satisfaits à la fin.

Ouverture d'un premier appel à candidatures

Aujourd'hui, nous ouvrons le premier appel à candidatures pour les jeunes qui terminent leur service civique ces jours-ci afin de constituer la première promotion de cet institut. L'entrée y sera très sélective, 150 lauréats sur 15.000 jeunes, mais les critères de sélection privilégieront des aptitudes pas toujours mesurées dans les concours.

Ces lauréats accéderont à trois filières : • une filière diplômante dans des établissements d'enseignement supérieur qui ont d'ores et déjà accepté d'être partenaires : trois universités, deux écoles d'ingénieurs, deux écoles de management, deux instituts du travail social, deux grands établissements et six instituts d'études politiques et quelques autres s'engagent à nos côtés ; • une filière d'emploi avec des premières entreprises qui acceptent de puiser dans le vivier des lauréats comme elles puisent dans les amphis retapes' dans les universités et les grandes écoles ; une quinzaine d'entreprises ont d'ores et déjà dit oui ; • une filière projets' pour ceux qui ont l'idée de créer une association, une entreprise, de monter un projet culturel ou artistique, ou un projet original de qualité qui ne rentre dans aucune case ; des mécènes les soutiendront.

Tous auront des enseignements communs sous forme de séminaires sur les grandes questions de citoyenneté dans le prolongement de leur service civique.

Si ce projet difficile vous tente, vous pouvez nous aider. Nous avons rencontré des établissements qui ont connu des difficultés pour diversifier leur recrutement : on ne pourra pas faire plus divers que les lauréats de l'Institut du service civique. Certaines universités ou grandes écoles ne savent pas comment valoriser le service civique : accueillir des lauréats de l'institut est une bonne manière d'y parvenir.

Un projet pédagogique original

Nous aurons à construire un projet pédagogique original pour des lauréats dont le cursus scolaire, le parcours, les motivations sont très hétérogènes.

Nous aurons à pouvoir diversifier les filières de formation pour répondre à des attentes de lauréats qui ont pris pendant leur service civique, le goût d'apprendre, de servir et de construire.

Nous ferons tout pour que ce projet ne se casse pas la figure, malgré sa complexité et le grain de folie qu'il contient. Si la première promotion est un succès, nous montrerons qu'il est possible de faire accéder à des parcours exigeants des jeunes volontaires qui savent s'appuyer sur leur expérience d'engagement.

Ces jeunes sans diplômes qui ont effectué un service civique auprès des sans-abri et ont su organiser avec autorité et doigté des activités pour des personnes à la rue, on a envie de pouvoir les propulser dans un cursus valorisant.

Ces jeunes des départements d'outre-mer qui connaissent un taux élevé de chômage et qui utilisent le service civique pour prouver leurs capacités, comme ils l'ont fait en luttant contre la dengue, on a envie de leur ouvrir des portes.

Ces jeunes volontaires qui découvrent, pendant la période de service civique, qu'ils ont envie d'exercer des responsabilités dans la sphère publique, politique ou associative, on a envie de les soutenir.

On souhaite qu'un jour, l'engagement civique soit une composante essentielle de l'excellence.

Vous pouvez mieux connaître l'Institut du service civique en allant sur le site [institut-service-civique.fr](http://www.institut-service-civique.fr) ou me contacter (Martin.HIRSCH@service-civique.gouv.fr), vous pouvez nous proposer votre concours, celui de l'établissement d'enseignement supérieur auquel vous appartenez.

Je ne peux vous garantir qu'une chose : nous vous en serons reconnaissants et les jeunes du service civique aussi."

Références à télécharger :

<http://www.service-civique.gouv.fr/content/institut-du-service-civique-l%E2%80%99appel-de-martin-hirsch-%C3%A0-l%E2%80%99enseignement-sup%C3%A9rieur>

Circulaire n° ASC/2012/343 du 21 septembre 2012 relative aux orientations pour l'année 2012-2013 en matière de contrôle du Service Civique, Agence du Service Civique, 20/09/2012

CIRCULAIRE N°ASC/2012/343 du 21 septembre 2012 relative aux orientations pour l'année 2012-2013 en matière de contrôle du Service Civique. Date d'application : Immédiate
Classement thématique : Jeunesse et vie associative Examinée par le COMEX, le 20 septembre 2012

Résumé : La présente instruction a pour objet de présenter les orientations de mise en oeuvre du contrôle du Service Civique pour l'exercice 2012/2013. Elle propose également des compléments méthodologiques pour la conduite de ces opérations de contrôle.

Mots-clés : Service Civique ;

Textes de référence : loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique; décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au Service Civique ; circulaire n°ASC/SG/2011/204 du 30 mai 2011 relative à la procédure de contrôle applicable en matière de Service Civique.

Annexe 1 : Précisions et compléments sur les critères et les conséquences du contrôle.

Annexe 2 : Le traitement des réclamations des volontaires.

Annexe 3 : Le cas particulier du contrôle des organismes nationaux.

Annexe 4 : Des indicateurs pour l'instruction et le contrôle des agréments des associations liées au fait religieux.

Annexe 5 : Les missions de Service Civique dans les domaines du sport et de l'animation.

Annexe 6 : Contrôle du Service Civique - rapport national - juin 2011- juin 2012.

La circulaire n° ASC/SG/2011/204 du 30 mai 2011 définit la procédure de contrôle applicable en matière de Service Civique. Cette procédure a pour objet de garantir la conformité de la mise en oeuvre du Service Civique aux textes en vigueur ainsi que, de manière générale, le respect de l'esprit de la loi du 10 mars 2010 et la qualité du programme.

La présente instruction précise les orientations pour l'exercice 2012-2013 et apporte quelques compléments techniques et méthodologiques. En outre, elle présente le bilan de la campagne de contrôle qui s'est déroulée de juin 2011 à juin 2012.

Références à télécharger :

[Circulaire n° ASC/2012/343 du 21 septembre 2012](#) relative aux orientations pour l'année 2012-2013 en matière de contrôle du Service Civique

Allocution de Valérie Fourneyron sur le Service Civique – Communiqué, site web jeunes.gouv.fr, 25/06/2012

Pour sa première sortie en région consacrée à la Jeunesse et au Service civique, Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative s'est rendue, ce vendredi 22 juin à Amiens, dans la Somme.

A cette occasion, Valérie Fourneyron a longuement échangé avec des jeunes volontaires en service civique, engagés dans différentes structures, depuis le club de football d'Etouvies au Conseil général de la Somme, en passant par le collège local, un organisme d'aide aux femmes victimes de violences, un établissement culturel ou encore une association de protection de l'environnement.

En présence des responsables des structures d'accueil, les jeunes ont longuement parlé avec la ministre de leurs expériences personnelles, de leurs motivations et de leur désir d'engagement à travers le service civique.

Alors que la Picardie est la 5ème région de France en matière d'engagement de jeunes volontaires, 75 % engagés dans un organisme non lucratif, 15 % dans un établissement public et 10 % en collectivités locales, dans les secteurs de l'éducation pour tous, la solidarité, le sport et la culture.

Ils ont aussi fait part des difficultés qu'ils rencontraient pour accéder à un emploi stable et de leur désir de pérenniser les missions

La ministre a évoqué la situation des jeunes : « *La situation sociale des jeunes en France est difficile, ils sont particulièrement précarisés : 150 000 sortent chaque année du système scolaire sans qualification, 20% des 16-25 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté, 13% n'ont ni emploi, ni formation. Un jeune sur six n'a pas de complémentaire santé.* »

Valérie Fourneyron ambitionne de : « *permettre aux jeunes de se former, d'accéder à un emploi en lien avec sa formation, se loger, se soigner, se construire et de construire leur indépendance* ». Elle a pointé la nécessité d'un travail de responsabilisation, évoquant **l'accompagnement vers un parcours d'autonomie**.

La ministre a également déclaré avoir « *proposé au Premier ministre de réunir sous sa présidence, le Conseil interministériel de la Jeunesse, instance de coordination et d'impulsion d'une véritable politique globale et transversale en faveur des jeunes, qui ne soit pas une simple juxtaposition de mesures portées par différents ministères* ».

Suite aux échanges avec les jeunes en mission de Service civique, elle a expliqué « *qu'à travers les missions du Service civique, les jeunes vivent une belle expérience de vie en découvrant d'autres personnes, d'autres réalités, en manifestant leur engagement citoyen et en servant l'intérêt général* », « *le Service civique n'est pas le seul dispositif qui réponde au désir d'engagement des jeunes* », ajoutant qu'il fallait continuer « *une politique globale de soutien à l'engagement* ».

Valérie Fourneyron a émis le souhait d'ouvrir davantage à la catégorie d'âge des 16-18 ans qui souhaiteraient s'engager le dispositif du Service Civique.

La ministre a souligné la diversité des missions proposées, un vrai atout qui doit être préservé, et elle a invité les collectivités à poursuivre la montée en puissance du Service Civique.

Enfin la ministre a la volonté d'associer tous les acteurs concernés à la construction des politiques publiques, *« prendre le temps de la concertation, c'est la méthode du gouvernement et c'est aussi la mienne »*.

Rassemblement national des jeunes volontaires en Service Civique – Communiqué, site web jeunes.gouv.fr, 28/06/2012

Mercredi 27 juin, 1000 volontaires en Service Civique se sont rassemblés à Paris « pour une société plus solidaire », à l'initiative de l'Agence du Service Civique et de plusieurs associations Nationales réunies en plateforme inter-associative.

Accompagnée de Bertrand Delanoë, maire de Paris, ainsi que de Thierry Rey, conseiller Sports et Jeunesse auprès du Président de la République Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative a tenu à aller à la rencontre de ces jeunes : *"un beau rassemblement"*, s'est-elle félicitée.

Le service civique, c'est un engagement volontaire, qui a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il est accessible à tous, de 16 à 25 ans. Le volontaire qui s'engage choisit d'effectuer une mission d'intérêt général d'au moins six mois, il se met au service des autres. Depuis la loi du 10 mars 2010, ils ont été six mille en 2010 et quinze mille en 2011. Cette année, vingt-cinq mille jeunes pourront s'engager ; ils pourraient être soixante-quinze mille à partir de 2014 : *"c'est la preuve que la jeunesse, quand on lui fait confiance, elle s'engage. Ce qu'il faut, c'est qu'on construise pour elle, mais aussi avec elle"*, a déclaré la ministre. Les missions proposées dans le cadre du Service Civique peuvent s'accomplir dans de nombreux domaines : dans les secteurs de la solidarité, du social, de l'action humanitaire, de la santé, de la protection de l'environnement, de l'éducation populaire, de la diffusion des sciences, de la culture, de la défense, de la sécurité civile, de la promotion de la francophonie et de la citoyenneté européenne.

Après avoir échangé avec de nombreux jeunes volontaires en Service Civique, Valérie Fourneyron a lancé la "Batucada" solidaire « pour qu'une société solidaire n'entende que vous » : l'idée était de faire résonner des tambours sur le Champ de Mars, et les volontaires de se faire entendre dans un cadre festif. Le soleil fut au rendez-vous et le Champ de Mars revêtit les couleurs du Service Civique.

Valérie Fourneyron au Congrès national des conseils des enfants et des jeunes – Communiqué de Valérie Fourneyron, site web Jeunes.gouv.fr, 30/10/2012

Pour promouvoir l'engagement et la participation des jeunes dans la vie publique, Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative s'est rendue au Congrès National des Conseils des enfants et des jeunes ce mardi 30 octobre à Lille.

Ce Congrès a réuni 450 jeunes, venus de 110 communes, départements et régions de France métropolitaine et ultramarine, qui s'investissent dans les décisions publiques et portent un regard neuf sur le fonctionnement des institutions. 200 élus et professionnels les accompagnent. Cette année, le Congrès a eu pour thème « **les solidarités, on s'y engage !** »

La Ministre a souhaité participer à ce Congrès afin de rencontrer les participants pour découvrir les mesures innovantes menées par les conseils pour donner aux jeunes plus de place dans la co-construction des politiques publiques. Elle a profité de ce moment de dialogue et d'échanges pour réaffirmer les engagements du gouvernement en faveur de cette jeunesse en marche et dynamique. *« Ce que j'ai vu ici ce matin, tous ces jeunes engagés, me confirme que la jeunesse a des espoirs et des désirs. Elle s'engage et agit contre les discriminations et les inégalités, pour l'intérêt général et plus de citoyenneté »* a-t-elle déclaré.

Les jeunes réunis autour d'ateliers thématiques au collège Franklin, ont réfléchi tout au long de ce Congrès aux notions de solidarité intergénérationnelle, de lutte contre les inégalités, d'économie sociale et solidaire ou de solidarité entre les territoires. Ils ont fait part de leurs travaux et raconté leurs expériences à la Ministre. Valérie Fourneyron a ensuite participé à la Table ronde « Pour un Big-Bang des politiques Jeunesse » qu'elle a clôturée par ces mots à destination des jeunes, des associations, des collectivités et de l'Etat : *« je ne souhaite pas me résigner mais espérer. Pour réussir il faut agir et s'inspirer de ce qui fonctionne. Et tout cela avec les jeunes et avec vous »*. La Ministre avait rencontré en juin dernier, la délégation d'organisations signataires de la plateforme « **Pour un big-bang des politiques jeunesse** » où elle a exprimé son ambition de conduire une politique globale et interministérielle en matière de jeunesse et d'éducation populaire, son ministère étant appelé à être le garant et l'animateur de cette transversalité. Elle avait souligné son attachement aux corps intermédiaires et sa volonté de créer les conditions d'une co-construction des politiques publiques de jeunesse, en étroite concertation avec les acteurs de la société civile et les collectivités territoriales.

En ce jour de signature, par le Premier ministre, des premières conventions-cadres « **Emplois d'avenir** », le gouvernement, dans son ensemble, est mobilisé pour créer les conditions favorables à une réelle autonomie des jeunes. La ministre souhaite donner toute sa place aux jeunes, dans la co-construction des politiques publiques. Dans ce cadre, elle a réaffirmé son soutien au Forum Français de la Jeunesse *« ce forum est tout jeune, il faut l'aider à grandir, lui permettre d'accueillir de nouveaux membres sans le fragiliser ni l'instrumentaliser. Nous devons créer cette confiance nécessaire pour travailler intelligemment ensemble »*.



JORF n°0041 du 17 février 2012 page 2788
texte n° 16

DECRET

Décret n° 2012-222 du 15 février 2012 relatif aux dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège, Légifrance, 17/02/2012

NOR: MENE1135438D

Publics concernés : élèves des collèges, chefs d'établissement et personnels enseignants des collèges publics et privés sous contrat, structures accueillant les élèves en stage (entreprises, administrations ou associations, lycées professionnels, lycées agricoles, centres de formation d'apprentis ou sections d'enseignement général et professionnel adapté).

Objet : dispositifs d'alternance personnalisés prévus à l'article L. 332-4 du code de l'éducation.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : l'article D. 332-6 du code de l'éducation comporte une liste de dispositifs d'aide spécifique qui peuvent être proposés aux élèves des collèges qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun ou manifestent des besoins éducatifs particuliers. Le présent décret complète cet article pour y ajouter les dispositifs d'alternance personnalisés prévus à l'article L. 332-4 du code de l'éducation, dans sa rédaction issue de la [loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011](#) pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels. Dans le cadre de ces dispositifs d'alternance personnalisés, des aménagements particuliers doivent permettre, durant les deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges, une découverte approfondie des métiers et des formations, ainsi qu'une première formation professionnelle. Ces aménagements comprennent notamment le suivi de stages dans les conditions définies à l'article L. 332-3 du code de l'éducation ainsi que de stages dans des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage.

Références : le code de l'éducation peut être consulté, dans sa rédaction issue du présent décret, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 332-4 et D. 332-6 ;

Vu le [code du travail](#), notamment l'article L. 4153-1 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 décembre 2011,

Décète :

Article 1

Le quatrième alinéa de l'article D. 332-6 du code de l'éducation est remplacé par les dispositions suivantes :

« 2° Des dispositifs spécifiques à vocation transitoire comportant, le cas échéant, des aménagements d'horaires et de programmes, proposés à l'élève avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal, parmi lesquels, durant les deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges, des dispositifs d'alternance personnalisés permettant une découverte approfondie des métiers et des formations et comprenant notamment le suivi de stages dans les conditions définies à l'article L. 332-3 ainsi que de stages dans des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage ; ».

Article 2

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 février 2012.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative,
Luc Chatel

Références à télécharger :

[Décret n° 2012-222 du 15 février 2012](#) relatif aux dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège

**Circulaire « Pérennisation des Cordées de la réussite », site web villes.gouv.fr,
25/04/2012**

Trois ans après leur lancement le 18 novembre 2008, les « Cordées de la réussite » qui s'inscrivent dans une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et le monde professionnel et visent à élargir l'horizon de jeunes issus de milieu modeste et à les encourager à saisir l'ampleur des opportunités offertes par les études supérieures, remportent un vif succès. En 2012, on compte 326 « Cordées de la réussite » dans l'ensemble des académies avec plus de 2 000 établissements scolaires et près de 50 000 collégiens et lycéens concernés. Après trois années d'existence, le contenu des projets s'est enrichi grâce à l'implication de nombreux tuteurs étudiants, bénévoles associatifs, jeunes diplômés de l'entreprise dans des domaines très divers : éducation artistique et culturelle, sciences et techniques, sport, numérique, pratique des langues, monde économique, etc.

Références à télécharger :

[Circulaire « Pérennisation des Cordées de la réussite »](#)

Des réponses contre le harcèlement à l'école – Communiqué, Portail du gouvernement, 30/01/2012

Toutes les clés pour comprendre et appréhender le harcèlement à l'école. Un site qui s'adresse aussi bien aux élèves et à leurs parents qu'aux enseignants et à l'équipe éducative.

Parents, enfants, enseignants, tous sont concernés de près ou de loin par le harcèlement à l'école. Mais cette réalité n'est pas encore bien comprise et les victimes, leurs parents et l'entourage éducatif manquent de repères pour identifier ce fléau. Le site "[Agir contre la harcèlement à l'école](#)" apporte des réponses précises en abordant trois problématiques :

- **Qu'est-ce que le harcèlement ?** Des données chiffrées, des analyses, des avis d'experts (tel Marcel Rufo, pédopsychiatre) pour comprendre les conséquences sur les élèves, le cyber harcèlement etc.
- **Que savez-vous du harcèlement ?** Un quiz qui remet en cause de façon ludique certaines idées reçues que l'internaute peut avoir sur le sujet.
- **Que faire, qui contacter ?** Des réponses ciblées selon le profil de l'internaute (élève, parent, personnel éducatif), des numéros de téléphone, les bons réflexes à adopter, les sites à consulter (numéro stop harcèlement : 0 808 80 70 10).

Le site présente également la [campagne d'information](#), "Lutter contre le harcèlement à l'école : l'affaire de tous", diffusée sur internet et sur France télévisions à partir du 25 janvier. L'ensemble s'inscrit dans le train de [mesures](#) décidées par le ministère de l'Education nationale en mai 2011 lors des premières Assises du harcèlement, pour faire connaître le phénomène et permettre à tous de réagir grâce à des mesures concrètes.

La quasi-totalité des universités devient autonome en 2012 – Communiqué, Portail du gouvernement, 19/01/2012

Au 1er janvier 2012, huit nouvelles universités basculent dans l'autonomie. Il s'agit de la dernière vague d'établissements passant sous le régime de la LRU. La gestion des ressources humaines, du budget global, et parfois le transfert du patrimoine relèvent des nouvelles responsabilités et compétences des universités.

Au 1er janvier 2012, les huit dernières universités de métropole sont devenues autonomes. Il s'agit de Grenoble-III, Lille-III, Lyon-II, Montpellier-III, Paris-VIII, Paris-X, Perpignan, et l'université de Toulon et du Var.

Les universités de la Réunion et d'Antilles-Guyane le seront courant 2012 et celle de Polynésie en 2013.

[L'autonomie des universités](#) s'est faite en quatre vagues après le vote, en 2007, de la [loi relative aux responsabilités et aux libertés des universités \(LRU\)](#) :

- 2009 : 18 universités pionnières passent à l'autonomie ;
- 1er janvier 2010 : 33 universités suivent ;
- 1er janvier 2011 : 22 autres universités le deviennent à leur tour. A cette date, près de 90 % des universités françaises et une grande partie des écoles sont autonomes.

On est en train de dessiner le paysage du supérieur pour les trente à quarante ans à venir
Laurent Wauquiez

La LRU permet aux universités de mener leur propre politique de ressources humaines (gestion du personnel, recrutement des contractuels, primes aux personnels et de création d'intéressement) mais aussi de gérer leur budget global.

L'autonomie rend également possible le transfert des biens immobiliers de l'Etat à l'université. Cet acte constitue pour l'université une reconnaissance de sa capacité à gérer son patrimoine.

La dévolution du patrimoine est actuellement limitée à trois universités : Clermont-I, Toulouse-I Capitole et [l'université de Poitiers](#) mais pourrait se généraliser.

Décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés, Légifrance, 25/07/2012

ANAPEDYS informe de la publication d'un nouveau décret en date du 23 juillet 2012 - applicable dès le 26 juillet 2012 concernant l'aide individuelle et l'aide mutualisée apportée aux élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire.

Il s'agit du décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés.

Ce décret détaille les modalités d'octroi des aides humaines en milieu scolaire ordinaire pour les élèves reconnus par la MDPH.

" le décret précise les conditions dans lesquelles une aide humaine est apportée aux élèves handicapés scolarisés dans une classe de l'enseignement public ou d'un établissement sous contrat.

Il distingue et définit deux types d'aide humaine en fonction des besoins de l'élève : l'aide individuelle et l'aide mutualisée. L'aide mutualisée est destinée à répondre aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue. Ces aides sont attribuées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées au sein des MDPH qui se prononce au regard d'une évaluation de la situation scolaire de l'élève handicapé, en prenant en compte notamment son environnement scolaire, la durée du temps de scolarisation, la nature des activités à accomplir par l'accompagnant, la nécessité que l'accompagnement soit effectué par une même personne identifiée, les besoins de modulation et d'adaptation de l'aide et sa durée."

Références à télécharger :

[Décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012](#) relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés

Circulaire n° 2012-119 du 31-7-2012 : Rentrée scolaire 2012-2013 « Information des parents », Site web du ministère de l'éducation nationale, 31/07/2012

Afin que tous les élèves abordent la rentrée scolaire dans les conditions les meilleures et que tous aient les mêmes chances de réussite, les informations dont les parents ont besoin pour accompagner leur enfant doivent être accessibles avant la rentrée scolaire. Ces informations doivent répondre, conformément à la [circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006](#), aux préoccupations et aux questions qui sont les leurs, au moment où leur enfant effectue sa rentrée à l'école, au collège ou au lycée. Rendues plus accessibles, elles permettront de renforcer le lien entre les personnels de l'établissement scolaire et les parents d'élèves, à améliorer la communication face à la complexité du système éducatif, son organisation et son fonctionnement. Cela favorisera un meilleur suivi scolaire de leurs enfants susceptible d'améliorer leur réussite scolaire. Une page d'actualité relative aux informations utiles aux parents dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire intitulée « L'essentiel pour préparer la rentrée scolaire » sera consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr/cid61086/l-essentiel-pour-preparer-la-rentree-scolaire.html>.

Les académies et les établissements scolaires sont invités, quant à eux, à mettre en ligne une page spécialement dédiée pour la rentrée scolaire. Les informations diffusées seront aussi circonstanciées et précises que possible. En ce qui concerne les établissements, elles devront, comme le font déjà nombre d'entre eux, sur leur site ou l'espace numérique de travail, comporter des indications spécifiques concernant l'accueil, l'emploi du temps des élèves. Ces supports devront fournir aux parents d'élèves, dans une page spécialement dédiée, toutes les informations nécessaires sur les thématiques figurant dans la présente circulaire.

Références à télécharger :

Rentrée scolaire 2012-2013 « Information des parents » : [circulaire n° 2012-119](#) du 31-7-2012

Circulaire « Financement de l'accueil en internat d'excellence des élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'année scolaire 2012/2013, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, ministère délégué à la ville, Site web villes.gouv.fr, 20/08/2012

Les internats d'excellence visent à promouvoir l'égalité des chances pour les élèves et les étudiants d'origine modeste, notamment ceux qui sont issus des quartiers de la politique de la ville, et à favoriser la mixité sociale au sein d'établissements. Ils permettent :

- l'accueil des élèves et des étudiants pour lesquels l'internat permettre de réaliser leur potentiel scolaire et professionnel ;
- l'accompagnement de ces élèves et étudiants en leur offrant un projet éducatif renforcé ;
- le développement de leur ambition scolaire.

Références à télécharger :

[Circulaire](#) « Financement de l'accueil en internat d'excellence des élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'année scolaire 2012/2013 »

**Proposition de loi visant à abroger la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010
visant à lutter contre l'absentéisme scolaire – Exposé des motifs, site web du
Sénat, 10/09/2012**

En septembre 2010, le Parlement adoptait définitivement la proposition de loi¹([C](#)) prévoyant la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. Ce texte, dont le décret d'application est paru au Journal officiel le 23 janvier 2011²([C](#)), instaure un système de sanctions qui se décline de la manière suivante :

- un élève ayant été absent plus de quatre demi-journées par mois, sans justification, doit recevoir un avertissement ;

- le directeur de l'établissement en informe alors l'inspecteur d'académie qui rencontre les parents tout en saisissant le Président du Conseil général afin que soit mis en place un contrat de « responsabilité parentale » ;

- si, au cours du mois suivant, l'absentéisme de l'élève est à nouveau constaté, l'inspecteur d'académie a alors « l'obligation » de saisir le directeur de la Caisse des allocations familiales pour suspendre le versement des allocations.

Références à télécharger :

[Proposition de loi](#) visant à abroger la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire - Exposé des motifs, Sénat, 10/09/2012

**Remise du rapport du Haut Conseil de l'Education, rapport, site web du HCE,
07/12/2012**

Le Haut Conseil de l'Education remet chaque année au Président de la République un bilan des résultats obtenus par le système éducatif. Ce bilan est transmis au Parlement. (art.L230-3 du Code de l'éducation). Le Haut Conseil de l'Education établit également chaque année un bilan des expérimentations menées en application de l'article L401-1 du Code de l'éducation.

Références à télécharger :

[Rapport du HCE sur l'éducation](#) du 07/12/2012

L'allocation de rentrée scolaire revalorisée de 25 % pour la rentrée 2012 - Communiqué, Portail du gouvernement, 31/05/2012

Des moyens supplémentaires sont engagés pour la rentrée scolaire 2012 avec notamment le recrutement de 1 000 professeurs des écoles et la revalorisation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire.

L'ARS sera versée à partir du 21 août 2012, de façon automatique, aux foyers dont les enfants ont entre 6 et 16 ans. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, l'ARS est versée dès réception du justificatif de scolarité ou d'apprentissage.

Des moyens en personnels supplémentaires seront mis en place dès la rentrée 2012, ont annoncé Vincent Peillon et Marisol Touraine lors du [conseil des ministres du 30 mai](#), avec le recrutement de 1 000 professeurs des écoles pour le premier degré. L'accent sera mis sur les élèves en difficulté. Afin de former les nouveaux enseignants, ceux-ci bénéficieront d'un aménagement de service. D'autres recrutements suivront pour accompagner les élèves en situation de handicap et assurer une meilleure sécurité dans les établissements sensibles.

Augmentation de l'allocation de rentrée scolaire

À la rentrée 2012, l'allocation de rentrée scolaire sera revalorisée de 25 %, ont également annoncé les ministres. Avec une augmentation moyenne de plus de 70 euros, la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire permettra aux familles de percevoir :

- **356,20 euros** pour un enfant de 6 à 10 ans (284,97 euros en 2011) ;
- **375,85 euros** pour un enfant de 11 à 14 ans (300,06 euros en 2011) ;
- **388,87 euros** pour un enfant de 15 à 18 ans (311,11 euros en 2011).

Cette augmentation, d'un coût global de 372 millions d'euros "sera financée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale", précise la communication du Conseil des ministres qui annonce l'ouverture avant l'été, d'une large concertation autour de la refondation de l'école.

Rentrée scolaire 2012 : de nouveaux moyens pour le secondaire - Communiqué, Portail du gouvernement, 29/06/2012

Lors d'une conférence de presse, le 26 juin, Vincent Peillon et George Pau-Langevin ont annoncé la création de 355 postes supplémentaires pour le secondaire. Par ailleurs, le calendrier scolaire 2012-2013 est modifié.

Lors de la conférence de presse au collège Auguste Renoir à Asnières-sur-Seine, les ministres de l'Éducation nationale et de la Réussite éducative ont rappelé leur volonté de travailler à **la refondation de l'École**. Priorité du quinquennat, l'école fera l'objet d'une vaste concertation en vue de l'élaboration **d'un projet de loi à l'automne**.

La réussite des élèves repose sur la confiance et le respect que la Nation accorde à celles et ceux qui servent l'éducation nationale, quels que soient leur niveau de responsabilités et leur mission. Nous voulons restaurer un dialogue où chacun [...] puisse contribuer à cette ambition.

Vincent Peillon et George Pau-Langevin, "Lettre adressée à tous les personnels de l'Éducation nationale"

Après les [1 000 postes déjà dévoilés pour le primaire](#), le second degré bénéficiera de **355 recrutements supplémentaires** répartis entre **75 conseillers principaux d'éducation** et **280 professeurs** (70 d'anglais, 60 de lettres, 90 de mathématiques et 60 d'éducation physique et sportive). Afin de pallier le déficit de candidats dans ces disciplines, les jurys des concours proposeront des listes complémentaires de professeurs.

Faciliter l'entrée dans le métier des jeunes professeurs est une autre priorité gouvernementale. Dans l'attente de la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, les **professeurs d'écoles bénéficieront d'un aménagement du temps de travail** de façon à leur permettre **d'être accompagnés par un enseignant expérimenté** au cours des **six premières semaines de l'année**. En complément, les **stagiaires bénéficieront d'un accompagnement de professeurs des écoles maîtres formateurs** tout au long de l'année dans le cadre de formations ou lors de visites dans les classes.

Pour le second degré, **une décharge de service de trois heures hebdomadaires** en faveur des nouveaux enseignants permettra **d'organiser une journée de formation par semaine** tout au long de leur première année d'exercice.

Un troisième train de mesures prochainement annoncé

D'autres mesures destinées à entrer en application dès la rentrée prochaine seront annoncées **le 4 juillet prochain par le Gouvernement**. Elles concerneront avant tout :

- le recrutement **d'auxiliaires de vie scolaire individualisés (AVSi)** supplémentaires pour permettre un meilleur accompagnement des enfants en situation de handicap ;
- le recrutement **d'assistants d'éducation** supplémentaires afin d'assurer l'encadrement des élèves dans les collèges et lycées.

Enfin, **500 assistants chargés de la prévention et de la sécurité** seront recrutés, d'ici à la fin de l'année, pour augmenter le nombre d'adultes présents dans les établissements scolaires qui en ont besoin. Une circulaire définira prochainement leurs missions, leur formation et l'articulation de leurs fonctions avec les autres personnels des établissements.

Modification du calendrier scolaire 2012-2013

Les vacances de la Toussaint débuteront **le samedi 27 octobre et se termineront le lundi 12 novembre 2012 au matin**, dans les trois zones, a annoncé Vincent Peillon jeudi 28 juin. Elles sont portées à deux semaines "pour permettre un véritable repos au cours du premier trimestre, dont la longueur est préjudiciable à l'attention des élèves", indique le communiqué du ministère de l'Education nationale. Une journée sera rattrapée le mercredi 3 avril ou le mercredi 22 mai, selon les rectorats.

Par ailleurs, les vacances d'été commenceront **le samedi 6 juillet 2013 après la classe, au lieu du jeudi 4 juillet**. Le nombre de jours travaillés dans l'année et la durée des vacances restent inchangés.

La mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège – Article, Site web education.gouv.fr, août 2012

Rapport conjoint IGEN / IGAENR - Août 2012

Les inspections générales ont conduit une étude approfondie sur la façon dont le livret personnel de compétences, qui atteste de la maîtrise du socle commun, avait été renseigné et utilisé dans les collèges au printemps 2011. La disparité des situations est importante, allant de l'implication forte de certains établissements dans la réflexion sur l'évaluation des élèves au remplissage automatique du livret dans des cas extrêmes, avec un sentiment d'abandon en termes d'accompagnement fréquemment exprimé par les professeurs. S'agissant des familles, l'inspection générale a constaté qu'elles ignoraient tout de ces nouvelles modalités d'évaluation. L'étude montre aussi que l'institution a géré cette innovation, pourtant identifiée comme essentielle à la mise en œuvre du socle commun, en privilégiant sa réussite technique plutôt que son sens. Des préconisations sur le court et le moyen terme indiquent les conditions qui pourraient présider à la validation du socle commun avec l'aide d'un livret de compétences, de façon plus authentique, plus simple et mieux à même de situer les élèves.

Références à télécharger :

[La mise en œuvre du livret personnel de compétences](#) au collège

Ecole de la Deuxième Chance : « un potentiel formidable » pour Jean-Marc Ayrault – Communiqué, Portail du gouvernement, 12/09/2012

Le Premier ministre a conclu son déplacement à Marseille par une visite à l'Ecole de la Deuxième Chance. Il a souhaité entendre le témoignage d'étudiants et mettre en lumière ce dispositif d'insertion professionnelle qui "prend à bras-le-corps l'avenir des jeunes."

Le Premier ministre a d'abord salué la présence à ses côtés d'Edith Cresson, à l'origine de la création des Ecoles de la Deuxième Chance expérimentées par la ville de Marseille, lorsqu'elle était Premier ministre en 1997.

Depuis la création de l'E2C dans la cité phocéenne, **une centaine d'établissements a vu le jour en France**. Les Ecoles de la Deuxième Chance ont accueilli **plus de 11 000 jeunes l'an dernier**. Leur mission est d'assurer par l'éducation, par l'insertion professionnelle et sociale l'avenir de jeunes adultes (18-25 ans) sortis du système scolaire sans diplôme depuis au moins un an.

Jean-Marc Ayrault, accompagné de George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la Réussite éducative, de Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée de la Lutte contre l'exclusion, et de Thierry Repentin, ministre délégué chargé de la Formation professionnelle, a souhaité s'entretenir avec les élèves pour écouter leur témoignage. Plusieurs jeunes ont ainsi relaté leur expérience : orientés vers l'E2C par la mission locale, sans diplôme, l'établissement leur a permis de prendre véritablement un nouveau départ et de construire un projet personnel.

Jean-Marc Ayrault a salué ce dispositif **qui permet de redonner une vraie chance de réussir, d'ouvrir des perspectives grâce à un encadrement pédagogique personnalisé et une collaboration approfondie avec les entreprises**. "Ici, on s'intéresse aussi au contexte dans lequel les jeunes évoluent, à leurs problèmes familiaux, à leurs problèmes de santé, par exemple. Donc, on prend à bras-le-corps l'avenir des jeunes", a déclaré Jean-Marc Ayrault, saluant au passage le travail des partenaires associatifs.

Le Premier ministre a insisté sur le grand défi que constitue la refondation de l'école, "pour que l'école de la première chance, celle de la maternelle, du primaire, fasse en sorte que le nombre de ceux qui sortent de notre système scolaire sans qualification ou sans diplôme, se réduise massivement".

C'est dans cette perspective que doit s'inscrire le service public de Pôle emploi. Celui-ci "doit disposer des moyens nécessaires pour un suivi personnalisé de la réinsertion de la personne sans emploi, de la personne au chômage, dans la voie d'un projet personnel".

En conclusion de cette visite, Jean-Marc Ayrault a rappelé plus généralement l'ambition du Gouvernement pour Marseille : "Constituer une métropole solidaire, forte, capable de se développer économiquement, mais aussi de développer des solidarités, de donner de l'espoir aux gens, de donner de la fierté aussi."

Jean-Louis Reiffers, président de l'E2C de Marseille depuis 2001, a participé aux Ecoles de la Deuxième Chance dès leur création en 1997.

Il livre son regard sur ce dispositif : "Les Ecoles de la Deuxième Chance ont joué un rôle positif. L'idée qu'il fallait des institutions conjuguant formation, insertion, alternance, suivi social et sanitaire, était totalement nouvelle. Le rassemblement de toutes ces composantes au sein d'un même projet éducatif explique le résultat. Ces écoles instaurent un système où l'on reconnaît la personne, la compétence, où l'on valorise la progression, ce qui est fondamental pour le profil de jeune qu'elles accueillent."

Education : recrutement de 500 assistants de prévention et de sécurité - Communiqué, Portail du gouvernement, 20/09/2012

Cinq cents assistants de prévention et de sécurité vont être recrutés, dès cette rentrée, dans les collèges et lycées les plus sensibles. La création de ce nouveau métier destiné à prévenir les violences a été annoncée officiellement, le 6 septembre, par le ministère de l'Education nationale.

[La circulaire](#), parue au Bulletin officiel du 6 septembre, prévoit le recrutement, dès cette rentrée, de 500 assistants de prévention et de sécurité (APS). L'objectif de ce nouveau métier ? Renforcer **les actions de prévention et de sécurité** au sein des établissements les plus exposés aux phénomènes d'incivilité et de violence afin de maintenir un climat apaisé, propice aux apprentissages et au bien-être des élèves et des personnels.

Les APS ont pour cela **vocation à participer pleinement à l'action éducative**, en complémentarité avec les autres personnels. Ils seront notamment un relais, sous l'autorité du chef d'établissement, auprès des équipes mobiles de sécurité (EMS)(1).

Une formation ciblée sur la prévention et la sécurité

L'ensemble des APS **doit être recruté au plus tard le 1er octobre 2012**, par les chefs d'établissement, afin que les formations se déroulent en octobre et novembre.

Recrutés au niveau bac + 2, ils bénéficieront d'une **formation d'une durée de 35 heures** prévue durant les huit premières semaines suivant leur prise de fonctions. Le programme se divisera en deux modules :

- 25 heures de service hebdomadaires seront consacrées à **leurs missions spécifiques de sécurité et de prévention des violences scolaires** ;
- 10 heures seront réservées à la **connaissance du fonctionnement de l'établissement**. Les candidats devront notamment connaître le **rôle et les missions des différents personnels(2)** et le **contexte environnemental de leur établissement**.

Cette formation initiale pourra **être complétée par une formation continue**, dans la perspective d'une professionnalisation ultérieure. A noter : l'ensemble des heures de formation pourra faire l'objet d'une **validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

Un premier bilan, portant sur le recrutement, sera effectué à la mi-2013. Un second, sur les missions effectuées par ces nouveaux agents, sera demandé pour la fin de l'année scolaire.

Les outils pour mesurer le climat et la violence dans les établissements scolaires ?
L'enquête du Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet, depuis la rentrée 2010, de **mieux cerner les contours et les évolutions de la violence en milieu scolaire**, grâce à de nouveaux indicateurs et à l'extension de l'échantillon des établissements auxquels l'enquête est proposée. Celle de 2010-2011 rappelle "qu'un peu plus de la moitié des incidents déclarés concerne 10 % des

établissements du second degré et 5 % d'entre eux concentrent plus du tiers des incidents" ?

Une enquête de victimation, conduite au printemps 2011 dans 300 collèges publics de France métropolitaine, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, a pour objectif de compléter l'analyse de la violence réalisée par le Sivis. Elle quantifie et caractérise la violence et les atteintes vécues en milieu scolaire, y compris celles qui ne sont pas signalées. La prochaine enquête nationale de victimation aura lieu au cours de l'année 2013.

1. Les EMS sont présentes dans toutes les académies. Elles peuvent intervenir rapidement dans les établissements scolaires. Leur mission est triple : prévenir les tensions ; intervenir immédiatement en cas d'incident grave et protéger les personnes et les biens.
2. Personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, personnels sociaux et de santé, administratifs, de service, ouvriers...

Références à télécharger :

[Education : recrutement de 500 assistants de prévention et de sécurité](#) - circulaire n° 2012-136 du 29-8-2012, site web du ministère de l'éducation nationale, 29/08/2012

Refondation de l'école : Vincent Peillon annonce une première série d'arbitrages - Communiqué, Portail du gouvernement, 12/10/2012

Après la remise officielle du rapport de la concertation sur la refondation de l'école, Vincent Peillon a présenté, le 11 octobre, devant le Conseil supérieur de l'éducation, une première série d'arbitrages. Il a également précisé le calendrier des prochaines consultations avec les partenaires de l'école.

Lors d'une conférence de presse tenue le 11 octobre 2012 à l'issue de la rencontre avec les membres du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), Vincent Peillon a réaffirmé que **la priorité de son ministère serait l'école primaire**. Cette priorité se déclinera selon [les annonces phares](#) faites, le 9 octobre, par le président de la République : la semaine de 4 jours et demi dans le primaire, l'accueil des tout-petits à la maternelle, l'aide aux devoirs à l'école, la création des écoles de formation des enseignants et le développement du numérique.

Les rythmes scolaires

Le ministre a confirmé la **mise en œuvre de la semaine de 4 jours et demi** en précisant qu'il souhaitait que **la demi-journée supplémentaire ait lieu le mercredi**. Les collectivités locales auront néanmoins le choix d'en décider autrement.

A la prochaine rentrée scolaire, le grand chantier sera également **l'organisation du temps scolaire et du temps éducatif**. Le ministre a réaffirmé sa volonté **d'organiser au mieux le temps périscolaire**, précisant qu'"aucun enfant ne sera laissé dehors avant 16h30". Autres aménagements : un accompagnement et un suivi des élèves permettront de faire en sorte que **les devoirs se fassent avant tout à l'école**.

Les nouvelles orientations pédagogiques

Mais la refondation de l'école primaire se fera aussi et surtout avec le déploiement de moyens à travers, notamment, le principe de **"plus de maîtres que de classes"**. Concernant la maternelle, l'accueil des tout-petits sera effectif dans les territoires en difficulté.

Le ministre a également insisté sur la nécessité de **rétablir la formation initiale des enseignants** avec la création des **Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)**. Il a rappelé que les futurs enseignants bénéficieront d'**une entrée progressive dans le métier** en ayant un nombre d'heures de cours adapté.

À la demande du ministre, trois personnalités qualifiées¹ travailleront sur la question de **l'enseignement de la morale laïque**. La remise d'un rapport, prévue pour la fin mars, permettra d'évaluer le champ de cet enseignement, sa progression et son évaluation.

Un mois de consultation pour l'élaboration de la loi de programmation.

Précisant le calendrier de la loi d'orientation et de programmation de l'école, le ministre a annoncé que le projet de loi serait présenté en Conseil des ministres le **12 ou le 19 décembre**. Les débats législatifs devraient avoir lieu à partir de janvier 2013.

En amont, le ministre de l'Education nationale a annoncé **l'ouverture de plus d'un mois de concertation**. "Il faut plus d'un mois de consultation parce que c'est une loi de programmation", a-t-il souligné.

Dès la semaine prochaine, il recevra les organisations représentatives des personnels de l'Education nationale pour leur présenter l'agenda de la rentrée 2013 et écouter leurs points de vue afin de finaliser les propositions de la refondation. Il recevra également, dans un deuxième temps, les associations d'élus, les collectivités locales, les associations de parents d'élèves, les mouvements d'éducation populaire et les représentants des lycéens et des étudiants.

C'est à l'issue de ces discussions que "nous mettrons en œuvre **le travail interministériel** nécessaire à l'élaboration de la loi la semaine qui suivra", a-t-il conclu. Pour le ministre, **la loi de programmation a l'avantage de sanctuariser et de programmer pour plusieurs années les moyens financiers accordés à l'Education nationale, qui sera la priorité du quinquennat**.

1. Alain Bergounioux, secrétaire national de l'éducation au Parti socialiste, Laurence Loeffel, professeur de philosophie de l'éducation à l'université de Lille-3 et auteur de recherches sur la morale laïque, et Rémy Schwartz, président de la 7e sous-section du contentieux du Conseil d'Etat.

Rythmes scolaires : le ministre demande aux communes de prendre en charge 3 heures par semaine – Communiqué, site web Maire Info, 14/11/2012

Lundi 12 novembre, le ministre de l'Éducation nationale a de nouveau reçu les associations d'élus pour faire un point d'étape sur le projet de réforme des rythmes scolaires. Un projet remodelé puisque les maires ont, à cette occasion, appris qu'ils auraient en charge non plus 1h30 mais 3h de temps périscolaire sur la semaine. 1h30 serait dédiée à l'accueil de tous les élèves après la fin des cours, et 1h30 serait plus spécialement ajoutée pour assurer l'accueil des élèves qui ne suivraient pas le soutien scolaire (assuré par les enseignants). L'aide aux devoirs, initialement envisagée pour tous les élèves, disparaîtrait au profit d'une aide individualisée, ce qui répond en partie aux interrogations (et critiques) des syndicats d'enseignants sur la disparition de l'aide personnalisée dans la première version de la réforme présentée mi octobre.

Si les représentants présents des diverses associations d'élus restent favorables à la réforme, ils ont manifesté leur inquiétude face à la majoration des difficultés financières induites par ces nouvelles conditions. Un travail interministériel, associant la CNAF (partenaire financier des communes pour les centres de loisirs) et le ministère de la Jeunesse et des sports, pourrait être engagé pour étudier les moyens d'aider les communes à organiser ce dispositif (par exemple avec un assouplissement des normes d'encadrement dans les accueils de loisirs).

Le ministre n'entend pas soumettre cette réforme des rythmes scolaires à l'adoption d'un cadre législatif. Vincent Peillon a, par ailleurs, indiqué que la réforme devrait s'appliquer dès la rentrée 2013, et non en 2014, comme l'avait plaidé l'AMF.

Le même jour, Vincent Peillon a reçu également les syndicats d'enseignants opposés aux propositions faites par le ministre en octobre. Les syndicats sont ressortis satisfaits de l'annonce d'une prochaine table ronde entre tous les protagonistes (associations d'élus, parents d'élèves, mouvement d'éducation populaire, enseignants). Celle-ci devrait avoir lieu rapidement, le ministre souhaitant arrêter le cadre général de la réforme avant la fin du mois de novembre. Un débat qui sera au coeur du prochain Congrès des maires, mercredi 21 novembre après-midi, en présence de Vincent Peillon.

Lancement du dispositif "Objectif formation-emploi" pour les jeunes décrocheurs – Communiqué - Vincent Peillon - George Pau-Langevin, site web du ministère de l'Éducation nationale, 04/12/2012

Le dispositif "Objectif formation-emploi" pour les jeunes décrocheurs doit permettre à 20 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de raccrocher de manière effective d'ici fin 2013. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, l'a présenté lors du séminaire national de lutte contre le décrochage scolaire qui s'est tenu à l'École nationale supérieure de Chimie de Paris le mardi 4 décembre 2012, en présence de George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative, Martin Hirsch, président de l'Agence du service civique, et François Bonneau, président de la région Centre.

Les mesures clés du dispositif "Objectif formation-emploi"

Le dispositif "Objectif formation-emploi" pour les jeunes décrocheurs doit **permettre à 20 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de raccrocher de manière effective d'ici fin 2013.**

Les mesures clés de ce nouveau dispositif

- un **contrat "Objectif formation-emploi"** proposé à chaque jeune décrocheur avec un parcours personnalisé de retour en formation et l'accompagnement par un tuteur
- la mise en place des **réseaux "Objectif formation-emploi"** qui regroupent, aux côtés des 360 plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs, les acteurs de l'éducation nationale présents sur un territoire afin de coordonner et de développer l'offre de solutions proposées aux décrocheurs (retour en formation dans un établissement scolaire, en formation continue ou en apprentissage, solutions innovantes diverses)
- la désignation d'un **référent** en charge de la lutte contre le décrochage prioritairement dans les établissements les plus touchés par le phénomène
- la mobilisation des **places disponibles** dans les formations menant à des métiers ayant des besoins de recrutement avérés et le développement de **structures spécifiques** pour les jeunes en situation de décrochage
- des **offres combinées service civique-formation** en partenariat avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et l'Agence du service civique, pour permettre à des jeunes décrocheurs d'acquérir une expérience professionnelle tout en construisant un projet de formation
- l'élaboration d'un **catalogue**, principalement à destination des acteurs de la lutte contre le décrochage, **recensant l'ensemble des solutions de formation pouvant être proposées aux jeunes**

- la mise en service, via l'Onisep, d'un **site internet de géolocalisation** permettant aux jeunes de voir en un clic l'ensemble des structures de formation pouvant les accueillir dans leur zone géographique

Avec ce nouveau dispositif "Objectif formation-emploi", le ministère de l'éducation nationale engage une démarche innovante pour faire reculer le décrochage scolaire, agir en faveur de l'emploi des jeunes, accroître le nombre de jeunes qualifiés dans des secteurs où les entreprises se développent et redonner des perspectives d'insertion à ces jeunes.

Références à télécharger :

[Dossier de presse](#) à lire en entier

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique – Dossier de presse de Vincent Peillon, site du ministère de l'éducation nationale, 13/12/2012

Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, a présenté la stratégie pour le numérique à l'École en présence de Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, jeudi 13 décembre 2012. Transmettre des savoirs à des enfants qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique et donner à chacun les clés pour réussir dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle future nécessitent en effet de repenser en profondeur notre manière d'apprendre et d'enseigner ainsi que le contenu des enseignements.

L'essentiel

Notre monde connaît aujourd'hui avec le numérique une rupture technologique aussi importante que le fut au 15^e siècle, l'invention de l'imprimerie. La transformation radicale des modes de production et de diffusion des connaissances et des rapports sociaux emporte, partout et pour tous, de nouvelles façons de vivre, de raisonner, de communiquer, de travailler, et, pour l'École de la République, de nouveaux défis. Car transmettre des savoirs à des enfants qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique et donner à chacun les clés pour réussir dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle future nécessitent de repenser en profondeur notre manière d'apprendre et d'enseigner ainsi que le contenu des enseignements.

Références à télécharger :

[Faire entrer l'École dans l'ère du numérique](#) – Dossier de presse de Vincent Peillon, 13/12/2012

Circulaire n° 2012-0012 du 22 juin 2012 : Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013

La présente circulaire, dont les dispositions sont applicables à compter de la rentrée 2012, annule et remplace la circulaire n° 2011-0013 du 28 juin 2011 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2011-2012.

En application des dispositions de l'article L. 821-1 du code de l'éducation, l'État peut attribuer des aides financières aux étudiants inscrits en formation initiale. Ces aides sont destinées à favoriser l'accès aux études supérieures, à améliorer les conditions d'études et à contribuer à la réussite des étudiants.

Références à télécharger :

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013 : [Circulaire n° 2012-0012](#) du 22/06/2012

2 arrêtés sur les bourses attribuées aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture pour l'année 2012-2013

Arrêté du 3 août 2012 portant sur les taux des bourses et aides attribués aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture pour l'année 2012-2013 - Légifrance, 24 août 2012

Les directions régionales des affaires culturelles peuvent procéder à un remboursement partiel, dans la limite de 171 €, des droits d'inscription des étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture bénéficiaires de l'échelon « 0 ».

Arrêté du 3 août 2012 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la culture et de la communication pour l'année universitaire 2012/2013 - Légifrance, 24 août 2012

Les plafonds de ressources relatifs à l'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la culture et de la communication pour l'année universitaire 2012-2013, applicables à compter du 1er septembre 2012, sont fixés conformément au tableau en annexe du présent arrêté.

Références à télécharger :

[Arrêté du 3 août 2012](#) portant sur les taux des bourses et aides attribués aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture pour l'année 2012-2013 - Légifrance, 24 août 2012

[Arrêté du 3 août 2012](#) fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la culture et de la communication pour l'année universitaire 2012/2013 - Légifrance, 24 août 2012

Réunion interministérielle sur Marseille: cinq propositions pour les étudiants, Communiqué, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 06/09/2012

Le plan d'action global défini lors de la réunion interministérielle relative à l'agglomération de Marseille reprend cinq propositions concrètes relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Geneviève Fioraso a participé à la **réunion interministérielle relative à l'agglomération de Marseille**, qui s'est tenue le 6 septembre 2012 à Maignon **sous la présidence du premier ministre Jean-Marc Ayrault.**

Dix-huit ministres ont participé à cette réunion interministérielle et ont fait des propositions concrètes qui s'inscrivent dans **un plan d'actions global et cohérent. Parmi ces propositions, cinq d'entre elles, relèvent du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (M.E.S.R.).** Elles seront intégrées dans le plan d'actions définitif.

Ce que le M.E.S.R. propose :

- inscrire l'Université d'Aix-Marseille, 1^{ère} université française par ses effectifs (70 000 étudiants) dans le "top 100" des classements européens et mondiaux ;
- déployer sur ce territoire le plan national engagé pour le logement social étudiant (+ 40 000 logements à l'horizon 2017), pour permettre à l'académie Aix-Marseille de rattraper son retard (9 000 logements seulement pour plus de 25 000 demandes d'étudiants d'origine modeste) ;
- développer davantage l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, en particulier des étudiants du Maghreb et de l'Afrique, en s'appuyant sur une offre de formation et de recherche de qualité et sur un positionnement géographique et culturel stratégique ;
- participer pleinement aux actions de Marseille, capitale européenne 2013 de la culture, en organisant notamment un événement culturel associant tous les jeunes de l'agglomération marseillaise, étudiants et non étudiants ;
- mobiliser les étudiants dans l'accompagnement scolaire des collégiens des quartiers en politique de la ville, en s'appuyant sur les associations partenaires du M.E.S.R., en associant particulièrement à cette action les emplois d'avenir étudiants, futurs professeurs pré-recrutés dès la 2^e année de licence.

La ministre a réaffirmé l'engagement du M.E.S.R. en faveur de la jeunesse et sa volonté, tout particulièrement à Marseille, de **replacer l'université et la recherche au coeur des enjeux sociaux et économiques** de la cité, en les mettant au service de la promotion sociale, de l'émancipation par la connaissance, du développement économique et du rayonnement international.

Rentrée étudiante 202/2013 : Objectif réussite – Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 18/09/2012

A l'occasion de la rentrée universitaire 2012-2013, Geneviève Fioraso a précisé son objectif de réussite pour tous en indiquant les premiers chantiers de son ministère.

Avec pour mot d'ordre la réussite pour tous, la rentrée universitaire 2012-2013 s'inscrit au cœur de **l'agenda du redressement du pays dans la justice**, défini par le président de la République. Cette année, sur un total de 2,4 millions d'étudiants attendus dans l'enseignement supérieur, 1,5 million a choisi de se former à l'université.

En fixant comme objectif **la réussite de 50 % d'une classe d'âge à un diplôme supérieur** d'ici à la fin du quinquennat, la ministre a défini deux priorités qui sont **l'élévation du niveau de connaissances et l'amélioration de la réussite des étudiants**, quel que soit leur bac, quel que soit leur parcours.

Pour réaliser cet "objectif réussite", la ministre a décliné **un plan fondé sur cinq orientations** :

- rétablir la justice sociale pour l'accès à l'enseignement supérieur ;
- améliorer les conditions de vie des étudiants (santé et logement) ;
- simplifier l'offre de formation du premier cycle et miser sur l'innovation pédagogique ;
- renouer le dialogue avec les enseignants et les chercheurs ;
- ouvrir l'université sur les entreprises, l'Europe et l'international.

Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur

Alors que la réussite dans les études supérieures reste **très fortement liée aux origines sociales**, la ministre a pointé les lacunes du dispositif d'orientation post-bac particulièrement inadapté aux filières professionnelles et technologiques.

Mon objectif tient en un mot : la réussite. Cette réussite, c'est d'abord celle du plus grand nombre d'une classe d'âge, pour rétablir l'ascenseur social et permettre d'accéder à la connaissance et à l'emploi.

Geneviève Fioraso

En effet, si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, seuls trois quarts des bacheliers techniques et un quart des bacheliers professionnels y parviennent. La probabilité de **sortir sans diplôme de l'enseignement supérieur** est respectivement de **29 % pour les titulaires du bac technologique** et de **56 % pour les titulaires d'un bac professionnel**.

A cette difficulté s'ajoute le fait que de nombreux bacheliers des filières générales se détournent de l'université au profit des formations mieux cotées des IUT. Ces dysfonctionnements ont pour conséquences un **échec programmé pour les étudiants des filières technologiques et professionnelles** et une **mauvaise image des licences**.

Pour corriger la tendance, la ministre de l'Enseignement supérieur a demandé aux recteurs et aux présidents d'université de s'assurer que les **places aujourd'hui vacantes dans les STS et les IUT soient attribuées en priorité aux bacheliers professionnels et/ou technologiques.**

Simplifier l'offre des licences et des masters

Avec **plus de 3 300 licences et 6 600 masters**, l'offre de formations des universités est **très peu lisible**. Si les jeunes rencontrent des difficultés à décoder les offres de formation, les employeurs ont du mal à identifier les parcours universitaires. Sur la base des conclusions des [Assises de l'enseignement supérieur](#), une réflexion sera engagée pour simplifier l'offre des différentes disciplines afin que les parcours de réussite puissent être identifiés et compris par tous.

Améliorer les conditions de vie des étudiants

Les conditions de vie des étudiants déterminent largement leurs chances de réussite. C'est pourquoi, le Gouvernement a fait le choix, cette année, de rendre l'enseignement supérieur accessible à tous grâce à des [droits d'inscription peu élevés](#).

La revalorisation des **bourses sur critères sociaux** et le paiement du dixième mois ont été budgétisés et sécurisés dans la loi de Finances 2012. Autre priorité : **pallier le déficit de logement étudiant**. L'objectif de construire **40 000 logements supplémentaires** est intégré dans le [projet de mobilisation en faveur du logement](#). Pour favoriser l'accès des étudiants au parc locatif privé, la ministre souhaite s'appuyer sur le [décret d'encadrement des loyers](#) et créer un **dispositif national de cautionnement**, d'ici au printemps 2013.

Un étudiant sur six en alternance à l'horizon 2020 – Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 11/10/2012

Geneviève Fioraso a effectué ce déplacement avec Thierry Repentin, ministre délégué à la Formation professionnelle et de l'Apprentissage et en présence d'Henri Lachmann, président du conseil de surveillance de Schneider Electric, entreprise qui a signé l'un des premiers pactes P.M.E. et développé l'apprentissage et les contrats de professionnalisation.

Après la visite d'une P.M.E. accueillant un jeune étudiant en apprentissage, Geneviève Fioraso et Thierry Repentin ont échangé avec des étudiants, enseignants et représentants d'entreprise, lors d'une table-ronde organisée à l'Université de Cergy-Pontoise, reconnue pour son action en faveur de l'apprentissage et de l'alternance.

Alors que le gouvernement a réaffirmé sa priorité pour le redressement productif, il est essentiel, comme l'a rappelé la Ministre, de développer de meilleures passerelles entre l'Université et le monde économique. L'alternance est au cœur de ces enjeux.

L'alternance concerne aujourd'hui 110 000 étudiants en formation initiale, et quelques 50 000 en contrat de professionnalisation, soit 7% des étudiants inscrits dans les filières d'enseignement supérieur. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaite développer davantage les filières en alternance à l'université, notamment en Licence et en Master.

Geneviève Fioraso a annoncé qu'à l'horizon 2020, un étudiant sur 6 devrait être en alternance !

Comme l'a rappelé la ministre *"L'alternance permet à des jeunes souvent issus de milieux modestes de poursuivre des études. Elle convient également, par sa pédagogie particulière, à des jeunes peu adaptés à un enseignement purement théorique et conceptuel et contribue par là-même de notre objectif de réussite étudiante pour tous. Elle renforce évidemment les échanges indispensables entre le monde de l'entreprise et l'université, et facilite l'insertion professionnelle des étudiants."*

Remise à Geneviève Fioraso du rapport de la mission Peylet sur l'opération Campus – Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 29/10/2012

Roland Peylet, Conseiller d'Etat, a remis à Geneviève Fioraso le rapport d'évaluation des partenariats public-privé des projets immobiliers de l'opération Campus, réalisé par la mission qu'il préside. Pour produire ses conclusions, la mission, installée le 19 juillet dernier par la ministre, a visité les 19 sites concernés et rencontré les différents acteurs.

Ce lundi 29 octobre, lors d'une conférence de presse au Ministère, Roland Peylet, Conseiller d'Etat, Président de la Mission d'évaluation des projets de partenariats public-privé (P.P.P.) universitaires, a remis son rapport à Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Un blocage des opérations campus

"Cinq ans après son annonce, plus de quatre ans après la désignation des 13 sites du plan Campus, aucune pierre n'a été posée, aucun permis de construire déposé et une seule convention de partenariat public-privé a été signée le 20 juillet dernier, alors même que 13 000 logements étudiants sont prévus dans l'ensemble des opérations, dans une situation globale de pénurie préjudiciable à la réussite en licence".

Ce constat de blocage avait été anticipé par François Hollande qui demandait, dans ses propositions, "d'accélérer la réalisation des plans Campus". Deux motifs de blocage avaient été identifiés :

- la complexité des procédures de P.P.P. dans ce cadre, dispositif imposé de façon systématique par le précédent gouvernement ;
- la mise à l'écart des collectivités territoriales des instances de gouvernance et de décision des plans Campus, alors même qu'elles co-financent à plus de 1 milliard d'euros les opérations prévues.

Une mission opérationnelle menée par Roland Peylet

L'**approche** voulue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (M.E.S.R.) est **pragmatique et opérationnelle**. La **mission** que préside Roland Peylet, Conseiller d'état et bénéficiant d'une expérience confirmée dans le milieu concerné, est **composée de 18 experts** venant d'horizons divers, choisis pour leur connaissance du milieu universitaire et de la recherche et leur expérience d'aménageur : universitaires, anciens recteurs, aménageurs, urbanistes, architectes, inspecteurs de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Comme le précise Roland Peylet, "Cette mission a eu pour souci d'accompagner les projets et de réunir les informations utiles en vue de faire des **propositions et recommandations** à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Plus qu'un audit classique, les visites sur site avaient pour objet de bien prendre en compte les difficultés rencontrées localement, de faire remonter les préoccupations et les problèmes rencontrés de façon récurrente par les acteurs de terrain et de dégager des solutions partagées".

Un diagnostic précis, site par site

Pour identifier les dysfonctionnements et proposer des solutions rapides et partagées, les experts ont mené une **mission de terrain**, en se répartissant **19 sites**, avec une méthode efficace : "rassembler tous les acteurs du plan Campus autour de la même table et mener en parallèle des auditions individuelles", selon les experts.

Au total, plus de **500 personnes ont été ainsi rencontrées** par les 18 experts. Au-delà des difficultés liées aux partenariats public-privé, la mission a également pointé : les périmètres insuffisamment déterminés au moment du lancement des projets, la faiblesse des fonctions immobilières, un manque d'accompagnement des porteurs de projets malgré les efforts déployés, l'association insuffisante des collectivités territoriales aux processus décisionnels et à la gouvernance.

La ministre salue "le **travail original**, rapide mené par cette mission" et se félicite des "**préconisations concrètes**, qui ont permis, en s'appuyant sur une méthode pragmatique, associant l'ensemble des partenaires et acteurs concernés, au premier rang desquels les collectivités territoriales, de renouer le dialogue, de sécuriser, redynamiser et accélérer les projets immobiliers prévus dans les plans campus. Dans un contexte économique contraint et d'augmentation des demandeurs d'emploi, nous avons plus que jamais besoin d'investir dans l'élévation du niveau de qualification, la recherche, l'innovation, en renforçant l'attractivité et le maillage de nos campus. C'est le sens des préconisations présentées aujourd'hui, qui privilégient l'adaptation des dispositifs aux spécificités des territoires, accélérant ainsi la réalisation des projets d'aménagement".

Cette mission a permis d'ores et déjà de prendre plusieurs décisions qui vont **accélérer les projets**, comme ceux de **Nantes, Lorraine, Condorcet, Strasbourg**, ou encore **Bordeaux** qui devrait être signé le 12 novembre, en s'appuyant notamment sur le décret signé par la ministre le 12 octobre dernier, permettant aux établissements d'enseignement supérieur de délivrer à des tiers des droits réels sur les biens immobiliers mis à leur disposition par l'Etat.

Enfin, la ministre souligne que "ce rapport s'inscrit dans une réflexion globale visant à faire des campus français des **lieux de vie ouverts sur le territoire, des campus durables et numériques.**"

Elle a annoncé qu'à partir des préconisations de ce rapport, **un travail s'est désormais engagé avec la Caisse des Dépôts et Consignations**, dont elle a rencontré le nouveau directeur général Jean-Pierre Jouyet, les établissements universitaires et scientifiques et les collectivités territoriales, en coordination avec Bercy.

Le Service Public de l'Orientation tout au long de la vie – Communiqué, ARF, 22/11/2012

Pour se préparer à la vie professionnelle dès la formation initiale, construire son projet ou ultérieurement adapter ses compétences ou en acquérir de nouvelles, il faut pouvoir accéder à une information gratuite et complète sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération. C'est la mission confiée au Service public de l'orientation tout au long de la vie institué par la loi du 24 novembre 2009, avec la création d'un nouveau droit à être informé, conseillé et accompagné en matière d'orientation professionnelle.

Un service dématérialisé d'orientation

Un site internet national garantira la possibilité d'obtenir une première information et un premier conseil en matière d'orientation et de conseil professionnel et d'être orientée vers les structures susceptibles de fournir les informations et les conseils nécessaires à une bonne orientation professionnelle.

Des lieux uniques labellisés

Le service public de l'orientation (SPO) sera en outre assuré par des organismes labellisés qui proposeront à toute personne, et dans un lieu unique, un ensemble de services d'informations et de conseils personnalisés permettant de :

- disposer d'une information exhaustive et objective sur les métiers, les compétences et les qualifications nécessaires pour les exercer, les dispositifs de formation et de certification, ainsi que les organismes de formation et les labels de qualité dont ceux-ci bénéficient ;
- bénéficier de conseils personnalisés afin de pouvoir choisir en connaissance de cause un métier, une formation ou une certification adapté à ses aspirations, à ses aptitudes et aux perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire
- d'être orientée de manière pertinente vers un autre organisme lorsque le métier, la formation ou la certification envisagé fait l'objet d'un service d'orientation ou d'accompagnement spécifique assuré par celui-ci.

Le label "Orientation pour tous - pôle information et orientation sur les formations et les métiers" sera attribué par le préfet (sur avis du CCREFP) à la demande à des organismes intéressés. Ils devront respecter un [cahier des charges](#) fixant les critères de qualité pour 3 activités :

- **Accueil individualisé et de 1er conseil** : Ecoute et analyse de la situation des personnes, de ses intentions et démarches engagées, 1er conseil sur les modalités de recherche d'information, Indication le cas échéant de l'organisme ad hoc et prise de rendez-vous,
- **Information exhaustive et objective** : accès à la documentation (physique ou dématérialisée) et aide à la recherche d'information (possibilité de soutien à distance)

- **Conseil personnalisé** : diagnostics individuels, clarification/validation de la demande, indication des possibilités de prestation et de financement, établissement d'un plan d'action servant de guide de mise en œuvre du projet.

La coordination des acteurs

Placé auprès du Premier ministre, le délégué à l'information et à l'orientation est chargé de proposer les priorités de la politique nationale d'information et d'orientation scolaire et professionnelle et d'évaluer les politiques nationale et régionales d'information et d'orientation scolaire et professionnelle. Il doit apporter son appui à la mise en œuvre et à la coordination des politiques d'information et d'orientation aux niveaux régional et local et élaborer un plan de coordination de l'action des opérateurs de l'information et de l'orientation relevant de l'Etat aux niveaux national et régional.

La procédure de labellisation en Poitou-Charentes

Le Décret n° 2011-487 du 4 mai 2011, portant création du label national "Orientation pour tous - pôle information et orientation sur les formations et les métiers", prévoit que les dossiers de demande de labellisation soient soumis à avis du CCREFP sur la conformité au cahier des charges fixé par l'arrêté interministériel du 4 mai 2011 (voir plus haut). En Poitou-Charentes le Comité Plénier du CCREFP, réuni le 19 septembre 2011, a mandaté sa Commission "Obligations Réglementaires" pour formuler cet avis.

La procédure de labellisation définie en Poitou-Charentes impose des dates d'envoi des dossiers par courrier électronique aux services de la DIRECCTE (marie-agnes.villard@direccte.gouv.fr et dr-poitou.affaires-regionales@direccte.gouv.fr) et au secrétariat permanent du CCREFP (spo@ccrefp.poitou-charentes.org).

Les nouvelles dates d'envoi des dossiers de demande de labellisation sont : du 28 août au 19 octobre 2012.

Les services instructeurs de la DIRECCTE proposent de rencontrer les candidats à la labellisation avant l'envoi des dossiers de demande. Il est demandé que la convention de partenariat soit signée par tous les membres du premier cercle sur un même document avant l'envoi du dossier de demande de labellisation. Huit documents sont mis en ligne à l'attention des candidats à la labellisation :

1. [Schéma](#) du processus de labellisation en Poitou-Charentes
2. [Liste](#) des pièces à fournir
3. [Tableau récapitulatif](#) des critères du cahier des charges
4. [Fiche de synthèse](#) de présentation du projet
5. [Cadre de référence](#) commun et partagé sur le SPO (Note du CCREFP - 19 mars 2012)
6. [Tableau de conformité](#) au cahier des charges relatif au label
7. [Calendrier](#) prévisionnel des actions prévues dans le dossier de demande de labellisation SPO
8. [Nombre d'ETP](#) et statut des personnels (CDI, CDD, Titulaire de la fonction publique...) prévus pour le premier accueil par organisme et par site

La DIRECCTE accusera réception du dossier. Seuls les dossiers complets seront transmis pour avis à la commission obligations règlementaires du CCREFP dans les délais imposés. Un dossier complet contient notamment tous les éléments qui permettent d'apprécier si l'ensemble des critères stipulés dans le tableau de conformité au cahier des charges du label (voir plus haut) sont satisfaits.

- **Précisions sur la labellisation au titre du Service Public de l'Orientation**(01/06/11)
La décision du préfet devra intervenir après concertation étroite avec la Région dans le cadre du CCREFP - [Lire l'actualité](#)
- **Diaporama de présentation du Service public d'orientation**(04/07/11)
l'ARFTLV met en ligne un document de présentation relatif à la mise en place du SPO - [Lire l'actualité](#)
- **Service public de l'orientation : publication des textes**(05/05/11)
Publication du cahier des charges des organismes demandant le label "Orientation pour tous" - [Lire l'actualité](#)

Mise en oeuvre dans le cadre du CPRDFP

Le CPRDFP identifie le SPO comme l'une de ses thématiques prioritaires. Trois fiches décrivent le contexte, les objectifs, les acteurs concernés ainsi que les actions prévues.

- **Vers un service public de l'orientation**(2012)
Action prioritaire identifiée dans le cadre de la convention d'application du CPRDFP Poitou-Charentes 2012-2013. - [Consulter la fiche 2-1](#)
- **Sécurisation des trajectoires professionnelles**(2012)
Action prioritaire identifiée dans le cadre de la convention d'application du CPRDFP Poitou-Charentes 2012-2013. - [Consulter la fiche 5-3](#)
- **Structurer et mettre en cohérence les modalités et les contenus d'intervention relatives à la découverte des métiers**(2012)
Action prioritaire identifiée dans le cadre de la convention d'application du CPRDFP Poitou-Charentes 2012-2013. - [Consulter la fiche 2-4](#)

Le déploiement du SPO dans les régions : bilan

- **Etat des lieux national de la labellisation du Service Public de l'Orientation**(27 novembre 2012)
Ce bilan, réalisé par le CCREFP Poitou-Charentes, est régulièrement mis à jour en fonction des nouvelles labellisations. - [Consulter le tableau récapitulatif\(pdf 644 Ko\)](#)



Décret n° 2012-566 du 24 avril 2012 relatif à l'accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance - Légifrance, 26/04/2012

Publics concernés : élèves souhaitant être accueillis en centre de formation d'apprentis (CFA), sous statut scolaire, dans le dispositif d'initiation aux métiers en alternance. Objet : modification des conditions d'accès, d'une part, au dispositif d'initiation aux métiers en alternance, d'autre part, au statut d'apprenti après avoir suivi une formation dans ce dispositif.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Références à télécharger :

[Décret n° 2012-566 du 24 avril 2012](#) relatif à l'accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance

Abrogation de la circulaire n° NOR : INTV1224696C relative à l'accès au marché du travail des diplômés étrangers – Circulaires.gouv.fr, 31/05/2012

La présente circulaire des ministres de l'intérieur, du travail et de l'enseignement supérieur abroge la circulaire du 31 mai 2011 relative à la maîtrise de l'immigration professionnelle et celle du 12 janvier 2012 relative à l'accès au marché du travail des diplômés étrangers de niveau au moins équivalent au master (dite circulaire Guéant). Elle donne de nouvelles instructions aux préfets. Elle a été publiée sur le site du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Références à télécharger :

[Abrogation de la circulaire n° NOR : INTV1224696C](#) relative à l'accès au marché du travail des diplômés étrangers

**Arrêté du 6 juillet 2012 relatif au modèle type de contrat d'apprentissage –
Légifrance, 01/07/2012**

Le contrat d'apprentissage est conclu entre l'employeur et l'apprenti ou, s'il est mineur, son représentant légal conformément au CERFA FA13. Le CERFA FA13 vaut également déclaration de l'employeur en vue de la formation d'apprentis, prévue à [l'article L. 6223-1 du code du travail](#). Le CERFA FA13 remplace les CERFA FA18 et FA19 comme contrat type pour l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial. Le CERFA FA14 constitue la notice explicative.

Références à télécharger :

[Arrêté du 6 juillet 2012](#) relatif au modèle type de contrat d'apprentissage

Circulaire DGEFP n° 2012/15 du 19 juillet 2012 relative à la mise en œuvre du contrat de professionnalisation - Circulaires.gouv.fr, 19/07/2012

[La circulaire DGEFP n°2012/15 du 19 juillet 2012](#) relative à la mise en œuvre du contrat de professionnalisation « abroge la circulaire n°2007-21 du 23 juillet 2007 » dont elle « reprend l'essentiel des positions mais en actualise les dispositions (évolutions législatives, recodification, nouvelles incitations financières) ». La circulaire n°2012/15 « se conforme notamment aux principaux changements induits par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, à la loi du 28 juillet 2011 relative au développement de l'alternance et à la sécurisation des parcours professionnels et au décret n°2011-235 du 17 mai 2011 relatif au dépôt des contrats de professionnalisation».

Concrètement, cette circulaire comprend trois chapitres (« dispositions législatives et réglementaires », « instruction, prise en charge et contrôle de l'exécution des contrats », récapitulatif des incitations financières au contrat de professionnalisation au 1er janvier 2012). Chacun de ces chapitres est « subdivisé en articles relatifs aux divers aspects de la mise en œuvre du contrat de professionnalisation » et « chaque article comprend l'énoncé de la réglementation, suivi d'une partie questions-réponses qui le précise ».

Références à télécharger :

[Circulaire DGEFP n° 2012/15 du 19 juillet 2012](#) relative à la mise en œuvre du contrat de professionnalisation

Accord national interprofessionnel relatif au contrat de génération – Partenaires sociaux, 19/10/2012

Les partenaires sociaux sont parvenus le 19 octobre 2012 à un accord prévoyant la mise en oeuvre du contrat de génération et de plans d'actions intergénérationnels. Cet accord doit maintenant être signé par les organisations patronales et syndicales. Il inspirera le projet de loi qui sera présenté mi-décembre en Conseil des ministres.

Les entreprises et groupes de 300 salariés et plus devront être couvertes par un accord intergénérationnel (ou un plan d'action soumis pour avis au CE et déposé à la Direccte). Cet accord d'une durée de 3 ans maximum, devra comporter, sur la base d'un diagnostic, des objectifs chiffrés et des dispositions relatives à l'entrée des jeunes dans l'entreprise, à l'emploi des seniors et à la transmission des savoirs et des compétences.

Les seniors concernés pourront être des actifs de 55 ans et plus, en cas d'embauches de seniors ou, à défaut, de 57 ans et plus. Les jeunes visés ont moins de 26 ans, ou 30 ans au maximum en cas d'embauche en CDI soit d'un jeune reconnu handicapé, soit d'un jeune à l'issue d'un doctorat ou d'études postdoctorales, soit d'un jeune présent avant ses 26 ans dans l'entreprise à l'issue d'un CDD, d'un contrat de travail temporaire, d'un contrat aidé ou en alternance.

Pour les entreprises de 50 à moins de 300 salariés, les partenaires sociaux demandent aux pouvoirs publics le remplacement de l'obligation de négocier sur l'emploi des salariés âgés, par un dispositif d'aides de l'Etat dans le cadre de conventions de génération subordonnées à la conclusion d'accords intergénérationnels d'entreprise ou de branche. Les entreprises de moins de 50 salariés pourraient aussi conclure des conventions sans cette condition.

L'aide de l'Etat serait versée pour le jeune recruté en CDI pendant 3 ans, et, pour le senior, le temps de son maintien dans l'emploi jusqu'à l'âge de son départ à la retraite.

Références à télécharger :

[Accord national interprofessionnel relatif au contrat de génération – Partenaires sociaux, 19/10/2012](#)

Loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir – Exposé des motifs, Légifrance, 26/10/2012

La jeunesse est la priorité du quinquennat qui s'ouvre.

Elle mobilisera les efforts du Gouvernement dans tous les domaines : éducation, emploi, insertion dans la vie adulte.

La politique de l'emploi doit épouser cette priorité : les emplois d'avenir, objet du présent projet de loi, sont une première concrétisation qui sera suivie, au terme de la négociation interprofessionnelle souhaitée par les partenaires sociaux, par un second texte sur le contrat de génération.

Chaque année, environ 120 000 jeunes sortent de notre système scolaire sans diplôme. Pour ces jeunes, l'accès à l'emploi est très difficile. Moins du tiers d'entre eux trouvent rapidement un emploi durable. Pour les autres, ce sont souvent plusieurs années de « galère » faites de stages, de missions d'intérim, de périodes de chômage et d'inactivité : plus de quatre ans en moyenne, nous disent les études, avant d'accéder au premier contrat à durée indéterminée (CDI).

Le taux de chômage de ces jeunes, dans les quatre années suivant la fin de leurs études, dépasse 45 %.

La collectivité nationale ne peut rester inactive face à une telle situation qui entraîne un gaspillage de talents, retarde l'accès de ces jeunes à l'autonomie et diffuse dans l'ensemble de la société une triste appréhension face à l'avenir.

Les jeunes sans diplôme doivent être les premiers bénéficiaires des emplois d'avenir, en particulier dans les zones urbaines ou rurales, dans l'hexagone comme en outre-mer, les plus marquées par le chômage.

Des difficultés aiguës comparables frappent également certains jeunes qui ont pourtant poursuivi leurs études jusqu'à un premier niveau de qualification (CAP-BEP), ou même, dans certaines zones d'emploi particulièrement difficiles, jusqu'au Baccalauréat. Ceux-là ne doivent pas être oubliés et doivent également pouvoir accéder aux emplois d'avenir.

Références à télécharger :

[Loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012](#) portant création des emplois d'avenir – Exposé des motifs

[Décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012](#) relatif à l'emploi d'avenir

[Circulaire DGEFP n° 2012-20 du 2 novembre 2012](#) relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir

[Circulaire DGEFP n° 2012-21 du 1^{er} novembre](#) relative à la programmation des emplois d'avenir à compter du 1^{er} novembre 2012

**Projet de loi portant création du contrat de génération – Exposé des motifs,
Légifrance, 12/12/2012**

Engagement majeur du président de la République, le projet de loi créant le contrat de génération a été présenté ce 12 décembre en conseil des ministres. _ Issu d'un accord national interprofessionnel unanime, il marque un succès du dialogue social. Il viendra enrichir la mobilisation de tous les acteurs contre le chômage et pour la jeunesse.

Références à télécharger :

Projet de loi portant création du contrat de génération – [Exposé des motifs](#), Légifrance, 12/12/2012

Contrat de génération : Michel Sapin adresse un document d'orientation aux partenaires sociaux - Communiqué de Michel Sapin, site web du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 06/09/2012

Michel Sapin, ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a adressé mardi 4 septembre 2012, aux partenaires sociaux, le [document d'orientation](#) relatif au contrat de génération.

Après les emplois d'avenir dont l'examen au Parlement va commencer dès la semaine prochaine, le contrat de génération constitue une des mesures fortes du Gouvernement dans la lutte contre le chômage.

Le contrat de génération dont l'objectif est de permettre l'embauche en CDI d'un jeune tout en maintenant dans l'emploi un salarié senior, est un des engagements pris par le Président de la République pendant la campagne électorale. Il répond à une priorité du quinquennat : la jeunesse.

Le document d'orientation du Gouvernement soumis aux partenaires sociaux présente les grandes lignes de ce que sera le contrat de génération. Comme il en avait été décidé à l'issue de la Grande conférence sociale des 9 et 10 juillet derniers, les négociations ont débuté au niveau national et devraient aboutir à un accord interprofessionnel pour début novembre 2012. Le projet de loi relatif au contrat de génération sera présenté en conseil des ministres le 12 décembre

**La bataille pour l'emploi passe également par l'apprentissage des jeunes –
Communiqué, site web du ministère du travail, de l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue social, 17/09/201**

Le Ministre a souhaité, en participant à la rentrée des apprentis d'Evry, venir à la rencontre de quelques-uns des 430 000 jeunes de notre pays qui choisissent la voie de l'apprentissage. Les nombreux échanges du Ministre avec les apprentis du campus ont notamment porté sur leurs conditions de vie (transport, logement, restauration) et sur leurs attentes vis-à-vis des entreprises et des pouvoirs publics. Thierry REPENTIN est particulièrement préoccupé des difficultés rencontrées par les apprentis pour trouver une entreprise. Le rôle des centres de formation et des développeurs de l'apprentissage est alors un soutien essentiel pour les jeunes dont le réseau familial et social est faible.

Thierry Répentin a tenu à rappeler qu'en offrant à la fois une qualification et une expérience, l'apprentissage constitue une opportunité précieuse pour de nombreux jeunes de construire leur avenir en choisissant leur voie. Par ce déplacement, le Ministre a confirmé au monde de l'apprentissage – jeune, formateur et entreprises – la détermination du gouvernement à favoriser l'apprentissage comme une des clefs de la bataille pour l'emploi des jeunes.

S'agissant des conditions de vie des apprentis, Thierry Repentin a salué les solutions innovantes mises en oeuvre à Evry permettant au CROUS de Versailles d'accueillir au sein d'une de ses résidences universitaire des apprentis à la nuitée ou à la semaine. Il s'est déclaré attentif à toutes autres initiatives susceptibles de prendre en compte le rythme de vie spécifique – avec souvent deux lieux d'habitation, l'un proche du CFA, l'autre proche de l'entreprise – des apprentis.

Cette visite a également permis de mettre l'accent sur une réalité peu connue qui entoure l'apprentissage : les stéréotypes. Seulement 32,4 % de femmes contre 67,6 % d'hommes sont des apprentis en France. L'égal accès des femmes et des hommes aux métiers, y compris aux métiers frappés par les stéréotypes de genre (mécanique, électro-technique, esthétique...) sera également l'un des chantiers de Monsieur Repentin durant les années à venir.

Présentation du projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur l'emploi des jeunes – Communiqué, site web Jeunes.gouv.fr, 27/09/2012

Valérie Fourneyron, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, s'est rendue, mercredi 26 septembre 2012, au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris, où elle s'est exprimée sur le projet d'avis du CESE concernant l'emploi des jeunes.

Le projet d'avis du CESE, présenté au Conseil propose un regard nouveau sur l'insertion de la jeune génération dans le marché de l'emploi. « Pourquoi l'emploi serait-il devenu rare de manière définitive, alors que tant de besoins humains, sociaux, environnementaux, médicaux sont encore insatisfaits ? » s'est interrogé Jean-Baptiste Prévost, rapporteur de l'avis au CESE.

Pour tenter de trouver des solutions à cette situation préoccupante, le CESE préconise 18 mesures concrètes dont le renforcement des outils de la politique de l'emploi dans les quartiers prioritaires, l'augmentation du nombre de contrats aidés en période de crise, la considération de l'emploi des jeunes comme un thème régulier du dialogue social, le renforcement de la protection sociale pour les jeunes actifs et la sécurisation des mobilités et des transitions professionnelles. Valérie Fourneyron a remercié le CESE « d'alimenter régulièrement la réflexion collective sur le sujet de la jeunesse, l'avenir de notre nation » et a salué sa proposition de faire de l'emploi des jeunes un enjeu régulier du dialogue social.

Les conclusions de cet avis font écho au travail d'ores et déjà engagé par le Président de la République et le Premier ministre, les premières mesures du gouvernement concernant directement les jeunes : emplois d'avenir, création de postes dans l'Education nationale, contrats de génération, sécurisation des parcours professionnels. « Aujourd'hui, la seule réponse possible, c'est celle du volontarisme politique. Ce qui a changé, c'est la volonté du gouvernement de sortir de l'attentisme et du fatalisme » a déclaré Valérie Fourneyron dans son allocution. Dès sa prise de fonction, « le gouvernement a engagé en urgence des grands chantiers prioritaires. Nous sommes aujourd'hui prêts à aller au-delà avec des réformes structurelles ».

Valérie Fourneyron a également rappelé le cadre et les ambitions du Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ), qui aura pour mission, à partir de janvier 2013, d'engager et coordonner les réformes structurelles concrètes pour piloter la politique jeunesse du gouvernement, en associant étroitement les jeunes et les collectivités locales. « Il s'agit de mettre en cohérence l'action de l'Etat, de fixer un cap et des points de rendez-vous annuels » a-t-elle déclaré.

Pour conclure, la Ministre a fait sienne cette phrase de Léo Lagrange, « aux jeunes, ne traçons pas un seul chemin, ouvrons-leur toutes les routes ».

Contrat de génération : aboutissement de la négociation avec les partenaires sociaux – Communiqué, site web du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 19/10/2012

Michel Sapin, ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, salue l'aboutissement de la négociation sur le contrat de génération. Cette négociation s'est déroulée dans un climat d'engagement et de responsabilité, et a permis aux organisations syndicales et patronales de trouver rapidement un accord.

C'est un premier succès important de la méthode privilégiée par le Gouvernement : la confiance dans les partenaires sociaux pour trouver le bon équilibre entre les aspirations des salariés, des jeunes et des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises.

Les partenaires sociaux démontrent ainsi leur capacité à parvenir à des accords ambitieux, dans des délais compatibles avec l'urgence de la bataille pour l'emploi.

Les organisations vont désormais se prononcer, dans le cadre de leurs instances internes, sur la signature de l'accord, que le ministre espère le plus large possible.

Le Gouvernement prépare désormais le projet de loi déclinant l'accord sur le contrat de génération. Ce texte sera examiné par le conseil des ministres le 12 décembre puis sera discuté en janvier au Parlement.

Ainsi prend corps un engagement majeur du Président de la République lors de la campagne électorale. L'accord d'aujourd'hui est le gage pour demain d'un vaste mouvement dans les entreprises en faveur de l'emploi stable des jeunes, du maintien en activité des seniors et de la transmission des compétences.

Signature des premières conventions d'engagement pour les emplois d'avenir – Communiqué – site Jeunes.gouv.fr, 31/10/2012

Le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT a réuni mardi 30 octobre 2012 à l'Hôtel de Matignon, les acteurs qui s'engagent dans les premières conventions pour les emplois d'avenir (représentants des régions, des départements, des villes, des associations et de l'économie sociale et solidaire, des établissements et des entreprises publics).

Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative a participé à cette cérémonie de signature.

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP) sont parmi les premiers à avoir signé ce mardi 30 octobre une convention d'engagement avec Jean-Marc Ayrault, pour contribuer au développement du dispositif et pour promouvoir, au delà des emplois d'avenir, un emploi associatif de qualité.

La signature de ces conventions concrétise l'engagement de l'Etat de réunir les moyens nécessaires à l'insertion durable des jeunes titulaires des emplois d'avenir.

Les emplois d'avenir sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans :

- ▶ sans diplôme et n'ayant ni emploi, ni formation ;
- ▶ de niveau BEP/CAP pour ceux rencontrant des difficultés importantes d'accès à l'emploi ;
- ▶ ou de niveau Bac pour les résidents en zone urbaine sensible (ZUS) rencontrant des difficultés importantes d'accès à l'emploi.

Lors de la cérémonie, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a prononcé un discours confirmant son engagement pour les emplois d'avenir. Voir la vidéo Premier ministre, [Jean-Marc Ayrault](#)

[Lire son discours](#)

Michel Sapin, ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a clôturé un échange entre des jeunes concernés par le dispositif et les acteurs économiques signataires des conventions.

Voir la vidéo de la déclaration de [Michel Sapin](#).

Pour rappel, ce projet de loi sur les emplois d'avenir, adopté en Conseil des Ministres, le 29 août 2012 dernier, constitue une réponse adaptée aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés. A cette occasion, Valérie Fourneyron, ministre de la Jeunesse, des Sports, de l'Education populaire et de la Vie associative avait incité les associations et les collectivités à se mobiliser pour proposer des actions favorisant l'accès de

tous au sport, à la culture, aux loisirs : « *Il y a également tout un champ d'action possible dans la reconstruction du lien social dans les territoires délaissés à laquelle peut contribuer l'éducation populaire (dialogue intergénérationnel, soutien à l'intégration, lutte contre les discriminations, accès aux droits et à la citoyenneté...)* ». Aujourd'hui, 500 000 jeunes sont sans emploi, la ministre s'est dite déterminée à lutter contre le chômage des jeunes et s'est félicitée de la forte mobilisation interministérielle ainsi que de l'engagement de l'ensemble des associations, des collectivités, des partenaires sociaux, des missions locales etc.... Elle a également indiqué que les associations sont en première ligne pour favoriser l'emploi des jeunes les plus en difficulté. Pour ce faire, son ministère accompagnera et articulera ces emplois avec d'autres dispositifs tels que le Contrat Unique d'Insertion- Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), le poste Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (Fonjep) etc...

Présentation du projet de loi sur les contrats de génération – Communiqué, site du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 12/12/2012

Engagement majeur du président de la République, le projet de loi créant le contrat de génération a été présenté ce 12 décembre en conseil des ministres. _ Issu d'un accord national interprofessionnel unanime, il marque un succès du dialogue social. Il viendra enrichir la mobilisation de tous les acteurs contre le chômage et pour la jeunesse.

Le contrat de génération répond à deux défis de notre marché du travail. D'une part, l'embauche de jeunes en CDI pour accéder à un emploi stable : seul un jeune salarié sur deux est en contrat à durée indéterminée. D'autre part, le maintien dans l'emploi des salariés seniors, qui se voient parfois pousser hors de l'entreprise à quelques années de la retraite.

Le contrat de génération propose un changement de regard

Au lieu d'opposer les générations, le contrat de génération les rassemble. La transmission des compétences est un enjeu considérable pour la compétitivité de nos entreprises, mais également pour notre société.

Le contrat de génération s'adapte à toutes les entreprises

Le contrat de génération s'adaptera à la situation de chaque entreprise en faisant une large place au dialogue social dans sa mise en oeuvre. Le contrat de génération prévoit ainsi des modalités adaptées à la taille des entreprises :

- les entreprises de plus de 300 salariés devront négocier des engagements portant sur l'embauche et l'intégration des jeunes dans l'entreprise, l'emploi des seniors et la transmission des compétences. A défaut elles seront soumises à une pénalité ;
- les entreprises de moins de 300 salariés pourront bénéficier d'une aide lorsqu'elles embauchent en CDI un jeune de moins de 26 ans et maintiennent un emploi un senior de 57 ans et plus, ou recruté à 55 ans et plus. Pour les entreprises de 50 à 300 salariés, le bénéfice de l'aide sera conditionné à la recherche d'un accord collectif.

Compétitivité et solidarité

Le contrat de génération allie le soutien à la compétitivité et le développement des compétences à la nécessaire inclusion des jeunes et des seniors dans l'emploi. Ainsi, compétitivité et solidarité apparaissent indissociables.

Le projet de loi sur le contrat de génération sera le premier à être examiné a l'Assemblée Nationale en janvier. Après examen au Sénat, il devrait être voté et entrer en application très rapidement, avant la fin du premier trimestre 2013. Ainsi, après les emplois d'avenir, déployés depuis quelques semaines pour les jeunes peu ou pas diplômés, le contrat de génération concernera toutes les entreprises et tous les jeunes.

La conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – Une « garantie » jeunes pour les 18-25 ans, Communiqué du gouvernement, site web du Portail du gouvernement, 12/12/2012

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, a présenté une communication relative à la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

La pauvreté, loin de se réduire, est au contraire en train de s'accroître. Elle atteignait 14,1% de la population en 2010. Sans intervention de la part du Gouvernement, la pauvreté devrait encore continuer d'augmenter dans les prochaines années. La conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui s'est tenue les 10 et 11 décembre au Palais d'Iéna, a marqué une étape importante dans la mise en œuvre de la politique de solidarité du Gouvernement. Le nouveau modèle français, que le Premier ministre veut instaurer, s'appuie à la fois sur un pacte de solidarité et sur le pacte de compétitivité.

Le plan gouvernemental contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale sera rendu public le 22 janvier prochain, à l'occasion d'une réunion du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion, qui n'a pas été réuni depuis 2006. Il sera décliné en feuilles de route ministérielles, qui s'appuieront sur les lignes directrices et les mesures structurantes annoncées en clôture de la conférence :

- le rattrapage du niveau du RSA socle, aujourd'hui à 43% du SMIC, par rapport à son niveau relatif d'origine (50% du SMIC). Le RSA socle sera augmenté de 10% à l'horizon 2017, avec une première revalorisation dès 2013. Le Gouvernement lancera en parallèle, au cours du premier semestre 2013, une réforme du RSA activité, qui souffre d'un non-recours record (68%), en articulation avec la prime pour l'emploi ;
- **une « garantie » jeunes pour les 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, en situation d'isolement et de grande précarité. Il s'agit d'un contrat annuel, passé avec le service public de l'emploi, comportant des engagements réciproques. Pour le service public de l'emploi : un accompagnement intensif, des propositions adaptées de formation ou d'emploi, et une allocation d'un montant équivalent au RSA, pendant les périodes où le jeune est inoccupé. Pour le jeune : assiduité et acceptation des offres de formation ou d'emploi adaptées qui lui sont proposées. La garantie « jeunes » sera lancée en septembre 2013, dans 10 territoires pilotes, avant une généralisation progressive ;**
- une hausse du barème de ressources de la CMU-Complémentaire, de façon à couvrir 500 000 personnes supplémentaires ;
- un investissement dans le plan quinquennal pour l'hébergement et l'accès au logement. 8000 places de plus (hébergement classique et accueil des demandeurs d'asile) vont être créées en 2013 pour sortir de la gestion « au thermomètre » de l'hébergement d'urgence. Un volet « accès au logement » sera également mis en œuvre, avec un effort budgétaire équivalent : accompagnement, résidences sociales, intermédiation locative, prévention des expulsions.

Priorité à la jeunesse : Jean-Marc Ayrault salue le travail des missions locales à l'occasion de leurs 30 ans, Communiqué, Portail du gouvernement, 19/12/2012

Le Premier ministre était en déplacement à Lille mardi 18 décembre à l'occasion des 30 ans des missions locales. Il a salué le travail du Réseau des missions locales qui s'inscrit pleinement dans les actions du Gouvernement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Créées en 1982 sous la présidence de François Mitterrand, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Dans le discours que Jean-Marc Ayrault a tenu à l'occasion de leurs 30 ans, le Premier ministre a rappelé combien les missions locales étaient des acteurs clés pour l'insertion des jeunes et combien elles avaient pris une place croissante dans la mise en oeuvre des politiques publiques.

Je considère que les missions locales constituent une des plus belles inventions dont nous sommes capables en France, en faisant des jeunes le centre du dispositif et non l'inverse.
Jean-Marc Ayrault

"Les missions locales font déjà cela depuis 30 ans : réunir les acteurs du territoire et fédérer les énergies dans un même objectif, répondre aux besoins des jeunes", avait souligné Michel Sapin lors de son discours du 17 décembre prononcé à l'occasion de cette date anniversaire.

Une confiance renouvelée aux missions locales pour leur rôle central

Jean-Marc Ayrault a réitéré sa confiance dans ce réseau des missions locales auquel le Gouvernement souhaite aujourd'hui donner toute sa place dans la politique qu'il met en oeuvre pour la jeunesse.

Il a ainsi évoqué trois des dispositifs qui constituent des outils supplémentaires concourant à l'objectif d'insertion qui est celui des missions locales :

- **Les emplois d'avenir**

Les emplois d'avenir, ce sont 150 000 emplois créés par l'Etat en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas diplômés, pour leur permettre de rentrer avec succès dans la vie professionnelle. Ces emplois sont en priorité orientés vers les jeunes qui en ont le plus besoin et notamment dans les zones urbaines sensibles et rurales, où le taux de chômage est très élevé. [Consulter le dossier dédié sur Gouvernement.fr](#)

- **Le contrat de génération**

Pour le Premier ministre, ce projet de loi est un texte fondamental pour la jeunesse car il traduit la volonté de créer ce lien intergénérationnel par l'embauche de jeunes et le maintien dans l'emploi des seniors.

[Consulter l'article expliquant le dispositif sur Gouvernement.fr](#)

- **La garantie jeunes créée dès la rentrée 2013**

Destinée aux jeunes les plus en difficulté, elle s'appuiera sur le CiviS (contrat d'insertion dans la vie sociale) pour leur apporter un accompagnement intensif, des propositions adaptées de formation et d'emploi ainsi qu'une garantie financière équivalente au RSA.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Circulaire n° NOR : VILV 1208256C relative à la prévention de la délinquance dans les quartiers de la politique de la ville, circulaires.gouv.fr, 20/03/2012

Objet : La prévention de la délinquance dans les quartiers de la politique de la ville

La politique de prévention de la délinquance a vocation à s'appliquer dans tous les territoires et vis-à-vis de tous les publics concernés. Cependant, ceux des zones urbaines sensibles et des autres quartiers retenus dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale nécessitent pour beaucoup d'entre eux une action plus soutenue.

La proportion plus élevée dans ces quartiers de jeunes et de familles monoparentales, les difficultés d'intégration auxquels sont confrontées beaucoup de familles justifient le développement d'actions collectives et surtout individuelles.

Références à télécharger :

[Circulaire n° NOR : VILV 1208256C](#) relative à la prévention de la délinquance dans les quartiers de la politique de la ville

Rapport de l'ONZUS – rapport, site du ministère de l'égalité des territoires et du logement, ministère délégué à la ville, 16/11/2012

François Lamy, ministre délégué à la Ville a reçu, le vendredi 16 novembre, le rapport 2012 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) des mains de Bernadette Malgorn, présidente du conseil d'orientation.

Comme chaque année, ce rapport mesure l'évolution des quartiers qui bénéficient des dispositifs de la politique de la ville et propose une photographie de l'évolution des écarts de développement entre les territoires, dans tous les domaines touchant le quotidien des habitants : emploi, santé, éducation, habitat, sécurité ...

Références à télécharger :

[Rapport de l'ONZUS](#) – rapport, site du ministère de l'égalité des territoires et du logement

Circulaire relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre de la ville et les ministres concernés par la politique de la ville – Site web Résovilles, 05/12/2012

Une circulaire du Premier Ministre, du 30 novembre 2012, adressée aux ministres et aux ministres délégués, précise les conditions de l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires.

Afin de mobiliser toutes les politiques de droit commun pour rétablir l'égalité entre les territoires, des conventions d'objectifs pour les quartiers populaires seront conclues par pôle ministériel, pour la période 2013-2015.

Ces conventions préciseront les engagements pris en termes d'objectifs opérationnels, de moyens mobilisés, d'adaptation qualitative des ministères aux spécificités des quartiers, de méthode de travail. Elles tiendront compte notamment, des enjeux transversaux dans les champs de la jeunesse, du droit des femmes et de la lutte contre les discriminations.

Les conventions seront signées avant le comité interministériel des villes prévu au premier trimestre 2013. Les engagements qui seront mis en oeuvre dès 2013 seront ensuite déclinés dans le futur contrat urbain global à partir de 2014.

Le secrétariat général du comité interministériel des villes est chargé de la coordination interministérielle liée à la préparation puis à l'animation des conventions.

Références à télécharger :

[Circulaire](#) relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre de la ville et les ministres concernés par la politique de la ville – Légifrance, 05/12/2012

Décret n° 2012-282 du 29 février 2012 pris pour l'application de la loi n° 2011-1940 du 26 décembre 2011 visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants – Légifrance, 01/03/2012

Publics concernés : mineurs faisant l'objet d'une mesure pénale conduisant à l'exécution d'un contrat de service en établissement public d'insertion de la défense.

Objet : service citoyen pour les mineurs délinquants, contrat, discipline.

Entrée en vigueur : le présent décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent décret a pour objet de préciser les modalités d'application de la [loi n° 2011-1940 du 26 décembre 2011](#) visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants. D'une part, il fixe les modalités de souscription, d'exécution et de résiliation du nouveau contrat de service en établissement public d'insertion de la défense (EPIDe). D'autre part, il prévoit l'application aux volontaires pour un contrat de service en EPIDe des règles de discipline s'appliquant d'ores et déjà aux volontaires pour l'insertion.

Références à télécharger :

[Décret n° 2012-282 du 29 février 2012](#) pris pour l'application de la loi n° 2011-1940 du 26 décembre 2011 visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants

**Décret n° 20126283 du 29 février 2012 modifiant le décret n° 2005-888 du 2 août 2005 relatif à l'allocation et à la prime versée aux volontaires pour l'insertion –
Légifrance, 01/03/2012**

Publics concernés : mineurs faisant l'objet d'une mesure pénale conduisant à l'exécution d'un contrat de service en établissement public d'insertion de la défense.
Objet : service citoyen pour les mineurs délinquants, prime.
Entrée en vigueur : le présent décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.
Notice : la [loi n° 2011-1940 du 26 décembre 2011](#) visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants a prévu que l'accomplissement d'un contrat de service en établissement public de la défense ouvrait droit à la prime versée aux volontaires pour l'insertion.

Le présent décret précise les modalités d'attribution et de versement de cette prime aux volontaires pour un contrat de service en établissement public de la défense.

Références à télécharger :

[Décret n° 20126283 du 29 février 2012](#) modifiant le décret n° 2005-888 du 2 août 2005 relatif à l'allocation et à la prime versée aux volontaires pour l'insertion

Note aux rédactions sur l'accueil de mineurs en contrat de service par les centres EPIDE – Communiqué de presse de l'EPIDE, site web de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE), 10/01/2012

Créé en août 2005 et placé sous la triple tutelle des ministères de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'EPIDE est un établissement public qui compte 20 centres accueillant des jeunes âgés de 18 à 25 ans particulièrement éloignés de l'emploi (retard ou échec scolaire, sans diplôme ni qualification professionnelle, sans emploi, en risque de marginalisation) et qui font acte de candidature volontaire. La mission de l'EPIDE est l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes au terme d'un parcours pédagogique pouvant aller de 8 à 24 mois, exclusivement dispensé sous le régime de l'internat de semaine : ce parcours vise à restaurer la confiance et l'estime de soi ainsi que l'acquisition de l'autonomie et les codes et savoirs de base nécessaires pour devenir employable. Le programme conjugue simultanément un travail en profondeur sur le savoir-être, une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire et la mise en oeuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

[En savoir plus](#)

Circulaire n° NOR : INTK1229197J relative à la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires - circulaires.gouv.fr, 30/07/2012

Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur, a indiqué le 31 juillet 2012 que 15 premières zones de sécurité prioritaires seront créées dès septembre, en fonction de critères objectifs de gravité (statistiques reconnues).

La définition de ces zones de sécurité prioritaires (ZSP) doit permettre de "mettre en place une action de sécurité renforcée sur des territoires bien ciblés, caractérisés par une délinquance enracinée et de fortes attentes de la population".

Ces zones "ne couvriront pas forcément des espaces homogènes et pourront concerner les cités sensibles (épisodes récurrents de violences urbaines), des centres-villes dont la physionomie est dégradée (par) des nuisances diverses, ou des zones péri-urbaines ou rurales", expose la circulaire.

Les ZSP doivent correspondre "à des **territoires ciblés** dans lesquels des actes d'économie souterraine, des trafics de stupéfiants et d'armes, des violences acquiescives, des cambriolages, des regroupements dans les parties communes d'immeubles d'habitation ou encore des nuisances de voie publique sont structurellement enracinés".

Références à télécharger :

[Circulaire n° NOR : INTK1229197J](#) relative à la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires

Circulaire de politique pénale, Site web du ministère de la justice, 19/09/2012

La ministre de la Justice, garde des Sceaux a présenté en Conseil des ministres du 19 septembre 2012 la circulaire pénale définissant les axes de la nouvelle politique pénale du gouvernement. La garde des Sceaux conduira la politique pénale gouvernementale en adressant aux procureurs généraux et procureurs de la République des instructions à caractère impersonnel et général, portant notamment sur des domaines de poursuites particuliers ou des situations qui le justifient localement. Conformément aux engagements du président de la République, Mme Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice, s'est abstenue volontairement de toute instruction individuelle depuis sa prise de fonction le 17 mai 2012. La circulaire établit clairement cette nouvelle pratique concernant les relations entre le ministre de la Justice, garde des Sceaux et les représentants du Ministère public.

La circulaire de politique pénale fonde la nouvelle politique pénale du gouvernement sur sept principes directeurs qui doivent être pris en compte à toutes les étapes du procès pénal : individualisation des décisions, action judiciaire en temps utile, attention portée aux victimes d'infractions, respect des droits de la défense, direction effective des officiers de police judiciaire, recours à l'incarcération lorsque toute autre sanction est inadéquate, spécialisation de la justice des mineurs.

Cette politique est fondée sur la triple exigence de fermeté, d'efficacité dans la lutte contre la délinquance et de respect des droits fondamentaux. L'action publique conduite par les parquets devra se conformer à ses principes et chaque réponse pénale devra être adaptée au contexte et à la gravité des faits reprochés et à la personnalité de la personne mise en cause.

La lutte contre la récidive constitue une priorité d'action du gouvernement. Les parquets devront s'assurer que la majorité des sorties de prison soient encadrées par des mesures de suivi appropriées et que la continuité de ce suivi soit garantie. Tout manquement aux obligations de suivi fera l'objet d'un signalement immédiat à l'autorité judiciaire.

L'accueil et l'accompagnement des victimes seront renforcés par la création d'un bureau d'aide aux victimes dans chaque tribunal de grande instance.

La ministre de la Justice, garde des Sceaux, attend un engagement déterminé dans la mise en oeuvre de ces orientations de la part des magistrats du parquet, des officiers de police judiciaire placés sous leur autorité et des personnels de justice en charge des personnes placées sous main de justice

Références à télécharger :

[Circulaire de politique pénale](#) n° CRIM 2012-, 19/09/2012

Circulaire NOR/INT/K/12/29181/C sur les orientations de la politique de prévention de la délinquance et d'emploi des crédits du Fonds interministériel de la délinquance (FIPD) en 2013, ministère de l'intérieur, 31/10/2012

La circulaire NOR/INT/K/12/29181/C du 31 octobre 2012 définit les nouvelles orientations de la politique de prévention de la délinquance qui doivent ensuite guider l'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Références à télécharger :

[Circulaire NOR/INT/K/12/29181/C](#) sur les orientations de la politique de prévention de la délinquance et d'emploi des crédits du Fonds interministériel de la délinquance (FIPD) en 2013, ministère de l'intérieur, 31/10/2012

Journée Défense et Citoyenneté (JDC) à Magny-les-Hameaux : Entre citoyenneté et souvenir – Communiqué, site web du ministère de la Défense, 08/11/2012

Le 18 octobre 2012, le pôle musical et associatif « Blaise Pascal » situé à deux pas de la mairie a accueilli une quarantaine de jeunes magnycois et magnycoises venus réaliser une [journée défense et citoyenneté](#) un peu particulière.

Devoir citoyen mais aussi devoir de mémoire, cette JDC aura été l'occasion de rendre hommage aux soldats morts pour la France.

Sur le chemin de la citoyenneté

La journée a débuté avec le représentant de l'association Juris-citoyens qui a amené les jeunes à réfléchir sur la notion de citoyenneté et les responsabilités s'y rattachant. Formation aux premiers secours et tests de Français se sont enchaînés jusqu'au repas. L'après-midi a été consacré aux missions de l'armée et aux carrières militaires avec démonstration de matériels (fusil d'assaut et siège éjectable).

Les certificats de participation ont été remis en mairie par les autorités présentes : Bertrand HOUILLON, Maire de la commune, Christine Mercier, 1ère Maire Adjointe, le lieutenant-colonel Georges HAXAIRE, Délégué Militaire Départemental adjoint des Yvelines, Lise TAUBER, Chef du [centre du service national de Versailles](#).

Une fin de journée chargée d'émotion

Aux côtés des anciens combattants, les jeunes appelés ont pris part à une cérémonie en mémoire des soldats tombés pour la France. Tous réunis autour du Carré de mémoire, ils ont observé une minute de silence puis deux d'entre eux ont déposé une gerbe de fleurs.

Première semaine de la citoyenneté à Magny-les-Hameaux

En amont de cette JDC, le CSN de Versailles a dispensé le 16 octobre, 5 séances d'information aux classes de 3ème du collège Albert Einstein. De quarante-cinq minutes chacune, elles ont porté sur les trois étapes du parcours de citoyenneté : l'enseignement de défense, le recensement et la JDC.

Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de la semaine de la citoyenneté organisée par la mairie du 15 au 20 octobre 2012. Une première pour cette commune de plus de 8.000 habitants qui a mobilisé de nombreux partenaires pour faire découvrir les institutions locales aux collégiens et élèves de primaire. Ont répondu présents, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile...et bien sûr le CSN de Versailles.



Décret n° 2012-894 du 20 juillet 2012 relatif à l'évolution de certains loyers, pris en application de l'article 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 – Légifrance, 21/07/2012

Publics concernés : propriétaires et locataires de locaux situés dans certaines agglomérations.

Objet : encadrement de l'évolution des loyers dans le cadre d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1er août 2012 ; il s'applique pendant une durée d'un an.

Notice : la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs permet, dans la zone géographique où le niveau et l'évolution des loyers comparés à ceux constatés sur l'ensemble du territoire révéleraient une situation anormale du marché locatif, de fixer par décret un montant maximum d'évolution des loyers en cas de relocation d'un logement ou de renouvellement du bail.

Références à télécharger :

[Décret n° 2012-894 du 20 juillet 2012](#) relatif à l'évolution de certains loyers, pris en application de l'article 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

L'encadrement des loyers s'applique à 38 agglomérations – Communiqué, Portail du gouvernement, 17/08/2012

Le décret relatif à l'évolution de certains loyers est paru au Journal officiel du 21 juillet 2012. Il permet un encadrement des loyers dans les agglomérations françaises les plus chères du territoire.

Depuis le 1er août 2012, la mesure d'encadrement des loyers des logements privés lors d'une relocation ou du renouvellement du bail s'applique dans [38 agglomérations de plus de 50 000 habitants](#) en métropole et en Outre-Mer.

"Cette mesure d'urgence a pour but d'intervenir là où les loyers augmentent de façon excessive, en Ile-de-France et dans les grandes agglomérations", indique le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement.

Sont donc concernées les grandes métropoles comme Paris, Lyon, Marseille, Lille mais aussi des villes plus petites comme Forbach (Moselle), Menton (Alpes-Maritimes), Annemasse (Haute-Savoie) et Armentières (Nord).

L'encadrement des loyers s'appliquera à toutes les agglomérations d'au moins 50 000 habitants qui cumulent les deux critères suivants :

- une évolution moyenne des loyers supérieure à 3,2 % par an entre 2002 et 2010 ;
- un loyer moyen supérieur à 11,10 euros le m² pour l'année 2011.

"Il s'agit des agglomérations les plus chères, où vit 40 % de la population française", souligne le ministère.

Toutefois, deux dérogations sont prévues par le décret en cas de travaux effectués par le propriétaire d'un montant au moins égal à la moitié de la dernière année de loyer, ou en cas de loyer inférieur au prix du marché.

Encadrement des loyers : des informations sont mises à la disposition des propriétaires et des locataires :

- un numéro vert gratuit 0 805 160 111 est mis à la disposition du public avec des spécialistes des agences départementales d'information sur le logement qui répondent à toutes vos questions ;
- [un module sur internet](#) proposé par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement permet notamment de savoir quelles sont les communes et agglomérations concernées par le dispositif d'encadrement des loyers.

Projet de loi sur le logement social : davantage de logements pour les étudiants – Communiqué de Geneviève Fioraso, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 05/09/2012

Geneviève Fioraso se réjouit de la présentation en conseil des ministres, ce mercredi 5 septembre, du projet de loi sur le logement social qui va être soumis au Parlement lors de la session extraordinaire dès la semaine prochaine.

Une part des 150 000 logements sociaux nouveaux par an sera destinée aux étudiants, en vue de réaliser l'objectif ambitieux fixé par le Président de la République : construire 40 000 nouveaux logements étudiants sur le quinquennat, soit 8 000 logements en moyenne par an (pour rappel, l'objectif du Plan Anciaux était de 5 000 logements par an, objectif non atteint), et réhabiliter les 26 000 logements qui n'ont pu l'être dans le quinquennat précédent.

En cette période de rentrée étudiante, il est important de rappeler que le budget logement est un des premiers postes de dépenses pour les étudiants, notamment en région parisienne et dans les grandes métropoles, où le coût du logement dépasse parfois 50 % de leurs ressources mensuelles.

Deux mesures, proposées par le gouvernement et intégrées dans ce projet de loi, concourront à la réalisation de cet objectif : il s'agit de la mise à disposition de foncier appartenant à l'Etat pour la construction de logements sociaux, couplée au renforcement des obligations de production de logement social pour les communes (25 % au lieu de 20 % précédemment).

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche travaille en lien étroit avec sa collègue Cécile Duflot, ministre du Logement, sur les modalités et le programme de réalisation de ces logements étudiants. Sa réussite passera par la mobilisation de tous : collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur, bailleurs sociaux et naturellement réseau des œuvres universitaires.

Pour financer ces logements, le ministère prendra toutes ses responsabilités en garantissant le budget d'investissement du CNOUS. En outre, est à l'étude la mobilisation d'une partie du financement du livret de développement durable. Enfin, la réalisation des projets du Plan Campus, qui intègrent la construction et la réhabilitation de 13 000 logements étudiants, est accélérée : ces opérations sont malheureusement encore à l'état de projet quatre ans après leur annonce, sans que la moindre action ne soit concrètement engagée.

La mise en œuvre la plus rapide possible de l'engagement présidentiel en faveur du logement étudiant s'inscrit pleinement dans les priorités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui visent à favoriser l'accès aux études supérieures pour les jeunes issus de milieux modestes et à leur permettre de réussir en améliorant notamment leurs conditions de vie matérielles.

Relever le défi du logement pour tous, Communiqué, site ville.gouv.fr, 26/09/2012

Pour la première fois depuis seize ans, un Premier ministre a ouvert un congrès de l'Union sociale pour l'habitat. En effet, lors de l'ouverture du 73^e Congrès de l'USH à Rennes, le 25 septembre, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, accompagné de Cécile Duflot, a présenté sa feuille de route en faveur du logement.

Première préoccupation des Français, « le logement est devenu une denrée rare dans de trop nombreuses zones de notre territoire », a souligné le Premier ministre. Il a rappelé que le quinquennat « marquerait un changement pour la politique du logement ». Ce changement sera à la fois « quantitatif, avec l'objectif de construire 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux » et « qualitatif », en prenant en compte « l'égalité des territoires, la mixité sociale et l'exigence de la qualité écologique ». Jean-Marc Ayrault a annoncé qu'au delà de ces opérations « c'est l'ensemble de la politique de la ville qui doit être redéfinie ». C'est l'objectif de la concertation qu'ouvrira François Lamy le mois prochain.

Pour « rendre effectif le droit au logement pour tous » et répondre aux attentes légitimes des habitants des quartiers, le Premier ministre a développé quatre axes forts :

- ▶ Relancer l'investissement locatif des particuliers grâce à des mesures fiscales incitatives et remobiliser les principaux investisseurs en retrait du marché.
- ▶ Mobiliser le foncier public et privé : le gouvernement est déterminé à faciliter la cession de terrains de l'Etat pour relancer la construction de logements. L'action du gouvernement sur le foncier privé « sera tout aussi ferme » avec le renforcement de la fiscalité des terrains constructibles.
- ▶ Promouvoir un logement social plus diversifié et mieux réparti.
- ▶ La mixité sociale et la qualité écologique seront au cœur de la réforme de la loi SRU.

Références à télécharger :

[Discours de Jean-Marc Ayrault](#), Premier ministre, en ouverture du 73^{ème} Congrès de l'Union sociale pour l'habitat à Rennes, le mardi 25 septembre 2012

Priorité jeunesse : « Répondre aux besoins, accompagner les aspirations, construire dans le dialogue » - Communiqué de Valérie Fourneyron, site web jeunes.gouv.fr, 16/11/2012

Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative est intervenue vendredi 16 novembre 2012 lors des troisièmes Assises nationales pour l'Habitat des Jeunes. Organisée à l'initiative de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), la manifestation, qui se déroulait à Toulouse, avait pour thème central « Être jeune et s'émanciper ».

Répondant à la question « Comment les politiques publiques peuvent-elles contribuer à l'autonomie des jeunes ? », la ministre a rappelé l'engagement prioritaire du gouvernement à structurer une politique de jeunesse ambitieuse, en accordant aux jeunes eux-mêmes toute leur place dans sa construction. Placée sous le signe de la confiance, du mouvement et de la détermination, la relation entre les jeunes et les pouvoirs publics doit être réinventée, pour remettre la jeunesse au cœur d'un projet de société rénové.

Premier sésame vers l'autonomie des jeunes, l'accès au marché du travail est au cœur de l'action gouvernementale. Les premières mesures d'urgence ont été prises en ce sens avec la création des emplois d'avenir, qui permettront à 150 000 jeunes peu ou pas qualifiés d'intégrer un parcours d'insertion sociale grâce à une expérience professionnelle et d'accéder à une formation.

A ces actions pour l'emploi, se sont ajoutées des mesures concrètes en faveur de la jeunesse, comme l'encadrement des loyers, le recrutement de nouveaux enseignants pour améliorer les conditions de la rentrée scolaire 2012, ou encore le remboursement à 100% des contraceptifs pour les mineures de 15 à 18 ans.

Pour aller plus loin dans cette dynamique, un Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) se réunira au début de l'année 2013, sous l'autorité du Premier ministre, pour élaborer et coordonner la feuille de route transversale du gouvernement en faveur de la jeunesse. Cinq groupes de travail interministériels ont été constitués et commenceront leurs travaux dès la semaine prochaine.

Parallèlement, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative va accompagner le Forum Français de la Jeunesse, rassemblement de 19 mouvements de jeunes, dans sa structuration et son développement, afin que la voix de la jeunesse et sa capacité d'agir soient pleinement prises en compte dans la définition de l'action publique.

Cliquez ici pour télécharger [l'allocation complète](#) de Mme la Ministre



Remise du rapport d'Israël Nisand relatif à la contraception chez les jeunes – Communiqué, site web jeunes.gouv.fr, 02/03/2012

Israël Nisand, gynécologue, a remis le jeudi 16 février à la secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de la Vie associative Jeannette Bougrab un rapport relatif à la contraception chez les jeunes.

Parce que les chiffres montrent que 91 % des Françaises sexuellement actives âgées de 15 à 24 ans déclarent employer une méthode contraceptive, mais que deux tiers des grossesses non prévues ont lieu sous contraception, Jeannette Bougrab a demandé au gynécologue Israël Nisand un **rapport relatif à la contraception chez les jeunes**. Celui-ci lui a été remis jeudi 16 février 2012.

La proposition principale émanant de ce document est la gratuité de la contraception pour les mineures. *"Aujourd'hui, on est dans cette situation paradoxale où la contraception d'urgence (dite pilule du lendemain) est gratuite et anonyme, mais pas la contraception régulière"*, a déploré Jeannette Bougrab.

17 autres propositions lui ont été rendues, parmi lesquelles notamment la constitution des ressources humaines pour l'information à la sexualité en milieu scolaire, la taxation des contenus internet pornographiques, la réorientation des campagnes médiatiques vers les parents ou encore une formation à la vie affective, émotionnelle, sentimentale chez les enfants en maternelle et primaire. Le but affiché étant de pallier la statistique donnée par le rapport selon laquelle, en 2009, 12000 avortements sur les mineures ont été pratiqués, contre 8700 en 1990.

[Télécharger la préface d'Israël Nisand](#)

[Télécharger la note d'analyse du centre d'analyse stratégique](#)

[Télécharger les 18 propositions](#)

**Rapport de Chantal Jouanno sur l'hypersexualisation des petites filles –
Communiqué, site du ministère des Affaires sociales et de la Santé, 05/03/2012**

"*Contre l'hypersexualisation, un nouveau combat pour l'égalité*", est le rapport de Chantal Jouanno.

En effet, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des solidarités et de la cohésion sociale, avait confié à la sénatrice de Paris, une étude sur l'hypersexualisation des enfants en novembre dernier. Chantal Jouanno dresse un état des lieux et formule des recommandations.

L'hypersexualisation s'insinue dans de nombreux domaines : publicité, mode, produits de consommation (strings, soutiens-gorges ampliformes, etc.) et événementiel (concours de mini-miss).

Références à télécharger :

[Rapport de Chantal Jouanno](#) sur l'hypersexualisation des petites filles

Suicide : État des lieux – Communiqué du ministère de la santé, 12/03/2012

Les dernières données publiées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (« L'état de santé de la population – Rapport 2011 ») font état de 10 353 décès par suicide en 2008.

L'Institut de veille sanitaire estime par ailleurs à 220000 le nombre de passages aux urgences pour tentatives de suicide en 2007 (« Hospitalisations pour tentatives de suicide entre 2004 et 2007 en France métropolitaine. Analyse du PMSI-MCO », Bulletin épidémiologique hebdomadaire, Suicide et tentatives de suicide : état des lieux en France, n° 47-48, décembre 2011).

Le suicide en France

En 2008, 10 353 décès par suicide ont été enregistrés par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), concernant 7 619 hommes et 2 734 femmes. Le taux de décès par suicide est ainsi près de trois fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Ce taux augmente également avec l'âge : il passe de 6,7 décès pour 100000 habitants entre 15 et 24 ans à 33,6 après 74 ans. Cependant, le suicide représente une plus grande proportion de décès chez les 15 et 24 ans : 16 % du total des décès (et constitue la deuxième cause de mortalité après les accidents de circulation). A partir de 65 ans, le suicide représente moins de 1 % du total des décès.

Comparaison internationale

La France se situe dans le groupe des pays européens à taux élevés de suicide (après la Finlande, la Belgique et les pays de l'Est). Plus généralement, les comparaisons internationales doivent être interprétées avec prudence, du fait de différences éventuelles dans la qualité et l'exhaustivité des déclarations, ainsi que du fait de différentes pratiques et procédures en matière d'investigations, d'enregistrements et de codage des décès.

Disparités régionales

Des écarts régionaux importants ont été observés : les taux de décès par suicide les plus élevés ont été enregistrés dans les régions de l'Ouest, du Nord et du Centre (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Franche-Comté, Basse-Normandie et Haute-Normandie). Les plus bas taux de décès par suicide ont été enregistrés en Alsace et en Corse.

Evolution

Les taux de décès par suicide ont tendance à baisser dans le temps (- 11 % entre 2000 et 2008). Cette diminution concerne davantage les populations âgées et les plus jeunes. Cependant, depuis 2000, le taux de suicide augmente de façon modérée pour les hommes de 45-54 ans (+ 5 % entre 2000 et 2008). Entre 2000 et 2008, la diminution du taux de suicide concerne toutes les régions, à l'exception de la Lorraine.

Risque suicidaire et travail

Un nombre relativement important de cas de suicide dont le lien avec le travail est avéré (reconnu par la sécurité sociale comme accident du travail) ou supposé ont été médiatisés depuis début 2007. Cependant, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) rappelle que les cas de suicide liés au travail ne sont pas un phénomène nouveau. Des cas de suicide sur le lieu de travail ont commencé à être rapportés par les médecins du travail vers la fin des années 1990.

Selon l'INRS, (dossier « Suicide en lien avec le travail, réponse d'urgence et signal d'alerte », septembre 2011), « de nombreuses études épidémiologiques ont établi un lien entre des contraintes de travail génératrices de stress chronique et l'apparition d'une dépression. Celle-ci peut, ensuite, favoriser un passage à l'acte suicidaire. Parmi les contraintes de travail étudiées, on retrouve notamment le déséquilibre entre une forte exigence psychologique et une absence de marge de manœuvre appelée job strain. Les situations de harcèlement moral/sexuel ou de violences sont également susceptibles d'entraîner un état dépressif, sans toujours être précédées d'une période de stress chronique. Certains suicides sur le lieu du travail peuvent, d'autre part, être complètement indépendants de la situation professionnelle, le lieu du travail fournissant alors des occasions pour passer à l'acte (suicide par chute de hauteur dans le secteur du bâtiment, usage d'une arme de service, prise de médicaments pour des personnels de santé par exemple). ».

Une étude de l'Institut de veille sanitaire (InVS) « Risque suicidaire et activité professionnelle », Bulletin épidémiologique hebdomadaire, Suicide et tentatives de suicide : état des lieux en France, n° 47-48, décembre 2011, basée sur des informations recueillies par des médecins du travail en région Rhône-Alpes, dans le cadre du programme Samotrace, constate que le risque suicidaire concerne près de 10% des femmes et 7% des hommes. Chez les hommes, ce risque suit un gradient social, les catégories sociales les plus favorisées étant les moins concernées. Bien que les résultats ne soient pas significatifs, le secteur de la santé et de l'action sociale et celui des transports et communications pourraient être plus particulièrement concernés. Chez les femmes, le risque suicidaire selon l'emploi est moins contrasté.

Tentatives de suicide et idéation suicidaire

Tentatives de suicide

On évalue à près de 220 000 le nombre de tentatives de suicide ayant donné lieu à un contact avec le système de soins. Si les victimes du suicide sont pour près des trois-quarts des hommes, les tentatives de suicide sont majoritairement le fait des femmes. 65 % des tentatives de suicide ayant conduit à une hospitalisation concernent des femmes, avec une prédominance des intoxications médicamenteuses. Le taux de ré-hospitalisation pour le même motif était de 14 % à un an, et de 23 % à 4 ans (« Hospitalisations pour tentatives de suicide entre 2004 et 2007 en France métropolitaine. Analyse du PMSI-MCO », Bulletin épidémiologique hebdomadaire, Suicide et tentatives de suicide : état des lieux en France, n° 47-48, décembre 2011).

Pensées suicidaires

Selon les données du Baromètre Santé 2010 (« Tentatives de suicide et pensées suicidaires en France en 2010 », Bulletin épidémiologique hebdomadaire, Suicide et tentatives de suicide : état des lieux en France, n° 47-48, décembre 2011), 3,9 % de la population a eu des pensées de suicide durant l'année écoulée, avec un maximum dans la tranche d'âge 45-54 ans pour les deux sexes (5,1 % chez les hommes et 5,2 % chez les femmes). Le genre est une variable importante : les femmes sont en proportion plus nombreuses que les hommes à avoir pensé au suicide au cours de l'année (4,4 % chez les femmes et 3,4 % chez les hommes).

Modes de suicide

En 2008, les modes de décès les plus fréquents sont la pendaison (49%), les prises de médicaments (15,5%), les armes à feu (15%) et les sauts d'un lieu élevé (6 %). Ces modes de suicides diffèrent sensiblement selon le sexe. Pour les hommes, les modes les plus utilisés sont la pendaison (54,5%) et les armes à feu (19,5%). Pour les femmes, la pendaison (33,5 %) et la prise de médicaments (32,5 %) sont les modes les plus utilisés.

Facteurs de risques

Dans les recommandations du jury de la conférence de consensus de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) d'octobre 2000 sur « La Crise suicidaire : reconnaître et prendre en charge », sont distingués trois types de facteurs de risque :

- Facteurs primaires : troubles psychiatriques (notamment la dépression), dépendance (alcoolisme) antécédents personnels ou familiaux de suicide, impulsivité. Ils ont une valeur d'alerte importante mais peuvent être influencés par des traitements.
- Facteurs secondaires : pertes parentales précoces, isolement social, difficultés financières et professionnelles (chômage..), événements de vie négatifs. Ils n'ont qu'une faible valeur prédictive en l'absence de facteurs primaires.
- Facteurs tertiaires : sexe masculin, âge (grand âge et jeune âge). Ils ne peuvent être modifiés et n'ont de valeur prédictive qu'en présence d'autres facteurs de risque.

Soulignons que le suicide est un phénomène multifactoriel complexe, sans stricte causalité, où les différents facteurs interagissent les uns avec les autres ; la simple addition des facteurs de risque ne suffit donc pas pour évaluer le risque suicidaire.

Facteurs de protection

L'intégration sociale est un puissant facteur de protection. En particulier, le fait d'avoir un conjoint et surtout des enfants réduit significativement le risque suicidaire, à l'exception des personnes détenues, pour qui la situation familiale peut devenir un facteur aggravant, notamment lorsqu'elles sont poursuivies ou condamnées pour des affaires de mœurs.

La prise en charge thérapeutique est également un facteur de protection.

Source :

Direction générale de la santé (DGS)

Sous-direction « promotion de la santé et prévention des maladies chroniques »
Bureau de la santé mentale

**Décret n° 2012-910 du 24 juillet 2012 relatif à la délivrance de médicaments indiqués dans la contraception d'urgence dans les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé –
Légifrance, 26/07/2012**

Publics concernés : étudiantes ; services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé.

Objet : délivrance de la contraception d'urgence par les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.
Notice : le décret précise les conditions de la délivrance de la contraception d'urgence dans les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS et SIUMPPS). Les contraceptifs sont délivrés à titre gratuit. Les SUMPPS et SIUMPPS peuvent délivrer tous les médicaments indiqués dans la contraception d'urgence, qu'ils soient à prescription obligatoire ou facultative. La délivrance des médicaments est accompagnée des conseils de prévention appropriés. Les dispositions relatives à la transcription sur un registre ou à l'enregistrement des informations figurant sur les ordonnances ne sont pas applicables aux SUMPPS et aux SIUMPPS en cas de délivrance d'une contraception à une personne mineure désirant garder le secret.

Références : le texte est pris pour l'application de l'[article L. 5134-1 du code de la santé publique](#), dans sa rédaction résultant de l'[article 87 de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009](#) portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et de l'[article 44 de la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011](#) relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé. Le [code de la santé publique](#) peut être consulté, dans sa rédaction issue du présent décret, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Références à télécharger :

[Décret n° 2012-910 du 24 juillet 2012](#) relatif à la délivrance de médicaments indiqués dans la contraception d'urgence dans les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé

Charte alimentaire sur les programmes et les publicités télévisées : remise du rapport annuel du CSA à la ministre des affaires sociales et de la santé – Communiqué, site du ministère des Affaires sociales et de la Santé, 30/08/2012

Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, a reçu Michel Boyon, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), pour la remise de son rapport, sur l'application de la Charte visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorable à la santé dans les programmes et les publicités diffusées à la télévision.

Signée en 2009 par les acteurs de l'audiovisuel, et fondée sur 8 engagements à respecter, cette charte s'inscrit dans le Programme national nutrition santé (PNNS), et vise à encourager auprès du jeune public les bons comportements, notamment alimentaires.

Cette 3e édition sur l'exercice 2011 souligne l'effort mené par les chaînes de télévision pour dépasser leurs engagements, ce dont se félicite Marisol Touraine. La Ministre rappelle que ces démarches de promotion d'une bonne hygiène alimentaire font partie intégrante du plan d'actions sur la santé des jeunes, qu'elle mènera dans les prochains mois.

Consulter :

- [Le rapport d'application de la Charte visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusés à la télévision - Exercice 2011](#)

La santé des ados à la loupe – Publication des données françaises de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) - Communiqué, site du ministère des Affaires sociales et de la Santé, 06/09/2012

Pour la première fois, l'étude HBSC apporte des éléments de réponse à ces questions. Si l'influence d'internet et des portables est manifeste, elle n'est pas toujours négative et certains constats se rejoignent dans les différents pays participant à cette étude. L'enquête HBSC est la seule existante qui passe au crible les comportements santé des adolescents dans plus de 40 pays. Ces résultats permettent d'obtenir une cartographie précise des comportements des jeunes de 11 à 15 ans et d'en mesurer l'évolution. Le volet français est coordonné par le service médical du rectorat de Toulouse sous la responsabilité des docteurs Godeau et Navarro avec la collaboration et le soutien financier de l'Institut National de la Prévention et de l'éducation pour la santé (Inpes), ainsi que de l'INSERM U1027 et de l'OFDT.

L'influence des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur la sphère sociale des adolescents

Facebook, Twitter, Internet, téléphones portables... les 11/15 ans ont appris à vivre avec le web 2.0. Parfois diabolisées ou mal comprises des adultes, ces technologies sont une donnée clef de cette génération. Les nouveaux résultats de l'étude HBSC 2010 permettent notamment d'observer l'influence de l'utilisation de ces médias sur les comportements des adolescents.

En 2006, l'usage des TIC au collège était encore peu répandu parmi les jeunes Français, mais en quatre ans ils ont rattrapé leur retard. L'utilisation d'internet ou du portable pour communiquer prend une place de plus en plus importante au cours du collège ; en y entrant, 22 % des garçons et 31 % des filles utilisent quotidiennement les TIC pour communiquer avec leurs amis. **Avant l'entrée au lycée, ce mode d'échange quotidien concerne 46% des garçons et 65% des filles.** L'importance des TIC dans la vie des collégiens modifie visiblement leurs habitudes sociales : **ils sont moins enclins à sortir le soir qu'auparavant, sans doute par le fait qu'ils échangent plus par texto ou internet.** Les TIC leur permettent ainsi de concilier les exigences familiales et amicales souvent contradictoires à cet âge. En 2006, 14,5 % des garçons de 11 ans sortaient quatre soirs ou plus par semaine avec leurs amis, contre 10 % en 2010, cette tendance se retrouvant chez les adolescents de 13 ans pour les deux sexes.

L'utilisation des TIC pour communiquer influe aussi sur le réseau social des jeunes. Les adolescents d'aujourd'hui ont un large réseau d'amis, et, contrairement à l'idée qu'on pourrait se faire du fait des nouvelles technologies, ils ne se trouvent pas physiquement coupés des autres. Bien au contraire, **plus de 93% des ados ont au moins trois véritables amis, et ont une vie amicale plus riche qu'en 2006.** L'effet positif d'échanger via les réseaux ou le net est vraisemblablement de s'affranchir en partie du jugement existant dans les cours de collège.

Les jeunes et notamment les garçons ont diversifié leur bande d'amis qui compte plus de filles qu'en 2006. Si les TIC ont des effets positifs sur la diversité des amitiés, elles ne semblent toutefois pas avoir permis de rompre l'isolement de certains adolescents. Une petite minorité (moins de 2%) n'a pas d'amis, chiffre identique à 2006.

L'influence des TIC sur la sexualité des adolescents

L'évolution d'Internet pose aussi des questions sur le plan de la sexualité, ouvrant le débat sur son impact potentiellement négatif sur la vie sexuelle des jeunes. Pourtant, **selon les chiffres de 2010, la sexualité des adolescents a peu évolué**. Près d'un élève sur cinq en 4ème et 3ème a déjà eu un rapport sexuel, les garçons étant plus nombreux que les filles (22% vs 14%). Globalement, les jeunes gardent une bonne impression de leur première fois, seuls 2 % n'en avaient pas envie au moment où elle a eu lieu. Malgré les craintes nourries par certains éducateurs d'une sexualisation précoce liée notamment à une plus large diffusion de la pornographie grâce aux TIC, **ces proportions, avec 9 % des garçons et 4 % des filles déclarant des rapports avant 13 ans, et 25,5 % des garçons (respectivement 14 % des filles) avant 15 ans, sont restées stables au cours des dernières années**. Les pratiques effectives des jeunes ne semblent pas s'être profondément modifiées ces dernières années.

L'influence des TIC sur le sommeil des adolescents

Si les TIC contribuent sans doute à diminuer les sorties nocturnes des adolescents, elles perturbent leur sommeil. Ceux qui utilisent un ordinateur ont un temps de sommeil plus court (**8 h 06 vs 8 h 50**), **de même ceux disposant d'un téléphone portable équipé d'Internet (7 h 59 vs 8 h 44) ou encore ceux regardant la télévision le soir dans leur chambre (8 h 16 vs 8 h 48)**. A l'inverse, les élèves de collège qui lisent dorment plus longtemps que les autres : 8 h 52 vs 8 h 28. Le sommeil apparaît ainsi en compétition avec l'utilisation des divers outils électroniques et audiovisuels disponibles dans la chambre des enfants.

L'âge où les comportements des futurs adultes se dessinent

Le collège est la période lors de laquelle les jeunes commencent à s'affirmer. Entre l'enfant et l'adulte, l'adolescent cherche ses repères et pour cela expérimente et remet en question les conseils des adultes. Alimentation, alcool, drogue, tabac, sport... de nombreuses premières habitudes, bonnes ou mauvaises, se créent au collège. On voit par exemple pour le tabac, que les années collèges sont marquées par une forte expérimentation : 30 % des collégiens avouent avoir essayé de fumer. Cette tendance progresse nettement de la 6ème (13 %) à la 3ème (52%). **En 3ème, 16% d'entre eux fument déjà quotidiennement**.

Au collège, l'alcool reste le produit psychoactif le plus souvent expérimenté puisque sept collégiens sur dix déclarent en avoir déjà bu au cours de leur vie. **L'expérimentation de l'alcool déjà élevée à l'entrée du collège avec 53 % d'expérimentateurs, continue de progresser au cours de ces quatre années. Elle concerne 83 % des élèves de 3ème**.

Si le collège ne paraît pas être une période spécifique pour découvrir l'alcool, c'est une période où l'abus d'alcool augmente fortement. Ainsi, toutes classes confondues, **environ un collégien sur six dit avoir déjà connu au moins une ivresse alcoolique**. En 2010, un collégien sur dix a déjà expérimenté le cannabis. Cette tendance est particulièrement marquée chez les élèves de quatrième (11 %) et de troisième (24 %), en comparaison des élèves plus jeunes (1,5 % en sixième et 4% en troisième).

Même si les adolescents ont tendance à adopter des comportements plus négatifs pour leur santé, certains repères sont en amélioration. Par exemple, on observe globalement **une augmentation de la consommation quotidienne des fruits (39% en 2010 vs 31% en 2006) et légumes (45 % en 2010 vs 42 % en 2006) chez les adolescents**.

La consommation de sucreries a baissé chez les ados passant de 28% en 2005 à 24% en 2010. Les filles en étant les plus consommatrices (24 % chez les garçons vs 26 % chez les filles). Concernant la consommation de boissons sucrées, environ un quart des jeunes déclare en boire quotidiennement, sans évolution depuis 2006. Les garçons sont plus consommateurs de sodas que les filles (30 % chez les garçons vs 24 % chez les filles).

Finalement, les filles ont généralement de meilleures habitudes alimentaires et font plus attention à ce qu'elles mangent. Toutefois, elles sont aussi plus nombreuses à s'investir dans une démarche de contrôle du poids, en particulier à travers un régime.

Enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)

L'enquête HBSC est l'une des seules études sur les comportements de santé des jeunes de 11 à 15 ans. Réalisée tous les quatre ans dans plus de 40 nations à partir du même questionnaire, cette enquête permet de mesurer l'évolution des perceptions et comportements des adolescents et d'effectuer des comparaisons internationales.

Outre les 60 questions communes à tous les pays participants, la France a fait le choix d'interroger les adolescents sur leur consommation de médicaments, de tabac et de drogues illicites, sur le handicap et les maladies chroniques. En 2010, y ont été ajoutées des questions spécifiques sur la vie scolaire (redoublement, moyenne des résultats scolaires), la sexualité (sexe du premier partenaire, moment du premier rapport sexuel) et le sommeil (heures de lever et de coucher).

L'Inpes, expert référent de la prévention et de l'éducation pour la santé, a contribué à l'analyse des données françaises de l'enquête HBSC 2010. Ces données sont publiées aux Éditions Inpes en septembre 2012 dans la collection « Études Santé ».

Source :

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)

Contraception, IVG : 100 % remboursées ! – Communiqué du ministère des Droits des Femmes, site web Femmes.gouv.fr, 25/10/2012

Le droit à l'avortement et l'accès à un mode de contraception adapté sont des sujets majeurs pour les droits des femmes, en France comme sur la scène internationale. Le droit à disposer de son corps est l'une des conditions de l'émancipation, une étape indispensable qui en détermine beaucoup d'autres.

Depuis la prise de fonction du gouvernement, Najat Vallaud Belkacem et Marisol Touraine sont engagées afin d'améliorer l'accès des femmes à ce droit fondamental.

Aujourd'hui, les remboursements de contraceptifs consacrés aux mineures de 15 à 17 ans par l'assurance maladie le sont au taux de 65 %. Il existe donc un frein financier dans l'accès à la contraception pour ces jeunes femmes. C'est d'ailleurs un des enseignements de l'enquête Fécond rendue publique il y a quelques semaines. C'est pour cette raison que le gouvernement a proposé à l'Assemblée Nationale d'inclure dans le Projet de Loi et de Finances 2013 (PLF) que les mineures de plus de 15 ans puissent être remboursées intégralement de leur contraceptif, où qu'elles se rendent pour l'acheter. L'économie peut représenter plus de 60 euros par an pour une pilule ou près de 40 euros pour l'installation d'un implant.

Cette mesure existait déjà pour les mineures accédant à un contraceptif dans un centre de planification. Il s'agit aujourd'hui de l'étendre sur l'ensemble du territoire, pour toutes les jeunes femmes. En parallèle, le gouvernement engagera un travail sur la diversification de notre modèle contraceptif à tous les âges de la vie est nécessaire.

Ce droit nouveau est un élément au sein d'une politique plus globale visant à garantir le droit des femmes à maîtriser leur sexualité et leur fécondité. La situation s'était dégradée : le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a dès cette année pris plusieurs mesures pour rattraper le retard pris ces dernières années. La première est le remboursement à 100% de l'IVG, permettant de lever tout frein financier au recours à un avortement. Le gouvernement a aussi décidé de revaloriser significativement le tarif de l'IVG. Ce tarif, jusqu'alors très inférieur aux coûts supportés, pesait fortement sur les établissements et expliquait pour partie la faiblesse du nombre de professionnels disposés à pratiquer cet acte et la longueur, par conséquent, des délais d'attente pour les femmes. Une instruction a aussi été adressée aux Agences Régionales de santé pour organiser la prise en charge des demandes d'IVG pendant les congés, notamment d'été.

La question de la santé génésique implique également d'améliorer l'éducation à la sexualité telle qu'elle est mise en œuvre à l'école. Ces problématiques seront au cœur du comité interministériel aux droits des femmes qui se tiendra de novembre.



Signature de la charte « Protection de l'enfant dans les médias », Communiqué, site web ActuaLitté.com, 22/02/2012

Signée aujourd'hui par la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale Roselyne Bachelot, le président d'UNICEF France Jacques Hintzy, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et le Syndicat de la Presse Magazine, la charte « Protection de l'enfant dans les médias » vient d'être signée.

Cette charte élaborée par un groupe de travail comprenant des professionnels des médias écrits ou audiovisuels, les pouvoirs publics, des associations et professionnels consacrés à l'enfance, sous l'égide d'UNICEF France, entendait « *fixer collectivement des principes éthiques, déontologiques et pédagogiques sur l'utilisation de l'image des enfants* ».

Le précédent de Vogue

C'est suite à la publication en décembre 2010 de photos polémiques dans le magazine *Vogue* que le travail avait débuté, en premier lieu sous la houlette de Chantal Jouanno. Sur ces photos, des petites filles avaient été habillées et fardées comme des adultes, juchées sur des talons, entraînées à faire la moue comme des grandes... La réaction de très nombreux pédopsychiatres ne s'était pas fait attendre : ils avaient fait parvenir au ministère une pétition dénonçant « *l'érotisation l'hypersexualisation des enfants dans la publicité* ».

Cette charte rappelle avant tout les droits de l'enfant (respect de la vie privée, liberté d'expression et d'information) et que « *dans toutes les décisions qui concernent les enfants (...) l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* ».

Elle énonce ensuite une série d'engagements qui concerneront les signataires de la charte. Ceux-ci devront prendre en compte cet intérêt supérieur de l'enfant et prendre garde au contenu concernant les enfants qu'ils pourraient publier. L'avis de l'enfant et l'accord des parents sont essentiels à la constitution de tout contenu incluant des enfants dans les médias.

Un article de la charte recommande d'éviter tout sensationnalisme dans la mise en scène de l'enfant, afin de permettre à celui-ci de s'épanouir. Les signataires déclarent notamment « *ne pas diffuser, y compris dans les espaces publicitaires, d'images hypersexualisées d'enfants, filles comme garçons, notamment dans une mise en scène érotisée, ou portant des vêtements, accessoires ou maquillage à forte connotation érotique* », et « *ne pas présenter de manière complaisante les manifestations de l'hypersexualisation.* »

Adultes infantilisés et enfant hypersexualisé

Sur le site The Society Pages, Lisa Wade note que parallèlement à la volonté de présenter des jeunes enfants comme des adultes, les adultes sont par ailleurs bien souvent représentés "infantilisés", et ce mélange des codes a de quoi déranger.

Le domaine du manga est particulièrement touché par ces problématiques : la question de personnages portant trop souvent des caractéristiques pouvant prêter à confusion (certains personnages paraissent trop jeunes dans des situations équivoques). Des pays comme les

[États-Unis](#), le [Canada](#) et le [Japon](#) ont déjà fait savoir qu'ils ne toléreraient aucun écart et feraient la chasse à tout sous-entendu pédopornographique dans les mangas diffusés ou édités sur leurs territoires.

En France, en novembre dernier, [un dessinateur](#) s'était vu censurer une planche qu'il avait postée sur son blog, pour des raisons similaires : les commentaires de ses lecteurs reflètent néanmoins que malgré la violence de la réponse policière (sa planche n'est plus accessible dans sa totalité sur son site), certaines allusions, même au second degré, même avec humour, ne conviennent pas à tous.

Sources

[Ministère des Solidarités](#)

:

L'éducation artistique et culturelle : de la maternelle au baccalauréat – Communiqué, site web du ministère de l'éducation nationale, 03/2012

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Elle est nécessaire à la réussite d'un parcours scolaire et professionnel dans les meilleures conditions possibles.

Objectifs et principes de l'éducation culturelle et artistique

L'éducation culturelle et artistique à l'école répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
- développer et renforcer leur pratique artistique
- favoriser un contact direct avec les artistes, les œuvres et les lieux d'art et de culture

Le développement de l'éducation artistique et culturelle repose sur quatre principes majeurs :

- le développement des pratiques artistiques à l'école et en dehors de l'école
- la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels
- la poursuite de la mise en place de l'enseignement généralisé d'histoire des arts
- la formation des enseignants à l'éducation artistique et culturelle

Développer les pratiques artistiques à l'école et en dehors de l'école

Le développement des pratiques artistiques des élèves s'appuie d'abord sur les enseignements artistiques, principalement :

- les arts visuels et l'éducation musicale à l'école
- les arts plastiques et l'éducation musicale au collège
- les nouveaux enseignements d'exploration "Création et activités artistiques" et les enseignements facultatifs et de spécialité "Arts" au lycée

Les classes à horaires aménagés, à l'école primaire et au collège (du CE1 à la 3e), proposent aux élèves volontaires et motivés un enseignement artistique renforcé en musique, danse ou théâtre.

En complément des enseignements, des **actions éducatives sont proposées à tous les élèves volontaires** : classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, résidences d'artistes, volet culturel de l'accompagnement éducatif, etc.

Rencontrer les artistes et les œuvres, fréquenter les lieux culturels

L'éducation artistique et culturelle privilégie le **contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles**, dans le cadre des enseignements artistiques comme dans celui des actions éducatives.

Objectifs

- encourager la créativité des élèves
- éveiller leur curiosité intellectuelle
- enrichir leur culture personnelle

Pour que chaque élève puisse se familiariser avec les grandes institutions culturelles régionales ou nationales, l'école met en place **des partenariats avec le monde artistique et culturel**, en étroite collaboration avec le ministère de la Culture et de la Communication, aux niveaux national et académique. Ces partenariats permettent de **développer des activités qui complètent les enseignements artistiques et d'ouvrir les élèves aux œuvres du patrimoine et de la création.**

Chaque **projet d'école ou d'établissement doit comporter un volet artistique et culturel**, qui intègre les partenariats noués avec des structures culturelles, selon les spécificités et les ressources locales.

Soutenir le dynamisme de la vie culturelle au lycée

Avec le nouveau lycée, les élèves sont les principaux animateurs de la vie culturelle de leur établissement.

Le rôle des référents culture

Dans chaque lycée, un **"réfèrent culture"** anime la vie culturelle de l'établissement et a la charge des partenariats.

Le nouveau lycée incite les élèves à **prendre en main les dispositifs d'ouverture culturelle** dans leur lycée et à **développer des compétences** qui seront à terme reconnues. Pour y arriver, ils sont régulièrement **accompagnés par des adultes** clairement identifiés : les référents culture. Les référents culture ont été nommés dans 89% des lycées.

Ces référents **assurent la cohérence, le suivi et la mise en oeuvre du volet culturel du projet d'établissement.** En lien avec les référents vie lycéenne, ils contribuent au développement de l'éducation artistique et culturelle avec les opérateurs culturels de proximité.

Les maisons des lycéens (MDL) peuvent également encourager les élèves à mettre en place des projets fédérateurs dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire.

Ciné-lycée : un accès au patrimoine cinématographique international

Pour **développer la culture cinématographique et l'éducation à l'image**, des séances de cinéma sont proposées dans chaque lycée à travers la mise en place des ciné-lycées. Ils s'inscrivent dans la complémentarité du dispositif national "Lycéens et apprentis au cinéma".

Depuis octobre 2010, tous les lycéens ont **accès à de nombreux chefs-d'oeuvre du patrimoine cinématographique international, en version originale.** Les films sont accessibles sur **une plateforme web dédiée : cinelycee.fr.** Ce site met également à la disposition des élèves :

- des dossiers thématiques ("Les maîtres italiens") ou techniques ("Ressources sur les techniques du cinéma")
- des interviews de cinéastes
- un agenda d'événements liés au cinéma
- une fiche de présentation pour chaque film

Près de cent quarante oeuvres sont déjà en ligne. Cinq titres concentrent une grande partie des téléchargements :

- Elephant Man (David Lynch)
- Impitoyable (Clint Eastwood)
- Taxi Driver (Martin Scorsese)
- Fenêtre sur cour (Alfred Hitchcock)
- Les 400 coups (François Truffaut)

À la rentrée 2011, la plate-forme Ciné-lycée étend son offre et propose aux lycéens des **événements culturels majeurs** en partenariat avec l'Opéra national de Paris, Arte, l'Institut national de l'audiovisuel et la Réunion des musées nationaux : œuvres lyriques, pièces de théâtre, expositions, etc.

Pratiquer la musique à l'école

La pratique musicale commence à l'école maternelle, se poursuit à l'école élémentaire et au collège pour tous et au lycée pour ceux qui le souhaitent.

Elle est souvent la première occasion pour les élèves de **se produire en public**. Elle leur permet de **développer leur esprit d'équipe et de collaboration, contribue à leur intégration et élargit leur culture générale.**

Le décret sur le socle commun de connaissances et de compétences, qui définit tout ce qu'il est indispensable de maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire, mentionne l'importance de donner à chaque élève une vie culturelle, notamment par la pratique d'une activité artistique. Ainsi, dans le domaine musical, les équipes pédagogiques des écoles et collèges sont incitées à développer :

- **la pratique du chant en classe**, qui fait travailler la mémoire des élèves, installe une cohésion de groupe et leur offre une connaissance personnelle du patrimoine commun
- **les chorales**, qui favorisent le travail collectif avec des élèves d'autres classes, voire d'autres établissements, notamment dans le cadre de chorales inter-degrés. La chorale, portée par un projet artistique exigeant, **aboutit à des spectacles publics ou à des prestations ponctuelles**, notamment lors de commémorations ou d'événements sportifs et culturels. Elle permet d'approfondir les pratiques vocales menées en classe et d'en renforcer le sens

À l'école, l'objectif est d'avoir une pratique quotidienne du chant dans toutes les classes et de faire vivre une chorale dans chaque école.

Les équipes pédagogiques peuvent aussi mettre en place **des projets plus complexes et plus ambitieux de pratique musicale qui associent souvent le temps scolaire et le temps périscolaire**. C'est le cas, par exemple, des pratiques orchestrales à l'école : la classe se transforme en orchestre, avec le concours de musiciens de l'école de musique locale. L'éducation nationale **favorise aussi l'implantation des classes à horaires aménagés musicales** qui offrent aux élèves une pratique musicale accrue sur plusieurs années en étroite liaison avec un établissement d'enseignement de la musique.

Poursuivre la mise en place de l'enseignement généralisé d'histoire des arts

L'enseignement de l'histoire des arts concerne tous les élèves de l'école primaire au lycée. Il leur permet **d'acquérir des connaissances et des repères fondateurs d'une culture commune** en leur faisant découvrir des œuvres relevant de différents domaines artistiques, époques et civilisations.

Pluridisciplinaire, il est **assuré par tous les professeurs autour de projets communs**. Au collège, il est plus particulièrement porté par les enseignants d'histoire-géographie, d'arts plastiques et d'éducation musicale. Les programmes d'enseignement prennent en compte la contribution de chaque discipline à l'enseignement d'histoire des arts.

Depuis la session 2011, cet enseignement est évalué par un **oral obligatoire au diplôme national du brevet**, à l'issue de la classe de troisième. L'épreuve se déroule dans le collège où sont scolarisés les élèves et son coefficient est identique aux autres épreuves (coefficient 2).

Pour la session 2012, un texte précisant les modalités de passation de l'épreuve et une liste des connaissances et compétences attendues du candidat sera publié pour guider les équipes pédagogiques dans l'organisation et le déroulement de l'oral d'histoire des arts. Il sera élaboré à partir d'une analyse approfondie du déroulement de la session 2011.

Former les enseignants à l'éducation artistique et culturelle

Les concours de recrutement, la formation initiale et la formation continue des enseignants mettent davantage l'accent sur l'éducation artistique et culturelle.

Le portail www.education.arts.culture.fr accompagne ce développement de l'éducation artistique et culturelle. Destiné prioritairement aux enseignants, il les guide vers des informations et des ressources pour faire la classe et pour se former. Il est animé conjointement par les ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture et de la communication.

Lancement de la plateforme « Culture-lycée » - Communiqué de Luc Chatel, site web education.gouv.fr, 21/03/2012

Luc Chatel et Frédéric Mitterrand ont lancé mercredi 21 mars la plateforme « culture lycée », qui permet à tous les lycéens d'accéder aux grandes œuvres du patrimoine culturel dans leur établissement.

Réalisée par France Télévisions, « Culture lycée » est l'extension de la plateforme « cinélycée » qui, depuis octobre 2010, permet aux lycéens d'organiser au sein même de leur établissement des projections de près de 200 chefs d'œuvre du cinéma français et étranger. Ce sont déjà 5 000 séances qui ont eu lieu au cours des 15 derniers mois.

Culture lycée est un outil destiné à développer la vie culturelle de l'établissement, transmettre une culture commune à tous les lycéens et leur donner envie d'aller à la rencontre de la culture dans tous les lieux où elle s'exprime.

Les lycéens qui le souhaitent pourront préparer, en étroite collaboration avec le professeur « référent culture » de leur établissement, les séances et les débats, en s'appuyant sur des ressources pédagogiques créées en partenariat avec le Centre national de documentation pédagogique et France Télévisions. Des outils de travail collaboratifs et les fonctionnalités de réseau social de Culture lycée permettront aux lycéens d'échanger, de préparer et de débattre sur les films, captations ou documentaires qu'ils auront choisi de projeter ([voir la liste des œuvres](#)).

Synthèse : évaluation du dispositif de médiation culturelle, ASDO études pour Arcadi, 05/2012

Agence culturelle d'Ile-de-France, Arcadi, avait organisé une rencontre en mai dernier afin d'échanger et de débattre autour de l'expérimentation et de l'évaluation du dispositif Médiateur culturel dans les lycées et universités d'Ile-de-France, mis en place à la rentrée 2011 et dont la coordination est assurée par Arcadi.

Références à télécharger :

Synthèse : [évaluation du dispositif de médiation culturelle](#), ASDO études pour Arcadi, 05/2012

Les Portes du temps – Communiqué d’Aurélie Filippetti, site web du ministère de la culture et de la communication, 31/08/2012

Le 31 août, dernière journée de la huitième édition des Portes du temps, Aurélie Filippetti a visité la cité nationale de l’histoire de l’immigration (CNHI). Depuis le 28 juin, l’opération a permis avec succès d’ouvrir 56 sites patrimoniaux, dont la CNHI, à des enfants et adolescents habitant dans des zones sensibles, urbaines et rurales, pour une découverte artistique et ludique du patrimoine.

Une concertation nationale sur l’éducation artistique et culturelle. Dans le discours qu’elle a prononcé le 31 août, à la cité nationale de l’histoire de l’immigration, Aurélie Filippetti a annoncé le lancement dans les prochaines semaines d’une concertation nationale sur l’éducation artistique et culturelle. La Ministre a dit souhaiter « favoriser un accès de tous les jeunes à l’art et la culture et favoriser un parcours d’éducation artistique et culturelle pour tous les jeunes [...] Mon objectif prioritaire, a-t-elle précisé, est que chaque enfant puisse bénéficier de parcours artistiques et culturels, à l’école et se prolongeant sur tous ses temps de vie ».

15 nouvelles participations. Pour cette 8e édition, l’opération Les Portes du temps a pris de l’ampleur avec quinze nouveaux sites participants : le haras national de Besançon, le mégalithe des Causses et Cévennes, le Mausolée de Lanuéjols, la Voie Sarde, l’abbaye de Sénones et les sentiers des Passeurs, le château de Lunéville, le château de Carros – Centre international d’art contemporain, le musée de la Faïence au château Pastré, le musée et les jardins du Canal du midi à Saint-Ferréol, le Musée des Sapeurs Pompiers de Lyon, le centre historique de Rouen, le Musée de la Grande Guerre à Meaux, le musée Rodin à Meudon, les musées de Saint-Omer, le musée Balaguier de Seyne-sur-Mer, le Palais du Tau et la cathédrale de Reims, le Palais de Rohan et la cathédrale de Strasbourg.

La créativité à l’honneur. En fonction de leur particularité, les sites conçoivent des animations à partir du théâtre ou la danse, la musique, les arts plastiques, le cinéma, aussi bien que les arts de la rue ou le numérique, ou encore les activités sportives. Ainsi, le musée des Sapeurs-Pompiers de Lyon organise un parcours dansé et ‘un atelier d’initiation à la danse hip hop sur les thèmes du courage et de la peur. Pour cette première participation le musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux a choisi l’approche musicale pour accompagner les jeunes publics dans une découverte originale des collections du musée.

Le château d’Espéran (Languedoc-Roussillon), siège du Centre national du microfilm et de la numérisation, convie Georges Méliès, pour faire découvrir aux enfants et aux adolescents l’univers cinématographique, avec cinq ateliers. L’abbaye bénédictine de Senones (Lorraine) « Passeurs 2012 » propose un parcours entre histoire, arts et paysages pour faire connaître le pays de Salm au travers d’ateliers créatifs et de plein air, ainsi que de balades thématiques. Le MAC/VAL à Vitry-sur-Seine met à contribution les artistes et propose aux enfants et aux jeunes de partir à l’aventure, à travers douze parcours.

Les Portes du temps. Pour cette huitième édition, 35 000 jeunes étaient attendus, au cours des vacances d'été et de la Toussaint, dans 56 sites, répartis dans 18 régions françaises qui travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de la jeunesse et de la solidarité, notamment les réseaux de l'éducation populaire.

Les groupes de jeunes sont accueillis sur les sites participants par l'intermédiaire des centres de loisirs, de la Fédération des Francas, de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, de la Confédération des MJC de France, de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux ou d'autres structures d'accueil. Lancée en 2005 par le ministère de la Culture et de la Communication, l'opération des Portes du temps est organisée en partenariat avec le ministère délégué à la Ville et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), dans le cadre des objectifs communs en faveur de la cohésion sociale, de l'intégration et de l'accès des publics défavorisés à la culture.

Elle bénéficie de l'appui des directions régionales des affaires culturelles (Drac), du soutien des Préfectures au titre de la politique de la ville, des collectivités territoriales, de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (Rmn – Grand Palais), des musées de France, du Centre des monuments nationaux (CMN) et des diverses institutions patrimoniales ainsi que les mécènes nationaux : la fondation Crédit Coopératif et le fonds MAIF pour l'Éducation.

Inciter les jeunes à la lecture de la presse écrite. Bilan de l'opération « Mon journal offert » et des autres actions aidées sur fonds publics – Rapport de Michel Balluteau, La Documentation française, 09/2012

Rapport de M. Michel Balluteau, Inspecteur général des affaires culturelles. Juillet 2012. "Inciter les jeunes à la lecture de la presse écrite. Bilan de l'opération "Mon journal offert" et des autres actions aidées sur fonds publics."

Références à télécharger :

[Inciter les jeunes à la lecture de la presse écrite](#). Bilan de l'opération « Mon journal offert » et des autres actions aidées sur fonds publics – Rapport de Michel Balluteau

Remise au Président de la République du rapport consacré aux droits de l'enfant « Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique », Communiqué, site web du Défenseur des droits, 23/11/2012

20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant : Le Défenseur des droits, Dominique Baudis, et son adjointe, Marie Derain, Défenseure des enfants, remettent au Président de la République leur rapport consacré aux droits de l'enfant « Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique ».

Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique (rapport 2012 consacré aux droits de l'enfant)

Le rapport dresse un état des lieux des travaux, des systèmes de régulation et de protection et en mesure l'efficacité. Il pointe l'apport bénéfique de ces nouvelles technologies mais également les dangers auxquels les mineurs sont exposés.

Ce monde numérique qui peut sembler virtuel aux adultes est un monde bien réel pour les jeunes. Le nomadisme des supports et l'accès large à une connexion Internet rendent de plus en plus difficile la surveillance des adultes.

Le repérage des effets de la consommation précoce et parfois intense des écrans par les enfants, l'information et la sensibilisation relatives aux enjeux de la protection de la vie privée des jeunes enfants et des adolescents sont un complément indispensable au dispositif de protection juridique existant.

Il reste à mener une campagne de sensibilisation centralisée (et non plus par différents acteurs) directement auprès des enfants et des adolescents, qui méconnaissent encore trop leurs droits sur Internet.

Le rapport « Enfants et écrans » formule 10 propositions reprises intégralement dans la synthèse jointe.

- [Télécharger le communiqué de presse](#)
- [Télécharger le rapport complet](#)
- [Télécharger la synthèse](#)
- [Testez vos connaissances sur le rapport 2012 consacré aux droits de l'enfant](#)
- [Télécharger l'affiche Moins de 18 ? Plus de 18 droits !](#)



**Décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif –
Légifrance, 27/04/2012**

Publics concernés : organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (associations, comités d'entreprises, sociétés commerciales, collectivités territoriale, etc.), titulaires d'un contrat d'engagement éducatif (CEE).

Objet : conditions de mise en œuvre du repos compensateur des personnes titulaires d'un CEE afin de compenser la réduction ou la suppression de leur repos quotidien.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret a pour objet d'organiser un régime dérogatoire au principe du repos quotidien obligatoire de onze heures pour les titulaires d'un CEE dans le cadre fixé par la directive n° 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail et les articles L. 432-5 et L. 432-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

L'article D. 432-3 du CASF précise, en fonction de la durée du séjour, les conditions dans lesquelles les animateurs tenus d'être présents en permanence sur le lieu d'accueil peuvent bénéficier, pendant ou à l'issue du séjour, d'un repos compensateur équivalent au repos quotidien lorsque celui-ci a été supprimé.

L'article D. 432-4 du CASF précise, également en fonction de la durée du séjour, les conditions dans lesquelles les animateurs qui disposent d'une période de repos quotidien d'au moins huit heures consécutives au cours de laquelle ils ne sont pas tenus d'être présents peuvent bénéficier, pendant ou à l'issue du séjour, d'un repos compensateur équivalent à la fraction de repos quotidien dont ils n'ont pu bénéficier.

Références : le décret est pris pour l'application de l'[article 124 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012](#) de simplification du droit et d'allégement des démarches administratives. Le code de l'action sociale et des familles tel que modifié par le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Références à télécharger :

[Décret n° 2012-581 du 26 avril 2012](#) relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif

Luc Chatel a reçu le rapport du groupe de travail sur le Contrat d'engagement éducatif (CEE) – Communiqué de Luc Chatel, jeunes.gouv.fr, 21/03/2012

Luc Chatel, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, a reçu le 20 mars 2012 le rapport du groupe de travail sur le Contrat d'engagement éducatif (CEE).

Présidé par André Nutte, Inspecteur général honoraire des affaires sociales, ce groupe de travail a permis d'apporter une **réponse juridique** à la décision du Conseil d'État d'octobre 2011 qui a annulé les dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail pour le CEE, en cela qu'elles ne prévoyaient pas de repos quotidien ou de repos compensateur équivalent.

L'article 124 de la proposition de loi Warsmann, votée en dernière lecture le 29 février à l'Assemblée nationale, a instauré, par le biais d'un amendement du député des Hauts-de-Seine, Pierre-Christophe Baguet, le principe d'un **repos compensateur équivalent dérogatoire à la règle du repos quotidien**, pour les titulaires d'un CEE intervenant dans le cadre de séjours avec hébergement (moniteurs et directeurs de colonies de vacances).

Cette disposition législative, seul moyen de mettre en conformité la loi sur le CEE et de sécuriser le modèle économique des colonies de vacances, particulièrement fragilisé par l'obligation de donner un repos quotidien de 11 heures consécutives (nécessité de recruter un grand nombre d'animateurs supplémentaires), fera l'objet d'un **décret d'application**. Ce décret s'inspirera des propositions du groupe de travail, s'agissant de la répartition des repos compensateurs en fonction de la taille et de la durée des séjours. Ce texte réglementaire permettra de garantir la bonne tenue des séjours des prochaines vacances, et notamment des vacances d'été (qui concentrent le plus grand nombre de départs). Le Conseil Constitutionnel, saisi d'un recours, n'ayant pas discuté l'article, **la mesure sera officielle dès promulgation de la loi**.

Luc Chatel s'est félicité du travail effectué par chacun des membres du groupe de travail, permettant de trouver une solution pour assurer le maintien des colonies de vacances pour tous.

Il remercie particulièrement les organisateurs (Comité d'entreprise de la SNCF, IFAC, Jeunesse au Plein Air, Ligue de l'Enseignement, UCPA, UNOSEL, UFCV), la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), la Direction générale du travail (DGT), la Direction des affaires juridiques des ministères sociaux (DAJE), l'Inspection générale jeunesse et sports, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), ainsi que M. Pierre-Christophe Baguet, député-maire des Hauts de Seine, qui a participé au groupe de travail en sa qualité d' élu local.

Rappels de chiffres :

L'an dernier, près de 4,5 millions d'enfants ont été accueillis dans un accueil collectif de mineurs (ACM), encadrés par environ 470 000 adultes. Parmi eux, 1,3 million d'enfants sont partis en centres d'hébergement (colonies de vacances), dont environ 900 000 pour la seule période estivale.

Valérie Fourneyron au lancement « d'Educ'pop' en Fête » - Communiqué, site jeunes.gouv.fr, 19/06/2012

Pour sa première sortie officielle sur la thématique de l'Education populaire, Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative a assisté au lancement de la campagne "Educ'pop' en Fête" mardi 19 juin au Comptoir Général, à Paris.

Afin de faire mieux connaître la diversité et le nombre de ses secteurs et de ses actions, le CNAJEP (Comité pour les Relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire), réseau représentatif des associations de jeunesse et d'éducation populaire françaises, a décidé de lancer, en juin 2011, une campagne de communication, intitulée 100% Educ'pop'. Le but de cette démarche était d'améliorer la connaissance par un large public des valeurs et du message portés par les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Pour le lancement de la deuxième édition, Valérie Fourneyron a été conviée : *"Je suis très heureuse d'être ici [...] à l'occasion du lancement d'une campagne de promotion de cette belle idée d'éducation populaire"*. La ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative a expliqué son souhait fort de donner un sens à cette expression méconnue "d'éducation populaire", domaine pourtant si important dans notre pays : *"Centres aérés et colos, ciné-clubs et MJC, scoutisme, festivals et repas de quartier, accès au droit et résidences pour jeunes travailleurs, éducation à l'environnement et sport pour tous sont autant d'espaces et de temps en lien avec l'éducation populaire."* Elle a donc félicité l'ensemble des participants pour l'opération Educ'pop' en Fête dont elle espère qu'elle promouvra au niveau qu'elle le mérite l'éducation populaire, un domaine qui véhicule des *"valeurs qui peuvent nous permettre de lire le monde différemment et d'apporter les réponses qui feront bouger les lignes"*.

Références à télécharger :

[Discours de Valérie Fourneyron](#) au Lancement d'Educ' pop' en fête

Déplacement de Valérie Fourneyron auprès des Accueils Collectifs de Mineurs pour la promotion des loisirs éducatifs en France – Communiqué, site jeunes.gouv.fr, 16/07/2012

Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, a visité vendredi 13 juillet deux Accueils Collectifs pour Mineurs à Saint-Etienne et à Saint-Genest-Lerpt.

Chaque été de juillet à août, plus de 30 000 séjours avec hébergement sont organisés pendant les vacances scolaires dans toute la France. Ils accueillent près de un million d'enfants et de jeunes.

Pour saluer la place de l'éducation populaire dans notre société et le rôle des structures d'accueil de loisirs éducatifs, la ministre, Valérie Fourneyron, a voulu visiter deux Accueils Collectifs pour Mineurs : le centre social "L'Arlequin" à Saint-Etienne et les "Olympiades" à Saint-Genest-Lerpt.

Valérie Fourneyron a choisi Saint-Etienne "car la proportion de jeunes de 15 à 24 ans y est particulièrement élevée par rapport à la moyenne nationale".

Ensuite, la ministre a déjeuné autour d'un pique-nique avec les enfants et le personnel du centre social l'Arlequin : « l'éducation populaire, ce sont 500 000 associations de proximité, 20 millions de personnes concernées par leurs actions, 6 millions de bénévoles et près de 680 000 salariés concourant à l'intérêt général. Les accueils collectifs de mineurs sont des acteurs éducatifs à part entière. Ils sont une parfaite illustration de ce qu'est l'éducation populaire : une autre façon d'apprendre, complémentaire à l'école mais différente dans ses objectifs et ses méthodes. »

Elle a également déclaré être « fière que l'éducation populaire qui permet de lutter contre les inégalités au bénéfice cet été de 2,5 millions d'enfants, soit à nouveau représentée au niveau ministériel »

Valérie Fourneyron a enfin conclu sa visite en se rendant à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) où elle a rencontré l'ensemble des agents de la DDCS.

[Téléchargez le dossier de presse](#)

Discours de Mme Valérie FOURNEYRON "l'Education populaire, une singularité constitutive de l'identité de la France" – Site des relations presse du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, 18/12/2012

Valérie Fourneyron a participé à la journée de débat sur l'Education populaire « Education populaire, une utopie d'avenir ? » mardi 18 décembre 2012.

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien j'aurais aimé participer à cette matinée de présentation, d'échanges, et sans doute de débats autour de l'éducation populaire, mais j'étais retenue par une autre obligation.

Je dis cela avec d'autant plus de regret que cette journée est un événement en soi. Il suffit de voir la qualité du programme concocté par l'équipe d'Hors champ, que je sais réduite autour de Nicolas Roméas et Marc Lacreuse, la qualité des intervenants et la diversité des invités, pour se convaincre qu'il se passe quelque chose au sein du monde de l'éducation populaire, que la ministre en charge de ce secteur ne pouvait pas ignorer.

Être parmi vous ce matin me donne l'occasion de dire publiquement ce qui fait sens dans la construction de la politique publique d'éducation populaire que j'entends mener, et de dresser quelques perspectives.

Il y a six mois, lorsque pour la première fois de l'histoire de la République, l'éducation populaire a été inscrit dans l'intitulé du ministère dont j'ai la charge, cela a provoqué des réactions diverses. Pour les acteurs et les connaisseurs de cet univers, dont les racines remontent aux Lumières, rappelons-le, c'était le signe d'une reconnaissance par un gouvernement de gauche d'une longue histoire souvent mal connue.

Une histoire qui a accompagné la construction républicaine. Une histoire qui a connu ses moments de ferveur (la Libération), ses ruptures (en 1959, à la création du ministère aux affaires culturelles), son canal historique et ses dissidents, ses déchirures parfois et ses échecs aussi.

Pour Christian Maurel, l'éducation populaire n'est rien de moins que la « dimension culturelle du mouvement ouvrier ».

En mai dernier, le nom du nouveau ministère a été l'occasion de railleries. Quel nom exotique, l'éducation populaire ! J'ai envie de répondre : quelle ignorance, face à cette belle singularité, cette singularité constitutive de l'identité de la France, qu'est l'éducation populaire !

De quoi parlons-nous au juste ?

Comme l'indique le titre de l'ouvrage présenté aujourd'hui, l'éducation populaire est une utopie. Mais une utopie devenue une réalité bien tangible, qui a cette faculté de se réinventer sans cesse.

Cette utopie originelle est celle de l'émancipation du peuple par la culture au sens large, par la connaissance et par l'éducation non formelle.

UN AN DE POLITIQUES DE JEUNESSE

C'est celle de l'engagement individuel dans un projet collectif, pour retisser le lien social mis à mal par tant d'années de crise.

C'est celle du débat et de la confrontation démocratiques, quand le citoyen estime que son droit d'expression n'est pas suffisamment pris en compte.

N'ayons pas peur des mots : l'éducation populaire, c'est un rêve né en France, lié à l'universalité de nos valeurs, au premier rang desquels nous plaçons l'égalité de chaque citoyen. Et n'oublions pas que chacun, chacune, est l'acteur de cette utopie.

Dans un monde où tout se vend et tout s'achète, où la concurrence et le matérialisme dominent, l'utopie de l'éducation populaire paraît bien subversive à certains !

Subversive oui, mais salutaire surtout ! La puissance publique, l'État, a un devoir d'accompagner ce combat qu'est l'éducation populaire, parce que, tout simplement, la nature de l'homme ne se résume pas à produire et à consommer.

Le bénévole associatif, le militant, le salarié d'un mouvement d'éducation populaire, l'animateur de la vie culturelle et sociale, tous participent à l'éducation populaire.

Les stages de réalisation Jeunesse et Sports, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, ont été les creusets de l'éducation populaire. Nombreux sont ceux qui, parmi vous, y ont participé. Les colos, les centres aérés, les camps scouts, c'est aussi de l'éducation populaire. Les bibliothèques de rue, les cinés clubs de quartier, les théâtres forums, c'est encore de l'éducation populaire. Les universités populaires, les cafés philo, les ateliers scientifiques, les clubs d'astronomie, c'est toujours de l'éducation populaire.

Cette richesse aujourd'hui continue d'évoluer, de grandir et de se réinventer.

Au fur et à mesure de mes rencontres et de mes déplacements, que ce soit avec les grandes fédérations nationales ou les petites associations de quartier, avec les agents du ministère en centrale ou en services déconcentrés, avec les élus qui sont les partenaires quotidiens de l'educ' pop', je me suis fixé quelques principes d'action en matière d'éducation populaire,

Tout d'abord, mon ministère, et en son sein, la sous-direction de la jeunesse et de l'éducation populaire, ont besoin de stabilité. Nous ne construirons rien de pérenne, rien de profond, rien de solide sur un sol mouvant. Or, au cours des cinq dernières années, par idéologie, les différents gouvernements, ont malmené les questions de jeunesse et d'éducation populaire, parfois dans un ministère de plein exercice, parfois rattachés à l'Éducation nationale, parfois à un Haut commissaire...

La RGPP et la Réate (réforme de l'administration territoriale de l'État, à l'origine des nouvelles directions départementales et régionales) ont malmené les organisations et les agents. Pour redonner du sens à leurs projets, à leurs missions, je souhaite garantir leur stabilité.

Cette stabilité, je l'ai souhaité également pour les ressources financières. Les crédits destinés aux subventions des associations d'éducation populaire ont été maintenus, alors qu'ils avaient diminué de 30% depuis 2007. Nous travaillons également sur les moyens réglementaires et légaux pour conforter les relations contractuelles entre la puissance publique et le monde associatif. Car la mise en concurrence et la loi du marché ne sauraient être la règle ! C'est un choix politique fort que nous rendrons concret dès 2013.

Il y a ensuite les chantiers de fonds, les réflexions en cours pour savoir quelle politique publique nous souhaitons porter en matière d'éducation populaire.

Certaines actions sont d'ores et déjà engagées. Je pense à la refondation de l'école qui fait une place plus grande aux activités périscolaires. La loi prévoit de reconnaître, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, la complémentarité des temps éducatifs, entre les temps d'apprentissage du « socle de compétences » et les temps de découverte et d'initiation aux pratiques culturelles, artistiques, et sportives.

Les mouvements d'éducation populaire tiendront un rôle majeur dans cette refondation, car ils sont porteurs d'expertise en matière de formation, d'organisation, et de sens donné à l'action. C'est l'occasion de reconnaître aussi la place des animateurs dans la communauté éducative.

Dans ce cadre, je souhaite que les CEPJ soient partie prenante dans l'élaboration des futurs Projets éducatifs territoriaux qui associeront l'État, les collectivités territoriales et les partenaires de l'école.

Autre réforme en cours, le plan national pour le développement de l'éducation artistique et culturelle, engagée par le ministère de la culture et de la communication, en concertation avec les ministères de l'éducation nationale et celui dont j'ai la charge. Une consultation a été menée. Les mouvements d'éducation populaire ont été auditionnés. Les conclusions seront rendues au mois de janvier.

Ce plan national vise trois objectifs, rappelés par Aurélie Filippetti lors du lancement de la concertation :

- faire découvrir au plus grand nombre les chefs d'œuvre de l'histoire des arts et donner accès à tous à l'éducation et patrimoniale ;
- permettre aux enfants de pratiquer la musique, le théâtre, les arts plastiques, à l'école et en dehors de l'école,....;
- faire rencontrer les élèves et les artistes, pour développer l'esprit critique, et démystifier peut être aussi l'image de l'artiste.

Voilà deux chantiers importants en cours, la refondation de l'école et l'éducation artistique et culturelle, qui, chacun à sa manière, font une place à l'éducation populaire.

D'autres viendront pour installer durablement dans le paysage des politiques publiques l'éducation populaire.

- une politique publique de loisirs éducatifs.
- une politique pour ancrer l'éducation populaire dans des territoires aujourd'hui délaissés.
- une politique pour que la démocratie participative et citoyenne ne soit pas qu'un slogan de campagne, mais irrigue nos vies quotidiennes.

Pour mener à bien ces chantiers, j'ai besoin de vous.

L'expérience déçue de l'offre publique de réflexion de 1999 m'amène à penser que les initiatives venues des acteurs de l'éducation populaire eux-mêmes, comme celle d'aujourd'hui, auront plus de chance de réussite que les initiatives venues d'en haut.

Pour construire l'éducation populaire du XXIème siècle, découvrir de nouveaux champs, explorer de nouvelles méthodes et de nouveaux territoires, toutes les énergies sont utiles. Toutes les propositions sont les bienvenues.

Pour ma part, je mettrai toute ma force de conviction, à chaque fois que l'occasion se présentera pour que, dans cinq ans, on ne dise pas, on ne dise plus, que l'éducation populaire est un gadget pour faire plaisir à la gauche.

L'éducation populaire n'est ni de droite, ni de gauche. La différence est dans ce que nous voulons en faire et avec quels moyens.

L'éducation populaire est dans le socle philosophique de la République.

Plus que jamais, elle est en prise avec notre monde moderne ! Pour que le rêve humaniste européen ne se perde pas dans le marché, pour que notre projet républicain ne se perde pas dans les divisions de la société !

Merci de votre attention.



Investir dans les associations pour réussir l'intégration : l'avis du HCI, site web du Haut Conseil à l'Intégration, 06/03/2012

Cet avis a été établi sur le rapport de Benoît Normand, Secrétaire général, et Jean-Christophe Sintive de l'Inspection Générale de l'Administration. Il a été examiné et discuté par les membres du Collège du Haut Conseil réunis sous la présidence de Patrick Gaubert, le 17 janvier 2012.

Références à télécharger :

Investir dans les associations pour réussir l'intégration : [l'avis du HCI](#), site web du Haut conseil à l'intégration, 06/03/2012

Rencontre à Londres avec les jeunes de l'association « Sport'A Vie » - Communiqué du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, site Jeunes.gouv.fr, 10/08/2012

Ce vendredi 10 août, à Londres, Valérie Fourneyron, a rencontré les jeunes de l'association « Sport'A Vie », venus de quartiers prioritaires de la Seine Saint-Denis pour assister aux Jeux Olympiques et partir à la rencontre de la culture anglaise.

Lorsqu'ils ont appris leur sélection, ils étaient au moins aussi heureux que les sportif(ve)s français(es) ayant décroché leur qualification pour les Jeux Olympiques de Londres !

58 jeunes, venus de La Courneuve, Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Tremblay-en-France et quelques futurs sportifs de clubs amis de Mitry-Mory et Thorigny-sur-Marne (en Seine-et-Marne), ont passé un séjour « *inoubliable* » à Londres, du 1er au 10 août, pour découvrir de l'intérieur l'ambiance magique des Jeux Olympiques.

Sélectionnés pour leur investissement et leur conduite tout au long de l'année par les équipes d'animation dont ils dépendent (maisons de quartier, clubs sportifs, associations), ces jeunes âgés de 7 à 20 ans ont été pris en charge par les animateurs de « *Sport'A Vie* », une association de Seine Saint-Denis qui met en place des projets socio éducatifs, sportifs, culturels en direction des jeunes issus de quartiers sensibles et de leurs familles.

Accueillie par le directeur adjoint de l'association, Tahar BENGUESMI, et Saloy BOUMAZA, de la Fondation TF1, à leur lieu de résidence, l'Auberge de Jeunesse de Holland Park, à Kensington, la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative, Valérie FOURNEYRON, a tenu à saluer cette initiative en rencontrant l'ensemble des jeunes et leur encadrement avant leur retour en France.

« Vous avez la chance d'avoir vécu une aventure fabuleuse. Elle va vous permettre de construire votre parcours personnel et éducatif, grâce aux nombreuses rencontres que vous avez eu l'occasion de faire tout au long de votre séjour », a rappelé la ministre aux jeunes lors d'un échange convivial. *« Ce beau projet a été une réussite parce qu'il a été travaillé en amont par les équipes de l'association 'Sport'A Vie' dont je tiens ici à saluer l'implication et l'engagement pour faire du sport un outil d'éducation pour les jeunes depuis tant d'années. »*

Accompagnés de leurs professeurs d'anglais et de sport, les jeunes ont eu le privilège de passer près de deux semaines dans la capitale anglaise. L'encadrement était assuré par des diplômés d'État (BEES ou CAPES) recrutés et rémunérés par l'association pour ce projet et l'animation était assurée par du personnel encadrant (diplômés BAFA ou BEES).

Pendant leur séjour, les jeunes ont pu assister à de nombreuses épreuves olympiques de taekwondo, basket, aviron, beach-volley, lutte, football, tennis de table... Sans oublier la visite aux hauts-lieux historiques de la capitale, comme le Tower Bridge, Parliament House ou le British Museum... Des stages de renforcement linguistique et d'apprentissage de la culture anglaise, ainsi que la réalisation d'ateliers multimédia, complétaient un programme bien chargé.

Le souvenir qu'ils ramèneront chez eux à l'issue du séjour ? *« Le stade de Wembley plein à craquer pour le match Gabon-Corée du Sud... et la médaille d'argent pour l'aviron français au deux sans barreur quand on était à Eton Dorney ! »*

**Déplacement de Valérie Fourneyron à Angers – Communiqué, site web
Jeunes.gouv.fr, 23/10/2012**

Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, s'est déplacée vendredi 19 octobre à Angers, a appelé les associations et les collectivités locales à multiplier les partenariats, dans chaque territoire, afin d'accompagner les parcours et le développement des jeunes, de la petite enfance à l'insertion dans l'emploi.

Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, en déplacement aujourd'hui à Angers, a appelé les associations et les collectivités locales à multiplier les partenariats, dans chaque territoire, afin d'accompagner les parcours et le développement des jeunes, de la petite enfance à l'insertion dans l'emploi. Au lendemain de la première réunion de travail interministérielle de préparation du Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) qui se tiendra en janvier 2013, sous l'autorité du Premier ministre, Valérie Fourneyron a réaffirmé, sur le terrain, l'engagement de l'ensemble du gouvernement pour la jeunesse. Elle a rappelé que tous les ministres, autour du Président de la République, sont mobilisés pour construire les politiques nationales de jeunesse de demain qui répondront le plus précisément possible aux besoins des jeunes et de leur famille.

La ministre est venue témoigner et s'inspirer des expérimentations innovantes mises en place sur la ville d'Angers, et qui correspondent aux différentes phases de construction d'un jeune :

- ▶ la halte-garderie associative Tom Pouce, dans le quartier de Montplaisir, lieu innovant socialement pour la petite enfance, qui propose un soutien à la parentalité, des ateliers de parents, et qui incite les familles à s'impliquer dans la vie du quartier.
- ▶ A l'école de l'Isoret, lieu d'expérimentation des neuf demi-journées dès la maternelle, Valérie Fourneyron a souligné la force de la co-construction du parcours éducatif de l'enfant, avec la communauté éducative, les acteurs de la vie associative et des réseaux d'éducation populaire, et les collectivités locales.
- ▶ La ministre a rencontré les jeunes de l'opération Bâti Jeune qui agit contre l'isolement social de jeunes, en dehors des circuits classiques de l'emploi, en favorisant leur insertion sociale et professionnelle. Cette initiative associative innovante, au coeur du quartier de Belle Beille, a un double intérêt : enrichir le parcours de chaque jeune, en lui donnant la possibilité d'accéder à une première expérience professionnelle, et embellir le cadre de vie du territoire par le travail de ces jeunes.

« Les jeunes sont moteurs de leur avenir. L'Etat, les collectivités et les associations doivent leur fournir une palette de possibles pour les accompagner durablement dans la construction de leur autonomie. Le gouvernement a déjà ouvert les grands chantiers de l'emploi pérenne grâce aux emplois d'avenir et au contrat de génération » a affirmé Valérie Fourneyron. S'adressant aux jeunes, elle a conclu : *« nous sommes là pour vous, pour vous faire confiance »*.

Le Haut Conseil à la vie associative remet son avis sur le congé d'engagement – Communiqué, site web associations.gouv.fr, 15/11/2012

Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, a présidé le jeudi 15 novembre 2012 la séance plénière du Haut Conseil à la vie associative (HCVA).

A cette occasion, le HCVA a présenté et adopté un avis sur le congé d'engagement, suite à la saisine de la ministre en juillet dernier.

La création de ce congé d'engagement est une priorité du Président de la République. Il doit permettre d'accroître le temps disponible pour des activités bénévoles, en favorisant les modalités d'engagement des responsables associatifs qui exercent une activité salariée.

L'avis du HCVA préconise d'instituer un congé d'engagement à la manière :

- d'un congé pour l'exercice de responsabilités associatives, sous forme de l'octroi d'un crédit de temps annuel permettant l'exercice d'une responsabilité associative ;
- et/ou d'un congé de solidarité nationale, inspiré du congé de solidarité internationale.

Le HCVA recommande également de diligenter une enquête conjointe de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, en vue d'évaluer les conditions d'utilisation des différents congés existants.

Cet avis est une première étape dans le travail engagé pour développer le bénévolat et donner les moyens à ceux qui souhaitent s'y investir de le faire dans de bonnes conditions. Il se poursuivra en concertation avec les partenaires sociaux. Un dialogue va s'ouvrir avec les organisations syndicales d'employeurs et de salariés pour définir les contours opérationnels de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.



« Le sport à l'école et le sport scolaire » : rapport parlementaire de Monsieur Robert Lecou, député de l'Hérault – Information, site web education.gouv.fr, 09/02/2012

Le président de la République a reçu aujourd'hui M. Robert LECOUC, député de l'Hérault, qui lui a remis son rapport sur le sport à l'école.

Au terme de nombreux entretiens et visites d'établissements scolaires, M. Robert LECOUC formule vingt-quatre préconisations en faveur du développement du sport à l'école, après avoir dressé un état des lieux objectif des différents dispositifs sportifs mis en place dans le cadre scolaire.

Le rapport souligne les nombreux bienfaits du sport, tant en ce qui concerne l'équilibre et la santé des élèves que l'intégration par les jeunes de valeurs essentielles comme le respect de l'autre et des règles, le sens de l'effort et l'esprit d'initiative.(...)

Références à télécharger :

[« Le sport à l'école et le sport scolaire »](#) : rapport parlementaire de Monsieur Robert Lecou, député de l'Hérault

Lancement de la troisième journée nationale du sport scolaire, et de l'opération « Sentez-vous sport ! » - Communiqué, site web sports.gouv.fr, 19/09/2012

Mercredi 19 septembre, la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative Valérie Fourneyron s'est rendue à Versailles dans le cadre du lancement de la 3^e journée nationale du sport scolaire.

Cette année, la journée du sport scolaire s'intègre à l'opération nationale [« Sentez-vous Sport ! »](#) (du 19 au 23 septembre) co-organisée par le Ministère en charge des Sports, le Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF) et l'Association des Maires de France (AMF), pour sensibiliser tous les publics aux bienfaits du sport pour la santé. Cette journée s'est déroulée mercredi 19 septembre dans tous les établissements scolaires de France, qui étaient mobilisés pour organiser des manifestations sportives.

Valérie Fourneyron a donné le coup d'envoi de cette journée du sport scolaire et a lancé à cette occasion l'opération [« Sentez-vous Sport ! »](#). Elle s'est rendue au Château de Versailles, accompagnée de George Pau-Langevin, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Education Nationale, chargée de la Réussite éducative. Elle a pu rencontrer de nombreux élèves, professeurs, et personnalités du monde sportif qui étaient conviés à l'événement. *« Je me réjouis d'être présente à cette 3^e édition de la Journée du Sport Scolaire et de voir autant d'élèves présents dans ce lieu de pratiques sportives, avant tout ludiques, je félicite l'ensemble des organisateurs de cette manifestation. »*

La Ministre s'est à nouveau réjouie de l'existence d'une telle journée mettant en lumière toutes les facettes du sport scolaire : *« car c'est à l'école que tout commence [...] Le sport en dehors de l'école a tout à gagner du sport à l'école. Ils sont complémentaires. On les oppose trop souvent, mais c'est méconnaître la réalité du sport. Nous avons tous un objectif commun : amener le plus grand nombre à pratiquer une activité physique et sportive et notamment ceux qui n'y viennent pas spontanément. »* En ajoutant que *« cette journée sonne la rentrée sportive des élèves à l'école mais se poursuivra aussi les jours prochains avec les manifestations à l'université, dans l'entreprise et dans les milliers de clubs et associations pendant tout le Week End, pour associer tous les publics, dans le cadre de l'opération nationale Sentez Vous Sport. »*

En 2012, 2 600 000 élèves sont licenciés dans les fédérations sportives scolaires : Union nationale du sport scolaire (UNSS), Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL). Valérie Fourneyron a annoncé les trois axes sur lesquels elle souhaitait mettre l'accent quant au sport scolaire :

- ▶ *Développer la pratique féminine,*
- ▶ *Aller vers plus d'égalité et d'accessibilité des élèves en situation de handicap,*
- ▶ *Faciliter la pratique des publics qui en sont éloignés dans les zones prioritaires ou rurales isolées.*

Enfin, la Ministre a tenu à associer les professeurs d'EPS dans la poursuite des objectifs lancés : « *Votre action est essentielle pour la constitution individuelle et la formation de citoyens de vos élèves ; il est primordial de créer cette habitude de vie, où le sport est intégré grâce à l'EPS, grâce au sport scolaire et grâce au sport péri ou extrascolaire.* »

L'opération [« Sentez-vous sport ! »](#) se poursuit jusqu'au dimanche 23 septembre dans toute la France. Le jeudi 20 septembre, ce seront les dirigeants et salariés d'entreprises qui se verront proposer une initiation au sport pour une meilleure hygiène de vie. Les 20 et 21 septembre, ce sera au tour des étudiants du second degré, tandis que le week-end des 22 et 23 septembre, de nombreuses manifestations seront organisées à travers la France, afin de proposer à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique des activités physiques, des ateliers, conférences ou encore animations sur le thème du sport sain.

Le sport, un outil majeur de la politique de santé publique - Communiqué site web sports.gouv.fr, 11/10/2012

La ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, Valérie FOURNEYRON et la ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol TOURAINE ont présenté ce matin, en Conseil des ministres, le plan du gouvernement visant à faire de la pratique des activités physiques et sportives (APS) un outil essentiel de la stratégie nationale de santé publique souhaitée par le Premier Ministre.

Alors que la sédentarité constitue un facteur de risque indiscutable, les bénéfices des APS pour la santé sont réels et bien connus des professionnels, comme du grand public. Pourtant, de nombreuses populations restent encore éloignées de toutes pratiques, ce qui concourt à renforcer les inégalités.

En association avec les collectivités locales, le secteur associatif et le mouvement sportif, le gouvernement va donc mettre une place **une politique publique ambitieuse « Sport Santé Bien-être »**, destinée à promouvoir les APS pour tous et toutes, à tous les âges de la vie.

Elle aura pour ambition d'accroître le recours à des comportements bénéfiques pour la santé et de développer la recommandation des APS par les médecins et les autres professionnels de santé, dans un but de prévention du capital santé de chacune et chacun : **« le sport plutôt qu'une longue liste de médicaments. »**

Dans cette perspective, six axes de travail spécifiques seront déployés dont le développement du sport en milieu scolaire et universitaire ; le renforcement de l'offre de pratiques de loisir, y compris pour les personnes en situation de handicap ou d'exclusion sociale ; le développement de la pratique d'APS au sein des entreprises, par la mobilisation des contrats collectifs d'assurance complémentaire ; ou encore la promotion de la mobilité active (modes doux, marche à pied, cycles, nouveaux usages de l'espace public), à travers les plans de déplacement urbain.

« Nous nous attacherons également à encourager la pratique auprès des publics dits 'à besoins particuliers' (sédentaires, seniors, patients atteints de maladies chroniques), à travers le développement de réseaux régionaux sport et santé et la création d'un pôle ressource sport et santé au sein de mon ministère, » a précisé Valérie FOURNEYRON.

Marisol TOURAINE a par ailleurs signalé que *« les actions proposées trouveront toute leur place, dans le cadre d'un partenariat fort avec le monde associatif, mais aussi avec les collectivités territoriales dont certaines sont fortement engagées sur ce thème. Les Agences Régionales de Santé pourront intégrer la pratique des APS dans leurs priorités, notamment au sein des Schémas Régionaux de Prévention ou des contrats locaux de santé. »*

Pour une mise en œuvre concrète de cette politique « Sport | Santé | Bien-être », les deux ministères lanceront prochainement un appel à projets territoriaux visant à valoriser les initiatives locales et à essaimer les bonnes pratiques.

Valérie Fourneyron souhaite élargir le champ de la médaille « Jeunesse et sports » à l'ensemble des acteurs de la vie associative – Communiqué, site web du ministère des sports, 10/12/2012

Valérie Fourneyron, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, a indiqué vendredi 7 décembre 2012 aux députés de l'Assemblée nationale vouloir élargir le champ de la médaille « Jeunesse et sports » à l'ensemble des acteurs de la vie associative.

Valérie Fourneyron souhaite aller plus loin pour valoriser le bénévolat. Cette extension, qui s'effectuera par voie de décret, est un signe de reconnaissance pour l'ensemble de l'activité bénévole en France, au-delà des seuls champs de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports.

La ministre a fait part de ce projet dans le cadre des débats portant sur la Proposition de Loi UMP du député Jean-Charles Taugourdeau, visant à créer une médaille d'honneur du bénévolat.

Signalant que cette médaille s'ajouterait inutilement aux distinctions officielles déjà existantes, Valérie Fourneyron a tenu à rappeler que la reconnaissance de l'engagement bénévole ne pouvait seulement se limiter à l'octroi d'insignes. *« Les bénévoles attendent avant tout des réponses à leurs besoins : accès à l'information et à la formation, simplification des démarches administratives, accompagnement de leur engagement, mise en place effective de la valorisation des acquis de l'expérience bénévole ».*

Partant de ce constat, la ministre a exprimé **sa volonté d'inscrire l'extension de la médaille « Jeunesse et sports »** dans une politique gouvernementale globale de soutien à la vie associative et à l'engagement des quelque 16 millions de bénévoles de notre pays.

Dans cette perspective, les chantiers suivants sont déjà lancés :

- ▶ Un congé d'engagement pour les responsables associatifs.
- ▶ L'élaboration, courant 2013, d'une nouvelle Charte des engagements réciproques, entre l'Etat, les collectivités et les acteurs associatifs, afin de réaffirmer les principes indispensables de concertation et de respect entre la puissance publique et le secteur associatif.





Contribution au débat sur la refondation de l'éducation, actualité du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, site web Jeunes.gouv.fr, 03/10/2012

Dans le cadre du débat sur la refondation de l'éducation, engagé par le ministère de l'Education nationale, Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative rend publiques ses contributions.

Dans le cadre du débat sur la refondation de l'éducation, engagé par le ministère de l'Education nationale, Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative rend publiques ses contributions sur les thèmes suivants :

- ▶ les rythmes éducatifs adaptés,
- ▶ la lutte contre le décrochage scolaire,
- ▶ le service public de l'orientation,
- ▶ une vraie formation initiale et continue,
- ▶ une gouvernance renouvelée,
- ▶ une école attentive à la santé des élèves.

Ces propositions s'attachent à répondre à un double objectif : lutter contre les inégalités et favoriser la réussite de tous les enfants. Elles sont le fruit du dialogue engagé depuis 4 mois avec les autres ministères, les collectivités locales, les associations.

Références à télécharger :

Les contributions du ministère au débat sur la refondation de l'éducation sont accessibles en [cliquant ici](#).

L'investissement dans les jeunes ne peut être oublié pendant sept ans, Forum Européen Jeunesse – Communiqué, Site Youth Forum.org, 20/11/2012

Aujourd'hui, 22 novembre, une très importante [réunion du Conseil européen](#) est sur le point de commencer. Les dirigeants européens vont négocier et établir le contour général du [Cadre financier pluriannuel \(CFP\) pour 2014-2020](#). En déterminant les plafonds des dépenses pour sept ans, les résultats du sommet établiront les futures possibilités d'action et d'investissements. Au beau milieu d'une récession économique européenne qui voit de nombreux Etats membres se tourner vers les mesures d'austérité, ce n'est pas chose facile. Après une série de négociations, le Président du Conseil européen, [Herman van Rompuy](#), a suggéré un [cadre de négociations](#). Ce document qui propose de revoir à la baisse la [proposition initiale de la Commission européenne](#) de 74,5 milliards€ servira de point de départ pour les négociations. Personne ne semble vraiment satisfait de ce document cependant. Certains ont même demandé de nouvelles coupes mais ils ne parviennent pas à s'accorder sur les domaines dans lesquels opérer ces coupes. D'autres estiment que l'austérité est déjà allée suffisamment loin, et d'autres encore ont même menacé d'utiliser leur veto si leurs demandes n'étaient pas respectées. Des négociations serrées sont à prévoir.

Le Forum européen de la Jeunesse suivra de près ce processus, et il continuera son plaidoyer pour intégrer la jeunesse dans le budget, rappelant à tous les acteurs impliqués l'importance d'investir dans la jeunesse. Ce faisant, il s'est découvert un allié au sein du Parlement européen. Le 23 octobre en effet, ce dernier adoptait une [résolution](#) sur les intérêts d'aboutir à un résultat positif pour le CFP 2014-2020 et dans laquelle l'institution soutien de solides investissements dans la jeunesse.



Lancement de la concertation sur l'école – Information, Vincent Peillon, George Pau-Langevin, site web du ministère de l'éducation nationale, 04/07/2012

Le ministre de l'éducation nationale a présenté une communication relative au lancement de la concertation sur la refondation de l'école de la République et à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le Président de la République a fait de la refondation de l'école une priorité. En effet, malgré l'engagement de ses personnels, l'école traverse aujourd'hui une crise majeure.

Elle a besoin de changements pédagogiques et éducatifs importants que les familles et les personnels attendent. L'engagement de création de 60 000 emplois supplémentaires sera mis au service de la refondation de l'école. En vue de la rentrée 2012, des mesures ont été prises. 1 000 professeurs des écoles supplémentaires sont recrutés pour atténuer les tensions constatées dans le premier degré. Des aménagements de services sont accordés aux enseignants stagiaires des premier et second degrés pour favoriser leur entrée dans le métier. 100 conseillers principaux d'éducation seront recrutés pour le second degré.

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, a indiqué que l'engagement du Président de la République d'améliorer les conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap, en dédiant une partie des recrutements dans l'éducation nationale à leur accompagnement, se traduira, dès la rentrée scolaire 2012, par le recrutement de 1 500 auxiliaires de vie scolaire individuels supplémentaires.

Par ailleurs, 2 000 assistants d'éducation et 500 assistants de prévention et de sécurité viendront renforcer la présence d'adultes dans les établissements. Le recrutement de 12 000 personnes par contrat unique d'insertion dans les établissements scolaires permettra de pallier les suppressions prévues dans la loi de finances initiale pour 2012. Ils seront en priorité affectés à l'accompagnement des élèves.

Au-delà de ces mesures, le Gouvernement entend mobiliser les acteurs de l'école pour assurer son redressement. Ainsi débute aujourd'hui une vaste concertation "Refondons l'École".

Cette concertation s'engagera par un diagnostic partagé de l'état du système éducatif. Les questions les plus décisives pour bâtir une école plus juste et plus efficace dans tous les territoires, seront au cœur de la concertation : la priorité à l'enseignement primaire et aux premières années d'apprentissage, l'amélioration des rythmes scolaires, la scolarité obligatoire et ses enjeux, en particulier pour faire diminuer les sorties sans qualification et améliorer l'orientation, et la mise en place d'une formation initiale et continue de qualité pour les personnels enseignants et d'éducation.

Au niveau national, quatre personnalités auront la responsabilité d'organiser la concertation au sein de quatre groupes. Y seront associées étroitement toutes les parties prenantes à l'école.

La concertation aura également lieu dans les territoires pour mettre en lumière les initiatives et les propositions les plus innovantes et les plus efficaces.

Sur la base des travaux issus de cette concertation, le Gouvernement proposera au Parlement, avant la fin de l'année, un projet de loi et un ensemble de mesures associées pour refonder l'école de la République.

Refonder l'Ecole de la République : notre contribution – La ligue de l'enseignement, site web de La Ligue, 05/10/2012

De la scolarité à l'éducation au droit à l'éducation

[Lire la tribune](#) de Françoise Cartron, sénatrice de la Gironde, vice présidente de la commission de l'éducation, de la culture et de la communication du Sénat;
Eric Favey, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement;
Yves Fournel, adjoint à l'enfance et à l'éducation de la Ville de Lyon, président du Réseau Français des Villes Educatrices;
Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE

Ecole, enseignement supérieur : diplôme, démocratisation, compétitivité

[Lire la tribune](#) de Philippe Frémeaux, Editorialiste à Alternatives économiques;
Arnold Bac, membre du Comité National Education de la Ligue de l'enseignement

Enseigner : un vrai métier qui exige une vraie formation !

[Lire la tribune](#) de Philippe Meirieu, Professeur en sciences de l'éducation à l'université Lumière-Lyon 2, vice président de la Région Rhône-Alpes délégué à la formation tout au long de la vie; Annette Bon, ancienne adjointe à la direction de l'INRP, Membre du Comité National Education de la Ligue de l'enseignement

Former l'esprit critique

[Lire la tribune](#) de Robert JAMMES, Inspecteur Général Honoraire Docteur en sociologie à l'EHESS de l'Education nationale Professeur à l'ENS de Paris, membre du Comité National éducation de la Ligue de l'enseignement;
Stéphane BEAUD, Docteur en sociologie à l'EHESS, Professeur à l'ENS de Paris

La Pédagogie, « un gros mot » ?

[Lire la tribune](#) de Philippe Joutard, Ancien recteur, Membre du Comité National Education de la Ligue de l'enseignement;
André Giordan, Professeur Fondateur du Laboratoire de Didactique et Epistémologie des Sciences, Université de Genève

Les enjeux de la formation tout au long de la vie

[Lire la tribune](#) de Claude Azéma, Membre du Comité National Education de la Ligue de l'enseignement;
André Gouron, Président du Haut Comité Education, Economie, Emploi

Pas de culture numérique sans révolution de l'éducation

[Lire la tribune](#) de André LEGRAND, Ancien Recteur, Ancien directeur au Ministère de l'Education nationale;

Robert JAMMES, Inspecteur général honoraire de l'Education nationale, Membre du Comité National éducation de la Ligue de l'enseignement

Renoncer au redoublement : un enjeu décisif pour la scolarité obligatoire

[Lire la tribune](#) de Philippe JOUTARD, Ancien recteur, Membre du Comité National Education de la Ligue de l'enseignement

Vers une évaluation valorisante dans notre système éducatif

[Lire la tribune](#) de Charles Hadji, Agrégé de philosophie Professeur émérite (Sciences de l'éducation) de l'Université Pierre Mendès-France Grenoble 2;
Suzanne Guilhem, Présidente Ligue de l'enseignement des Bouches du Rhône, Membre du Comité National Education de la Ligue de l'enseignement

Vers la maîtrise de la langue française

[Lire la tribune](#) de Martine TAUSZIG, membre d'Education et Devenir, membre du Comité National Education de la Ligue de l'enseignement

L'autonomie

[Lire la tribune](#) de Claude Rebaud, ancien Président d'Education et Devenir, Membre du Comité National de la Ligue de l'enseignement

L'école fondamentale

[Lire la tribune](#) de Marie-Claude Cortial, Présidente d'Education et Devenir, Membre du Comité national Education de la Ligue de l'enseignement
Jean-Michel Zakhartchouk, enseignant en collège Eclair, rédacteur aux Cahiers pédagogiques et auteur de nombreux ouvrages sur la pédagogie, la culture et le socle commun

L'apprentissage

[Lire la tribune](#) de Jean-Paul Albert, Président du Comité National éducation de la Ligue de l'enseignement

Evaluer les réformes en continu, impératif ou utopie ?

[Lire la tribune](#) de Jean-Marc FAVRET, IGAEN honoraire, Gérard MOREAU, SGA honoraire, président Ligue de l'enseignement 35

André LEGRAND, ancien Recteur d'académie

Accompagner pour réussir collectivement : fondement de l'éducation populaire

[Lire la tribune](#) de Jean-Paul Albert, Président du Comité National Education de la Ligue de l'enseignement

Françoise Clerc, professeure émérite en sciences de l'éducation à Lyon 2

Accélérer la décentralisation

[Lire la tribune](#) de Gérard Moreau, secrétaire général d'académie honoraire
Bernard Toulemonde, ancien recteur

Refondation de l'École : les propositions de la JOC – article, site web de la JOC, 09/10/2012

La JOC présente ses propositions pour la Refondation de l'école

En juillet dernier, le ministre de l'éducation nationale lançait une grande concertation pour "refonder l'école". La JOC a activement participé aux réunions, notamment sur les questions d'orientation.

Alors que les mesures retenues par le gouvernement sont présentées cette semaine par le ministre Vincent Peillon et le président de la République François Hollande la JOC présente ses trois propositions fortes pour contribuer au projet:

-Créer un service public de l'accompagnement des jeunes dans l'orientation et vers l'emploi.

-Valoriser les filières professionnelles.

-Améliorer l'accès à la culture avec un kit "sorties scolaires".

Références à télécharger :

Retrouvez le détail des propositions de la JOC dans le [dossier de presse](#).

« Refondons l'école de la République » : contribution publique des Francas – Communiqué, site web des Francas, 09/10/2012

Le ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, a lancé le 5 juillet dernier une grande concertation nationale avec pour ambition de « refonder la République par l'école » et une invitation stimulante à « fatiguer le doute ». Les discours introductifs de Vincent Peillon et de George Pau-Langevin font mention de la « co-éducation », aux « temps éducatifs », aux « mouvements d'éducation populaire » et aux « collectivités locales ».

Aux côtés d'un grand nombre de personnalités et d'organisations impliquées, les Francas sont présents et contributifs à cette concertation nationale.

Jusqu'à présent, les Francas ont été plus particulièrement présents et contributifs dans les ateliers consacrés aux rythmes éducatifs, à la gouvernance, à l'école plus juste sur tous les territoires, aux parents partenaires de l'école, à une grande ambition pour le numérique. Ils ont souhaité apporter une contribution sur un certain nombre de thèmes :

- Priorité à l'école primaire
- Des rythmes éducatifs adaptés
- Un climat scolaire apaisé
- Vie scolaire et éducation à la citoyenneté
- Une grande ambition pour le numérique
- La formation des enseignants (voir documents joints)

Pour en savoir plus :

<http://www.refondonslecole.gouv.fr>



[Contribution Francas _ L'école primaire.pdf](#)



[Contribution Francas _ Une grande ambition pour le numérique.pdf](#)



[Contribution Francas _ Vie scolaire et citoyenneté.pdf](#)



[Contribution Francas _ La formation des enseignants.pdf](#)



[Contribution Francas_Climat scolaire.pdf](#)



[Contribution Francas_Rythmes adaptés.pdf](#)

Discours du Président de la République sur la refondation de l'école, Vidéo, site web du ministère de l'éducation nationale, 09/10/2012

Le rapport de la concertation a été présenté officiellement et remis à François Hollande, Président de la République, en présence de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale et George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative, mardi 9 octobre 2012.

[Discours du Président de la République](#)

[Le rapport de la concertation](#)

[La concertation en chiffres](#)

[La concertation en vidéo](#)

Refondation de l'école : la feuille de route du quinquennat – Communiqué, portail du gouvernement, 10/10/2012

À l'occasion de la remise officielle à la Sorbonne du rapport de la concertation "Refondons l'école", le 9 octobre, le président de la République a tracé les grands axes de sa politique d'éducation, qui fera l'objet d'un projet de loi.

Chacun s'accorde à reconnaître la place centrale de l'Ecole comme lieu d'acquisitions et d'apprentissages, comme facteur d'intégration sociale, comme instrument de la promesse républicaine : celle d'un égal accès au savoir, un savoir qui instruit, éduque, émancipe et permet l'insertion dans la société.

Extrait du rapport de la concertation "Refondons l'école".

Après trois mois de débats impliquant quelque 800 personnalités, la concertation sur la refondation de l'école s'est achevée, le 9 octobre, par la remise d'un rapport de synthèse au président de la République. Les orientations détaillées dans le rapport **devraient servir de base au futur projet de loi d'orientation et de programmation sur l'école.**

Entouré du Premier ministre et de nombreux ministres dont Vincent Peillon, George Pau-Langevin, Geneviève Fioraso, Christiane Taubira ou encore Michel Sapin, le président de la République a tenu à rappeler qu'"un projet éducatif est, par définition, un projet de société". Et de poursuivre : "c'est dans cet esprit que **j'ai annoncé, non pas une réforme, mais une refondation.**"

Il a ensuite détaillé neuf points principaux de sa feuille de route en matière d'éducation.

1. Rythmes scolaires

François Hollande s'est dit favorable au retour à **une semaine de quatre jours et demi** à l'école, contre quatre actuellement. N'ayant pas précisé quand serait placée cette demi-journée supplémentaire, le président de la République a demandé que "cette réforme soit engagée dès la rentrée 2013". Il a également déploré des journées trop chargées et une année scolaire concentrée sur 144 jours. Il a par ailleurs défendu l'idée de développer un accompagnement périscolaire, une pratique culturelle et sportive et l'aide aux devoirs.

2. Lutte contre le décrochage scolaire

Alors que 140 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire, la lutte contre le décrochage est l'une des priorités du chef de l'Etat. Il a annoncé la mise en place d'"**un référent dans les collèges et les lycées professionnels à fort taux d'absentéisme**". Ses missions : prévenir le décrochage des élèves, proposer un traitement personnalisé pour aider au mieux à la réintégration de l'élève dans l'établissement. Sur les redoublements, le président a estimé qu'ils n'étaient pas toujours utiles et que leur nombre devra diminuer. Concernant les devoirs, il a défendu l'idée qu'ils devaient "être faits à l'école plutôt qu'à la maison" et que la notation devait avant tout "indiquer un niveau plutôt que de sanctionner un élève".

3. Enseignants

Le chef de l'Etat a rappelé les objectifs du quinquennat qui sont de **créer tous les ans 10 000 postes**. Il a également cité les 6 000 "emplois d'avenir professeur", créés dès janvier 2013, dont l'objectif est d'améliorer les conditions d'entrée des étudiants dans le métier d'enseignant. La formation initiale des enseignants sera rétablie dès 2013 avec la mise en place des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation. Par ailleurs, les enseignants volontaires pour exercer leur métier "dans les territoires en difficulté" bénéficieront de "meilleures conditions de travail".

4. Maternelle et primaire

La scolarisation des moins de trois ans "sera relancée dès la rentrée 2013 dans les territoires en difficulté". Les enseignements seront centrés sur "les apprentissages premiers et notamment le langage oral". L'objectif étant de **lutter contre l'échec scolaire** des enfants des familles les plus défavorisées. L'école élémentaire, quant à elle, devra mettre en œuvre le principe "de plus de maîtres que de classes" pour "faciliter le développement du travail en commun" et introduire "de nouvelles méthodes de suivi personnalisé des élèves". Elle permettra ainsi de prévenir les premiers retards dans la scolarisation des enfants.

5. Collège

Etape décisive, le collège est souvent le lieu où "s'accroissent les différences, se marquent les échecs, se concentrent les inégalités, aggravées encore par la mise en cause de la carte scolaire". Son rôle est avant tout "**d'assurer le socle commun des connaissances**" et d'améliorer le passage du CM2 à la 6e en misant sur une meilleure collaboration entre les établissements.

6. Lycée

Les efforts porteront essentiellement sur le lycée professionnel pour favoriser "**une complémentarité entre les formations en apprentissage et celles sous statut scolaire**". La définition d'une carte des formations sera définie par les régions en dialogue avec l'Etat.

7. L'orientation

Important chantier du quinquennat, **l'orientation des élèves devra être entièrement revue**. Le service public régional de l'orientation sera chargé de coordonner les dispositifs existants et devra proposer de véritables solutions "deuxième chance".

8. L'école et les nouvelles technologies

Les nouvelles technologies devront être utilisées comme "**un levier de changement, d'ouverture**". Pour réussir le déploiement de l'e-éducation, le président de la République a demandé que les établissements soient équipés des matériels, ressources et réseaux nécessaires.

9. Enseignement de la morale laïque

Cette idée, défendue par le ministre de l'Education nationale, est soutenue par le chef de l'Etat afin d'être "intransigeant sur nos valeurs".

Dès le 11 octobre, Vincent Peillon présentera les orientations éducatives au Conseil supérieur de l'Education. Et dans les jours qui suivront, des discussions seront engagées, sous la responsabilité du Premier ministre, avec les représentants des personnels, des parents d'élèves et des collectivités locales pour aboutir sur **le projet de loi de programmation et d'orientation qui doit être proposé, fin octobre, en Conseil des ministres.**

Premiers arbitrages après la remise du rapport de la concertation : discours de Vincent Peillon – Discours, site web du ministère de l'éducation nationale, 11/10/2012

Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, s'est exprimé sur la refondation de l'École de la République lors de la conférence de presse du 11 octobre 2012. Il a présenté une première série d'arbitrages ainsi que le calendrier des prochaines consultations avec les partenaires de l'École.

Seul le prononcé fait foi,

J'ai présenté ce matin, comme vous le savez, lors d'un Conseil supérieur de l'éducation exceptionnel, les premières mesures ainsi que l'agenda de la refondation que nous allons conduire, qui, en réalité, comme je l'ai dit, a déjà largement commencé.

[...] Depuis l'élection du Président de la République, depuis le premier discours devant le monument de Jules Ferry, depuis le collectif budgétaire du 4 juillet, depuis la négociation de la programmation budgétaire qui a eu lieu cet été et qui concerne les trois années à venir : la refondation est engagée.

Vous observez comme moi la situation dans les autres pays européens. Vous connaissez la situation qui a été celle de l'éducation nationale ces dernières années et vous mesurez le sens que cela peut avoir de faire de l'éducation nationale la priorité budgétaire de cette action gouvernementale ; priorité qui a été confirmée, s'il le fallait encore, mardi matin, par le Président de la République.

[...] La refondation de l'École et la priorité à l'École, c'est une priorité budgétaire – c'est une condition nécessaire. Mais c'est aussi une priorité politique, au sens noble du terme politique, et elle s'accompagne, évidemment, d'une idée qui est que l'École porte un certain nombre de valeurs et qu'elle est un instrument décisif du redressement du pays sur le plan industriel, sur le plan de sa compétitivité, sur le plan de son civisme, sur le plan de sa cohésion sociale. Elle est à la fois un élément de politique publique et elle est la politique publique qui doit être capable de traduire dans la durée un véritable changement d'orientation du pays et ce que nous appelons - ce qui est l'axe fort de ce quinquennat - le redressement dans la justice.

[...] De nombreuses mesures ont été prises.[...]. Certaines sont d'ordre matériel : 1 000 créations d'emplois de professeurs des écoles, 100 créations de conseillers principaux d'éducation, 2 000 d'assistants d'éducation, 1 500 d'auxiliaires de vie scolaire individuels. Nous avons aussi pris des mesures qui concernent la pédagogie. Nous les avons prises très vite, sur l'évaluation des professeurs, sur l'aménagement de la rentrée pour les professeurs stagiaires, sur - et quel grand engagement ! - les emplois d'avenir professeur, qui ont été votés mardi, le jour même du discours du Président de la République : 6 000 seront recrutés dès janvier, 18 000 dans les trois ans. Et, en même temps, il y a la création d'un nouveau métier : les assistants de prévention et de sécurité [...] et la mise en place, pour la première fois, dans l'organigramme de notre beau ministère, d'une délégation chargée de lutter contre les violences.

Nous avons aussi organisé cette concertation qui permettait d'impliquer l'ensemble de la Nation – et pas seulement les professionnels de l'éducation - autour de cette priorité, pour refonder ce pacte entre l'École et la Nation.

L'agenda de la refondation de l'École de la République, a commencé le premier jour de l'élection du Président de la République, et se poursuivra jusqu'au terme du quinquennat. Le Président l'a rappelé, et j'en suis conscient plus que quiconque : une loi ne suffit pas à elle-seule à transformer l'École de la République et à opérer le redressement. C'est un moment décisif, c'est un moment fondamental de la refondation, mais il faut non seulement veiller à l'application de cette loi, à sa mise en œuvre, mais aussi la conjuguer, [...] avec ce que certains nomment les détails mais qui, pour nous, souvent, est l'essentiel : ce qui se passe dans les classes.

Il faut bien comprendre aussi qu'un certain nombre d'éléments de la refondation, dont celui qui vous intéresse le plus, les rythmes scolaires ne sont pas d'ordre législatif : ils seront traités à côté de la loi [...].

Je voudrais, étant donné l'ampleur de ce qui a déjà été accompli, l'ampleur de ce que nous allons accomplir, et que je vais préciser maintenant, remercier toutes celles et tous ceux qui sont engagés dans cette refondation. Je sais que, y compris pour vous [les journalistes qui traitent l'éducation], ce n'est pas toujours facile. [...] Il y a des sujets plus immédiats, plus "spectacle", plus émotionnels, qui prennent le dessus. Le travail que nous nous sommes fixé avec le Président de la République, c'est précisément [...] de faire que les questions qui concernent l'avenir, qui concernent les enfants, qui concernent la connaissance, reprennent le pas sur d'autres, qui occupent le premier plan parfois de l'actualité.

Je veux remercier tous ceux qui sont engagés dans cette démarche : les personnels de l'éducation nationale. Vous savez - certains d'entre vous m'ont accompagné parfois dans les rectorats -, [...] l'incroyable travail fourni par les personnels de l'éducation nationale pour faire que les stagiaires aient leur décharge, pour faire qu'il y ait des professeurs devant les élèves, alors que nous héritions de cette fameuse dette éducative, que nous avons dû faire avec 14 000 suppressions d'emplois à la rentrée.

Je voudrais remercier les personnels de l'administration centrale, qui ont le sens de l'État, et qui se sont engagés aussi, y compris [...] dans les réformes pédagogiques qui sont celles que nous mettons en œuvre. Pensez, là encore, à la mesure que je viens de prendre sur la simplification du livret personnel de compétences.

Je voudrais remercier tous ceux qui se sont impliqués dans la concertation. Ce n'était pas gagné d'avance ! Plus de 8 000 contributions sur le site que nous avons ouvert à cet effet ! Des personnes qui ont d'autres activités professionnelles sont venues, y compris dans l'été [...] travailler dans ces groupes pour définir ensemble ce qui semblait être, pour eux, l'essentiel et les réformes qui doivent être prioritaires.

Nous sommes maintenant à un moment particulier. La concertation a rendu ses travaux. Le Président de la République a fixé des priorités. Il a, et ça a d'ailleurs pu surprendre, insisté sur le fait que cette priorité budgétaire devait s'accompagner aussi d'une préoccupation pédagogique. C'est ce que nous avons dit sans cesse. Ce qui est sorti de la concertation, c'est l'idée forte qu'il faut changer notre École. Changer notre École, c'est lui donner les moyens du changement. C'est, en même temps, faire que ce changement arrive dans les classes au plus près de la relation pédagogique, c'est-à-dire les devoirs, c'est-à-dire la notation, c'est-à-dire les temps scolaires, c'est-à-dire - et j'y viendrai - les programmes.

Nous allons maintenant préciser cet agenda. Il y a, d'abord - et comme j'ai vu beaucoup d'imprécisions, vous me pardonnerez de préciser cela -, une loi de programmation et d'orientation qui doit être présentée en Conseil des ministres, le 12 ou le 19 décembre. Pour qu'une loi d'orientation et de programmation [...] soit présentée en Conseil des ministres le 12 ou le 19 décembre, il faut qu'elle entre en consultation auprès des autres ministères, auprès du Conseil d'État, auprès du Comité économique et social, au plus tard début novembre. Et donc nous devons rédiger cette loi de

programmation et d'orientation d'ici début novembre. Le débat parlementaire aura lieu, [...] à partir de janvier. Ce qui compte dans cette affaire et ce qui explique d'ailleurs que ces consultations soient si longues - plus d'un mois de consultation -, c'est que cette loi est une loi de programmation. [...] La loi de programmation, a deux vertus.[...]

Un, elle sanctuarise pour plusieurs années et elle programme, comme son nom l'indique, les moyens financiers accordés à l'Education nationale. L'Education nationale sera la priorité budgétaire de ce quinquennat [...]. Cela veut dire que nous avons la sérénité nécessaire - et il va en falloir -, la tranquillité nécessaire pour conduire à bien les réformes que nous devons conduire à bien. L'éducation nationale ne sera pas la variable d'ajustement budgétaire d'aléas économiques qui peuvent frapper le pays. Des engagements sont pris. Ils sont pris sur plusieurs années. Ils seront programmés dans la loi votée au Parlement.

Mais la loi de programmation a un deuxième avantage, c'est qu'elle s'accompagne de ce que l'on appelle une « annexe », qui permet de préciser les orientations, et donc de provoquer un débat avec la représentation nationale. Il s'agit de préciser la philosophie et les priorités qui, bien qu'elles ne soient pas toutes d'ordre législatif, c'est-à-dire n'entraînent pas toutes une modification du code de l'éducation, vont quand même présider à l'ensemble des réformes que nous allons conduire.

Voilà l'intérêt, à la fois matériel et moral, de cette loi de programmation et d'orientation, qui marque bien [...] l'engagement renouvelé du Président de la République.

Pour finaliser cette loi dans les délais que j'ai indiqués, je recevrai à partir de lundi les organisations représentatives des personnels de l'éducation nationale pour leur présenter les orientations et les arbitrages qui sont les miens sur les questions de l'agenda de la rentrée 2013, [...] entendre leurs points de vue et, à partir de là, finaliser mes propositions.

Je recevrai aussi les associations d'élus, puisque vous savez que nous tenons à associer - elles le sont, elles doivent l'être davantage encore - les collectivités locales à cette refondation de l'École.

Je recevrai aussi les associations de parents d'élèves, les mouvements d'éducation populaire et les représentants des lycéens et des étudiants.

Ces discussions seront pilotées directement par moi-même tout au long de la semaine prochaine. À l'issue de ces discussions, nous mettrons en œuvre le travail interministériel nécessaire à la finalisation de la loi. [...] Vous le savez, cette loi de refondation de l'École implique beaucoup d'autres ministères. Si vous pensez à la formation des professeurs, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; si vous pensez aux cartes des formations professionnelles, au service public territorialisé de l'orientation, bien entendu, les ministères de la décentralisation, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire. Si nous mettons en œuvre - ce que nous allons faire - une grande ambition numérique, elle doit être concertée avec le ministère compétent. La modification des rythmes scolaires, [...] implique évidemment le ministère de la jeunesse et des sports et de la vie associative. Il doit aussi prendre en compte les ministères de la formation professionnelle, de la culture pour le plan d'éducation artistique. Donc ce travail sera conduit dans la semaine qui suivra la consultation des organisations syndicales, des associations d'élus, de parents d'élèves, de lycéens, et des mouvements d'éducation populaire.

L'agenda de la loi, c'est l'agenda de la rentrée 2013 tel que le Président de la République l'a indiqué mardi, tel que je vous le précise aujourd'hui. À la rentrée 2013 devront être mises en place les écoles supérieures du professorat et de l'éducation. À la rentrée 2013, nous devons avoir lancé la grande ambition numérique, dont l'objet va du raccordement et des réseaux jusqu'à un service public de l'aide aux devoirs, et qui sera lancée dans les semaines qui viennent. À la rentrée 2013, les orientations pédagogiques définies par le Président de la République sur les devoirs faits à l'intérieur de l'École, sur l'évolution de l'évaluation des élèves, sur la limitation du recours au redoublement, devront entrer dans les pratiques pédagogiques.

À la rentrée 2013 devra être mis en place le service public territorialisé de l'orientation, qui est un des éléments essentiels de la réussite des élèves et de la lutte contre les inégalités scolaires. Nous le ferons en liaison étroite - vous le savez - avec les collectivités locales, et nous le ferons aussi dans un souci, que j'ai déjà exprimé, de mieux articuler les formations que nous dispensons et les métiers qui existent, avec les entreprises.

À la rentrée 2013, la priorité au primaire, et donc la mise en place du "plus de maîtres que de classes", et l'accueil des petits à l'école maternelle devra aussi être effective. Nous avons d'ailleurs d'ores et déjà préparé les éléments qui le permettront, suite au vote de la loi. À la rentrée 2013, nous veillerons à ce que les lycéens professionnels trouvent dans les sections de techniciens supérieurs et les instituts universitaires de technologie des débouchés à leurs études faites au lycée professionnel.

À la rentrée 2013, nous aurons la semaine de quatre jours et demi à l'école primaire, et nous aurons revu, par les consultations que j'engage [...] l'organisation du temps scolaire et du temps éducatif. Les devoirs se feront à l'école. Il y aura davantage de pratiques culturelles et de pratiques sportives. Aucun enfant ne sera laissé en dehors de l'école avant 16 h 30 et, avec les collectivités locales, les mouvements d'éducation populaire - l'État prenant, comme l'a dit très exactement le Président de la République, ses responsabilités -, nous organiserons cette grande réforme du temps scolaire et du temps éducatif. Tel est l'agenda que nous nous sommes fixé pour la rentrée 2013.

Dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation - comme vous le savez, mais comme je le rappelle - seront formés, dès la rentrée 2013, les premiers professeurs, qui n'auront que six heures à faire sur le terrain, et qui bénéficieront donc d'une entrée progressive et professionnalisante dans le métier. Vous savez aussi que nous aurons la montée en régime des emplois d'avenir professeurs.

Mais, en même temps, un agenda de la refondation qui implique d'autres réformes va être lancé. Je veux ouvrir une concertation plus approfondie - car j'ai trouvé, de ce point de vue-là, les propositions encore insuffisantes - pour la réforme du lycée et l'articulation du bac - 3 et du bac + 3. Toutes les transitions doivent être favorisées. À la rentrée de 2013, nous aurons déjà mis en place la possibilité de mieux articuler le rapport entre l'école élémentaire et le collège. Mais nous savons aussi qu'il y a d'autres ruptures, et des ruptures fortes, sur l'orientation entre le collège et le lycée, entre le lycée et les études supérieures. C'est pourquoi je veux poursuivre ce travail et ouvrir cette discussion sur le lycée, l'articulation du lycée avec les études supérieures, et l'articulation des trois voies, professionnelle, technologique et générale, dans notre enseignement. Cela nous conduira à réfléchir aux évolutions nécessaires du baccalauréat.

Pour ce calendrier que nous relançons, je souhaite aussi que nous ouvrons des discussions sur l'évolution du métier d'enseignant. Je considère que les personnels doivent être, bien entendu, reconnus, valorisés, respectés. Je constate que le métier a déjà changé. Je pense que nous devons donc être capables d'inscrire dans les textes [...] . J'ai dit au Conseil supérieur de l'éducation ce que je vous répète : ma seule préoccupation dans cette affaire, et ce que je considère comme l'essentiel et le plus précieux, est la rencontre entre un professeur et un élève. [...] Les personnels pédagogiques [sont] au centre de l'action, de la préoccupation, de l'attention, de ce ministère.

De ce point de vue, l'ensemble des propositions que je ferai reposeront sur un seul principe : faire que la fracture trop forte, [...] qui s'est aggravée ces dernières années, entre l'administration [...] et les personnels pédagogiques, soit réduite. À cet égard, je pense utile de mettre en débat l'idée que lorsqu'on est professeur, que l'on veut évoluer dans sa carrière, devenir chef d'établissement, devenir inspecteur, former ses jeunes collègues dans les écoles supérieures, pratiquer du tutorat, accompagner dans l'établissement un projet, une tâche spécifique, soit par discipline, soit par niveau, cela soit reconnu ; qu'on ne soit pas pour autant obligé d'abandonner sa vocation de professeur, et que si, à un moment donné, on a à le faire, qu'on puisse revenir à sa fonction de professeur sans perdre les progrès de carrière que l'on avait obtenus [...] Je souhaite donc que nous avancions sur

l'idée que la vocation essentielle de ce ministère, c'est la transmission de connaissances. Elle doit être au centre de l'ensemble des métiers, et nous devons réfléchir à ce qui s'appelle un cadre commun.

Comme vous le savez, le Président de la République a inscrit à notre agenda d'autres réformes importantes : celle de l'éducation prioritaire, sur laquelle je veux m'attarder un instant, mais aussi la réforme qui devra conduire à un grand plan d'éducation artistique, de la maternelle jusqu'à l'université. Nous allons, dans la loi, nous donner des instruments qui permettront de prendre en compte des nouvelles exigences qui concernent les programmes. Et donc, dès la loi, nous aurons la remise en place d'un Conseil des programmes impliquant les experts, impliquant les praticiens, impliquant les universitaires. Il avait disparu. Et nous nous doterons d'une autorité, d'une instance, d'évaluation du système éducatif, indépendante du ministre, bien séparée des donneurs d'ordres des politiques éducatives, pour que les uns et les autres puissent estimer quelle est la réalité des résultats des politiques que nous conduisons.

[Cette évaluation sera notamment] essentielle pour la réforme que nous demande de conduire le Président de la République concernant l'éducation prioritaire. Il s'agit bien de faire le constat, douloureux d'ailleurs pour le pays, qui a été fait par la Cour des comptes, et qui montre qu'en réalité, nous ne donnons pas plus à ceux qui ont le moins. Nous ne donnons pas même l'équivalent de ce que nous donnons à ceux qui ont le plus.

Et donc, il y a une rupture d'égalité. L'accumulation des dispositifs, au cours des vingt dernières années, quels que soient l'engagement des personnels, les bonnes intentions de ceux qui les ont mis en place, n'ont pas permis de résoudre ces injustices territoriales.

Il faut donc que nous inventions un nouveau système. C'est cette volonté de traiter les établissements en dehors de sigles, de stigmatisations, individuellement.

Mais il ne s'agit pas, comme j'ai pu l'entendre, de revenir sur le principe, qui justement n'était pas appliqué, de donner plus à ceux qui ont le moins. Il s'agit, au contraire, de se donner toutes les chances de lutter contre les inégalités territoriales et scolaires. Et notre idée est bien de concentrer les moyens dans les établissements qui en auront le plus besoin, de donner aux équipes pédagogiques les moyens de conduire leur action et, de ce point de vue, de faciliter, à tous égards, leur travail.

De la même façon, nous reviendrons sur les assouplissements de la carte scolaire [...], et nous poursuivrons, sur ces deux plans, des objectifs de mixité scolaire et de mixité sociale. Cette réforme va entrer en discussion, bien entendu avec l'ensemble des personnels que j'ai évoqués, mais aussi les personnels qui se sont plus précisément impliqués dans le travail sur les zones en difficulté et sur les territoires en difficulté.

Voilà l'agenda qui est le nôtre : l'agenda des rencontres à partir de la semaine prochaine, l'agenda de la loi, l'agenda de ce qui devra être mis en place dès la rentrée 2013, et l'agenda de ce qui devra être mis en place plus tard, et poursuivre la réforme.

Je vous remercie de vous être rendus disponibles, et je réponds bien volontiers à vos différentes questions, pour préciser un certain nombre de points [...].

Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République – Exposé des motifs, Café pédagogique, 05/12/2012

Extrait de l'Exposé des motifs

L'avenir de la jeunesse, le redressement de notre pays, son développement culturel, social et économique dépendent largement de notre capacité collective à refonder l'école de la République.

Cette refondation porte non seulement un projet éducatif, mais également un projet de société. La France, avec la refondation de son école, se donne les moyens de répondre aux grands défis auxquels elle est confrontée : élever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les enfants, accroître son niveau de croissance avec des jeunes mieux formés et dotés de hautes compétences, lutter contre le chômage des jeunes, réduire les inégalités sociales et territoriales, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, recréer une cohésion nationale et un lien civique autour de la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous.

Cette refondation appelle la mobilisation de tous pour l'accomplissement au quotidien de cette ambition, dans un esprit d'unité, de confiance et d'action, dans l'intérêt des élèves et dans celui du pays.

Ce projet de loi d'orientation et de programmation constitue une étape majeure de la refondation de l'école. Il est formé d'un ensemble de dispositions législatives et d'un rapport annexé qui présente la vision d'ensemble et notamment la programmation des moyens, les objectifs et les orientations de la refondation de l'école. Cet ensemble de dispositions ainsi que leurs mesures d'application seront mises en oeuvre au cours de la législature pour accomplir ce grand dessein éducatif.

[...]

Références à télécharger :

Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République – [Exposé des motifs](#), Café pédagogique, 05/12/2012

Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) : une majorité favorable au projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République – Communiqué de presse de Vincent Peillon, site web du ministère de l'éducation nationale, 14/12/2012

Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, se félicite de l'avis largement favorable rendu par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

Après trois heures de riches débats, le vote a conduit aux résultats suivants :

- 41 voix pour
- 9 voix contre
- 16 abstentions

Tous les participants ont pris part au vote.

Par cet avis, le CSE témoigne de l'adhésion de la communauté éducative aux priorités de la refondation. Une étape importante est ainsi franchie.

Communication de Geneviève Fioraso au Conseil des ministres du 11 juillet 2012, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 11/07/2012

Lors de sa communication au Conseil des ministres mercredi 11 juillet 2012, Geneviève Fioraso a annoncé la tenue des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les trois objectifs prioritaires en seront : la réussite des étudiants, la réorganisation de la Recherche et la révision de la gouvernance des établissements et des politiques de sites et de réseaux.

Le Président de la République a fait de la jeunesse la priorité du projet pour la France. La politique pour l'enseignement supérieur et la recherche porte cette ambition et propose une méthode, que vous avez définie, Monsieur le Président de la République, en annonçant la tenue des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, confirmée par le Premier Ministre dans son discours de politique générale.

Ces Assises sont nécessaires car la rénovation que nous proposons est ambitieuse et elle doit être élaborée avec la contribution de tous ceux qui en seront les acteurs et les bénéficiaires : les communautés universitaires et scientifiques, les étudiants et les forces socio-économiques. L'organisation des Assises doit permettre l'expression de l'ensemble des propositions dont seront tirées des mesures législatives, réglementaires et contractuelles.

Les Assises aborderont les trois objectifs prioritaires que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre : la réussite des étudiants, notamment en 1er cycle, une nouvelle ambition, partagée, pour l'enseignement supérieur et la recherche et une simplification du paysage s'appuyant sur des politiques de sites et de réseaux.

Ces **Assises** reposeront, et ce sera une première, sur un Comité de Pilotage indépendant présidé par Mme Françoise Barré-Sinoussi, Prix Nobel de Médecine 2008, Directrice de recherche de classe exceptionnelle à l'Inserm, avec le Professeur Vincent Berger, Président de Paris 7 Diderot, membre de l'IUF, bénéficiant d'une expérience de recherche dans le secteur privé, comme Rapporteur Général. Après une phase de **Consultation Nationale** de Juillet à septembre 2012, des **Assises Territoriales** se réuniront en octobre puis les **Assises Nationales** fin novembre, et le **rapport** sera rendu en décembre. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) et la loi d'orientation et de programme pour la recherche seront alors corrigées et de **nouvelles dispositions** seront soumises au Parlement dès le début 2013.

La réussite de tous les étudiants sera la première priorité avec une attention spécifique portée à la réussite en premier cycle, à l'orientation et l'insertion professionnelle, à l'innovation pédagogique et et la formation des enseignants.

Le plan national pour la vie étudiante, établi en liaison avec tous les ministères concernés, portera sur un effort ambitieux de création de logements sociaux, la prévention et les soins en matière de santé, la vie culturelle, sportive, sociale dans des campus "lieux de vie" et de développement durable. Nous mettrons en place, avec le ministère de l'Education nationale (MEN), **le continuum entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur**, en portant une attention particulière aux questions de l'orientation au niveau territorial.

Conformément à l'engagement présidentiel, **les 5000 emplois supplémentaires pour l'enseignement supérieur, dont 1000 en 2013, seront affectés prioritairement au premier cycle.**

Nous préparons également avec le MEN, une mise en œuvre à la rentrée 2013, **d'un nouveau cadre de formation des enseignants à l'intérieur des universités** par la mise en place des écoles supérieures de professorat et de l'éducation. Nous prévoyons notamment le rétablissement de périodes de formation pratique encadrées par des enseignants expérimentés et des mesures destinées à redonner de l'attractivité au métier d'enseignant.

Le deuxième objectif sera de lancer une nouvelle ambition pour la recherche, sa stratégie internationale et son rôle dans l'économie, la société et la transition écologique.

Nous redéfinirons les rôles respectifs des universités, des organismes nationaux de recherche, et des écoles, ainsi que des agences et alliances nationales récemment créées. Les structures et procédures de gestion de la recherche seront clarifiées et simplifiées. Les nouveaux dispositifs engendrés par les investissements d'avenir seront examinés dans la perspective de davantage d'efficacité scientifique et davantage d'équité territoriale. Ce travail est déjà en cours en coordination avec le commissariat général à l'investissement (CGI). Contrairement au quinquennat précédent, nous mènerons ce travail de rénovation en toute transparence, avec l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires. Ce changement de méthode est globalement reconnu et apprécié.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soutiendra par ailleurs une initiative nationale en faveur de la recherche technologique, trop faible aujourd'hui dans notre pays, qui sera une composante stratégique du redressement économique.

L'objectif est de relancer les capacités d'innovation de notre tissu productif et contribuer aux nouvelles filières créatrices d'emplois. Les différents outils de transfert ainsi que les pôles de compétitivité seront mobilisés dans la mise en place de plateformes régionales. Les collectivités et les acteurs territoriaux seront engagés dans ce grand projet qui rassemblera formation, recherche, technologie, redressement productif, innovation et transition écologique et énergétique, en lien bien entendu avec les ministères concernés (redressement productif, innovation, écologie, formation professionnelle...).

Cette ambition passe aussi par la **révision de la gouvernance des établissements et des politiques de sites et de réseaux** afin que les dynamiques des différents sites bénéficient au mieux de l'effort national sur tout le territoire. **Ce sera notre troisième objectif.** Conformément aux engagements du Président de la République, **les formes et modalités de l'autonomie des établissements, ainsi que les nouvelles formes de coopération entre établissements**, seront examinées de façon à rendre parfaitement compatibles dans la vie quotidienne de nos établissements la collégialité, la logique de parité, le débat démocratique, l'autonomie de gestion et l'efficacité dans l'action.

Cette nouvelle politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche agira comme un levier de croissance en Europe et permettra à la France de jouer pleinement son rôle de soutien à la construction et au renforcement de l'espace européen de la recherche dans toutes ses dimensions.

Rapport au Président de la République sur les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, Vincent Berger, Rapporteur général, site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 18/12/2012

Ce rapport contient des propositions importantes pour la réussite des étudiants, pour donner une nouvelle ambition pour la recherche, redéfinir l'organisation territoriale et nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et mieux valoriser l'activité des personnels.

Sur la base de ce rapport, le Président de la République a demandé à Geneviève Fioraso de préparer un projet de loi articulé autour de quatre objectifs : mieux assurer l'insertion professionnelle de tous les étudiants ; simplifier l'organisation de la recherche et de son évaluation ; faciliter le décloisonnement entre grandes écoles, universités et organismes de recherche ; concilier efficacité et collégialité dans les instances universitaires.

Ce projet de loi sera soumis à consultation dès la fin janvier dans la perspective d'une présentation en Conseil des ministres au mois de mars 2013.

Le Président de la République a affirmé l'importance de la recherche, de l'innovation et de la formation supérieure initiale et continue pour le développement économique, culturel et social de la France, pour son rayonnement en Europe et dans le monde, et pour l'avenir de sa jeunesse

Références à télécharger :

[Rapport au Président de la République](#) sur les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, Vincent Berger, Rapporteur général

Discours de M. le Président de la République lors de l'ouverture de la grande conférence sociale, Extraits sur la jeunesse, site web de l'Élysée, 09/07/2012
[...]

Le troisième défi est le plus exigeant, c'est celui du chômage et de la précarité. Le nombre de demandeurs d'emplois est aujourd'hui le plus élevé depuis 12 ans. Le taux de chômage atteint près de 10% de la population active et progresse de manière continue depuis 30 mois. Il touche les jeunes et les travailleurs plus âgés : seuls 45% des plus de 55 ans seulement ont un emploi et près de 460 000 personnes sont au chômage depuis plus de 3 ans, ce qui signifie pour eux une exclusion profonde.

4 embauches sur 5 aujourd'hui s'effectuent en CDD et pour l'essentiel ce sont les femmes qui sont victimes de la précarité de l'emploi et du temps partiel.

[...]

D'abord, l'emploi.

Avec deux enjeux principaux.

Le premier est de répondre à la faiblesse d'activité des seniors et de réduire le chômage des jeunes, qui représente, je le rappelle le double de celui des adultes.

J'ai proposé aux Français le contrat de génération : associer les âges et non pas les opposer, faire davantage de place dans nos entreprises aux jeunes qui veulent s'insérer et aux seniors qui veulent continuer à travailler et transmettre leur savoir-faire et leurs compétences.

Les modalités du contrat de génération devront être simples et efficaces et en même temps adapté aux situations des entreprises. Ce sera donc l'objet de vos échanges de déterminer le cadre dans lequel le contrat de génération sera défini. Il vous appartiendra notamment d'indiquer si vous voulez vous emparer de ce sujet pour négocier un accord interprofessionnel, avant ou après une loi qui en fixera les principes juridiques nécessaires. En tout état de cause, je souhaite que le dispositif du contrat de génération puisse entrer en vigueur au début de l'année prochaine.

Autre question sensible : la précarité. L'embauche en CDI, qui devrait être le droit commun, laisse de plus en plus de place à une multiplication de formules diverses : CDD, intérim, voire stages.

La précarité qui en résulte pour les travailleurs concernés est néfaste pour les travailleurs concernés, mais aussi pour les entreprises, car elle nuit à l'investissement durable dans la qualification des salariés. Il nous appartient donc aussi bien Etat que partenaires sociaux d'envoyer des signes pour modifier ces comportements. L'assurance-chômage ne pourra pas indéfiniment considérer de manière identique les entreprises recourant largement à ces contrats précaires et les autres, celles qui font le choix de la stabilité. Plus largement, une réflexion sur le contrat de travail doit être engagée. Vous la mènerez.

Références à télécharger : [Feuille de route](#) de la Grande Conférence sociale

Les Régions s'engagent pour la réussite des emplois d'avenir – communiqué de l'ARF, site web de l'Association des régions de France, 19/09/2012

A l'occasion d'une rencontre mardi soir avec Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et Thierry Repentin, ministre de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, les Présidentes et les Présidents de Région se sont engagés au côté du gouvernement pour le déploiement et la réussite des emplois d'avenir.

Compte tenu de la montée inquiétante du taux de chômage des jeunes, les Présidents de Région se félicitent de la mise en place des emplois d'avenir et de leur orientation prioritaire vers les jeunes les plus éloignés de l'emploi et aux très faibles niveaux de qualification.

Ils partagent avec l'Etat la volonté de faire acquérir à ces jeunes un premier niveau de qualification, étape indispensable à leur insertion durable sur le marché du travail.

Les Régions s'engagent et sont prêtes à contractualiser avec l'Etat sur :

- l'identification au niveau régional, à partir des travaux faits à l'occasion du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF), des filières et des métiers porteurs susceptibles d'accueillir des emplois d'avenir ;
- la promotion des emplois d'avenir sur le territoire régional et la mobilisation et l'accompagnement des employeurs potentiels publics, associatifs ou privés;
- la mise en œuvre, en partenariat avec les missions locales, les OPCA et Pôle Emploi, d'une ingénierie de formation permettant un suivi individualisé des jeunes depuis les formations pré-qualifiantes en amont de l'emploi, jusqu'à l'amorce du parcours qualifiant pendant l'emploi et l'orientation des jeunes si nécessaire dans des formations à l'issue de l'emploi.

Les Régions soulignent les facteurs clés de succès pour les emplois d'avenir :

- prévoir la formation exclusivement sur le temps de travail, à hauteur de 25% minimum, permettant, sur la durée de 3 ans des contrats, d'acquérir une qualification de type CAP ;
- veiller à ne pas faire concurrence aux formations en alternance existantes, en ciblant sur les publics les plus éloignés de l'emploi ;
- inscrire les emplois dans le cadre d'accords sectoriels ou de branches afin de privilégier la sortie vers des emplois durables dans le secteur marchand notamment sur les métiers en tension ;
- porter une attention particulière à l'encadrement des jeunes par l'employeur, afin de faire des organisations apprenantes ;
- accompagner les petites structures employeurs de l'économie sociale. Enfin, les Régions estiment irréaliste une sortie des emplois d'avenir vers des dispositifs d'apprentissage. Les écarts de salaire entre l'emploi d'avenir et la rémunération d'apprenti rendent cette formation peu attractive à l'issue d'un contrat de travail d'une durée de 3 ans.

Le Premier ministre a fait le point sur l'avancement des chantiers de la grande conférence sociale – Communiqué, Portail du gouvernement, 24/10/2012

Les partenaires sociaux ont conclu le 19 octobre la négociation sur le contrat de génération, parvenant à un accord national interprofessionnel ouvert à leur signature.

Cette négociation avait été décidée lors de la grande conférence sociale des 10 et 11 juillet. Elle s'est déroulée dans un climat d'engagement et de responsabilité. Les partenaires sociaux démontrent ainsi leur capacité à parvenir à des accords ambitieux, dans des délais compatibles avec l'urgence de la bataille pour l'emploi. Ainsi prend corps un dispositif particulièrement innovant qui vise à renforcer à la fois l'emploi des jeunes et l'emploi des seniors, sans les opposer. Toutes les entreprises seront concernées par le contrat de génération, avec des modalités adaptées selon qu'elles ont plus ou moins de 300 salariés. Le contrat de génération pourra également être conclu par le dirigeant senior d'une petite entreprise qui embaucherait un jeune dans la perspective de lui transmettre son entreprise.

Un projet de loi, reprenant et complétant les dispositions de l'accord national interprofessionnel sur le contrat de génération, est en préparation et sera présenté en conseil des ministres le 12 décembre.

La conclusion de cette première négociation est un succès de la méthode privilégiée par le Gouvernement : la confiance dans les partenaires sociaux pour trouver le bon équilibre entre les aspirations des salariés, des jeunes et des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises.

Les autres chantiers engagés pour l'emploi lors de la conférence sociale avancent par ailleurs à un rythme encore plus rapide que celui qui était envisagé dans la feuille de route.

Parmi eux, la loi sur les emplois d'avenir a été votée au Parlement et doit, sous réserve de la décision à venir du Conseil constitutionnel, entrer en vigueur dès le 1er novembre, pour un déploiement de 100 000 emplois d'avenir dès la première année.

En outre, la négociation sur la sécurisation de l'emploi est engagée ; l'ensemble des partenaires sociaux sont invités à la conduire en allant le plus loin possible d'ici la fin de l'année afin de parvenir à un accord ambitieux sur plusieurs priorités : la lutte contre la précarité, ainsi que l'anticipation, la gestion et l'accompagnement des mutations économiques.

Les chantiers pour développer les compétences et la formation tout au long de la vie sont aussi ouverts. Concernant les jeunes et les demandeurs d'emploi, deux documents cadres ont été soumis à la concertation. L'enjeu de la formation liée à l'accompagnement des mutations économiques s'inscrit désormais dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention 2013-2015 entre l'Etat et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Le Conseil national de la formation tout au long de la vie est saisi du projet de compte individuel de formation. Enfin, une mission d'inspection a été diligentée sur le service public de l'orientation.

S'agissant des systèmes de rémunération, le groupe de travail interministériel sur l'évolution des règles de revalorisation du SMIC a commencé ses travaux. Ils permettront d'élaborer un projet de texte qui sera soumis à la Commission nationale de la négociation collective en fin d'année. Le comité de suivi des négociations salariales de branche a par ailleurs été réuni le 8 octobre dernier pour faire le point sur l'engagement des négociations dans les branches présentant au moins un coefficient inférieur au SMIC. Pour les branches présentant les difficultés les plus importantes, des actions d'appui ont été décidées.

En matière d'égalité professionnelle et de qualité de vie au travail, une négociation a été lancée par les partenaires sociaux le 21 septembre. La place des femmes dans les instances représentatives du personnel fait quant à elle partie des points traités dans la négociation sur la modernisation du dialogue social. La révision des dispositions imposant aux entreprises d'au moins cinquante salariés, sous peine de sanction, d'être couvertes par un accord relatif à l'égalité professionnelle ou, à défaut, par un plan d'action ayant le même objet a été engagée, afin d'améliorer l'efficacité de ce dispositif. Le comité tripartite de suivi de la table ronde « égalité professionnelle » de la grande conférence sociale a été réuni le 18 septembre et a validé les actions qui seront conduites dans les programmes territoriaux d'excellence en matière d'égalité professionnelle, en association étroite avec les conseils régionaux, pour trouver de nouvelles façons d'accompagner les PME.

Plusieurs chantiers ont été ouverts pour réunir les conditions du redressement productif. La réforme de la Conférence nationale de l'industrie (CNI) est en cours : des propositions pourront bientôt être débattues dans un cadre interministériel afin d'introduire de nouvelles filières, de nouveaux acteurs et de donner un rôle plus prospectif à la CNI. Les modalités de la participation des salariés au conseil d'administration et au conseil de surveillance des entreprises sont débattues dans le cadre du dialogue social. Le rapport de M. Gallois sera remis le 5 novembre et contribuera à alimenter la réflexion du Gouvernement pour définir une « trajectoire de compétitivité » sur l'ensemble du quinquennat.

Pour assurer l'avenir des retraites et de la protection sociale, la conférence sociale a défini une méthode et un calendrier. Le Haut conseil du financement de la protection sociale a été installé par le Premier ministre le 26 septembre et doit remettre le 31 octobre un diagnostic sur les modalités actuelles de financement. A la suite du séminaire gouvernemental du 6 novembre sur la compétitivité, le Haut conseil sera chargé d'élaborer plusieurs scénarios de réforme du financement de la protection sociale. Sur les retraites, la première phase d'analyse au sein du Conseil d'orientation des retraites doit aboutir à un double diagnostic : une actualisation des projections financières à long terme, prévue pour le 19 décembre, et un état des lieux du système de retraite, prévu pour la mi-janvier 2013. Cet état des lieux portera notamment sur les questions d'équité, des déterminants du niveau des pensions, de la place respective de la solidarité et de la contributivité, de la transition entre l'emploi et la retraite et de la lisibilité du système de retraite.

Enfin, pour moderniser l'action publique avec ses agents, la concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique ainsi que les représentants des employeurs publics s'est ouverte dès le 4 septembre, avec la présentation d'un calendrier de travail articulé autour de trois thèmes : le dialogue social ; l'exemplarité des employeurs publics ; les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Une concertation sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes a été lancée le 17 septembre. Un second chantier relatif à l'amélioration des conditions de vie au travail sera ouvert le 12 novembre. L'engagement du Gouvernement de concerter sur les modalités de

mise en oeuvre de la modernisation de l'action publique s'est traduit par la tenue d'une première réunion le 17 octobre portant sur le bilan de la révision générale des politiques publiques, la modernisation de l'action publique et la décentralisation.

A la différence des sommets sociaux sans lendemain, la méthode issue de la grande conférence sociale est ainsi fondée sur un dialogue permanent et dans la durée avec les partenaires sociaux, qui sont pleinement associés au processus de réforme, selon des modalités adaptées en fonction des sujets.

Discours de Michel Sapin au congrès de l'AMF, site web du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 21/11/2012

Clôture de l'atelier « le maire, acteur de l'emploi et de l'innovation sociale et solidaire » - 95e congrès des maires et présidents de communautés de France.

Je voudrais vous livrer ma vision de ministre en charge du Travail et de l'Emploi, mais aussi celle du maire d'Argenton-sur-Creuse que j'ai été, et dont j'ai encore l'impression d'être, ainsi que de Président de la Communauté de communes du Pays d'Argenton sur Creuse.

Le maire est à l'évidence un acteur de l'emploi. Encore faut-il distinguer les maires des grandes villes et ceux des petites communes ; les maires ruraux de ce ceux de communes incluses dans des aires urbaines puissantes ; les maires des communes riches et jeunes et ceux des communes pauvres et vieillissantes. Dans les politiques que nous menons, il est de notre responsabilité de prendre en compte la diversité des situations, des tissus économiques, de l'environnement ou de l'histoire des différents territoires.

Les difficultés ne sont pas les mêmes selon les territoires et les réponses doivent pouvoir être adaptées, dans le cadre d'une politique qui reste nationale. Car l'enjeu – et c'est votre demande à tous – est le droit à un accompagnement vers l'emploi, qui soit aussi un accompagnement de vos territoires vers l'emploi.

C'est tout l'enjeu de la territorialisation de la politique de l'emploi.

- Dans le cadre de la nouvelle offre de services de Pôle emploi, la territorialisation va se traduire concrètement par la revue des implantations, le redéploiement éventuel de moyens entre les agences et le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux. Les directeurs territoriaux auront ainsi plus de marges de manœuvre pour adapter l'offre aux besoins du territoire, des chômeurs et des entreprises, et penser en termes de bassins d'emploi.
- Dans le cadre des emplois d'avenir, votés largement au Parlement, j'ai souhaité que la répartition territoriale prenne en compte le fait que certaines zones présentent des difficultés particulièrement aiguës en matière d'emploi des jeunes, telles que les zones urbaines sensibles, les zones de revitalisation rurale et les Outre-mer qui présentent des particularités en terme de fort taux de chômage des jeunes.

L'heure est désormais à la mobilisation. Vous le savez, le chômage progresse vite. Mais il n'y a aucune fatalité pour ceux qui sont convaincus que la volonté politique et la volonté humaine ne sont pas vaines. Sur le front de l'emploi, nous travaillons d'abord à ralentir le chômage pour pouvoir inverser ensuite sa courbe.

A ce titre, nous comptons sur vous.

Je compte sur vous comme citoyen, parce que ces jeunes sont NOS jeunes et que l'on n'a pas le droit de les laisser sans aucune solution. Les emplois d'avenir s'adressent d'abord aux jeunes qui sont dans l'impasse totale, c'est-à-dire ceux qui sont sans diplôme, sans emploi ni formation. Ils sont aujourd'hui 500 000, jamais la France n'a connu cette situation. Personne ne leur a jamais fait confiance, personne ne leur a donné leur première chance, l'occasion de faire leurs preuves. Comme le disait le Président Mitterrand : « Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société a toujours tort de la maltraiter ». Ne pas soutenir nos jeunes, c'est ne pas croire en nous-mêmes.

Je compte sur vous, ensuite, comme employeur. Je sais que vos situations financières ne sont pas toujours florissantes, c'est bien pour cela que l'Etat finance à 75% les emplois d'avenir en particulier pour les collectivités territoriales. Pour compléter ce financement, certaines collectivités départementales et régionales peuvent aussi vous aider. C'est une chance certaine dont je vous exhorte à vous saisir. Vous pouvez utiliser les emplois d'avenir pour de multiples bonnes raisons, d'abord pour anticiper les départs à la retraite, pas pour les remplacer mais pour préparer cette évolution. Ensuite pour former un jeune, l'intégrer progressivement dans vos services et, s'il en a la capacité, le recruter. Même si vous n'avez pas les moyens de garder les jeunes à l'issue, vous pouvez, en embauchant un emploi d'avenir, lui mettre le pied à l'étrier, et lui permettre d'acquérir de nombreuses compétences. De ce point de vue, l'accès à la formation est très important. Nous travaillons à ce sujet sur une convention avec le CNFPT.

Entrer sur le marché du travail, c'est la plus grande marche à franchir, la plus haute, la plus difficile pour un jeune. Les jeunes ont besoin de nous, ont besoin de vous pour se lancer. Nous savons que le travail bien fait ne se mesure pas au nombre de diplômes ou d'années d'études. Nous savons que l'on peut avoir envie d'autre chose que de longues études, sans pour autant être dispensé de talent, d'envie ou de courage. Le monde est plein d'hommes et de femmes qui ont appris tout seul, qui ont forgé « sur le tas » ce qu'ils sont devenus. Pourquoi les jeunes concernés par les emplois d'avenir ne seraient pas de ceux-ci ? Et pour cela, il faut franchir la première marche, réussir à entrer dans l'emploi. La balle est désormais aussi dans votre camp, celui des collectivités territoriales, des associations et de l'économie sociale et solidaire dont il a été fait allusion ce matin.

Je compte sur vous, enfin, comme relais. Vous êtes les meilleurs praticiens du territoire. Vous connaissez, dans vos communes, les jeunes qui cherchent un emploi depuis longtemps, qui sont désœuvrés parfois désespérés, ce qui peut les mener à la marginalisation. Et vous connaissez aussi les employeurs qui peinent à recruter. Il ne s'agit pas de vous dire qu'il suffit de les mettre en contact, car ce n'est pas le cas. Il s'agit de reconnaître que tous viennent vous voir, nous voir et vous sollicitent. Vous devez être en mesure de les orienter vers les bons interlocuteurs, que ce soit vers pôle emploi, que ce soit vers l'UT de la DIRECCTE, que ce soit vers la mission locale.

Combien de fois vous êtes vous sentis désemparés devant la situation de tel ou tel chômeur ou entrepreneur, que vous auriez aimé aider, mais dont la situation est complexe. Pour régler cette situation, il faut connaître la bonne porte à laquelle frapper. Il nous appartient de définir ces portes. Je sais que vous jouez le rôle d'intermédiaire de celui qui cherche des solutions et fait le lien. Je crois que c'est un rôle décisif et qu'il faut le renforcer.

- Il importe que vous puissiez travailler avec le service public de l'emploi local pour que, chaque fois qu'un demandeur d'emploi, frappe à votre porte, vous puissiez l'orienter vers les interlocuteurs les plus pertinents et lui faire connaître les aides auxquelles il peut prétendre. Le maire, c'est comme un aiguilleur du ciel, il faut lui expliquer où se trouve la piste d'atterrissage.
- Chaque acteur pris séparément se sent bien démuni. Ensemble nous avons une palette de solutions, à condition d'être mieux organisés. Nous avons un devoir de cohérence pour permettre à chacun de s'inscrire dans un parcours adapté à sa situation et à son projet.

Je tiens aussi à dire que les maires sont, pour tout un tas de raisons, « acteurs de l'emploi », parce qu'en lien avec les entreprises, les acteurs économiques et les chômeurs. Le Gouvernement engage un chantier sur les progrès de la responsabilité sociale ; vous pouvez sensibiliser les employeurs à cette question, qui inclut aussi la responsabilité territoriale. Une entreprise, c'est un résultat économique, mais c'est aussi un territoire et ceux qui y habitent. Je sais que vous vous battez pour vos territoires et à ce titre, je ne peux que vous encourager à inciter les entreprises qui connaissent des difficultés à se rapprocher également des services de l'Etat, sans attendre d'être prises à la gorge. En mobilisant des soutiens en amont, on peut beaucoup plus efficacement prévenir fermetures de sites et licenciements. L'action publique à besoin d'éclaireurs, je reprends votre terme de « capteurs », et vous êtes de ceux-ci.

Je veux vous passer un message : vous n'êtes pas seuls, vous ne devez pas être seuls. Dans ces conditions, vous pouvez porter vos propres messages auprès de vos administrés que vous connaissez si bien :

- Inciter les entreprises à faire confiance à des personnes qu'elles n'auraient pas recrutées spontanément ;
- Soutenir celles qui font des efforts de qualification pour les jeunes.
- Porter auprès des entreprises les messages contenus dans le contrat de génération qui a reçu un accord unanime des partenaires sociaux : faire de deux problèmes (l'emploi des jeunes et celui des seniors) une seule et même solution.
- Développer des clauses sociales dans les marchés publics pour faire vivre un tissu économique de proximité.

Vous êtes le premier relais démocratique et nous sommes, l'Etat, garant de l'équité sur le territoire. Vous avez besoin des services de l'Etat pour vos administrés et nous avons besoin de votre regard et de votre connaissance du territoire, de votre expertise. Ma conclusion est simple. Mobilisons-nous ensemble pour mener et gagner la grande bataille de l'emploi ! Je vous remercie.



Note d'orientations sur l'emploi et le développement économique, un enjeu essentiel pour les quartiers en politique de la ville – Conseil national des villes, site web ville.gouv.fr, 13/09/2012

Auteurs : **Conseil national des villes (CNV)**

Sur le site de : **Conseil National des Villes**

Type : **Avis du CNV**

Publié le : **13/09/2012**

Thématiques:

Développement social, Intégration

Emploi, développement économique > Développement économique

Emploi, développement économique > Emploi, Insertion, Formation

Politique de la ville généralités

Dispositifs:

Contrat urbain de cohésion sociale

Zone Urbaine Sensible

Clause sociale d'insertion

Zone Franche Urbaine

Territoires :

Pays : France

Références à télécharger :

[Note d'orientations sur l'emploi et le développement économique, un enjeu essentiel pour les quartiers en politique de la ville](#) – Conseil national des villes, site web ville.gouv.fr, 13/09/2012

Note d'orientations sur le logement, une dimension essentielle de la politique de la ville : éléments de contribution à une politique du logement – Site du ministère délégué à la ville, 13/09/2012

Adoptée lors du Bureau du 13 septembre 2012, le Conseil national des villes publie une note d'orientations sur le logement. Au sommaire : un tableau synthétique de la situation et les recommandations du CNV sur ce sujet (objectifs, localisation, modes de faire, financements, gouvernance, ...).

Au regard de l'enjeu de la question du logement lié à sa pénurie, le Conseil national des villes souhaite, par ce nouvel avis, s'inscrire dans l'actualité de la réforme législative engagée et formuler ses remarques et recommandations afin de contribuer utilement à l'orientation de la politique du gouvernement dans ce domaine. La question est d'importance pour l'Etat comme pour les élus locaux dont les préoccupations sont à la fois différentes et complémentaires. Il s'agit en effet de conjuguer les impératifs propres à la production de logements, à la diversité des besoins selon les territoires, et à la question du peuplement, notamment celui des quartiers en politique de la ville.

Références à télécharger :

[Note d'orientations sur le logement](#), une dimension essentielle de la politique de la ville : éléments de contribution à une politique du logement – Site du ministère délégué à la ville, 13/09/2012

François Lamy lance la concertation « Quartiers : engageons le changement ! », le 11 octobre à Roubaix, Communiqué, site web du ministère de l'égalité des territoires et du logement, 04/10/2012

Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, s'est engagée pour que l'ambition présidentielle d'égalité des territoires se concrétise rapidement pour les habitants des quartiers en difficulté. Dans sa feuille de route présentée au Conseil des ministres, le 22 août dernier, le ministre délégué chargé de la ville a décliné les étapes de la réforme de la politique de la ville.

Plusieurs millions de concitoyens habitant les quartiers de la politique de la ville sont confrontés au quotidien à des inégalités persistantes. Dans les zones urbaines sensibles, le taux de chômage est au double de la moyenne nationale ; un habitant sur trois vit sous le seuil de pauvreté ; un habitant sur quatre renonce à des soins pour raisons financières ; les jeunes y sont encore plus qu'ailleurs victimes de discriminations.

Cette situation n'est pas tolérable. Elle engage le Gouvernement au service de l'égalité républicaine et de l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés. Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement agit quotidiennement en ce sens.

Pour mettre en œuvre les engagements du Président de la République, le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement agit quotidiennement en ce sens. François Lamy, ministre délégué chargé de la ville **ouvre une concertation nationale opérationnelle, « Quartiers : engageons le changement ! », qui se déroulera en France pendant trois mois.**

La journée de lancement aura lieu le 11 octobre, à Roubaix et sera conclue par Cécile Duflot.

La concertation sera pilotée par un comité opérationnel réunissant l'ensemble des acteurs directement associés à la politique de la ville : ministères et opérateurs de l'État, élus, associations, acteurs économiques, bailleurs, professionnels et habitants. La concertation sera l'occasion d'examiner la géographie prioritaire, les modalités de la contractualisation entre les acteurs publics pour répondre aux défis des territoires, et réfléchira à la mise en œuvre des politiques publiques dans ces quartiers pour répondre aux besoins des habitants.

Pour élargir, des cahiers d'acteurs sont mis à la disposition de tous de ceux qui souhaitent participer à la réforme de la politique de la ville.

Les conclusions de cette concertation seront tirées par le Premier ministre lors d'un comité interministériel des villes début 2013 et feront l'objet d'un projet de loi.

Dès aujourd'hui et durant toute la durée de la concertation, un site Internet dédié est mis à disposition à l'adresse suivante : www.territoires.gouv.fr/conc...

Conférence nationale contre la pauvreté : les 7 rapports des groupes de travail, Portail du gouvernement, 07/12/2012

La Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale aura lieu les 10 et 11 décembre au Conseil économique social et environnemental (Cese). L'intégralité des rapports thématiques produits pour sa préparation sont accessibles. Le Gouvernement s'appuiera sur ces contributions pour construire son plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

La Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui aura lieu les 10 et 11 décembre au Conseil économique social et environnemental (Cese), constitue le point d'orgue d'un ambitieux travail de concertation, engagé depuis le 20 septembre entre les pouvoirs publics et la société civile.

Sept groupes thématiques se sont réunis à de nombreuses reprises pour définir des préconisations destinées à enrayer les progrès de la pauvreté et des inégalités sociales dans notre pays.

Conduits par des personnalités qualifiées, ces groupes de travail ont produit des rapports centrés sur des propositions concrètes, **autour de l'emploi, du logement, de la santé, de la famille, du surendettement, de l'accès aux droits, des minima sociaux et de l'organisation générale des politiques sociales.**

Les rapports sont au nombre de sept :

- "Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux"
- "Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement"
- "Emploi, travail, formation professionnelle"
- "Familles vulnérables, enfance et réussite éducative"
- "Gouvernance des politiques de solidarité"
- "Logement, hébergement"
- "Santé et accès aux soins"

Le Gouvernement pourra s'appuyer sur ces contributions exceptionnelles, qu'il a tenu à rendre publiques une semaine avant la conférence, pour construire son plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Références à télécharger :

Conférence nationale contre la pauvreté : les [7 rapports](#) des groupes de travail, site du ministère des affaires sociales et de la santé, 03/12/2012

Discours de Jean-Marc Ayrault en clôture de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – Extraits sur la jeunesse - Discours, Portail du gouvernement, 11/12/2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les présidents et les secrétaires généraux,
Mesdames, Messieurs,

[...]

On pourrait vouloir aller plus vite, mais au regard de la situation de nos finances publiques et de la dette qu'on nous a laissée, il est clair que c'est un choix politique. Ce choix est ambitieux. Il est cohérent avec les mesures déjà adoptées. Je pense à l'allocation de rentrée scolaire augmentée de 25 % à la rentrée dernière - on a entendu beaucoup de critiques sur cette décision politique - comme à la pérennisation de la prime de Noël. Ces augmentations, ces efforts budgétaires réels seront critiqués par ceux qui croient que nous n'aurions pas une vision vertueuse de la gestion de nos finances publiques. Eh bien ce choix je l'assume pleinement avec tout le gouvernement.

[...]

Bien sûr les enjeux de l'hébergement et du logement se situent d'abord du côté du nombre de logements du bâti du parc privé comme des logements sociaux, des maisons relais comme des places d'hébergement.

Vous connaissez les engagements du gouvernement en termes de constructions, 150.000 logements sociaux par an. Cet engagement sera tenu mais c'est un défi, il exige une véritable mobilisation de tous les acteurs : pas seulement l'Etat qui mobilise les crédits mais aussi les représentants de l'Etat sur le terrain les collectivités territoriales, les bailleurs. Je prendrai une initiative en janvier pour réunir tous les acteurs qui sont prêts à s'engager pour obtenir des résultats concrets.

Le 1er novembre j'ai annoncé la fin de la gestion du thermomètre concernant l'hébergement d'urgence. Eh bien pour cela, pour que ce ne soit pas une formule, le gouvernement engage les efforts nécessaires pour que cet engagement soit respecté. En plus des moyens supplémentaires accordés à l'automne 2012 et qui seront consolidés en 2013, nous créerons 4.000 nouvelles places de Cada et 4.000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires qui s'ajouteront aux 1.000 places déjà budgétées.

Ce n'est évidemment pas tout, Christophe Robert et Alain Régnier l'ont parfaitement exprimé, notre politique doit marcher sur deux pieds : la mise à l'abri des personnes à la rue et l'accompagnement du plus grand nombre vers des solutions pérennes, en particulier les ménages prioritaires au regard du droit au logement opposable ; c'est pourquoi je prévois un effort supplémentaire à même hauteur que les fonds destinés à créer de nouvelles places d'hébergement et d'asile pour favoriser le logement durable et le retour au droit commun.

Je pense à différents types de mesures, la prévention des expulsions, l'intermédiation locative, le logement adapté, l'accompagnement vers et dans le logement. Les familles aujourd'hui à l'hôtel pourront être ainsi accueillies dans des conditions dignes et une gestion plus souple des crédits justement pour les hôtels permettra, j'en suis sûr, de développer des projets alternatifs. Plusieurs associations que j'ai rencontrées m'ont fait d'ailleurs des propositions très concrètes et efficaces sur ce point.

D'un point de vue structurel, une réforme des modalités d'attribution des logements sociaux sera engagée. Enfin, pour lutter contre les discriminations à l'entrée dans le logement notamment pour les travailleurs modestes et les jeunes, nous travaillons à la mise en œuvre d'une garantie universelle des risques locatifs dont les modalités sont en cours d'expertise. Il n'est pas acceptable que l'on refuse un logement à quelqu'un qui est en CDD ou même en intérim. J'ai rencontré il y a quelques temps, je cite cet exemple parce qu'il m'a beaucoup frappé - mais vous en connaissez autant que moi et plus - d'une personne qui était en foyer et qui me dit "je travaille et je gagne bien ma vie" m'a-t-il dit, c'est son expression, il gagnait 2.300 euros par mois, plombier chauffagiste, mais en intérim, ayant un contrat renouvelé en permanence, mais il dit, "je ne peux pas avoir de logement parce que je suis en intérim. Donc ma compagne est retournée chez ses parents et mes deux enfants, j'ai préféré, avec ma compagne, que nous les placions en famille d'accueil pour les protéger".

C'est une situation que je trouve profondément choquante et intolérable. On doit la régler, pas seulement sur le plan individuel. On doit la régler par des solutions concrètes, c'est-à-dire en mettant en œuvre des droits, des nouveaux droits. Parce que si nous ne mettons pas ces nouveaux droits en œuvre, nous pourrions mettre en œuvre toutes les politiques du logement que nous voudrions, nous ne résoudrions pas la situation de cette personne comme celle de beaucoup d'autres.

Et puis je le disais, c'est aussi par l'accompagnement que nous ferons accéder les personnes durablement éloignées du travail à un emploi de qualité. Je dis bien "emploi de qualité" car c'est cela que nous visons à travers notamment les négociations qui sont en cours entre les partenaires sociaux sur la sécurisation de l'emploi. Parmi les sujets majeurs il y a celui du temps partiel subi, qui concerne essentiellement les femmes, et les contrats précaires - 65 % des embauches en 2011 se sont faites en CDD de moins d'un mois.

Comment peut-on avec cette situation trouver un logement ? Comment peut-on s'installer, comment peut-on repartir ? Et donc je voudrais saluer à cet instant le travail des partenaires sociaux dans leur négociation, je sais qu'elle n'est pas facile mais c'est toujours comme ça quand on part de loin et qu'on a le souhait de négocier et de trouver des solutions. Je souhaite vraiment qu'un accord soit trouvé - et ça sera leur responsabilité - dans la lutte contre la précarité du travail. Parce qu'on ne pourra pas sortir les gens de la pauvreté si on ne fait pas reculer la précarité des contrats de travail.

Les multiples études qui ont suivi la mise en œuvre du RMI et du RSA sont tout à fait claires, la réussite d'un parcours d'insertion professionnelle, je le disais, repose sur un accompagnement adapté, plaçant la personne au cœur du dispositif et traitant à la fois des obstacles sociaux et professionnels à l'accès à l'emploi y compris lorsqu'il s'agit d'une création d'entreprise. C'est avec les personnes et non plus seulement pour elles qu'il faut construire leur parcours professionnel en ayant pour maîtres mots la prévention, la continuité, la souplesse.

Outre le renforcement de l'insertion par l'activité économique, nous développerons massivement les stratégies de médiation active et d'accompagnement dans l'emploi ou encore la progressivité du temps de travail dans les contrats aidés. Nous veillerons enfin à orienter beaucoup plus massivement la formation professionnelle en direction des publics qui en bénéficient le moins, c'est-à-dire les personnes les moins qualifiées. Toutes ces mesures seront comprises dans le plan à venir et devront s'appuyer sur la mobilisation des employeurs.

Je veux insister sur un enjeu de première importance pour l'avenir de notre pays, l'insertion des jeunes qui ne sont nulle part, ni en emploi, ni en formation, qui sont confrontés à l'isolement, souvent hors du foyer familial, et à la précarité. Ces jeunes inoccupés, dont de nombreux décrocheurs du système scolaire, sont les éternels oubliés des politiques publiques. La priorité à la jeunesse a été affirmée par le président de la République, c'est aussi une priorité pour ces jeunes en grande difficulté.

C'est pourquoi j'annonce ici la mise en œuvre d'une "garantie jeune", dès la rentrée de septembre 2013 qui s'appuiera techniquement sur un dispositif existant pour éviter d'en inventer un nouveau, qui est le CIVIS.

Il s'agira d'un contrat d'un an renouvelable qui sera signé entre le jeune en grande difficulté d'insertion et le service public de l'emploi, précisant les engagements de chacun. L'institution s'engagera à offrir aux jeunes un accompagnement soutenu. Un travailleur social identifié devra établir avec lui un projet d'insertion et lui faire régulièrement des propositions adaptées de formation ou d'emploi, dont bien entendu les emplois d'avenir et les contrats de génération. Je précise qu'après la négociation réussie et l'accord de tous les partenaires sociaux, un projet de loi sur les contrats de génération sera soumis au Parlement au début de l'année 2013.

De son côté, le jeune signataire sera tenu de respecter les étapes programmées du parcours, et d'accepter les propositions adaptées qui lui seront faites. Il bénéficiera alors pendant ces périodes d'inactivité d'une garantie de ressource, d'un niveau équivalent au RSA.

Le contrat sera d'un an renouvelable et cette aide financière d'un niveau équivalent au RSA dans les périodes d'inactivité.

Ce dispositif qui effectivement demande de mobiliser des moyens et une organisation sera mis en place en septembre 2013 dans dix territoires pilote avant d'être étendu à l'échelle nationale. Nous visons en rythme de croisière 100 000 jeunes par an. Cela veut dire 100 000 jeunes qui vont enfin retrouver un avenir.

Cette jeunesse qui peine à trouver sa place dans la société me conduit naturellement à la question de l'enfance en difficulté. Et plus largement des familles en situation de pauvreté ou en situation précaire. Dominique Versini et Pierre-Yves Madognier ont appelé de leurs vœux le décroisement des dispositifs et l'amélioration de l'accompagnement afin de prévenir les ruptures familiales et de faciliter l'accès aux services collectifs des familles en situation de précarité. Nous nous inspirerons bien sûr de ces recommandations importantes.

Comité interministériel aux Droits des femmes le 30 novembre 2012, site du ministère des droits des femmes, 30/11/2012

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, réunira l'ensemble de son gouvernement, le 30 novembre prochain, « pour décider et présenter ensemble un plan d'action ambitieux pour l'égalité entre les femmes et les hommes » autour d'un comité interministériel aux droits des femmes qui n'avait pas été réuni depuis plus de 12 ans.

Le ministère des Droits des femmes a décidé d'ouvrir à la société civile et à l'ensemble des citoyennes et des citoyens la possibilité de participer à la préparation de ce comité en ouvrant un espace en ligne de recueil des contributions : <http://comite-femmes.gouv.fr/>

« Mon Gouvernement est d'ores et déjà engagé, les ministres sont toutes et tous mobilisés, car comme moi ils sont convaincus que l'égalité femmes-hommes est un levier indispensable du redressement de notre pays » a tenu à exprimer le Premier ministre sur <http://comite-femmes.gouv.fr>, introduisant les contributions de l'ensemble des membres du gouvernement.

« Avec de la volonté politique, et nous en avons, avec la mobilisation de toutes et tous, nous pouvons amorcer le changement. Un changement des mentalités, pour un changement de réalité. » conclu dans son éditorial Najat Vallaud-Belkacem, invitant les Françaises et les Français à se saisir de cet outil.

- [La vidéo du Premier ministre](#)
- [L'édito de la ministre des droits des femmes](#)
- [l'ensemble des contributions des membres du gouvernement](#)

Lutte contre l'homophobie : l'audition à l'Assemblée Nationale – Communiqué, site web du ministère des droits des femmes, 04/12/2012

Voici l'audition de la ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement, devant la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée Nationale, présidée par Patrick Bloche le mercredi 28 novembre 2012. L'audition de Najat Vallaud-Belkacem portait sur [le programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre](#).

Le [verbatim de l'audition est disponible sur le site de l'Assemblée Nationale ici](#) et un extrait ci-dessous.

Mme Najat Vallaud-Belkacem :

« Pourquoi ce programme d'actions maintenant ? Tout d'abord, nous savons bien que l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe ne réglera pas tout. L'égalité des droits, qui figurera dans la loi si le Parlement en décide ainsi, est bien entendu un préalable, mais il faut aussi agir plus en profondeur dans tous les domaines de la société pour faire reculer l'homophobie.

Ensuite, le débat sur le mariage et l'adoption pour tous a réveillé certains réflexes homophobes. Nous nous souvenons tous de la violence de certains propos lors du débat sur le PACS, y compris au Parlement. Nous ne voulons pas que cela se répète. Ce plan d'actions, concomitant au débat sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, a aussi pour vocation de dire que nous souhaitons un débat serein et respectueux, et que nous ferons preuve de tolérance zéro quant aux dérapages homophobes.

Pour faire évoluer les mentalités, nous entendons nous appuyer sur la jeunesse. Tout d'abord, parce que c'est dès le plus jeune âge que se forment les représentations sexistes ou homophobes. Ensuite, parce que c'est, un peu plus tard, dans la jeunesse, à l'heure où l'on s'interroge sur sa sexualité, que les violences peuvent être les plus destructrices : on sait que la prévalence du suicide est beaucoup plus forte chez les jeunes homosexuels que chez les jeunes hétérosexuels. Enfin, parce que la jeunesse, ce sont les hommes et les femmes de demain. C'est dès maintenant que se prépare le projet d'une société plus juste, plus respectueuse de la promesse républicaine d'égalité.

Nous voulons agir sur les représentations. Il faut faire reculer les préjugés et les clichés dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la recherche et du sport.

Nous avons tous en mémoire les grands combats pour l'égalité : dépénalisation de l'homosexualité en 1981, institution du PACS en 1999, combat dans lequel votre président, Patrick Bloche, a joué un rôle remarquable. Toutes ces luttes ont peu à peu changé notre société. Mais si nous avons modifié la loi, nous n'avons pas assez fait évoluer les mentalités. C'est pourquoi nous en faisons aujourd'hui une priorité.

Ce plan, le gouvernement ne l'a pas élaboré seul. Les administrations y ont été associées. Une centaine d'organisations – associations, partenaires sociaux ... – ont également répondu à notre invitation pour participer à une large consultation, et nous avons reçu plus d'un millier de pages de contributions.

Quelles en sont les principales mesures ?

Pour lutter plus efficacement contre les violences commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, il importe tout d'abord d'en avoir une meilleure connaissance. Il faut à la fois mieux les mesurer et les analyser. Le gouvernement publiera désormais chaque année les chiffres de l'homophobie – entendue au sens large. Cela sera possible grâce à la réforme engagée du système statistique des ministères de l'intérieur et de la justice. Nous commanderons également une enquête de victimation à l'Institut national d'études démographiques (INED) pour compléter les données sur le sujet, dans le cadre de l'enquête « Virage ».

L'accueil des victimes sera amélioré. Ainsi apporterons-nous un soutien à la ligne d'écoute SOS Homophobie qui a fait ses preuves mais n'a jusqu'à présent jamais été aidée par les pouvoirs publics. Dès l'an prochain, les professionnels au contact des victimes – policiers, gendarmes, magistrats, infirmiers... – seront mieux formés sur le sujet des violences faites aux femmes mais aussi des violences liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Pour le détail de ces formations, je vous renvoie au plan d'actions qui vous a été remis. Afin de faciliter le recueil des plaintes, les policiers et les gendarmes auront à leur disposition des trames d'audition destinées à « guider » le témoignage des victimes.

Enfin, j'ai demandé à [la Miviludes, mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires](#), de surveiller ce qu'on appelle les « thérapies de conversion », organisées par des centres qui profitent de la vulnérabilité de ceux et celles qui vivent mal leur homosexualité en prétendant les en guérir. La Miviludes m'a assuré être particulièrement vigilante sur ces pratiques.

Tous ces efforts pour lutter contre les violences homophobes et transphobes n'auraient pas de sens si nous ne luttons pas en profondeur contre les stéréotypes.

De l'école primaire à l'université, des actions seront menées. Les enseignants seront mieux formés à l'éducation à la sexualité et à répondre aux questions des enfants sur l'orientation sexuelle. Les questions relatives à l'homosexualité ne seront pas éludées dans cette éducation à la sexualité. Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, et moi-même veillerons à ce que la circulaire du 17 février 2003 soit enfin appliquée dans les établissements.

Enfin, les établissements scolaires doivent ouvrir davantage qu'aujourd'hui leurs portes aux associations, qui sont assurément les mieux placées pour prévenir les réflexes homophobes. Nous faciliterons aux associations l'obtention de leur agrément.

Nous voulons aussi mieux prévenir le suicide chez les jeunes, dont le risque est accru chez les jeunes homosexuels. Vincent Peillon a confié une mission sur le sujet à Michel Teychenné. Ce sera également l'une des priorités de Marisol Touraine, dans le cadre du plan « Santé mentale » en préparation.

Nous renforcerons la Charte de l'homophobie dans le domaine sportif. Ces questions seront également intégrées dans les programmes du BAFA – brevet d'aptitude à la fonction d'animateur. Valérie Fourneyron, ministre des sports, a formulé des propositions en ce sens.

Avec Aurélie Filipetti, ministre de la culture et de la communication, nous inviterons le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à adresser une recommandation aux chaînes de radio et de télévision pour qu'elles participent davantage à la lutte contre les préjugés et l'homophobie.

L'histoire du mouvement LGBT sera valorisée davantage qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, par des projets de documentaires et l'exploitation des archives, nombreuses, qui existent et doivent être sauvegardées.

Au-delà de ces impulsions pour faire évoluer les mentalités, nous engagerons une lutte déterminée contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, notamment dans l'emploi, public et privé, et l'accès aux soins. Avec Michel Sapin, ministre du travail, nous ferons entrer les questions LGBT dans les outils utilisés par les inspecteurs du travail. Les partenaires sociaux, que nous avons reçus pour préparer ce plan d'actions, ont reconnu que la lutte contre les discriminations homophobes dans le monde du travail n'avait pas été suffisante, reposant le plus souvent sur des associations internes aux entreprises, et qu'ils devaient eux-mêmes maintenant se saisir du sujet. Celui-ci sera désormais abordé dans le cadre de la nouvelle grande Conférence sociale annuelle. »

Lire la suite [sur le site de l'Assemblée Nationale](#)



Conférence de consensus sur la prévention de la récidive, site web conference-consensus.justice.gouv.fr, 18/09/2012

Méthode

La méthode de la conférence de consensus est une méthode qui a été éprouvée principalement dans le domaine médical mais qui a déjà été utilisée dans d'autres champs, notamment le champ social(1). L'objectif d'une conférence de consensus est, sur un sujet qui pose problème, d'identifier les questions incontournables et de cerner les points de controverse à dépasser. En mobilisant de nombreux regards croisés, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques françaises et étrangères, en permettant un débat structuré, une telle méthode doit aboutir à la construction d'un socle de consensus susceptible de poser les bases d'une évolution de la politique publique.

La méthodologie habituelle, dans le champ médical, s'applique à bien séparer les fonctions respectives des différents organes : comité d'organisation choisi par le promoteur de la conférence, experts auditionnés et jury d'audition choisis librement par le comité d'organisation. Le souci est de préserver l'indépendance d'esprit de chacun dans le cadre de ses compétences et de prévenir les soupçons d'éventuels conflits d'intérêt.

Transposer une telle méthode dans le champ judiciaire suppose nécessairement quelques adaptations, d'abord parce que dans le domaine des sciences humaines, le niveau de preuve scientifique ne peut être le même que dans celui des sciences dites dures, ensuite parce qu'il s'agit d'une politique publique qui fait intervenir de très nombreux acteurs professionnels et politiques, enfin, parce qu'il s'agit d'une question qui implique les libertés publiques et suppose, au moins pour partie, l'intervention du législateur. Mais transposer ne signifie pas dénaturer : l'originalité de la méthode, qui repose sur la dynamique créée par les réflexions successives, mais indépendantes, du comité d'organisation, des experts puis du jury de consensus est préservée, de même que la liberté intellectuelle qui s'attache à cette méthode.

Désigné par la ministre de la justice le **18 septembre 2012**, le comité d'organisation conduit ses travaux et opère ses choix en toute indépendance, indépendance garantie par le caractère pluriel de sa composition. Ce comité d'organisation est chargé de la mise en état du débat :

- Il élabore d'abord une synthèse des connaissances existantes dans le domaine de la prévention de la récidive, aussi bien en France qu'à l'étranger. Cette synthèse bibliographique sera disponible dès le mois de janvier 2013,
- Il procède à de nombreuses auditions d'organisations syndicales, professionnelles, d'associations, de représentants institutionnels et d'élus oeuvrant dans le champ de la prévention de la récidive (environ 60 auditions prévues à ce jour). Ces auditions préalables ne sont pas prévues par la méthodologie des conférences médicales. Elles sont apparues nécessaires au comité d'organisation compte tenu de la diversité des acteurs concernés. Les contributions écrites des organisations auditionnées ainsi que les contributions spontanées de personnes ou organisations non auditionnées

sont mises en ligne au fur et à mesure. Une synthèse de l'ensemble de ces contributions sera mise à disposition du jury de consensus et accessible sur le site dans le courant du mois de janvier 2013 (le calendrier des auditions est régulièrement actualisé en ligne(2)),

- Il définit les termes du débat et choisit les experts qui seront entendus lors des deux journées d'audition publique qui se tiendront les **14 et 15 février 2013** à la Maison de la Chimie à Paris. Le programme définitif de ces journées sera connu au début du mois de décembre. Les experts seront tenus d'élaborer une contribution écrite, sur la base des questions posées par le comité, qui sera mise en ligne avant la conférence.

Il choisit le président et les membres du jury de consensus dont la composition sera rendue publique le 18 décembre 2012. Ce jury ne sera pas composé exclusivement de spécialistes du champ mais intégrera des représentants de la société civile. Aux termes des deux journées d'auditions publiques des **14 et 15 février 2013**, au cours desquelles il entendra et questionnera directement les experts, le jury se retirera pour deux journées de délibération à huis clos, les **16 et 17 février 2013**, au cours desquelles il élaborera des recommandations qui tenteront de répondre aux questions posées par le comité d'organisation.

Ces recommandations seront remises par le jury à la ministre de la justice au cours de la **semaine du 18 février 2013 et immédiatement rendues publiques.**

1 – Telles que les conférences de consensus pratiquées par la Haute Autorité de Santé dans le domaine médical, ainsi les 16 et 17 décembre 2005 sur la prise en charge de la psychopathie et les 25 et 26 janvier 2007 sur l'expertise psychiatrique pénale et, unique dans le champ social, la conférence de consensus sur les personnes sans-abri « Sortir de la rue » 2007.

2 – Près de 60 auditions à ce jour, en l'état du calendrier, entre le 17 octobre 2012 et le 9 janvier 2013.

Mineurs : l'éducation à l'épreuve de la détention – Communiqué, site web du ministère de la justice, 30/10/2012

Christiane Taubira a ouvert le 29 octobre, les IIIèmes journées d'études internationales consacrées à la prise en charge spécifique et pluridisciplinaire des mineurs délinquants.

Réunis pour deux journées de réflexion sur le thème « Mineurs : l'éducation à l'épreuve de la détention », les participants d'horizons géographiques et professionnels divers ont accueilli la ministre en ouverture de leurs débats.

La ministre de la Justice a rappelé son souci de s'appuyer sur les méthodes rigoureuses de la recherche pour inspirer en amont les politiques publiques et évaluer en aval leur efficacité. Elle a ainsi affirmé la nécessaire rigueur des politiques publiques qu'elle entendait conduire pour prévenir efficacement la récidive, et notamment celle des plus jeunes. Cette méthode est celle appliquée à la [conférence de consensus](#) sur l'efficacité des réponses pénales, qui aura lieu en février 2013.

« La jeunesse est une priorité ». La ministre a également rappelé que la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) bénéficiera sur [le budget 2013](#) de la Justice de 205 emplois supplémentaires. « Ce retour à la spécificité de la justice des mineurs » va conduire entre autres à la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs, a-t-elle réaffirmé.

Evoquant les structures fermées pour mineurs, Christiane Taubira a insisté sur l'existence d'une « diversité de l'offre à la disposition des juges et tribunaux des enfants ». « Les Centres éducatifs fermés (CEF), sur lesquels le Président de la République s'est engagé à opérer un doublement, continueront à faire partie de l'offre » a-t-elle précisé.

A ce sujet, la ministre a annoncé que les résultats de l'inspection diligentée pour évaluer le fonctionnement des CEF, leur répartition sur le territoire, le profil des jeunes accueillis et leur suivi seront connus d'ici mi-janvier.

Outre ces structures fermées, la Garde des Sceaux a soutenu l'importance de la prise en charge des mineurs en milieu ouvert qui « donne des résultats beaucoup plus satisfaisants que le milieu fermé » sur les questions de récidive.

Pour les sortir du parcours de délinquance, « il en va de notre responsabilité d'adultes que d'accompagner ces êtres en devenir pour leur permettre de comprendre que leur destinée personnelle n'est pas écrite » a-t-elle souligné.



Groupe de travail sur la sécurité sociale et la santé des étudiants – Sénat, site web du Sénat, 18/12/2012

Dès 1948, les étudiants ont été affiliés au régime général de sécurité sociale, mais la gestion de leurs prestations est assurée par des mutuelles d'étudiants, et non par les CPAM. Selon leur lieu d'inscription à l'enseignement supérieur, les étudiants peuvent choisir entre deux mutuelles qui sont compétentes pour gérer le régime obligatoire de base, un tel choix étant exceptionnel dans le système de sécurité sociale français. Ces mutuelles proposent également des contrats de complémentaire santé à titre facultatif.

Or, les étudiants et leurs familles sont régulièrement confrontés à des délais de remboursement importants et à des difficultés pour contacter les mutuelles en cas de demande d'information.

Le système original de gestion déléguée du risque maladie aux mutuelles étudiantes, qui distingue aujourd'hui la France de ses voisins européens, est-il toujours le plus adapté pour prendre en compte les spécificités de la population étudiante ? Quelles évolutions pourraient lui être apportées ?

Par ailleurs, les étudiants se disent en grande majorité satisfaits de leur état de santé, mais ils peuvent être fragilisés par le développement de troubles liés au stress, à l'isolement, à l'alimentation ou à certains comportements à risque. Pourtant, c'est bien dans cette phase d'apprentissage de l'autonomie qu'est la vie étudiante que peuvent s'acquérir les habitudes permettant aux jeunes de rester en bonne santé le plus longtemps possible. Or le renoncement aux soins tend à se développer, situation qui peut être accentuée par des difficultés d'accès à une couverture complémentaire. En outre, les services de médecine préventive présents au sein des universités, ne sont pas toujours bien connus des étudiants.

Pour répondre à ces enjeux, la commission des affaires sociales du Sénat a créé un groupe de travail consacré à la protection sociale et à la santé des étudiants. Vous pourrez suivre l'avancée des travaux sur le site mais également y apporter votre contribution : nous proposons aux étudiants intéressés de nous faire part de leur expérience en remplissant un rapide questionnaire accessible à partir de cette page ; les internautes qui le souhaitent peuvent également nous écrire directement pour faire part de leur expérience et donner leur sentiment sur la situation sanitaire des étudiants et les principaux enjeux auxquels est confronté le régime délégué.

Ronan Kerdraon et Catherine Procaccia

Références à télécharger :

Lire le [rapport d'information](#)

Lire la [synthèse](#)



Installation du comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle - Communiqué, site du Ministère de la culture et de la communication, 21/11/2012

Pour permettre à tous les jeunes, sur tous les territoires, d'accéder à l'art et à la culture, de la petite enfance à l'université, le Gouvernement lance le projet national de l'éducation artistique et culturelle.

L'engagement du Président de la République de faire de la prise en compte de la jeunesse une des priorités du quinquennat trouve une nouvelle expression dans l'élaboration d'un projet national de l'éducation artistique et culturelle : « pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ». Le ministère de la Culture et de la Communication est chargé, en lien avec le ministère de l'Education nationale, de mettre en oeuvre ce projet national avec les autres ministères concernés, chargés de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a installé le mercredi 21 novembre 2012 le comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle, composé d'élus et de personnalités du monde de la culture, de la recherche et de l'éducation, présidé par Marie Desplechin.

Le comité de pilotage auditionnera des organismes institutionnels et représentatifs des acteurs oeuvrant en faveur de l'éducation artistique et culturelle : ministères et institutions concernés, associations représentant les collectivités territoriales, grands réseaux d'acteurs artistiques, culturels et éducatifs, artistes impliqués dans des démarches pédagogiques... Tous seront également invités à transmettre une contribution écrite permettant d'alimenter la réflexion et le rapport du comité de pilotage.

Les auditions seront réparties sur 10 demi-journées, entre le 21 novembre et le 7 décembre 2012.

La consultation prendra appui sur 5 thématiques :

- Développer et articuler les actions proposées aux jeunes pendant leurs différents temps de vie
- Favoriser une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique et culturelle
- Prendre en compte la diversité des modes d'accès des jeunes à l'art et à la culture
- Le numérique et les nouveaux médias : quelle place dans l'éducation artistique et culturelle?
- Mieux former les acteurs

Un espace dédié est ouvert sur le site du ministère de la Culture et de la Communication à l'adresse : www.culturecommunication.gouv.fr/consultation-eac. Le rapport sera rendu public fin décembre 2012. Des orientations nationales seront définies sur cette base.



Orientations et calendrier du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire – Communiqué, site web du ministère de l'économie et des finances, 27/09/2012

Benoît Hamon a précisé les orientations et le calendrier de l'élaboration du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire (ESS), devant le bureau du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, lundi 24 septembre 2012.

Lors du [Conseil des ministres du 5 septembre](#) dernier, le ministre délégué avait présenté une communication confirmant l'inscription du projet de loi relatif à l'ESS à l'agenda du Gouvernement.

Le 24 septembre, Benoît Hamon a réaffirmé sa volonté d'associer pleinement les représentants du secteur à l'élaboration du projet de loi. Cette concertation qui s'achèvera à la fin de l'année, s'appuiera notamment sur les travaux des commissions du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire.

Les membres du bureau du Conseil supérieur s'appuieront sur les commissions pour étudier les sujets prioritaires du futur projet de loi et constituer des groupes de travail ad hoc sur les thèmes suivants :

- La reconnaissance de l'ESS, à travers la question de la **définition de son périmètre** ;
- La structuration de l'ESS, à travers l'**identification des institutions et dispositifs** qui concourent à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'ESS, aux plans national et local ;
- Le développement de l'ESS, à travers l'**institution d'un dispositif de labellisation** permettant d'identifier celles des entreprises de l'ESS dont les engagements en faveur d'objectifs d'intérêt général doivent faire l'objet d'une valorisation et d'encouragements de la part des pouvoirs publics.

Par ailleurs, le ministre délégué a indiqué que le projet de loi comporterait un chapitre dédié à la modernisation du modèle coopératif, ainsi que diverses dispositions relatives aux organismes et dispositifs qui concourent à l'ESS.



**Proposition de résolution au nom de la commission des affaires européennes,
en application de l'article 73 quater du Règlement, sur « Erasmus pour tous »,
le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la
jeunesse et le sport, site web du Sénat, 04/04/2012**

PROPOSITION DE RÉOLUTION EUROPÉENNE

PRÉSENTÉE AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ⁽¹⁾

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 73 QUATER DU RÈGLEMENT,

*sur « Erasmus pour tous », le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la
formation, la jeunesse et le sport,*

PRÉSENTÉE

Par Mme Colette MÉLOT,

Sénateur

(Envoyée à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.)

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

La Commission européenne a proposé, en novembre dernier, un nouveau programme de financement pour la période 2014-2020 en matière d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport, intitulé « Erasmus pour tous ».

Ce programme est une nouveauté, sans être totalement inédit. Il rassemble sous un seul chapeau sept programmes actuels de l'Union européenne : « Éducation et formation tout au long de la vie », qui regroupe lui-même les sous-programmes Comenius pour l'enseignement scolaire, Erasmus pour l'enseignement supérieur, Léonard de Vinci pour la formation professionnelle et Grundtvig pour l'éducation des adultes ; les programmes internationaux dans le domaine de l'enseignement supérieur - Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink - ; le programme de coopération bilatérale avec les pays industrialisés et le programme « Jeunesse en Action ». L'objectif de cette fusion est d'éviter la duplication et la fragmentation des initiatives. Par ailleurs, un chapitre du nouveau programme est également consacré au soutien au sport amateur. La Commission européenne espère que cette nouvelle architecture permettra d'accroître l'efficacité et la plus-value apportée par l'Union européenne.

Le programme est conçu pour aider les États membres à remplir les deux objectifs éducatifs de la stratégie « UE 2020 » : la réduction du taux de décrochage scolaire sous la barre des 10 % ; l'augmentation du nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, de

manière à ce que 40 % des 30-34 ans dispose d'un tel diplôme. De ce fait, le programme est centré autour de trois objectifs clés.

Le premier objectif du programme est d'**accroître la mobilité**, la Commission souhaitant doubler le nombre de bénéficiaires, de 2,5 millions à 5 millions d'ici 2020. À ce titre, un accent particulier est mis sur la mobilité des étudiants. Un nouveau mécanisme de garantie de prêt, dénommé Erasmus Master, pourrait bénéficier à 330 000 étudiants de Master souhaitant étudier hors de leur pays. La Commission européenne espère aussi développer la mobilité des professeurs et des éducateurs, estimant que leur expérience pourra ensuite bénéficier à leurs élèves.

Le deuxième objectif consiste à **renforcer la coopération institutionnelle entre les établissements d'enseignement, les organisations de jeunesse et les entreprises**. La Commission européenne annonce la mise en place de 400 « alliances de la connaissance » et d'« alliances sectorielles pour les compétences » conclues respectivement entre des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises ou des professionnels de l'éducation et de la formation et des entreprises, afin d'améliorer l'employabilité des citoyens européens.

Le troisième objectif vise à **soutenir les réformes entreprises par les États membres pour moderniser leurs systèmes d'enseignement et de formation**.

Au regard de ces enjeux, la Commission européenne propose que le programme soit doté d'un **budget ambitieux de près de 19 milliards d'euros, en augmentation de plus de 70 % par rapport au cadre financier 2007-2013**. La commissaire chargée de ces questions, Androulla VASSILIOU, justifie cette très forte augmentation, en pleine rigueur budgétaire, par le fait que les investissements dans l'éducation et la formation constitueraient aujourd'hui « *le meilleur placement pour l'avenir de l'Europe* ».

Que penser du programme « Erasmus pour tous » ?

Le programme a finalement reçu un accueil assez mitigé, au Conseil comme au Parlement européen. Si les États membres et les députés européens se sont tous félicités de l'orientation générale de la proposition, ils ont émis des réserves sur un certain nombre de modalités retenues par la Commission. Quelles sont les principales critiques ?

Le premier sujet de désaccord porte sur le nom du programme. Le label « Erasmus » devrait être décliné en fonction des différents publics : « Erasmus enseignement supérieur », « Erasmus formation », « Erasmus écoles » et « Erasmus participation des jeunes ». Les noms des anciens sous-programmes - Léonard de Vinci, Grundtvig et Comenius - disparaîtraient. Pour plusieurs États membres, parmi lesquels l'Allemagne, l'Estonie, la République tchèque, la Slovaquie ou la Slovénie, cette proposition est inacceptable, d'autant qu'ils font valoir que les dénominations de ces sous-programmes commençaient à être reconnues de leurs publics. La rapporteure au Parlement européen, Doris PACK, partage leur avis et annonce d'ores et déjà qu'elle compte rétablir ces noms.

Cette proposition d'apposer un label unique pour toutes les formes de mobilité est pourtant judicieuse. Le nom « Erasmus » est en effet bien connu du grand public - le film de Cédric KLAPISCH *L'auberge espagnole* y a sans doute contribué -, ce qui est loin d'être le cas de Comenius, Grundtvig ou Leonardo. Cette solution rendra, en fin de compte, les choses plus claires et plus lisibles pour le citoyen européen.

Le deuxième point d'achoppement concerne la jeunesse. Dix-sept États membres, dont la France, ont demandé que les actions en la matière fassent l'objet d'un chapitre séparé au sein du programme, au lieu d'être confondues, comme c'est le cas dans la proposition actuellement sur la table, avec celles menées en matière d'éducation et de formation.

Un tel choix d'architecture paraît susceptible de nuire à la visibilité des actions en matière de jeunesse. La majeure partie des actions sont en effet menées par des associations. Il serait regrettable qu'elles ne soient plus financées au prétexte qu'elles ne sont pas des établissements au sens où l'entend la Commission. Dans le contexte actuel de volonté de lutte contre le décrochage scolaire, il ne paraît pas opportun de se priver de tels instruments qui permettent aux jeunes de ne pas perdre pied et de se réinsérer.

Troisième point de divergences, le mécanisme de garantie de prêts aux étudiants de Master. Plusieurs pays émettent des réserves sur l'instauration d'un tel mécanisme, mais pour des raisons fort différentes. Certains, en particulier les pays nordiques, qui disposent déjà de telles facilités, ne voient pas la valeur ajoutée apportée par l'Union européenne. D'autres, au contraire, redoutent qu'un tel mécanisme ne conduise leurs meilleurs étudiants à partir étudier dans un autre État membre pour ne plus jamais revenir.

Cette initiative est pourtant très positive. Les bourses Erasmus, qui se situent en moyenne autour de 250 euros par mois, sont loin d'être suffisantes pour couvrir les frais d'hébergement et de séjour. Ce nouveau mécanisme démocratiserait la mobilité au niveau Master, ce qui semble particulièrement souhaitable. En outre, ce mécanisme n'a pas vocation à concurrencer les initiatives nationales, mais viendrait simplement les compléter.

Un autre point qui fait l'objet de discussions a trait à la ventilation du budget en fonction des différents publics. De nombreuses délégations craignent que le regroupement de sept anciens programmes en un seul ne conduise à délaisser la mobilité de certains publics au profit d'autres. Ils redoutent notamment que la Commission européenne se concentre sur la mobilité étudiante, pour laquelle la visibilité de l'action européenne est plus forte. La proposition évoque bien des dotations minimales par secteur, mais celles-ci ne sont présentées que dans l'exposé des motifs, qui n'a aucun caractère contraignant.

Il paraît donc important que cette ventilation soit reproduite dans le corps du futur règlement, faute de quoi les échanges scolaires, les actions en faveur de la participation démocratique des jeunes, les volontariats à l'étranger risqueraient de connaître un coup d'arrêt. **Cette ventilation est indispensable pour que le programme puisse bénéficier au plus grand nombre**, d'autant que l'expérience tend à prouver que plus les jeunes partent tôt à l'étranger, plus ils sont ensuite mobiles et font preuve d'initiative et d'adaptabilité.

Un dernier sujet de débat concerne l'enveloppe budgétaire globale. En dépit de la crise financière actuelle, un grand nombre de délégations ont salué la forte augmentation du budget proposée par la Commission européenne. Toutefois, il ne s'agit que d'une proposition. Encore faut-il que les négociations sur les perspectives financières 2014-2020 confirment l'arbitrage fait jusqu'ici par la seule Commission. Or, sur ce sujet, rien n'est moins sûr. Le ministère du budget français, par exemple, a exprimé son opposition à toute augmentation des crédits alloués au programme « Erasmus pour tous », jugée « *incompatible avec les contraintes pesant sur les finances publiques de la France* ».

Les dépenses en matière d'éducation, de formation et de jeunesse assurent pourtant un très bon retour sur investissement, d'autant que l'on ne saurait correctement comptabiliser les effets de la mobilité en prenant en compte seulement les individus qui partent : il faut aussi considérer les effets à long terme sur la famille, l'entourage ; il faut également mesurer, en France, les bénéfices que les établissements et les entreprises retirent à accueillir des étudiants étrangers, des apprentis ; il ne faut pas oublier les réseaux qui se créent de cette manière.

En outre, l'augmentation proposée par la Commission représente moins de 1 % du budget total de l'Union européenne, ce qui ne risque pas fondamentalement de bouleverser les grands équilibres budgétaires. En revanche, ce type d'actions contribue beaucoup à rapprocher les citoyens, notamment les jeunes, de la construction européenne.

Au regard de ces observations, la commission des affaires européennes, lors de sa réunion du jeudi 1^{er} mars 2012, a conclu, à l'unanimité, au dépôt de la proposition de résolution européenne suivante :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE

Le Sénat,

Vu l'article 88-4 de la Constitution ;

Vu la proposition de règlement établissant « Erasmus pour tous », le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (texte E 6863) ;

- estime que ce programme peut contribuer à répondre aux défis économiques actuels et à rapprocher l'Europe des citoyens ;

- soutient l'idée d'apposer un label unique intitulé « Erasmus » à l'ensemble des actions européennes en matière d'éducation, de formation et de jeunesse, afin de renforcer la clarté et la lisibilité pour les citoyens européens ;

- considère que les activités liées à la jeunesse devraient, compte tenu de leur nature spécifique, faire l'objet d'un chapitre distinct, de manière à assurer leur pérennité et garantir leur visibilité ;

- se félicite de la création d'un mécanisme de garantie de prêts « Erasmus Master », qui permettra de démocratiser l'accès à la mobilité étudiante, et demande au Gouvernement d'examiner les modalités de mise en oeuvre au niveau national ;

- juge indispensable d'introduire, dans la base du règlement, une dotation budgétaire minimale selon les publics visés, de manière à s'assurer que la fusion des anciens programmes ne se traduise pas par l'abandon de certaines politiques pourtant pertinentes ;

- demande au Gouvernement de soutenir l'augmentation des crédits proposée par la Commission, de manière à permettre à ce programme, qui contribue à forger la conscience européenne, de donner sa pleine efficacité.

Références à télécharger :

[Proposition de résolution](#) au nom de la commission des affaires européennes, en application de l'article 73 quater du Règlement, sur « Erasmus pour tous », le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, Sénat, 04/04/2012

Pour aider les jeunes, priorité à l'emploi et à l'intégration sociale, dit l'Union européenne dans son rapport sur la jeunesse, Rapport européen jeunesse, site web Europa, 10/09/2012

Dans son rapport sur la jeunesse publié aujourd'hui, l'Union européenne appelle à une orientation prioritaire des politiques en faveur de la jeunesse vers l'emploi, l'intégration sociale, la santé et le bien-être des jeunes. Ce rapport, produit tous les trois ans par la Commission, met en lumière la nécessité pour l'Union et les États membres d'en faire plus pour soutenir les jeunes, frappés de plein fouet par la crise économique.

Dans l'Union, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'est accru de 50 % depuis le début de la crise, passant d'une moyenne de 15 % en février 2008 à 22,5 % en juillet de cette année. Selon les dernières statistiques publiées par Eurostat, les taux les plus élevés sont observés en Grèce (53,8 %) et en Espagne (52,9 %). À travers l'Union, plus de 30 % des jeunes chômeurs sont sans emploi depuis plus d'un an.

«Je suis profondément préoccupée par les effets de la crise sur les jeunes, beaucoup trop nombreux à être exposés à un risque d'exclusion sociale et de pauvreté. Les jeunes sont notre avenir et je suis fermement décidée à renforcer nos politiques et programmes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi et leurs chances dans la vie», a déclaré la commissaire européenne à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse, Androulla Vassiliou.

L'horizon se teinte toutefois de lueurs d'espoir: le rapport a permis de constater que presque tous les États membres appliquent la stratégie européenne en faveur de la jeunesse, qui vise à élargir et à améliorer les possibilités offertes aux jeunes et à promouvoir une citoyenneté active, l'intégration sociale et la solidarité. Depuis la publication du rapport précédent, en 2009, les États membres ont renforcé les initiatives en matière d'éducation, d'emploi et d'esprit d'entreprise visant les jeunes, et la participation des jeunes dans les mouvements associatifs et sociaux n'a pas faibli.

Erasmus pour tous, le nouveau programme «Éducation, formation et jeunesse» proposé pour la période 2014-2020, sera au cœur de la nouvelle stratégie européenne en faveur de la jeunesse. Il prévoit une augmentation notable des moyens financiers, grâce auxquels jusqu'à cinq millions de jeunes pourraient bénéficier de subventions de l'Union pour aller étudier, suivre des formations ou faire du bénévolat à l'étranger – soit près de deux fois plus de bénéficiaires qu'avec les programmes réalisés entre 2007 et 2013.

Prochaines étapes

Le rapport de l'Union sur la jeunesse sera soumis au Conseil et devrait être adopté en novembre sous la forme d'un rapport commun du Conseil et de la Commission.

Contexte

La Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (2010-2018) a été adoptée par le Conseil le 27 novembre 2009. Ses objectifs sont d'élargir et d'améliorer les possibilités offertes aux jeunes et de promouvoir la citoyenneté active, l'intégration sociale et la solidarité. Étendue sur neuf ans, la réalisation de la stratégie est divisée en trois cycles. Vers la fin de chaque cycle, un rapport de l'Union sur la jeunesse est rédigé pour évaluer les résultats et proposer de nouvelles priorités pour les trois années suivantes. Si elles sont adoptées par le Conseil, les nouvelles priorités proposées cette fois s'appliqueront de 2013 à 2015.

Le rapport de 2012 comprend un résumé de la manière dont la stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse a été appliquée à l'échelle nationale et européenne depuis 2010 et une analyse complète des situations auxquelles les jeunes sont confrontés. Il s'appuie sur des contributions d'États membres, d'administrations et de ministères ainsi que sur des consultations avec des jeunes. Les pays candidats et les pays de l'AELE ont également communiqué des rapports sur une base volontaire.

La stratégie européenne en faveur de la jeunesse est complémentaire à l'initiative phare «Jeunesse en mouvement» de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi. Avec la stratégie en faveur de la jeunesse, les besoins des jeunes et les possibilités qui leur sont offertes sont abordés à travers huit champs d'intervention:

- l'éducation et la formation,
- l'emploi et l'esprit d'entreprise,
- l'intégration sociale,
- la santé et le bien-être,
- le volontariat,
- la participation,
- la culture et la créativité,
- les jeunes et le monde.

Que fait l'Union pour lutter contre le chômage des jeunes?

Les mesures destinées à lutter contre le chômage des jeunes et les problèmes qui l'accompagnent sont au cœur des recommandations par pays adoptées par le Conseil en juin.

Dans son train de mesures consacrées à l'emploi (avril 2012), la Commission a souligné la nécessité pour les États membres de se concentrer sur la création d'emplois et la croissance, et non sur les seules mesures d'austérité. Pour favoriser davantage la mobilité professionnelle, la Commission a l'intention d'étendre son portail pour l'emploi EURES, qui rapproche offres et demandes d'emploi par-delà les frontières.

Avant la fin de l'année, la Commission présentera une proposition de recommandation du Conseil consacrée aux «garanties pour la jeunesse», qui aura pour but de faire en sorte que, dans les quatre mois suivant sa sortie du système éducatif, tout jeune ait un emploi, suive une formation ou reprenne des études. En outre, la Commission va lancer une consultation des employeurs et des syndicats à propos d'un cadre de qualité pour les stages.

Par ailleurs, elle incite les États membres à tirer un meilleur parti du Fonds social européen pour soutenir la création d'emplois, et des équipes de la Commission sont aux côtés de huit États membres (la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal, la Slovaquie et l'Espagne) dans lesquels les taux de chômage des jeunes sont les plus élevés. Ces équipes ont contribué à la réorientation de fonds structurels de l'Union pour un montant total de 7,3 milliards d'euros au bénéfice de plus de 460 000 jeunes.

La Commission s'efforce aussi de supprimer les obstacles auxquels les citoyens européens sont confrontés, notamment lorsqu'ils veulent exercer leur droit à la libre circulation dans l'Union, que ce soit pour du volontariat, des études ou un travail.

Les priorités et les recommandations de la stratégie européenne en faveur de la jeunesse bénéficient du soutien du programme Jeunesse en action, qui permet le financement de possibilités de formation à l'étranger pour les jeunes, les animateurs de jeunesse et les organisations de jeunesse. Dans le droit fil de la stratégie, ce programme promeut la citoyenneté et la solidarité entre jeunes et leur permet d'acquérir des compétences grâce à l'animation, au volontariat et à la participation civique. Quelque 185 000 participants ont bénéficié du programme en 2011, contre 111 000 en 2007, l'année de son lancement.

Les initiatives prises pour stimuler l'employabilité, la mobilité dans l'éducation et la formation et la participation des jeunes bénéficient du soutien de l'actuel programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, y compris ses volets Erasmus et Leonardo da Vinci. Sur la période 2012-2013, la Commission soutiendra financièrement 280 000 placements professionnels par l'intermédiaire de ces programmes destinés aux étudiants de l'enseignement professionnel ou supérieur, dans le cadre de sa campagne «We mean business».

Références à télécharger :

Lire le « [European Youth report](#) » 2012

**« NEETs » – Les jeunes sans emploi, sans diplôme ni formation :
caractéristiques, coûts et réponses politiques dans l'Union Européenne –
Rapport, site web Eurofound, 22/10/2012**

Ce rapport analyse le marché du travail des jeunes dans l'Union Européenne, avec un angle spécifique dédié au groupe des « NEETs ». Il examine les facteurs déterminants d'appartenance au groupe des « NEETs », et mesure les coûts économiques et sociaux de ce groupe. Il évalue également comment les Etats membres de l'Union Européenne, à travers des politiques et des interventions, ont aidé les jeunes à mettre un pied dans le marché du travail. Cela montre que les initiatives politiques réussies s'orientent vers des sous-groupes désavantagés parmi le groupe des « NEETs ».

Références à télécharger :

« NEETs » – Les jeunes sans emploi, sans diplôme ni formation : caractéristiques, coûts et réponses politiques dans l'Union Européenne – [Rapport](#)

Davantage d'efforts au niveau de l'UE pour lutter contre le chômage des jeunes – Actualité du Parlement européen, 24/05/2012

Concevoir un "plan européen d'investissement" pour créer de nouveaux emplois, réaffecter les fonds structurels en faveur de projets pour les jeunes et introduire une "garantie pour la jeunesse européenne" afin de s'assurer que les jeunes ne restent pas au chômage plus de quatre mois, telles sont les principales propositions des députés figurant dans une résolution sur des mesures visant à lutter contre le chômage des jeunes, adoptée ce jeudi.

Si le taux de chômage dans l'UE est en moyenne de 10%, celui des jeunes atteint 22,1% début 2011- contre 14,7% en 2008 - souligne la résolution rédigée par Pervenche Berès (S&D, FR). La situation de l'emploi diffère sensiblement selon les États membres: le taux de chômage varie de moins de 10% dans certains pays à 50% dans les États les plus durement touchés par la crise.

Un plan européen d'investissements pour créer des emplois

Dans le texte adopté à mains levées, le Parlement se félicite de la communication de la Commission concernant l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes mais "émet des doutes sérieux quant à la question de savoir si l'échelle des actions proposées est proportionnée à la gravité des crises de l'emploi des jeunes qui frappent actuellement de nombreux États membres.

La situation de l'emploi des jeunes est largement tributaire de la situation économique générale et les députés demandent instamment aux États membres de présenter un "plan européen d'investissement" pour stimuler une croissance inclusive et durable, génératrice d'emplois.

Fonds structurels

Le 30 janvier 2012, lors du Conseil européen, le Président de la Commission, José Manuel Barroso, a annoncé que 82 milliards d'euros, sur un budget total de 347 milliards d'euros des fonds structurels pour la période 2007-2013, ne sont pas encore attribués et pourraient être redéployés.

Les députés regrettent qu'après quatre années de crise, 82 milliards d'euros demeurent inutilisés. Ils exhortent la Commission à proposer en priorité de redéployer une partie substantielle de cet argent en faveur de projets pour les jeunes.

Ils demandent également à la Commission d'envisager d'accroître la part de l'UE dans le financement de projets cofinancés avec les gouvernements nationaux ou avec les huit pays les plus touchés par le chômage des jeunes (Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Grèce, Espagne, Portugal, Irlande et Italie).

Garantie européenne pour la jeunesse et Charte de qualité des stages

Dans sa résolution de 2010, le Parlement avait proposé que le Conseil et la Commission mettent en place une "garantie européenne pour la jeunesse" afin de donner à chaque jeune dans l'UE le droit à un emploi, à un apprentissage, à une formation complémentaire ou à un emploi combiné à une formation, s'il est resté sans travail quatre mois.

Les députés ont également demandé à la Commission et au Conseil de "mettre en place une charte européenne de qualité sur les stages afin de garantir leur valeur éducative et d'éviter l'exploitation".

Dans la résolution adoptée aujourd'hui, les députés se félicitent de la volonté de la Commission de présenter au Conseil une proposition sur ces deux instruments d'ici la fin de 2012 et demandent instamment aux États membres d'adopter les propositions d'ici la fin de l'année 2012.

Lutte contre l'abandon des études et augmentation du nombre de diplômés en Europe : des progrès ont été réalisés, mais il reste du chemin à parcourir - Communiqué de la Commission européenne, site web Europa, 07/06/2012

Les États membres de l'Union européenne (UE) doivent intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs de la stratégie [Europe 2020](#) en matière d'éducation, à savoir réduire le taux d'abandon scolaire à moins de 10 % et porter à au moins 40 % la proportion de jeunes titulaires d'un diplôme universitaire ou d'un niveau équivalent. Ce constat ressort des données publiées par Eurostat pour l'année 2011, qui reflètent les progrès accomplis par les États membres, mais soulignent la persistance de fortes disparités. Il n'est pas du tout certain que l'Union européenne atteindra les objectifs fixés pour 2020: le taux d'abandon scolaire est actuellement de 13,5 %, contre 14,1 % en 2010 et 17,6 % en 2000. Quant à la proportion des 30-34 ans titulaires d'un diplôme universitaire dans l'UE, elle s'établissait à 34,6 % en 2011, contre 33,5 % l'année précédente et 22,4 % en 2000.

Mme Androulla Vassiliou, la commissaire européenne à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse, a déclaré: «Les États membres doivent mettre l'accent sur les réformes et redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des stratégies globales de lutte contre le décrochage scolaire. Ils doivent promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur, tout en renforçant sa qualité. Avec des jeunes dotés de qualifications et de compétences adéquates, l'Europe sera mieux à même de lutter contre le chômage des jeunes, de surmonter la crise et de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'économie fondée sur la connaissance. Des investissements judicieux dans l'éducation et la formation sont une condition sine qua non de réussite à long terme: sans financement approprié, l'Europe ne remportera pas la bataille qui se livre à l'échelle mondiale sur le terrain de la croissance, de l'emploi et de la compétitivité».

Bien que les derniers chiffres mettent en évidence les progrès accomplis vers la réalisation des deux objectifs, la Commission craint que ces progrès ne soient pas le résultat de réformes ayant des répercussions à long terme, mais plutôt le corollaire d'un taux de chômage élevé chez les jeunes, qui les inciterait à prolonger leurs études. Elle est également préoccupée par le fait que les objectifs nationaux fixés par les États membres ne soient pas suffisants pour que l'Union européenne atteigne son objectif global commun.

En ce qui concerne l'abandon des études (décrochage), qui se rapporte à la proportion de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant au mieux qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et qui ne poursuivent plus d'études ni de formation, 11 États membres sont parvenus à passer sous la valeur de référence de 10 %¹. Malte (33,5 %), l'Espagne (26,5 %) et le Portugal (23,2 %) présentent les taux les plus élevés de décrochage, mais ont réalisé des progrès considérables au cours de ces dernières années. Parmi les autres États membres ayant réussi à réduire le taux de décrochage figurent Chypre (11,2 %), la Lettonie (11,8 %) et la Bulgarie (12,8 %).

Dans 13 États membres, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur dépasse les 40 %² visés. Parmi les pays ayant des taux plus faibles, la Slovénie (37,9 %), la Lettonie (35,7 %), la Hongrie (28,1 %), le Portugal (26,1 %), la République tchèque (23,8 %) et la

Roumanie (20,4 %) ont enregistré chaque année une augmentation de plus de deux points de pourcentage. En revanche, la Grèce (28,9 %), l'Autriche (23,8 %) et l'Italie (20,3 %) n'ont progressé que d'un demi-point de pourcentage, voire moins, tandis qu'en Bulgarie (27,3 %) et à Malte (21,1 %), le taux de diplômés de l'enseignement supérieur a diminué. Au cours de la même période, la Pologne (36,9 %), l'Allemagne (30,7 %) et la Slovaquie (23,4 %) ont enregistré une hausse modeste.

Contexte

Les chiffres ont été élaborés par Eurostat dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail, qui fournit des données sur la situation et les tendances sur le marché de l'emploi de l'UE, y compris sur le taux de diplômés et celui de fréquentation du système d'éducation. En juin 2011, les États membres se sont engagés à élaborer des stratégies nationales globales et fondées sur des données probantes pour réduire le taux de décrochage d'ici la fin de l'année 2012.

Recommandations particulières adressées aux États membres

Le 30 mai 2012, la Commission européenne a présenté un [ensemble de recommandations particulières adressées aux États membres](#) sur les réformes à mener pour renforcer la stabilité, la croissance et l'emploi dans l'UE. Six pays (le Danemark, l'Espagne, l'Italie, la Lettonie, la Hongrie, et Malte) ont reçu des recommandations relatives à la lutte contre le décrochage, et sept pays (la Bulgarie, la République tchèque, l'Italie, la Lettonie, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie) en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Coopération à l'échelle européenne et prochaines étapes

Dans le [cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation \(«Éducation et formation 2020»\)](#), la Commission encourage les États membres à coopérer pour réduire le taux d'abandon des études et moderniser l'enseignement supérieur en collectant et en échangeant des bonnes pratiques à l'échelle européenne. En décembre 2011, un groupe de travail composé d'experts de différents pays de l'UE a été mis en place par la Commission pour soutenir l'élaboration de la politique de lutte contre l'abandon des études.

La Commission présentera un rapport sur les récentes évolutions concernant l'abandon des études et le taux de diplômés universitaires dans le prochain numéro de l'«Education Monitor» (automne 2012), ainsi que dans la prochaine analyse annuelle de la croissance (2013).

Le chômage des jeunes : l'apprentissage et les stages sont utiles, mais doivent être améliorés - Communiqué de la Commission européenne, site web Europa, 02/07/2012

Tragiquement élevé, le chômage des jeunes en Europe appelle une action immédiate des États membres. L'une des priorités consiste à faciliter la transition entre le monde de l'éducation et celui du travail. Deux études réalisées à la demande de la Commission européenne, sur l'apprentissage et les stages dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne, plaident pour que ces deux systèmes répondent mieux aux exigences du marché du travail, soient davantage adaptés aux besoins des entreprises et offrent plus de garanties de qualité et de débouchés aux jeunes.

Le commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, M. László Andor, a déclaré: «Le Conseil européen a souligné l'importance des périodes d'apprentissage et de stage pour les jeunes, notamment au vu des mesures appelées «garanties pour la jeunesse» et des nouveaux programmes de mobilité. Ces récentes études clarifient la situation et nous aideront à préparer de nouvelles initiatives visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, à la fin de leurs études. L'apprentissage et les stages sont autant de passerelles vers le monde du travail pouvant contribuer à réduire le chômage des jeunes en Europe, qui est beaucoup trop élevé. Néanmoins, les périodes d'apprentissage ou de stage doivent donner aux jeunes les meilleurs atouts possibles pour accéder à un emploi durable. Nous voulons consolider cet aspect grâce à une utilisation plus ciblée du Fonds social européen.»

Les résultats des études serviront à la préparation, d'ici à la fin de l'année, de deux initiatives de la Commission: un projet de recommandation du Conseil concernant les garanties pour la jeunesse, pour que, dans les quatre mois suivant leur sortie du système éducatif, les jeunes puissent avoir un emploi, suivre une formation ou reprendre des études, et la définition d'un cadre «Qualité» des stages.

L'étude sur l'apprentissage recommande:

- de prévoir des normes de qualité uniformes pour l'apprentissage;
- de garantir un équilibre entre les compétences propres à l'exercice d'un métier et les aptitudes et compétences générales;
- d'associer les partenaires sociaux à la conception et à l'organisation de l'apprentissage, car il s'agit là d'un facteur de succès décisif;
- de lancer des initiatives, en liaison avec les élèves, afin d'améliorer l'image générale de l'enseignement professionnel.

L'étude sur les stages montre:

- qu'une définition claire du stage est nécessaire à l'échelon de l'Union européenne;
- qu'il est préférable, dans la mesure du possible, que les stages aient lieu durant les études plutôt qu'au terme de celles-ci;
- que des efforts concertés doivent être déployés, à l'échelon de l'Union comme dans les États membres, pour accroître l'offre de stages, en particulier dans les petites et moyennes entreprises;

- qu'un soutien financier doit être proposé aux jeunes effectuant des stages, surtout lorsqu'ils viennent de milieux moins privilégiés;
- qu'il convient d'encourager des procédures ouvertes et transparentes de recrutement des stagiaires.

Cette étude complète la consultation publique sur la qualité des stages qui a été lancée dans le cadre du paquet «Emploi» présenté par la Commission en avril 2012 (voir IP/12/380, MEMO/12/256 et MEMO/12/252).

Contexte

Les deux études décrivent la situation dans tous les États membres, y compris au moyen de données chiffrées, et présentent, pour certains d'entre eux, des études de cas plus approfondies. La hausse du chômage des jeunes, combinée au déséquilibre énorme observé entre l'offre et la demande de qualifications sur le marché de l'emploi, incite les États membres de l'Union à accorder davantage d'importance à des dispositifs tels que l'apprentissage ou les stages, qui facilitent la transition entre le monde de l'enseignement et celui du travail. À l'heure actuelle, en Europe, les employeurs proposent des formations en entreprise à environ 9,4 millions de jeunes. Dans les 27 États membres, les jeunes en apprentissage représentent approximativement 40,5 % du total des élèves de l'enseignement secondaire.

L'apprentissage est défini comme un système d'enseignement et de formation initiaux «en alternance», combinant des périodes de formation en entreprise (expérience concrète sur le lieu de travail) et des périodes d'enseignement dans un établissement scolaire (enseignement théorique/pratique dispensé dans une école ou un centre de formation); au terme de son apprentissage, le jeune obtient une qualification reconnue à l'échelon national. La plupart du temps, l'apprenti est lié à l'employeur par une relation contractuelle. L'expérience montre que, dans les pays disposant d'un système d'apprentissage, les jeunes sont mieux armés pour réussir leur passage de l'école au marché du travail. De tels systèmes de formation en alternance existent dans plusieurs États membres (plus répandu en Autriche, en Allemagne et au Danemark, l'apprentissage est cependant aussi présent aux Pays-Bas, en France et en Slovaquie).

Les stages sont des périodes d'expérience professionnelle limitées dans le temps qui comportent une dimension pédagogique. Leurs objectifs sont similaires à ceux de l'apprentissage: faciliter la transition entre le monde de l'éducation et celui du travail en offrant une expérience pratique, un savoir et des compétences qui complètent l'enseignement théorique reçu. Les stages peuvent faire partie intégrante des programmes de l'enseignement supérieur. Ainsi, pour certaines professions (entre autres les médecins, les juristes, les enseignants), et dans bien d'autres filières universitaires, une période de stage doit obligatoirement être effectuée durant les études. Cependant, on observe que de plus en plus de stages ont lieu après l'obtention du diplôme et lient uniquement le jeune stagiaire à son employeur, sans avoir de rapport avec un quelconque cursus ou l'obtention d'une qualification.

La Commission incite les Etats membres à reconnaître les aptitudes acquises en dehors de l'école et de l'Université - Communiqué de la Commission européenne, site web Europa, 05/09/2012

Dans le cadre de sa stratégie pour la création d'emplois et la stimulation de la croissance, la Commission européenne a lancé une initiative visant à favoriser la reconnaissance des aptitudes et des compétences acquises en dehors de l'école et de l'université. La proposition de la Commission a pour but d'accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes chômeurs et les personnes possédant peu de qualifications formelles, comme les travailleurs âgés et peu spécialisés. Elle vise également à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, notamment pour les étudiants adultes.

Par cette recommandation, la Commission demande aux États membres d'établir, d'ici à 2015, des systèmes nationaux de validation de l'apprentissage non formel et informel (voir la partie «Contexte» pour les définitions). Ces systèmes permettraient aux citoyens d'obtenir une qualification, complète ou partielle, sur la base d'aptitudes et de compétences acquises en dehors de l'enseignement formel. À ce jour, seuls la Finlande, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas ont mis en place des systèmes complets pour la validation de l'apprentissage non formel et informel.

«Le but est de permettre à tous les citoyens de profiter pleinement des possibilités d'apprentissage existantes pour améliorer leurs aptitudes et leur capacité d'insertion professionnelle, que ce soit sur le lieu de travail, au sein de groupes de la société civile ou grâce à l'internet», a déclaré Mme Androulla Vassiliou, commissaire à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse. «Dans un contexte de chômage élevé et de croissance économique faible, il est essentiel que l'Europe développe la bonne combinaison d'aptitudes et de compétences pour renforcer la compétitivité, la prospérité et l'inclusion sociale.»

La proposition de la Commission a été envisagée dans le cadre des initiatives Europe 2020 intitulées «Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois» et «Jeunesse en mouvement». Elle vient compléter le cadre européen des certifications, qui facilite la validation de l'enseignement formel.

La proposition de la Commission concernant le nouveau programme Erasmus pour tous 2014-2020 prévoit un financement pour tous les secteurs de l'éducation, y compris les écoles, la formation des adultes, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, ainsi que l'apprentissage non formel et informel.

Prochaines étapes

La proposition de la Commission sera examinée par le Conseil et devrait être adoptée par les ministres de l'éducation et de la jeunesse les 23 et 24 novembre.

Contexte

L'apprentissage non formel s'acquiert dans un environnement d'apprentissage formel et ne donne généralement pas lieu à une qualification ou à un diplôme. Il passe habituellement par des cours, des ateliers, des conférences ou des séminaires. L'apprentissage informel se fait dans différents lieux, comme à la maison, au travail, auprès d'une association et grâce à l'interaction quotidienne entre les personnes. Il comprend l'apprentissage d'une langue ainsi que des normes et des usages culturels.

Quatre États membres ont mis en place des systèmes complets de validation de l'apprentissage non formel et informel.

En France, toutes les qualifications, à l'exception de celles des professions réglementées comme médecin, dentiste, vétérinaire et architecte, peuvent être obtenues par la validation d'un apprentissage non formel ou informel. Les intéressés doivent fournir des informations sur leurs expériences d'apprentissage et les aptitudes ou compétences acquises. Un jury d'experts nommé par le ministère concerné peut alors attribuer une qualification entière ou partielle. Le Luxembourg dispose d'un système similaire.

Aux Pays-Bas, il est possible, dans le cadre d'une candidature à un emploi ou pour obtenir une reconnaissance formelle auprès d'un comité d'examen, de soumettre une description de ses expériences à un organisme reconnu délivrant des «certificats d'expérience». En Finlande, la législation en matière d'enseignement permet la validation des expériences dans de nombreux domaines de l'éducation et pour bon nombre de niveaux.

Un rapport met en évidence d'importantes disparités géographiques en matière d'éducation, site web Europa, 14/09/2012

Selon un nouveau rapport de la Commission européenne, l'éducation et les perspectives d'avenir sont fortement influencées par l'endroit où l'on vit en Europe. Ce document, intitulé «Mind the Gap - education inequality across EU regions» («Attention aux écarts: inégalités dans l'éducation entre les régions de l'UE») souligne les écarts importants dans les possibilités de formation et les résultats entre les États membres, mais aussi à l'intérieur de ceux-ci. Le niveau d'instruction semble varier considérablement entre le nord et le sud, les régions du sud de l'Europe (en particulier au Portugal et en Espagne) présentant les taux les plus élevés de personnes peu qualifiées (ayant, au mieux, terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire). À l'inverse, les régions affichant les taux les plus faibles de personnes peu qualifiées se trouvent principalement au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède. Les inégalités géographiques en matière d'éducation persistent, en dépit des engagements pris par les États membres pour promouvoir l'équité des systèmes d'éducation et de formation. Le rapport, le premier du genre, invite les pays de l'Union européenne à intensifier leurs efforts pour réduire ces inégalités.

«Tous les citoyens européens doivent bénéficier d'une éducation et d'une formation de qualité, quel que soit l'endroit où ils vivent. Il est temps de tenir les engagements qui ont été pris. Les inégalités géographiques dans le domaine de l'éducation doivent être éliminées si l'on veut assurer la cohésion sociale et parvenir à un développement régional équilibré. Les Fonds structurels européens peuvent et doivent être utilisés pour contribuer à corriger ces inégalités», a déclaré Androulla Vassiliou, commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse.

Le rapport indique que les régions présentant le pourcentage le plus élevé de diplômés de l'enseignement supérieur (titulaires d'une licence, d'un master ou d'un diplôme équivalent) se situent principalement au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, dans le nord de l'Espagne et à Chypre, tandis que celles qui affichent les pourcentages les plus faibles se trouvent en Italie, au Portugal, en Roumanie et en République tchèque. D'importantes disparités régionales sont également mises en évidence en ce qui concerne la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie.

Prochaines étapes

En novembre, la Commission adoptera sa stratégie «Repenser les compétences», qui insistera sur la nécessité de remédier aux disparités géographiques dans l'éducation. En 2013, la Commission présentera des données probantes supplémentaires et des conseils stratégiques aux États membres sur les moyens d'améliorer l'équité dans les systèmes d'éducation et de formation. Un deuxième rapport sur les inégalités géographiques en matière d'éducation dans l'UE sera publié en 2013.

Disparités régionales à l'intérieur des États membres

- Pourcentage d'étudiants dans l'enseignement supérieur parmi les 20-24 ans: les disparités régionales les plus importantes sont enregistrées en Belgique (120,7 %*: Bruxelles-Capitale, contre 23,4 %: province de Luxembourg), suivie par la République tchèque (100 %: Prague, contre 5,6 %: Střední Čechy) et l'Autriche (100 %: Vienne, contre 7,3 %: Vorarlberg). *Le pourcentage peut être supérieur à 100 % dans les régions (généralement les capitales) qui comptent plusieurs établissements d'enseignement supérieur attirant de nombreux étudiants, dont un nombre élevé ne fait pas partie des 20-24 ans.
- Accessibilité géographique de l'enseignement supérieur (pourcentage de personnes résidant à plus de 60 minutes de l'université la plus proche): l'Espagne est l'État où l'écart est le plus important entre la région la plus performante et la moins performante (0 %: Madrid et Pays basque, contre 99,7 %: Ceuta). Elle est suivie de près par la Grèce (1,2 %: Attique, contre 100 %: Diki Makedonia), la Finlande (1,2 %: Etelä-Suomi, contre 88,5 %: Åland) et la Bulgarie (14,4 %: Yugozapaden, contre 97,4 %: Severozapaden).
- Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population de plus de 15 ans: dans huit États membres, on observe un écart de plus de 15 points de pourcentage entre la région la plus performante et la moins performante, l'écart le plus important étant enregistré au Royaume-Uni (23,4 points de pourcentage: 41,8 %: Londres intra-muros, contre 18,4 %: Tees Valley et Durham), suivi par la France (21,3 points de pourcentage: 33 %: Île de France, contre 11,7 %: Corse), la République tchèque (18,8 points de pourcentage: 25,8 %: Prague, contre 7 %: Severozápad), l'Espagne (17,6 points de pourcentage: 34,3 %: Pays basque, contre 16,7 %: Estrémadure), la Slovaquie (17,1 points de pourcentage: 27,2 %: Bratislavský kraj, contre 10,1 %: Východné Slovensko), et la Roumanie (15,4 points de pourcentage: 22,5 %: București-Ilfov, contre 7,1 %: Sud-Muntenia).
- Pourcentage de la population possédant un faible niveau de qualification: c'est en France que les disparités régionales sont les plus marquées (32,9 %: Alsace, contre 60,1 %: Corse), suivie par la Grèce (37 %: Attique, contre 64,1 %: Ionia Nisia), l'Espagne (44,2 %: Madrid, contre 67,4 %: Estrémadure), la Roumanie (21,9 %: Bucuresti-Ilfov, contre 42,8 %: Nord-Est) et l'Allemagne (11,9 %: Chemnitz, contre 30,6 %: Brême).
- Participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie: le Royaume-Uni présente de loin les plus importantes disparités régionales: valeur la plus élevée: Londres intra-muros, avec 16,1 % de la population de 25 à 64 ans participant à l'apprentissage tout au long de la vie, contre 5,7 % (valeur la moins élevée) en Irlande du Nord.

Contexte

Le rapport «Attention aux écarts: inégalités dans l'éducation entre les régions de l'UE» a été élaboré par le réseau d'experts en sciences sociales de l'éducation et de la formation (NESSE) à la demande de la Commission, l'équipe des auteurs étant placée sous la direction de M. Dimitris Ballas, de l'université de Sheffield, au Royaume-Uni.

Le rapport se fonde sur des données d'Eurostat et contient plus de 100 cartes qui permettent de visualiser les disparités régionales. Pour chaque indicateur examiné, les dix premières et les dix dernières régions du classement dans l'UE sont établies. Autres conclusions essentielles du rapport:

- les disparités régionales en matière d'apprentissage déséquilibrent le développement régional et la croissance économique;
- les disparités régionales dans l'éducation aggravent les inégalités entre les régions de l'UE et encouragent la fuite des cerveaux vers les régions plus développées;
- la nature, l'ampleur et les conséquences des inégalités en matière d'éducation varient considérablement d'une région de l'UE à l'autre et requièrent des solutions sur mesure plutôt que génériques;
- l'utilisation efficace des Fonds structurels européens peut contribuer à éliminer les disparités régionales dans l'éducation et leurs conséquences;
- des données doivent être recueillies plus systématiquement au niveau sous-régional afin d'améliorer la base des connaissances et l'information des responsables politiques.

**Valérie Fourneyron au conseil des ministres de l'Union Européenne –
Communiqué, Site web Jeunes.gouv, 28/11/2012**

Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, était le 27 novembre à Bruxelles pour participer au conseil des ministres de l'Union Européenne « Education, Jeunesse, Culture et Sport ».

Sur les questions de jeunesse, la ministre se félicite de l'adoption d'une résolution engageant les Etats-membres à davantage associer la société civile dans la définition des politiques publiques en faveur de la jeunesse. Cette mesure va dans le sens de l'action conduite par le gouvernement français pour accroître la participation et la représentation des jeunes dans la vie démocratique.

La Ministre a également présenté le projet européen iYouth, une plateforme collaborative à destination des structures associatives, qui permet de lutter contre l'exclusion et la marginalisation des jeunes migrants européens ou issus de pays-tiers. Valérie FOURNEYRON a rappelé son souhait que soit encouragée la mobilité internationale des jeunes, qui accroît les échanges culturels et favorise leur intégration sociale.

En marge du conseil, Valérie FOURNEYRON a rencontré les représentants du Forum Européen de la Jeunesse, fédération d'associations et de mouvements de jeunesse, active dans les processus de définition des politiques publiques européennes. Elle les a informés de la mise en place, en juillet dernier, du Forum Français de la Jeunesse, rassemblement de 19 mouvements de jeunes. Elle accompagnera le Forum dans sa structuration et son développement, afin que la voix de la jeunesse et sa capacité d'agir soient désormais pleinement prises en compte dans la définition de l'action publique.

Sur les questions sportives, Valérie FOURNEYRON déplore que le conseil ne soit pas parvenu à trouver un consensus sur la définition de l'offre illégale de paris sportifs, dans le cadre du projet de conclusion établissant une stratégie contre la manipulation des résultats sportifs, qui lui était soumis aujourd'hui.

Dès lors, le texte proposé devenait ambigu, compte tenu des risques que l'offre illégale fait courir à l'intégrité du sport. Un Etat-Membre ayant souhaité introduire une distinction quant à la provenance géographique de l'offre de paris (alors que, conformément au droit applicable et à la jurisprudence communautaire, il appartient à chaque Etat-Membre d'apprécier la légalité d'une offre de paris sportifs faite sur son territoire), l'unanimité n'a pu être trouvée sur ce point.

Valérie FOURNEYRON a rappelé que si des positions communes aux Etats-Membres étaient indispensables pour garantir l'éthique du sport, ces dernières se devaient d'être ambitieuses et sans ambiguïté. Soutenue par des interventions convergentes d'un grand nombre de pays, la France a donc considéré qu'en l'état il ne convenait pas d'atténuer la portée du projet de conclusions pour aboutir à un accord en deçà des enjeux. La ministre a appelé les gouvernements à prendre toute leur place dans le combat contre les matchs truqués, afin de ne pas laisser le mouvement sportif seul face au crime organisé.

Valérie FOURNEYRON se félicite en revanche que la démarche de sport santé soit portée au plus haut niveau européen. En séance, elle a rappelé son souhait que le sport devienne un outil de prévention des pathologies de la sédentarité, mais aussi un outil thérapeutique, qui trouve toute sa place dans une politique de santé publique nationale et européenne.

La ministre salue enfin ses homologues portugais, luxembourgeois et irlandais, nommés par l'Union Européenne pour siéger au conseil de fondation de l'Agence Mondiale Antidopage. Une réunion de travail, en marge du conseil, a souligné la détermination collective des ministres qui représenteront l'Europe au sein de l'instance mondiale, et leurs vues communes pour faire avancer ensemble la cause de la lutte contre le dopage.

Emploi des jeunes: la Commission propose un train de mesures (dont notamment la création d'une Garantie pour la jeunesse) – Communiqué de la Commission européenne, Site web Europa, 05/12/2012

Commission européenne

Communiqué de presse

Bruxelles, le 5 décembre 2012

La Commission européenne propose des mesures pour aider les États membres à lutter contre les niveaux inacceptables de chômage et d'exclusion sociale des jeunes en assurant à ceux-ci des offres d'emploi, d'enseignement ou de formation.

«Le taux élevé de chômage des jeunes a des conséquences dramatiques pour nos économies, nos sociétés et surtout pour les jeunes. C'est pourquoi nous devons investir dans les jeunes Européens dès maintenant, a déclaré le commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, M. László Andor. Ce train de mesures aiderait les États membres à faire en sorte que les jeunes réussissent leur entrée dans le monde du travail. Le coût de l'inaction serait catastrophique».

Donnant suite aux demandes du Conseil européen et du Parlement européen, la Commission a inclus dans son «Paquet emploi jeunes» une proposition de recommandation aux États membres concernant l'introduction d'une Garantie pour la jeunesse. Celle-ci vise à ce que tous les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans se voient proposer une offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement formelle ou la perte de leur emploi.

La recommandation proposée appelle les États membres à établir des partenariats solides avec des parties prenantes, à assurer l'intervention à un stade précoce des services de l'emploi et d'autres partenaires qui soutiennent les jeunes, à prendre des mesures d'aide à l'insertion professionnelle, à tirer pleinement parti du Fonds social européen et des autres fonds structurels à cette fin, à évaluer et à améliorer constamment les dispositifs de Garantie pour la jeunesse et à les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

La Commission soutiendra les États membres, à l'aide des fonds de l'UE, en encourageant les échanges de bonnes pratiques entre États membres, en suivant la mise en œuvre des Garanties pour la jeunesse dans le contexte du semestre européen et en menant des campagnes de sensibilisation.

Pour faciliter le passage de l'école au monde du travail, le Paquet comporte également un document de consultation des partenaires sociaux européens sur un cadre de qualité pour les stages, le but étant que les jeunes puissent acquérir une expérience de travail de qualité dans des conditions sûres. En outre, une Alliance européenne pour l'apprentissage est annoncée, qui a pour objectif d'améliorer l'offre et la qualité des apprentissages disponibles en diffusant les dispositifs qui ont fait leurs preuves dans ce domaine dans tous les États membres, et des pistes sont ébauchées pour réduire les obstacles à la mobilité des jeunes.

Quelque 5,5 millions de jeunes présents sur le marché du travail (soit plus d'un sur cinq) n'arrivent pas à trouver un emploi, et 7,5 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (on les désigne par l'acronyme anglais «NEET»). L'impossibilité pour les jeunes de trouver du travail entraîne un coût économique qui, [selon les estimations d'Eurofound](#), s'élève à plus de 150 milliards d'euros par an, soit 1,2 % du PIB de l'Union européenne. Pour des pays tels que la Bulgarie, Chypre, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie et la Pologne, ce coût est supérieur ou égal à 2 % de leur PIB. Les coûts budgétaires de la Garantie pour la jeunesse proposée par le Paquet seront largement compensés par le fait que ces coûts économiques seront évités aujourd'hui et demain.

Contexte

Le taux de chômage des jeunes a franchi la barre des 25 % dans 13 États membres; il dépasse les 55% en Grèce et en Espagne, et s'établit à environ 30% ou plus en Italie, en Irlande, en Bulgarie, à Chypre, en Lettonie, en Hongrie et en Slovaquie. Plus de 30 % des chômeurs de moins de 25 ans sont sans emploi depuis plus de 12 mois: ils étaient 1,6 million en 2011, contre 0,9 million en 2008.

Le taux d'emploi global des jeunes a chuté de près de cinq points de pourcentage au cours des quatre dernières années, soit un recul trois fois plus important que celui des adultes. Les chances pour un jeune chômeur de trouver un emploi sont faibles: seules 29,7 % des personnes âgées de 15 à 24 ans et au chômage en 2010 ont trouvé un emploi en 2011, ce qui représente une chute de près de 10 % en trois ans.

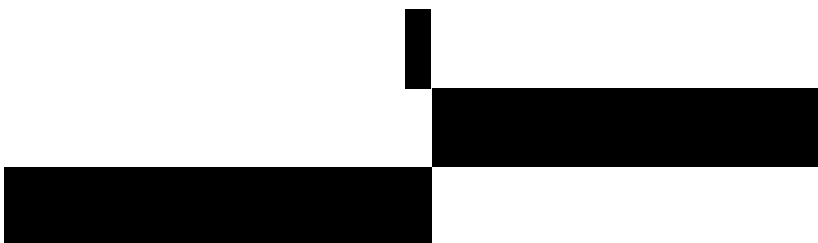
Les jeunes sont les plus menacés sur le marché européen de l'emploi, et leur risque de marginalisation ne cesse de croître. Cette situation a des conséquences dans l'immédiat, mais aussi à moyen et long terme. La crise du Pendermarché de l'emploi, qui va en s'aggravant, risque de laisser des traces pour une grande partie d'une génération entière de jeunes, avec des effets délétères actuels et futurs sur l'emploi, la productivité et la cohésion sociale.

Les mesures proposées dans le «Paquet emploi jeunes» s'appuient sur l'action de l'«[Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes](#)», lancée en décembre 2011 (voir [IP/11/1568](#) et [MEMO/11/928](#)). Avec l'aide des équipes d'action de la Commission, les huit États membres ayant les taux de chômage des jeunes les plus élevés réaffectent les fonds structurels de l'UE en vue de stimuler l'emploi des jeunes, d'élaborer des plans pour l'emploi des jeunes et de renforcer les programmes d'enseignement et de formation.

Pour lutter contre le chômage des jeunes, la Commission s'appuie aussi sur d'autres instruments d'action, tels que les recommandations spécifiques par pays. En juillet 2012, presque tous les États membres de l'UE ont reçu des [recommandations](#) visant à améliorer la situation des jeunes. Adoptées par le Conseil des ministres de l'UE sur la base des propositions de la Commission, les recommandations par pays sont un instrument de coordination destiné à renforcer la gouvernance ainsi que la coordination des politiques économiques au niveau de l'UE dans le contexte de la stratégie Europe 2020.

L'[examen annuel de la croissance](#) pour 2013 marque le début du semestre européen 2013. Il y est souligné que les États membres devraient déployer davantage d'efforts pour lutter contre le chômage, améliorer l'employabilité et soutenir l'insertion professionnelle ou le retour à l'emploi des jeunes.

Annexes / Références documentaires



APPROCHE TRANSVERSALE DE LA JEUNESSE

- [Décret n° 2012-782 du 24 mai 2012](#) relatif aux attributions du ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Légifrance, 25/05/2012
- [Directive nationale d'orientation](#) pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, de la ville, des droits des femmes, de sports, de jeunesse et de vie associative pour l'année 2013 – Directive, Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, 25/10/2012
- [Document de politique transversale](#) (Annexe du Projet de Loi de Finances pour 2013) : Politique en faveur de la jeunesse – site Web jeunes.gouv.fr, 29/10/2012

PARTICIPATION/ENGAGEMENT/CITOYENNETÉ

- [Circulaire n° ASC/2012/343 du 21 septembre 2012](#) relative aux orientations pour l'année 2012-2013 en matière de contrôle du Service Civique, Agence du service civique, 20/09/2012
- [Instruction fiscale relative au service civique et au volontariat](#) du 2 avril 2012 : Impôt sur le revenu. Traitements et salaires. Exonération des indemnités, des prestations et de la contribution à l'acquisition des titres-repas alloués dans le cadre du service civique ou du volontariat pour l'insertion. Commentaire de l'article 20 de la loi relative au service civique

ÉDUCATION / INFORMATION / ORIENTATION

- [Proposition de loi](#) visant à abroger la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire - Exposé des motifs, Sénat, 10/09/2012
- Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République – [Exposé des motifs](#), Café pédagogique, 05/12/2012
- [Décret n° 2012-222 du 15 février 2012](#) relatif aux dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège
- [Décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012](#) relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés
- [Circulaire « Pérennisation des Cordées de la réussite »](#)
- Rentrée scolaire 2012-2013 « Information des parents » : [circulaire n° 2012-119](#) du 31-7-2012
- [Circulaire](#) « Financement de l'accueil en internat d'excellence des élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'année scolaire 2012/2013 »

Enseignement supérieur

- [Arrêté du 3 août 2012](#) portant sur les taux des bourses et aides attribués aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture pour l'année 2012-2013 - Légifrance, 24 août 2012
- [Arrêté du 3 août 2012](#) fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la culture et de la communication pour l'année universitaire 2012/2013 - Légifrance, 24 août 2012
- Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013 : [Circulaire n° 2012-0012](#) du 22/06/2012

INSERTION PROFESSIONNELLE / EMPLOI

- [Loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012](#) portant création des emplois d'avenir – Exposé des motifs
- [Projet de loi](#) du 19/12/2012 portant création du contrat de génération – Exposé des motifs, Légifrance, 19/12/2012
- [Décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012](#) relatif à l'emploi d'avenir
- [Décret n° 2012-566 du 24 avril 2012](#) relatif à l'accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance
- [Circulaire DGEFP n° 2012-20 du 2 novembre 2012](#) relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir
- [Circulaire DGEFP n° 2012-21 du 1^{er} novembre](#) relative à la programmation des emplois d'avenir à compter du 1^{er} novembre 2012
- [Abrogation de la circulaire n° NOR : INTV1224696C](#) relative à l'accès au marché du travail des diplômés étrangers
- [Circulaire DGEFP n° 2012/15 du 19 juillet 2012](#) relative à la mise en œuvre du contrat de professionnalisation
- [Arrêté du 6 juillet 2012](#) relatif au modèle type de contrat d'apprentissage
- [Accord national interprofessionnel du 19 octobre 2012](#) relatif au contrat de génération

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- [Circulaire n° NOR : VILV 1208256C](#) relative à la prévention de la délinquance dans les quartiers de la politique de la ville

JUSTICE

- [Décret n° 2012-282 du 29 février 2012](#) pris pour l'application de la loi n° 2011-1940 du 26 décembre 2011 visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants
- [Décret n° 20126283 du 29 février 2012](#) modifiant le décret n° 2005-888 du 2 août 2005 relatif à l'allocation et à la prime versée aux volontaires pour l'insertion
- [Circulaire n° NOR : INTK1229197J](#) relative à la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires
- [Circulaire de politique pénale](#) n° CRIM 2012-, 19/09/2012
- [Circulaire NOR/INT/K/12/29181/C](#) sur les orientations de la politique de prévention de la délinquance et d'emploi des crédits du Fonds interministériel de la délinquance (FIPD) en 2013, ministère de l'intérieur, 31/10/2012

LOGEMENT

- [Décret n° 2012-894 du 20 juillet 2012](#) relatif à l'évolution de certains loyers, pris en application de l'article 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989
- [Saisine sur le logement autonome des jeunes](#) (Décision du Bureau du 9 mai 2012 – NS 121920)

SANTÉ / BIEN-ETRE

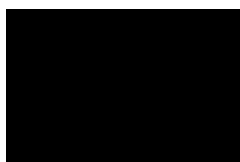
- [Décret n° 2012-910 du 24 juillet 2012](#) relatif à la délivrance de médicaments indiqués dans la contraception d'urgence dans les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé

ANIMATION / EDUCATION POPULAIRE

- [Décret n° 2012-581 du 26 avril 2012](#) relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif

UNION EUROPEENNE

- [Proposition de résolution](#) au nom de la commission des affaires européennes, en application de l'article 73 quater du Règlement, sur « Erasmus pour tous », le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, Sénat, 04/04/2012



RAPPORTS ET AVIS PARLEMENTAIRES

- [Livre blanc parlementaire](#) : « libérer les générosités associatives », MARLAND-MILITELLO, Muriel, XIIIe législature, 06/2012

EDUCATION / INFORMATION / ORIENTATION

- [Rapport](#) du Conseil économique, social et environnemental sur la démocratisation de l'enseignement supérieur, site web du CESE, 25/09/2012
- [Rapport au Président de la République](#) sur les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, Vincent Berger, Rapporteur général
- [Le rapport de la concertation](#)
- [Rapport du HCE sur l'éducation](#) du 07/12/2012

EMPLOI

- [Rapport](#) du Conseil économique, social et environnemental sur l'emploi des jeunes, site web du CESE, 27/09/2012
- [Inégalités entre jeunes sur fonds de crise](#) : rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012, sous la direction de Francine Labadie, Injep / Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, La Documentation française, 2012.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- [Rapport de l'ONZUS](#) – rapport, site du ministère de l'égalité des territoires et du logement
- [Rapport](#) du Conseil économique, social et environnemental intitulé « les droits formels/droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », site web du CESE, 12/06/2012
- [Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France](#), base de données i-ville.gouv, décembre 2012

SANTE

- [Télécharger la préface d'Israël Nisand](#)
- [Télécharger la note d'analyse du centre d'analyse stratégique](#)
- [Télécharger les 18 propositions](#)

- [Rapport de Chantal Jouanno](#) sur l'hypersexualisation des petites filles
- Lire le [rapport d'information](#) sur la sécurité sociale et la santé des étudiants (Sénat, 18/12/2012)
- Lire la [synthèse](#) sur la sécurité sociale et la santé des étudiants (Sénat, 18/12/2012)

CULTURE

- [Inciter les jeunes à la lecture de la presse écrite](#). Bilan de l'opération « Mon journal offert » et des autres actions aidées sur fonds publics – Rapport de Michel Balluteau
- Synthèse : [évaluation du dispositif de médiation culturelle](#), ASDO études pour Arcadi, 05/2012

VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Investir dans les associations pour réussir l'intégration : [l'avis du HCI](#), site web du Haut Conseil à l'Intégration

SPORT

- [« Le sport à l'école et le sport scolaire »](#) : rapport parlementaire de Monsieur Robert Lecou, député de l'Hérault

UNION EUROPEENNE

- [« European Youth report »](#) 2012
- « NEETs » – Les jeunes sans emploi, sans diplôme ni formation : caractéristiques, coûts et réponses politiques dans l'Union Européenne – [Rapport](#)



APPROCHE TRANSVERSALE DE LA JEUNESSE

- [Jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr), site regroupant toutes les actions de l'Etat en faveur des 16-25 ans, comprend également les actualités du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
[http://www.jeunes.gouv.fr/](http://www.jeunes.gouv.fr)
- [Portail du gouvernement](http://www.gouvernement.fr) : site officiel sur l'actualité du Premier Ministre et du gouvernement
<http://www.gouvernement.fr/>
- Le site de [l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire](http://www.injep.fr) (Injep)
<http://www.injep.fr/>
- [Circulaires.gouv.fr](http://www.circulaires.gouv.fr), rubrique Jeunesse, Sports, Vie associative, site du Premier ministre sur les circulaires concernant la Jeunesse, les sports et la vie associative
<http://www.circulaires.gouv.fr/>

PARTICIPATION/ENGAGEMENT/CITOYENNETÉ

- [Le site du service civique](http://www.service-civique.gouv.fr), qui est aussi le site de l'Agence du service civique
<http://www.service-civique.gouv.fr/>

ÉDUCATION / INFORMATION / ORIENTATION

- [Site du ministère de l'éducation nationale](http://www.education.gouv.fr)
<http://www.education.gouv.fr/>
- [Site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>
- [ONISEP](http://www.onisep.fr) : L'info nationale et régionale sur les métiers et les formations
<http://www.onisep.fr/>
- [Monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr), un service personnalisé de l'ONISEP sur Internet et par téléphone
<http://www.monorientationenligne.fr/gr/index.php>
- [Orientation pour tous](http://www.orientation-pour-tous.fr), un portail Internet gouvernemental qui propose deux rubriques principales, « Choisir un métier » et « S'orienter dans la formation »
<http://www.orientation-pour-tous.fr/>
- [Mon stage en ligne](http://www.mon-stage-en-ligne.fr), site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative dédié aux stages de formation en entreprise
<http://www.mon-stage-en-ligne.fr/>
- Eduscol
<http://eduscol.education.fr/>

INSERTION PROFESSIONNELLE / EMPLOI

- [Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social](http://travail-emploi.gouv.fr)
<http://travail-emploi.gouv.fr/>
- [INSEE](http://www.insee.fr/fr) : Institut national de la statistique et des études économiques
<http://www.insee.fr/fr/>
- [CEREQ](http://www.cereq.fr) : Centre d'études et de recherches sur les qualifications
<http://www.cereq.fr/>
- [COE](http://www.coe.gouv.fr) : Site gouvernemental du Conseil d'orientation pour l'emploi
<http://www.coe.gouv.fr/>

UN AN DE POLITIQUES DE JEUNESSE

- [CEE](http://www.cee-recherche.fr/) : Centre d'études de l'emploi, les politiques de l'emploi et du marché du travail
- [DARES](http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/rubrique_technique,281/bas-de-page,2030/travail,2032/etudes-recherche-statistiques-de,76/) : Etudes, recherche, Statistiques de la DARES
- [Pôle Emploi](http://www.pole-emploi.fr/accueil/) : Site de l'assurance chômage pour les employeurs et les demandeurs d'emploi
- [CNML](http://www.cnml.gouv.fr/) : Conseil national des missions locales UNML
- [UNML](http://www.unml.info/) : Union nationale des missions locales
- [ONISEP](http://www.onisep.fr/) : L'info nationale et régionale sur les métiers et les formations

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- [Ministère des affaires sociales et de la santé](http://www.social-sante.gouv.fr/)
- [Villes.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr/) : site dédié au ministère de la ville
- [ONZUS](http://www.onzus.fr/) : Observatoire national de la politique de la ville (nouveau site Internet depuis le 13/09/2011)
- [ANRU](http://www.anru.fr/) : Agence nationale pour la rénovation urbaine
- [UNIOPSS](http://www.uniopss.asso.fr/) : L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
- [Observatoire des inégalités](http://www.observatoire-des-inegalites.fr/) : site dédié aux jeunes

JUSTICE

- [Ministère de la justice](http://www.justice.gouv.fr/)
- [Le site du Défenseur des droits](http://www.defenseurdesdroits.fr/)
- [INHESJ](http://www.inhesj.fr/) : Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et la Justice
- [Assemblée nationale](http://www.assemblee-nationale.fr/)
- [Sénat](http://www.senat.fr/)
- [Légifrance](http://www.legifrance.gouv.fr/)
- [Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse \(DPJJ\)](http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/dir-de-la-protection-judiciaire-de-la-jeunesse-10026/)

UN AN DE POLITIQUES DE JEUNESSE

- [Secrétariat Général du Comité Interministériel de prévention de la délinquance](http://www.sgcpd.interieur.gouv.fr/)
<http://www.sgcpd.interieur.gouv.fr/>
- [Mission de recherche Droit et justice](http://www.gip-recherche-justice.fr/)
<http://www.gip-recherche-justice.fr/>
- Blog de Laurent Muchielli : [Délinquance, justice et autres questions de société](http://www.laurent-mucchielli.org/)
<http://www.laurent-mucchielli.org/>

[Observatoire national de l'enfance en danger \(ONED\)](http://oned.gouv.fr/)

<http://oned.gouv.fr/>

LOGEMENT

- [Ministère de l'égalité des territoires et du logement](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Logement-hebergement-batiment-)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Logement-hebergement-batiment->
- [Site Lokaviz](http://www.lokaviz.fr/) qui regroupe 23000 logements référencés par les CROUS d'Île-de-France
<http://www.lokaviz.fr/>
- [Site du CNOUS](http://www.cnous.fr/) : le portail institutionnel de la vie étudiante qui regroupe les différents CROUS
<http://www.cnous.fr/>

SANTÉ / BIEN-ETRE

- [Ministère des affaires sociales et de la santé](http://www.social-sante.gouv.fr/)
<http://www.social-sante.gouv.fr/>
- Afin de connaître en détail tous les modes de contraception, rendez-vous sur le site [choisirsacontraception.fr](http://www.choisirsacontraception.fr/)
<http://www.choisirsacontraception.fr/>
- [On s'exprime](http://www.onsexprime.fr/), Pour de vraies réponses sur la sexualité : site conçu pour apporter des réponses à toutes les questions qu'un ado peut se poser sur la sexualité
<http://www.onsexprime.fr/>
- [Info-ado](http://info-ado.u-strasbg.fr/) : site fait par des médecins hospitaliers de Strasbourg dédié aux jeunes pour donner des informations précises en matière de contraception et de sexualité
<http://info-ado.u-strasbg.fr/>
- Site officiel [Manger Bouger](http://www.mangerbouger.fr/) du Programme National Nutrition Santé (PNNS)
<http://www.mangerbouger.fr/>
- [Fil santé jeunes](http://www.filsantejeunes.com/) : Le site www.filsantejeunes.com est financé par l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé) et la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale).
<http://www.filsantejeunes.com/>
- [INPES](http://www.inpes.sante.fr/) : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
<http://www.inpes.sante.fr/>
- [INED](http://www.ined.fr/) : Institut national d'études démographiques
<http://www.ined.fr/>
- [ANRS](http://www.anrs.fr/) (Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales) : agence autonomie de l'Inserm
<http://www.anrs.fr/>
- [CRIPS](http://www.lecrips.net/reseau.htm) : Centres régionaux d'information et de prévention du sida
<http://www.lecrips.net/reseau.htm>
- [IREPS Ile de France](http://www.ireps-iledefrance.org/) : Education santé Ile de France
<http://www.ireps-iledefrance.org/>
- [MILDT](http://www.drogues.gouv.fr/) : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
<http://www.drogues.gouv.fr/>
- Site de [l'Organisation Mondiale de la Santé](http://www.who.int/fr/) (OMS)
<http://www.who.int/fr/>

UN AN DE POLITIQUES DE JEUNESSE

- Site de l'[Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies](http://www.ofdt.fr) (OFDT)
<http://www.ofdt.fr/>
- [Santé-UE](http://ec.europa.eu/health-eu/index_fr.htm) : Portail de la santé publique de l'Union Européenne
http://ec.europa.eu/health-eu/index_fr.htm
- [Recherche santé](http://www.recherchesante.fr/) : Recherche Santé est un service de recherche d'informations et de documentations destiné à tous ceux qui agissent dans le système de santé
<http://www.recherchesante.fr/>

CULTURE / USAGES DU NUMÉRIQUE

- [Site du ministère de la culture et de la communication](http://www.culturecommunication.gouv.fr/)
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/>
- [E-enfance](http://www.e-enfance.org/) : Site dédié au dispositif de lutte contre le cyber-harcèlement entre élèves
<http://www.e-enfance.org/>
- ["Info-familles.netecoute.fr"](http://info-familles.netecoute.fr/) : espace dédié aux familles sur les dangers d'Internet
<http://info-familles.netecoute.fr/>

ANIMATION / EDUCATION POPULAIRE

- [Francas](http://www.francas.asso.fr/) : Mouvement d'éducation populaire, la Fédération nationale des Francas est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, et de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
<http://www.francas.asso.fr/>
- Site du [Conseil National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire](http://www.cnajep.asso.fr/) (CNAJEP) : Association loi 1901, le CNAJEP est né en 1968 suite à la volonté de mouvements de Jeunesse et d'associations d'Éducation Populaire, appartenant à des horizons et à des secteurs d'activités très divers, de se rencontrer pour créer un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des Pouvoirs Publics sur les questions concernant la Jeunesse et l'Éducation Populaire
<http://www.cnajep.asso.fr/>
- Site du [Conseil Régional d'Île-de-France de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire](http://www.crajep-idf.org/) (CRAJEP d'Île-de-France) : Les grandes coordinations associatives de l'Île-de-France dans les différents secteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'insertion sociale et par l'économique, du développement social et culturel, de l'environnement et du cadre de vie ont décidé, depuis 1990, de se rassembler en Association régionale pour le développement de la vie associative.
<http://www.crajep-idf.org/>
- Les [CÉMEÀ](http://www.cemea.asso.fr/), une association nationale d'éducation nouvelle
<http://www.cemea.asso.fr/>
- [Site de la Jeunesse en Plein Air](http://www.jpaa.asso.fr/) : La Jeunesse au Plein Air est une confédération laïque d'organisations qui agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté
<http://www.jpaa.asso.fr/>
- Site de la [Jeunesse Ouvrière Chrétienne](http://www.joc.asso.fr/) (JOC) : une association de 10 000 garçons et filles de milieux populaires âgés de 15 à 30 ans
<http://www.joc.asso.fr/>
- Site du [Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne](http://www.mrjc.org/) (MRJC) : Créée en 1929, la JAC (Jeunesse Agricole Catholique) a contribué, tout au long de son existence, à moderniser l'agriculture et à former de nombreux responsables et leaders associatifs, professionnels et politiques. Dans les années 60, s'adaptant aux mutations du monde rural et de la société, elle change de nom pour prendre celui de Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne.
<http://www.mrjc.org/>
- Site de la [Confédération de Maisons des Jeunes et de la Culture de France](http://www.mjc-cmjcf.asso.fr/) (CMJCF)
<http://www.mjc-cmjcf.asso.fr/>
-

- [Fédération Léo Lagrange](http://www.leolagrange.org/index.php) : Réseau d'associations d'éducation populaire et employeur de l'économie sociale
<http://www.leolagrange.org/index.php>
- [Passeurs de culture](http://www.passeursdeculture.fr/) : site sur les pratiques artistiques et culturelles des jeunes
<http://www.passeursdeculture.fr/>

VIE ASSOCIATIVE

- Site du [Conseil National de la Vie Associative](http://www.cnva.fr/) (CNVA) : Le conseil national de la vie associative est une instance de consultation placée auprès du Premier ministre, créée par décret du 25 février 1983 plusieurs fois modifiée. Le Conseil est composé de 70 membres titulaires et 70 membres suppléants, désormais désignés par leur association après que celle-ci a été nommée par le Premier Ministre
- Site [Associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr/)
<http://www.associations.gouv.fr/>
- Consulter les annonces du [JO Associations](http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/)
<http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/>

SPORT

- Site du [ministère des sports](http://www.sports.gouv.fr/)
<http://www.sports.gouv.fr/>
- Site de [l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique](http://www.insep.fr/FR/Pages/accueil-insep.aspx)
<http://www.insep.fr/FR/Pages/accueil-insep.aspx>
- [Fédération Handisport](http://www.handisport.org/)
<http://www.handisport.org/>
- [Sport scolaire](http://eduscol.education.fr/cid47156/sport-scolaire-et-eps.html) sur le site Eduscol
<http://eduscol.education.fr/cid47156/sport-scolaire-et-eps.html>
- [Sport au collège](http://www.education.gouv.fr/cid4364/le-sport-au-college.html) sur le site Education.gouv.fr
<http://www.education.gouv.fr/cid4364/le-sport-au-college.html>

UNION EUROPEENNE

- [Europa](http://europa.eu/index_fr.htm) : site web officiel de l'Union européenne
http://europa.eu/index_fr.htm
- [Commission européenne](http://ec.europa.eu/youth/index_en.htm), partie Jeunesse
http://ec.europa.eu/youth/index_en.htm
- [Conseil de l'Europe](http://hub.coe.int/web/coe-portal/what-we-do/education-and-sports?dynLink=true&layoutId=47&dlgroupId=10226&fromArticleId=)
<http://hub.coe.int/web/coe-portal/what-we-do/education-and-sports?dynLink=true&layoutId=47&dlgroupId=10226&fromArticleId=>
- Le site de [l'Agence Française du Programme Jeunesse en Action](http://www.jeunesseenaction.fr/) (AFPEJA) pour l'engagement en Europe et le volontariat
<http://www.jeunesseenaction.fr/>
- [Youth Partnership](http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/index.html) : L'accord de partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le champ de la jeunesse pour la période allant du 1er juillet 2010 au 31 décembre 2013 permet une continuité avec les activités menées ces dernières années, plaçant la coordination et les synergies parmi les priorités et les stratégies des deux partenaires.
<http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/index.html>
- [EUR-Lex](http://eur-lex.europa.eu/JOIndex.do?ihmlang=fr) : permet d'accéder gratuitement au droit de l'Union européenne et à d'autres documents considérés comme publics.
<http://eur-lex.europa.eu/JOIndex.do?ihmlang=fr>
- [PreLex](http://ec.europa.eu/prelex/apcnet.cfm?CL=fr) : la base de données des procédures interinstitutionnelles qui permet de suivre les grandes étapes du processus décisionnel entre la Commission et les autres institutions
<http://ec.europa.eu/prelex/apcnet.cfm?CL=fr>



LES POLITIQUES DE JEUNESSE EN DÉBAT

[Deux jeunesses](#)

Libération, 17/01/2012, Véronique Soulé

["La jeunesse démunie n'a pas de porte-voix"](#)

Libération, 13/03/2012, Sonya Faure

[Emploi des jeunes : "Les candidats ne sont pas à la hauteur"](#)

L'Express, 11/04/2012, Génération Précaire

[Une loi-cadre pour donner un avenir à tous les jeunes](#)

L'Humanité, 11/04/2012, Laurent Mouloud et Adrien Rouchaleou

[Le soutien déterminant des jeunes à François Hollande](#)

Le Figaro, 08/05/2012, Anne Muxel

[Rencontre avec Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la vie associative \(Ferc-CGT\)](#)

L'Humanité, 30/05/2012

["Printemps érable" : cinq choses à savoir sur le conflit des étudiants au Québec](#)

L'Express, 23/05/2012, Sophie Malherbe

[Le jeune, l'avenir du Front national](#)

Les Inrocks, 07/10/2012, Anne Laffeter et Mathieu Martinière

[En Espagne, les jeunes refusent d'être une génération sacrifiée](#)

La Croix, 08/10/2012 (Article payant)

[Olivier Galland : "L'écart entre la jeunesse diplômée et la jeunesse qui décroche s'aggrave"](#)

Le Monde Culture et Idées, 17/05/2012, Benoît Floc'h

[Un atlas pour mieux comprendre la jeunesse](#)

La Croix, 29/08/2012, Jean-Baptiste François (Article payant)

[Jeunesse : un budget en hausse pour l'une des grandes priorités gouvernementales](#)

Localtis info, 02/10/2012, Jean-Damien Lesay

["Il n'y a pas une mais des jeunesses"](#) – Entretien avec la ministre Valérie Fourneyron, chargée de la jeunesse

L'Humanité, 05/12/2012, Pierre Duquesne

[Valérie Fourneyron : "Donner de la place à l'expression des jeunes est un défi"](#)

Libération, 08/12/2012, Estelle Faure

[La jeunesse française a le sourire aux lèvres, elle...](#)

L'Express, 08/12/2012, Marion Guérin

PARTICIPATION/ENGAGEMENT/CITOYENNETÉ

[Des jeunes réinventent le service civique](#)

Ouest-France, 29/08/2012, Clément Sevestre

[Hollande se fixe l'objectif de 100.000 jeunes en service civique](#)

Vousnousils, 27/01/2012

[Le service civique aide les jeunes en quête d'emploi](#)

Le Figaro Economie, 14/02/2012, Gabriel Petitpont

[Service civique : 20.000 participants depuis deux ans](#)

Le Figaro, 06/03/2012, Marie-Estelle Pech

[L'école qui veut casser les codes](#) (article payant)

L'Express, 20/06/2012

[Bons pour le service](#) (article payant)

Le Monde, 30/10/2012, Pascale Krémer

[Le service civique au secours des "décrocheurs"](#)

Le Figaro, 04/12/2012, Caroline Beyer

[Une jeunesse sans repères démocratiques](#)

Courrier International n° 1153, 06-12/12/2012

ÉDUCATION / INFORMATION / ORIENTATION

[Présidentielle : l'échec scolaire au programme](#)

Libération, 12/01/2012, Véronique Soulé

[Le bilan encourageant des internats d'excellence](#)

Le Figaro, 04/01/2012, Marie-Estelle Pech

[Les principales propositions des candidats en matière d'éducation](#)

La Croix, 23/01/2012

[Mobilisation contre le harcèlement à l'école](#)

Le Figaro, 24/01/2012, Marie-Estelle Pech

[Un décret rend possible l'alternance dès la classe de quatrième](#)

Le Monde avec l'AFP, 17/02/2012

[Peillon affiche sa détermination à changer l'école](#)

Les Echos, 30/08/2012, Isabelle Ficek

[Orientation : les jeunes ont massivement recours à Internet](#)

Les Echos, 09/08/2012, L.F.R.

[Education : les nouveautés de la rentrée](#)

Le Parisien, 03/09/2012, Claudine Proust

[500 assistants de prévention et de sécurité dans les collèges et lycées](#)

Le Parisien, 06/09/2012, Anne Colin

[Rentrée universitaire : les priorités de la ministre de l'Enseignement supérieur](#)

Les Echos, 18/09/2012, Isabelle Ficek

["Il faut réhabiliter la pédagogie à l'université"](#)

L'Express, 25/09/2012, Marie-Caroline Missir

[La concertation sur l'école n'aura guère ouvert de pistes originales](#)

La Croix, 07/10/2012, Denis Peiron

[Hollande présente "les grands axes de la politique de l'éducation"](#)

Le Nouvel Observateur avec l'AFP, 09/10/2012

[Ecole : le casse-tête du livret de compétences](#)

Le Figaro, 01/10/2012, Caroline Beyer

[Universités et logement étudiant : Fioraso remet à plat le plan Campus](#)

Les Echos, 29/10/2012, Marie-Christine Corbier

[Le plan de refondation de l'école de Peillon dévoilé](#)

Le Nouvel Observateur, 06/12/2012

[Vincent Peillon veut "raccrocher" 20.000 jeunes en échec scolaire en 2013](#)

Les Echos, 05/12/2012, Marie-Christine Corbier

[Numérique à l'école : ce que promet le plan Peillon](#)

L'Expansion, 13/12/2012

[Vincent Peillon va créer un Comité qui existe déjà](#)

Le Nouvel Observateur, 05/12/2012, Patrick Fauconnier

INSERTION PROFESSIONNELLE / EMPLOI

[L'apprentissage a bien résisté à la crise : 90 % des apprentis ont un emploi](#)

Aujourd'hui en France Etudiant, 28/03/2012

[Présidentielles : les propositions des candidats pour lutter contre le chômage](#)

Les Echos, 25/03/2012, Derek Perrotte, Isabelle Ficek et Joël Cossardeaux

[Un jeune sur deux débute sa vie active au chômage](#)

Challenges avec l'AFP, 26/04/2012

[La voie de l'alternance s'ouvre aux jeunes dès 14 ans](#)

La Croix, 01/05/2012, Denis Peiron (Article payant)

[La circulaire Guéant sur les étudiants étrangers officiellement abrogée](#)

Le Monde avec l'AFP, 31/05/2012

[Emplois d'avenir : une mesure pour les jeunes peu qualifiés](#)

Le Parisien, 29/08/2012, Patrick Kovarik

[Cinq choses à savoir sur le contrat de génération](#)

L'Expansion, 05/09/2012, Emile Lévêque

[Emploi des jeunes : l'avis du Cese](#)

L'Humanité, 25/09/2012, Yves Housson

[Les emplois d'avenir définitivement votés par le Parlement](#)

Le Point, 10/10/2012

[Accord minimal sur le contrat de génération](#)

L'Humanité, 22/10/2012, Cécile Rousseau

[Les emplois d'avenir entrent en vigueur ce 1er novembre](#)

Le Parisien, 01/11/2012, Jacques Demarthon

[Chiffres : près d'un quart des jeunes sont au chômage](#)

Le Parisien, 06/12/2012, Fred Tanneau

[100.000 contrats pour des jeunes décrocheurs](#)

Le Figaro, 11/12/2012, Marc Landré

[Contrat de génération : quelle efficacité pour quel coût](#)

L'Expansion, 13/12/2012, Emilie Lefebure

[Contrat de génération : Accueil mitigé parmi les patrons de TPE et PME](#)

Les Echos, 11/12/2012, Marie Bellan

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

[Banlieues : le jeu de la politique de la ville rebattu](#)

Le Monde, 10/10/2012, Sylvia Zappi

[Homosexualité : Vallaud-Belkacem présente un plan contre l'homophobie](#)

Le Point, 31/10/2012

[Pauvreté chez les jeunes : "Les collectivités locales doivent absolument se coordonner"](#)

La Gazette des Communes, 13/12/2012, M. Poin

[Egalité hommes-femmes : les jeunes sont moins sensibilisés](#)

Les Echos, 30/11/2012, Marie Bellan

[La pauvreté frappe dur chez les jeunes](#)

L'Humanité, 10/12/2012, Laurent Mouloud

[Ayrault : 2 à 2.5 milliards de plus d'ici à 2017 contre la pauvreté](#)

Les Echos, 11/12/2012, Vincent Collen

["L'Etat doit combler le vide qu'il a laissé en désertant les banlieues"](#)

Libération, 11/12/2012, Shahzad Abdul

JUSTICE

[Service citoyen obligatoire : premiers délinquants en stage](#)

Le Figaro, 10/01/2012, Jean-Marc Leclerc

[Des commissions "police-justice" pour les mineurs](#)

Le Figaro, 28/05/2012, Laurence de Charette

[Christiane Taubira veut supprimer les tribunaux correctionnels pour mineurs](#)

La Croix avec l'AFP, 20/05/2012

[Quinze premières "zones de sécurité prioritaires" ont été choisies](#)

La Croix, 04/08/2012

[Délinquance des enfants : quand l'éducatif prime sur le répressif](#)

Le Point, 07/08/2012, Marc Leplongeon

[Les centres éducatifs fermés : la polémique est ouverte](#)

Libération, 09/08/2012, Willy Le Devin et Michel Henry

[Christiane Taubira lance une réflexion sur la récidive](#)

Le Figaro, 16/08/2012, Laurence de Charrette

LOGEMENT

[Neuf millions de Français occupent seuls leur logement](#)

Le Figaro, 13/02/2012

[Un décret pour contrer l'emballement des loyers](#)

La Croix, 05/06/2012, Jean-Baptiste François (Article payant)

[Loger son enfant étudiant, un casse-tête coûteux](#)

La Croix, 05/06/2012, Marie Auffret-Pericone

[Le gouvernement annonce 8000 nouveaux logements étudiants par an](#)

L'Express, 24/08/2012

[Logement étudiant : Geneviève Fioraso veut mettre la région en avant](#)

Localtis, 19/09/2012

[Logement : Duflot lance son Observatoire des loyers](#)

L'Expansion, 14/12/2012

SANTÉ / BIEN-ETRE

[Le suicide des 5-12 ans alarme les spécialistes](#)

Le Figaro, 30/01/2012, Delphine de Mallevoué

[Le nombre d'IVG toujours en hausse chez les mineures, faute de prévention](#)

Libération, 16/02/2012, Ondine Millot

[Un rapport s'inquiète de l'hypersexualisation des enfants](#)

Le Monde avec l'AFP, 05/03/2012

[Plus d'un jeune sur trois a déjà été ivre à 15 ans](#)

La Croix, 03/04/2012, Pierre Bienvault (article payant)

[Alcool, tabac, cannabis : l'initiation débute au collège](#)

Le Figaro, 02/05/2012, Delphine Chayet

[Marcel Rufo ouvre un hôpital pour adolescents à Marseille](#)

Le Figaro, 29/06/2012, Delphine Chayet

[Les adolescents en manque de sommeil](#)

Le Parisien, 04/09/2012

UN AN DE POLITIQUES DE JEUNESSE

[Les 15-25 ans mangent n'importe comment](#)

Le Figaro, 11/10/2012, Delphine Chayet

[La taxe spéciale pour les boissons énergisantes adoptée](#)

L'Express, 26/10/2012

[La contraception des jeunes filles et l'IVG prises en charge à 100 %](#)

Libération, 26/10/2012

[Un plan antitabac en 2013](#)

Le Figaro, 14/12/2013, Delphine Chayet

[Cannabis, le cri d'alarme des psys](#)

L'Express, 05/12/2012, Claire Chartier

[Les dérives en série des mutuelles étudiantes](#)

Le Monde, 28/12/2012, Par Jean-Baptiste Chastand et Laetitia Clavreul

CULTURE / USAGES DU NUMÉRIQUE

[La musique à l'école, un instrument d'intégration](#)

Le Figaro, 18/01/2012, Marie-Estelle Pech

[Culture jeunes](#)

L'école des parents, février 2012 (article payant)

[Un site pour apprendre aux enfants la prudence sur Internet](#)

Le Parisien, 06/02/2012, Timothée Brisson

[Cité Fafet, Amiens Bloc 5, le rap des opprimés](#)

L'Humanité, 29/02/2012, Ixchel Delaporte

[Adoption d'une Charte sur la Protection de l'enfant dans les médias](#)

La Croix, 22/02/2012, Christine Legrand

[Les mêmes aussi ont leurs réseaux sociaux](#)

Le Parisien, 24/02/2012, Aurélie Rossignol

["Il n'y aura pas de redressement de la France sans la culture", affirme Jean-Marc Ayrault](#)

La Gazette des Communes, 15/06/2012

[Les jeunes s'intéressent de plus en plus à Twitter](#)

La Croix, 17/07/2012, Matthieu Windey

[Hollande veut une loi pour "démocratiser la culture"](#)

L'Express, 16/07/2012

[Les ados lisent-ils moins qu'avant ?](#)

L'Express, 18/09/2012

[Le rap est un véritable outil éducatif au service des jeunes](#)

L'Humanité, 28/09/2012

[L'éducation artistique, c'est maintenant](#)

Libération, 09/10/2012, Groupe d'artistes d'enseignants et de chercheurs

[Accros aux écrans : nos enfants, ces mut@nts](#)

Le Nouvel Observateur, 25/10/2012, Sophie Des Deserts

[Les 15-25 ans et la culture, au-delà des clichés](#)

Le Figaro, 15/11/2012, François Aubel

[Véronique Chatenay-Dolto : "L'éducation artistique est une priorité"](#)

La Croix, 10/12/2012, Elodie Maurot

ANIMATION / ÉDUCATION POPULAIRE

[Le décret sur le repos compensateur des animateurs de colonies de vacances est paru](#)

Localtis.info, 02/05/2012, Catherine Ficat

[Education populaire : Valérie Fourneyron veut "servir un projet fort"](#)

Le Journal de l'Animation ; 18/05/2012

[Accompagner pour réussir collectivement](#)

L'Humanité, 30/05/2012, Jean-Paul Albert, président du comité national, éducation de la ligue de l'enseignement et Françoise Clerc, professeure émérite de sciences à Lyon-II

[Jeunesse Côte-d'Or : les "colos" ne seront plus aussi jolies](#)

Le Bien Public, 09/06/2012, Céline Walter

Les jolies colonies de vacances dès 4 ans

Le Monde, 23/06/2012, Rafaële Rivais ([Article payant](#))

[Le théâtre grand ouvert de Jean Vilar](#)

Les Echos, 29/06/2012, Philippe Chevilly

[Colonies et centres de loisirs au centre de la politique de jeunesse voulue par Valérie Fourneyron](#)

Localtis, 17/07/2012, Jean-Damien Lesay

[Valérie Fourneyron, ministre des sports, présente au Jamboree scout](#)

La Croix, 27/07/2012, Hugues-Olivier Dumez

"Remettre en place une vraie politique de départs pour tous"

L'Humanité, 31/07/2012, Lilas Bass ([Article payant](#))

[Les organisateurs de colonies de vacances confrontés au Ramadan](#)

La Croix, 01/08/2012, Elsa Sabado

[Temps scolaire : Peillon à l'épreuve des débats](#)

Libération, 19/10/2012, Véronique Soulé

VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

[L'économie sociale et solidaire veut plus qu'un ministère](#)

La Croix, 29/05/2012, Séverin Husson

[Malgré la crise, l'emploi du secteur associatif se maintient](#)

Les Echos, 15/06/2012, Marie Bellan

[Profil - Soria Blatmann, une "Mme Associations" à Matignon](#)

Le Monde, 15/09/2012, E.V. (Article payant)

[150 000 associations connaissent une situation financière très difficile](#)

La Gazette des Communes, 13/09/2012, A. Thouvenot

[Benoît Hamon souhaite s'appuyer sur la BPI pour le financement de l'économie sociale et solidaire](#)

Les Echos, 27/09/2012 (Article payant)

[Le secteur associatif, cible des emplois d'avenir par Valérie Fourneyron](#)

Localtis, 31/10/2012, Jean-Damien Lesay

Associations : le gouvernement veut redonner la primauté à la subvention sur le marché public

Localtis, 10/12/2012, Jean-Damien Lesay ([Article payant](#))

["Respectés, les gens veulent s'en sortir"](#)

Libération, 10/12/2012, Pascale Nivelles

SPORT

[Les équipements sportifs, un dossier incontournable pour Valérie Fourneyron](#)

Localtis Info, 21/05/2012, Jean-Damien Lesay

[Valérie Fourneyron fustige le passé et annonce de profondes réformes](#)

Localtis, 18/07/2012, Jean-Damien Lesay

[Faire du sport après l'école améliore la santé des ados](#)

Le Figaro, 19/07/2012, Romy Raffin

[Valérie Fourneyron soutient l'éducation par le sport](#)

Le Monde, 19/09/2012, Erwan Rousseau

[Avec son budget rétréci, Fourneyron met le cap sur le "sport pour tous"](#)

Paris-Normandie, 01/10/2012

[A Romans, on escalade pour se rattraper](#)

Le Monde, 06/12/2012, Benoît Pavan

UNION EUROPEENNE

[Génération "ni-ni" : 14 millions de jeunes Européens sont concernés](#)

Le Monde, 11-12/11/2012 (Article payant)

[Erasmus, "success story" d'un quart de siècle](#)

Le Monde, 16/05/2012, Benoît Floc'h

[Vincenzo Cichelli : "Les jeunes en voyage sont en apesanteur sociale"](#)

La Croix, 02/09/2012, Christine Legrand

[14 millions de jeunes européens ne sont ni étudiants, ni travailleurs ni en formation](#)

Slate, 22/10/2012

[Le chômage pousse les Européens du Sud à l'exode](#)

Le Monde, 02/11/2012, Claire Gatinois

[Erasmus : les financements seront finalement assurés](#)

Le Figaro, 12/12/2012, Assma Maad

[REDACTED]

[REDACTED]

[Jeunesse \(La\), fabrique du futur](#) / Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France. Cahiers (Les) de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France. IAURIF, 2012. - 108 p.

BR JEU 1 HUC

[Politiques de jeunesse : le grand malentendu](#) / Dir. BECQUET, Valérie ; Dir. LONCLE, Patricia ; Dir. VAN DE VELDE, Cécile . Champs social éditions, 2012. - 241 p.

JEU 2 BEC C

[Priorité jeunesse : compte-rendu du colloque : jeunesse en régions 2012](#) / Association des régions de France, ARF ; LAULANIE, Olivier de. Association des régions de France, ARFARF, 2012. - 13 p.

BR POL 5 ARF (2012)

[Ensemble, nous pouvons faire de la jeunesse notre priorité](#) / Apprentis d'Auteuil. Sens & Finances, 2012. - pp. 1-2

BR JEU 2 POL

[Santé \(La\) des collégiens en France / 2010 : données françaises de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children \(HBSC\)](#) / GODEAU, Emmanuelle ; NAVARRO, Félix ; ARNAUD, Catherine. INPES, 2012. - 247 p.

SAN 2 GOD

[Médias, jeunes et politique : de nouvelles formes d'engagement ?](#) Publibook.com; Jeunes et médias - les cahiers francophones de l'éducation aux médias, 2012. - 180 p.

C 30 COR

["Youth empowerment" dans l'espace euroméditerranéen](#) / RICHEZ, Jean-Claude ; LABADIE, Francine ; LINARES, Chantal de. Salto - Youth; EUROMED, 2012. - 39 p.

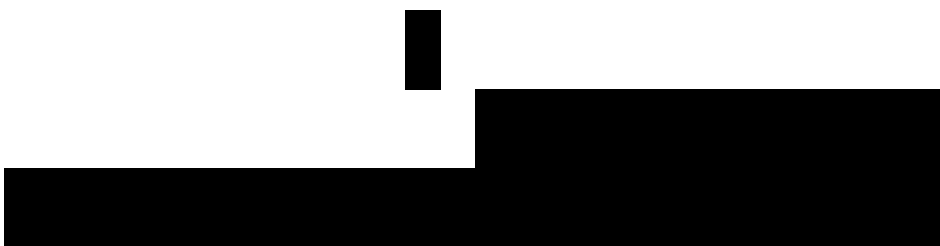
BR EU 22 SAL

[Politiques \(Les\) de jeunesse au Royaume-Uni et en France : désaffection, répression et accompagnement à la citoyenneté](#) / PICKARD, Sarah ; NATIVEL, Corinne ; PORTIER-LE COCQ, Fabienne. Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2012. - 271 p

JEU 2 PIC

[Jeunes \(Les\) au coeur de la richesse : les associations de jeunesse et d'Education populaire mobilisées pour un nouveau pacte social en faveur de la jeunesse](#) / Comité pour les Relations nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation populaire; CNAJEP. CNAJEP, 2012. - 49 p

BR JEU 2 DUS



AGORA DEBATS/JEUNESSE

[Jeunes \(Les\) vulnérables face au système d'aide publique \[Dossier\]](#) / Coordinateur DOUARD, Olivier ; Coordinateur LONCLE, Patricia. AGORA débats/jeunesses, 2012, n° 62, octobre. - pp. 46-125

[Habitat \(L'\), le logement et les jeunes : modes de logement, manières d'habiter \[Dossier\]](#) / Coordinateur MENARD, François ; Coordinateur VALLET, Bertrand. AGORA débats/jeunesses, 2012, n° 61, année 2012 [2]. - pp.52—131

[Jeunesse et sexualité : expériences, espaces, représentations \[Dossier\]](#) / Coordinateur AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle ; Coordinateur RAULT, Wiefried. AGORA débats/jeunesses, 2012, n° 60, année 2012 [1]. - pp. 51-132

CAHIERS DE L'ACTION

[Faciliter la transition vers l'emploi des jeunes : stratégies locales d'accompagnement](#) / TRINDADE-CHADEAU, Angelica. INJEP Éditions, Cahiers de l'action, 2012. - 87 p.
TRAV 41 TRI

[Information \(L'\) des jeunes sur Internet : observer, accompagner : expérimentation d'outils avec des professionnels de jeunesse](#) / DELESALLE, Cécile ; MARQUIE, Gérard. INJEP Éditions, Cahiers de l'action, 2012. - 103 p.
C 37 MAR

[Jeunes et médias : au-delà des clichés. Déconstruire les stéréotypes](#) / GARNIER-LAVALLEY, Mikael ; PERNETTE, Marie-Pierre. INJEP Éditions, Cahiers de l'action, 2012. - 84 p.
C 30 LAV

JEUNESSES : ETUDES ET SYNTHESSES

[Revenus étudiants : de fortes disparités liées à la diversité des parcours](#) / GALLAND, Olivier .
JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES, 2012, n° 11, novembre. - 4 p.

[Des vacances entre jeunes : partir en "colo"](#) / AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle ; MARDON, Aurélia.
JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES, 2012, n° 10, septembre. - 4 p

[Orientation : les pratiques d'information des jeunes changent la donne](#) / MARQUIE, Gérard.
JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES, 2012, n° 9, juin. - 4 p.

[Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique](#) / ROUDET, Bernard. JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES, 2012, n° 8, mars. - 4 p.

[Bien manger, manger bien : les jeunes et leur alimentation](#) / AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle.
JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES, 2012, n° 7, janvier. - 4 p.

OUVRAGES GENERAUX

[Atlas des jeunes en France : Les 15-30 ans, une génération en marche](#) / AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle ; TIMOTEO, Joaquim ; Préfacier VAN DE VELDE, Cécile . Autrement (Revue et Editions), INJEP, 2012. - 96 p.
STE 1 AMS

[Jeunesse \(Une\) différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans](#) / GALLAND, Olivier ; ROUDET, Bernard. Documentation française (La);INJEP, 2012. - 207 p.
JEU 1 ROU (2012)

[Inégalités entre jeunes sur fond de crise : rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012](#) / LABADIE, Francine ; Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse ; INJEP . Documentation française (La), 2012. - 239 p.
STE 7 LAB

[Banlieue \(La\) change ! : Inégalités, justice sociale et action publique dans les quartiers populaires](#) / Dir. CORTESERO, Régis ; LAPEYRONNIE, Didier. Bord de l'eau, 2012. - 208 p.
TER 23 COR



Centre de ressources

spécialisé dans les domaines de la jeunesse,
l'éducation populaire et le sport

UN FONDS DOCUMENTAIRE

- ▶ **23 500 références**, ouvrages, rapports, enquêtes, textes officiels, articles de presse spécialisée. Un fonds ancien sur l'éducation populaire (XIX^e - XX^e siècle).
- ▶ **Une collection de périodiques** (80 abonnements en cours et 335 titres en tout en réserve).
- ▶ **1 000 documents consultables en ligne** sur Télémaque et dans les archives de Galaxie Actu Jeunesse (Injep Actu Jeunesse depuis janvier 2013)

DES RECHERCHES DOCUMENTAIRES

PERSONNALISÉES, DES PRODUITS DOCUMENTAIRES

- ▶ **Des dossiers documentaires** sur des thèmes d'actualité et **des repères documentaires**.
2010 : Retraites : mobilisation des jeunes / Image des jeunes / Alcool et jeunes / Apéros géants / Service civique : revue de presse et textes officiels
2011 : Un an et demi de politiques de jeunesse (2009-2010) / Bibliographie sur le volontariat et le bénévolat / Bibliographie : Jeunes en Euro-méditerranée / 2012 : Propositions sur les politiques de jeunesse
2012 : Un an de politiques de jeunesse (2011) / 2012 : Propositions sur les politiques de jeunesse (suite)
- ▶ **Un panorama de la presse française bimensuel** réalisé à partir de la presse quotidienne et hebdomadaire.
<http://www.injep.fr/Archives-du-Panorama-de-la-presse.html>
- ▶ **Une lettre électronique Injep Actu Jeunesse** permettant d'accéder aux documents en texte intégral sur Internet.
<http://galaxiejeunesse.injep.fr/actu/>
- ▶ **Des bibliographies thématiques** disponibles sur Internet (120).

UN SITE INTERNET

<http://www.injep.fr/-Centre-de-ressources->

- ▶ Une base de données : Télémaque 23 500 références.
<http://telemaque.injep.fr>
- ▶ Une sélection de sites Internet classés par thèmes.
- ▶ Les nouveautés du mois : enquêtes, textes officiels, rapports.
- ▶ Des produits documentaires en ligne.

CONDITIONS DE PRÊT

Trois ouvrages pour une durée de trois semaines

HORAIRES

Mardi au Vendredi :
13h - 17h

Ouvert en matinée uniquement sur rendez-vous

Fermeture les trois dernières semaines d'août et dernière semaine de décembre

CONTACT

Centre de ressources de l'Injep

95, Avenue de France
75650 Paris Cedex 13
Tél. : 01 70 98 94 13
Fax : 01 70 98 94 42

Courriel :
documentation@injep.fr

Site Internet :
<http://www.injep.fr/-Documentation-.html>

Coordinatrice de la mission Documentation :
Isabelle Fiévet

L'Injep, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse.

L'Injep a pour mission :

- ▶ d'observer et d'analyser les pratiques et les attentes des jeunes ainsi que les politiques et les actions qui leur sont destinées ;
- ▶ de participer à l'évaluation de ces politiques et actions ;
- ▶ de réaliser et de diffuser des études et des analyses conduites dans ces domaines aussi bien sous forme papier que numérique ou dans le cadre de conférences, séminaires, colloques ou rencontres ;
- ▶ de contribuer à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement de l'Union européenne ;
- ▶ d'exercer une veille documentaire et de constituer un centre de ressources pour les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- ▶ de proposer, en cohérence et en complémentarité avec ces missions, des activités de formation, d'études et de conseil, ou sa participation à l'organisation de manifestations en faveur de la jeunesse.

L'Injep a ainsi vocation à fonctionner comme un centre d'expertise et un laboratoire d'idées au service des politiques de la jeunesse.

L'Injep publie la revue Agora débats/jeunesses, la collection des « Cahiers de l'action », la collection des « Rapports et études de l'Observatoire de la jeunesse » et le bulletin de l'Observatoire de la jeunesse, Jeunesses : études et synthèses.

L'Injep a été désigné comme l'agence de mise en œuvre du programme européen « Jeunesse en action » qui complète dans le champ de l'éducation non formelle les programmes européens de formation initiale et de formation tout au long de la vie.

L'Injep fait enfin partie du groupement d'intérêt public (GIP) constituant l'Agence de service civique.

